

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN - XXXIII
SECTION D'HISTOIRE - VII

Luc COURTOIS

**L'INTRODUCTION DES ÉTUDIANTES
A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN**

**LES TRACTATIONS PRÉLIMINAIRES (1890-1920)
ÉTUDE STATISTIQUE (1920-1940)**

LOUVAIN-LA-NEUVE
1987

**TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**

SERVICE D'IMPRESSION

Centre Urbain - Quai n° 4

B — 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

- I. Institut de psychologie et des sciences pédagogiques. I.**
G. THINÈS et M. MORVAL, *Recherches sur le contact visuel et la polarisation faciale*. G. THINÈS et P. RENOIRTE, *Le psychisme animal et le problème de la connaissance dans l'œuvre de Louis Verlaire*, Louvain, 1967, 136 p. 360 FB
- II. Section de philologie classique. I.**
Recherches de philologie et de linguistique publiées sous la direction de M. HOFINGER, A. MANIET et J. MOGENET, Louvain, 1967, 219 p. 500 FB
- III. Section de philologie classique. II.**
Recherches de philologie et de linguistique. Deuxième série, publiées sous la direction de Fr. DE RUYT, M. HOFINGER et M. MICHAUX, Louvain, 1968, 208 p. 500 FB
- IV. Section de philologie romane. I.**
G. JACQUES, «*Le doigt de Dieu*» d'Honoré de Balzac. *Édition critique et étude littéraire*, Louvain, 1970, VIII + 121 p. 360 FB
- V. Section de philologie romane. II.**
Fr. REDI, *Expériences sur la génération des insectes et autres écrits de science et de littérature. Traduction, introduction et notes* par André SEMPOUX, Louvain, 1970, XIV + 132 p. 380 FB
- VI. Section d'archéologie et d'histoire de l'art. I.**
Cl. LEVIE, E. DE WAELE, R. BRULET, J. MORETUS, M. VANDEPERRE-BERNARD, *Recherches d'archéologie et d'histoire de l'art (Antiquité)*, Louvain, 1970, 143 p. 480 FB
- VII. Section de philologie et histoire orientales. I.**
G. JUCQUOIS, *Hethitica I. Travaux édités par...*, Louvain, 1972, VI + 129 p. 460 FB
- VIII. Section de philologie germanique. I.**
A. MARTINET, *Conférence donnée à l'occasion de sa promotion au doctorat Honoris causa de l'Université Catholique de Louvain*, Louvain, 1971, XI + 12 p. 60 FB
- IX. Section de philologie classique. III.**
Recherches de philologie et de linguistique. Troisième série, publiées sous la direction de M. HOFINGER, Louvain, 1972, 175 p. 500 FB
- X. Section d'archéologie et d'histoire de l'art. II.**
W. UBREGTS, *Les Donjons. La Haute Tour de Villeret. Analyse archéologique et sociologique d'une maison forte. Contribution à l'étude de l'architecture seigneuriale en Belgique*, Louvain, 1973, 146 p. 360 FB
- XI. Section de philologie germanique. II.**
H. HUYGHE, *Mei van Herman Gorter: gewikt en gewogen. Een vergelijkend onderzoek naar de interpretaties*, Louvain, 1974, 146 p. 360 FB
- XII. Section de philologie germanique. III.**
S. VANDERLINDEN, *De malaise in de letterkundige wereld. Sociologische enquête naar de positie van de Vlaamse schrijver*, Louvain, 1974, 116 p. 360 FB
- XIII. Section de philosophie. I.**
Ch. JACQUET, *La pensée religieuse de Jean-Jacques Rousseau*, Louvain, 1975, 229 p. 480 FB

L'INTRODUCTION DES ÉTUDIANTES
À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

D/1987/2720/2

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN - XXXIII
SECTION D'HISTOIRE - VII

Luc COURTOIS

**L'INTRODUCTION DES ÉTUDIANTES
A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN**

**LES TRACTATIONS PRÉLIMINAIRES (1890-1920)
ÉTUDE STATISTIQUE (1920-1940)**

LOUVAIN-LA-NEUVE
1987

AVANT-PROPOS

Bien que les travaux à ce sujet se soient multipliés ces dernières années, l'histoire de la condition de la femme en Belgique reste malgré tout quelque peu délaissée. D'autre part, tandis que l'admission des premières étudiantes aux Universités de Bruxelles, Liège et Gand a fait depuis peu l'objet de plusieurs recherches¹, rien de systématique n'avait été publié jusqu'ici pour leurs consœurs louvanistes². En nous attachant à l'étude des premières générations d'étudiantes à l'Université Catholique de Louvain, par conséquent, nous pouvions espérer, non seulement apporter une modeste contribution à l'histoire de la Belgique au féminin, mais encore combler une lacune de l'historiographie relative à cette Université.

Au départ, nous avions conçu cette étude sous la forme d'un «triptyque» dont le premier «tableau» eût été consacré à la lente gestation de la décision des autorités académiques d'admettre des étudiantes à la rentrée d'octobre 1920, le second à l'évolution des effectifs féminins au cours de l'entre-deux-guerres (1920-1921 à 1939-1940), et le troisième à la vie des étudiantes à Louvain sous ses divers aspects au cours de la même période. Nous avons effectivement commencé à rassembler les matériaux pour traiter de façon égale les trois «panneaux» de cette «composition» mais, devant l'ampleur de la tâche, nous avons finalement renoncé à «l'exécution» du dernier, lequel pourrait, à lui seul, faire l'objet d'un travail équivalent à celui-ci³. C'est dire que les matériaux n'ont pas manqué, du moins dans la perspective d'une étude consacrée à la femme.

¹ Cfr *infra*, p. 18-20.

² Seul un article sommaire de circonstance avait paru: R. BOUDENS, *Vijftig jaar meisjesstudent in Leuven*, dans *De Maand*, t. XIII, 1970, p. 313-314.

³ Une première reconnaissance du problème a été faite par M. DE NEEF, *Meisjesstudenten te Leuven tussen de beide wereldoorlogen. Een socio-kulturele studie van de eerste generaties vrouwelijke studenten aan de Katholieke Universiteit te Leuven, 1920-1940*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Leuven, 1983, qui a plutôt conçu son enquête comme une exploration de tous les aspects de la question, sans chercher à les approfondir. Nous ne nous sommes guère inspiré de ce travail, dont l'élaboration a été parallèle à celle du nôtre.

Parmi ces matériaux, les Archives de l'Université de Louvain occupent naturellement la première place. Lors de l'éclatement de l'ancienne université unitaire, celles-ci ont fait l'objet, comme tout le reste du patrimoine universitaire, d'un partage entre les deux nouvelles universités, l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.), et la Katholieke Universiteit Leuven (K.U. Leuven). En fait, toutes les archives sont conservées à la K.U. Leuven, à l'exception de quelques rares documents emportés par l'U.C.L. à titre de souvenirs. D'une façon générale, ces archives, faute d'un classement définitif, ne sont pas toujours conservées selon des principes stricts d'archivéconomie. Ainsi, en ce qui concerne les documents consultés ici, les papiers produits par l'*Administration centrale* de l'Université sont-ils conservés en deux «fonds» distincts alors qu'ils ont été produits par la même institution: les «Archives de l'Administration Centrale (Halles universitaires)», accessibles au Service des archives de la K.U. Leuven, et les «Archives de l'Administration Centrale conservées aux Halles universitaires», en dépôt aux Halles universitaires de Leuven. De même, au niveau des *archives rectorales*, ce qu'on appelle aujourd'hui le «Fonds Van Waeyenbergh» (conservé au Service des archives de la K.U. Leuven), contient, outre certains documents produits par ce dernier (recteur de 1940 à 1962), des papiers de ses prédécesseurs couvrant la période 1840-1936, dont il avait sans doute hérité sans le vouloir. C'est ce qui explique que les archives de Mgr Ladeuze (recteur de 1909 à 1940) soient conservées, pour une part, dans le fonds appelé «Papiers Mgr Ladeuze» (constitué de très nombreux documents récemment retrouvés à la Bibliothèque de Leuven et en voie de classement au Service des archives de la K.U. Leuven), et pour une part, dans la série «Archives Ladeuze» du «Fonds Van Waeyenbergh». Pour ce qui est des *archives facultaires* enfin, seuls quelques documents de la Faculté de philosophie et lettres ont pu être consultés (au secrétariat de cette faculté, à la K.U. Leuven), ce qui n'exclut pas qu'à l'occasion de prospections systématiques, on en retrouve certaines parties «perdues» pour l'instant.

Parmi ces archives, deux fonds méritent d'être particulièrement signalés. D'une part, les «Archives de l'Administration Centrale (Halles universitaires)», qui contiennent une masse de documents susceptibles d'élaborations chiffrées sur divers aspects de l'histoire de l'institution, et qui nous ont servi de base essentielle pour la partie statistique de ce travail. Et d'autre part, les «Papiers Mgr Ladeuze» que l'on croyait perdus, et dont le carton «Enseignement féminin» s'est révélé assez riche en ce qui concerne les motivations de celui qui fut, à notre avis, le véritable artisan de la «féminisation» de l'Université de Louvain. Quant aux autres fonds des archives de l'Université, s'ils présentent un certain intérêt, ce n'est jamais qu'en raison de l'un ou l'autre document perdu dans la masse, et qui permet d'éclairer un point de détail. Cette remarque vaut du reste également pour les papiers personnels d'anciens professeurs louvanistes (les archives de Mgr Leclercq et de Mgr Mercier conservées à l'Institut supérieur de philosophie de l'U.C.L.), et qui ne contiennent guère de documents de grande portée.

L'assemblée des évêques belges constituant, à l'époque, l'autorité supérieure de l'université, les archives épiscopales forment naturellement la seconde source principale de ce travail. Dans l'ensemble cependant, les archives des évêchés se sont le plus souvent révélées d'un intérêt médiocre pour notre propos, à l'exception des Archives de l'Archevêché de Malines, particulièrement le fonds Mercier, qui nous ont permis de suivre d'assez près les tractations préliminaires à l'admission d'étudiantes à Louvain, de 1890 à 1920.

Pour le reste, les enquêtes menées dans divers fonds dont l'intérêt nous avait été suggéré par les dépouillements précédents, ces enquêtes se sont révélées vaines. Qu'il s'agisse, tout d'abord, des papiers d'hommes politiques catholiques dont nous savons que certains ont pu intervenir dans la question⁴ (papiers de H. Jaspar, P. Pouillet et J. Helleputte conservés aux A.G.R.); qu'il s'agisse, ensuite, des papiers personnels de certains catholiques liés au féminisme (papiers de M. de Villermont, dont on a perdu la trace, et papiers de G. Kurth conservés au Séminaire d'histoire contemporaine de l'U.C.L.)⁵ ou de féministes non catholiques ayant entretenu une correspondance avec la hiérarchie (papiers de L. Frank conservés à la Bibliothèque Royale); qu'il s'agisse, enfin, des Archives Royales relatives à la Reine Élisabeth, qui intervint auprès de Mgr Mercier en 1922 en faveur de l'enseignement supérieur féminin⁶, aucun de ces fonds ne nous a livré la moindre indication.

Cependant, si les sources inédites n'ont pas toujours répondu à notre attente, les sources imprimées nous ont plus d'une fois agréablement surpris. Outre les publications de contemporains qui permettent de mieux cerner le contexte général des événements, la presse nous a parfois donné connaissance de données factuelles importantes dont les archives ne soufflaient mot: c'est particulièrement vrai de la revue *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, qui mériterait une étude approfondie, et du journal étudiant *L'Avant-Garde*, souvent bien informé des «secrets» académiques, petits ou grands.

*

* *

Au terme de ce travail, il nous reste à remercier tous ceux, nombreux, grâce à qui il a vu le jour. Nos remerciements vont d'abord, bien sûr, à tous nos professeurs, et particulièrement à M. le Chanoine R. Aubert, qui, malgré les nombreuses tâches qui sont les siennes, a toujours fait preuve à notre égard d'une disponibilité à toute épreuve et nous a judicieusement guidé tout au long de cette recherche. Ils vont ensuite à tous les conserva-

⁴ Cfr *infra*, p. 27.

⁵ *Infra*, p. xiv. N'ayant pu retrouver les papiers de M. de Villermont, nous nous sommes intéressé aux documents de G. Kurth à titre substitutif.

⁶ *Ibid.*

teurs des dépôts d'archives et de bibliothèques auxquels nous avons eu recours, et parmi lesquels nous nous en voudrions de ne pas mentionner spécialement M. J. Roegiers, responsable du Service des archives de la K.U. Leuven, dont la compétence autant que la gentillesse ont eu raison de toutes les difficultés. Ils vont enfin à nos proches et amis.

BIBLIOGRAPHIE

I^{re} Partie: SOURCES

A. Sources inédites

I. ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

1. *Archives de l'Administration Centrale (Halles universitaires)*

- | | |
|--------------|--|
| 1 | Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932 ¹ . |
| 3 | Résumés de réponses (1913-1919). |
| 4 | Copies de lettres du Vice-Recteur (1918-1919) ¹ . |
| 14 | Justification de l'administration annuelle de l'Université pour Malines (1929-1938). |
| 858-1144 | Divers documents relatifs aux Facultés ² . |
| 1179-1198 | Inscriptions aux cours. Listes et bulletins: Inscriptions au rôle (1920-1939). |
| 1236-1293 | Inscriptions aux cours. Listes et bulletins: Registres d'inscriptions par Facultés et Instituts (1920-1939). |
| 1315-1560 | Inscriptions aux cours. Listes et bulletins: Bulletins d'inscription (1920-1939). |
| 1744 | Statistiques d'inscriptions (1869-1944). |
| 1771 | Minerval (1937-1940). |
| 1781-1800 | Minerval par Facultés (1920-21/1939-40). |
| 1834-1852bis | Listes des inscriptions prises pour les examens. 1920-1950. |

2. *Archives de l'Administration Centrale conservées aux Halles universitaires*

Documents non classés:

- Inscriptions au rôle (listes numériques). 1931-1932; 1935-1936; 1939-1940.
- Inscriptions au rôle (listes alphabétiques). 1921-1922; 1923-1926; 1931-1936; 1938-1939.
- Inscriptions aux examens (listes par facultés). 1936-1937.
- Inscriptions aux examens et résultats (listes par facultés). 1924-1939.
- Statistiques des examens (listes par facultés). 1928-1938.

¹ Ces documents sont conservés par l'U.C.L.

² De nombreux documents manquent dans cette série.

3. Fonds Van Waeyenbergh

A. Archives des Évêques³

X2 I (1840-1901): (31 fardes)⁴.

X2 II (1902-1909): (14 fardes).

B. Archives Hebbelynck (1900-1909)

X3 I Correspondance de Mgr Hebbelynck de 1900 à 1909⁵.

C. Archives Ladeuze (1920-1936)

X4 I 1920 tot 1930.

n° 1-7: Rapports annuels du recteur à Malines (1920-1930).

X4 II 1930 tot 1936.

n° 8-13: Rapports annuels du recteur à Malines (1930-1936).

n° 14-19: Journal du recteur (19 octobre 1909-1940).

4. Papiers Mgr Ladeuze

Classement d'époque:

Carton «Enseignement féminin».

farde «Cours supérieurs à l'Institut Saint-Bavon (1938)».

farde «École Supérieure de Jeunes Filles».

farde «Enseignement féminin: cours supérieurs».

farde «Enseignement universitaire».

farde «Hogeschool voor Vrouwen».

farde «Lycées pour jeunes filles».

5. Archives de la Faculté de philosophie et lettres

- Quelques documents non classés, dont le «Registre des délibérations du Conseil facultaire».

II. ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

1. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES

Fonds Réunions des Évêques

Années 1873-1889 (17 fardes).

Années 1893-1905 (25 fardes)⁶.

Fonds Mercier

Carton 5 Correspondance. Personnalités A à M.

Carton 5bis Correspondance. Personnalités N à Z.

Carton 10 Correspondance diverse, 1919-1920.

Carton 41 Lettres pastorales de 1906 à 1919.

- farde «1912-1914».

³ Sous cette dénomination équivoque sont en fait conservés divers documents rectoraux ayant servi lors des réunions des évêques à Malines.

⁴ Les fardes des années 1876 à 1880 manquent.

⁵ Photocopies des documents originaux conservés à l'U.C.L., originaux que nous n'avons pu consulter pour raison de classement.

⁶ Les années 1890 à 1892 manquent.

- Carton 47 Action Catholique.
- farde 8: Oeuvres féminines.
- Carton 61 Oeuvres féminines.
- farde «Féminisme. Cours universitaires pour femmes».
- farde «Oeuvres féminines».
- Carton 65 Varia. 1921-1922.
- farde «Correspondance avec la Famille Royale».
- Carton 71 Sacre-Cardinalat-Varia. 1908-1909.
- farde 14: «Congrès de Malines-Oeuvres féminines».
- Carton 75 Réunions des Évêques de 1906 à 1910 (5 fardes).
- Carton 76 Réunions des Évêques de 1911 à 1914 (4 fardes).
- Carton 77 Réunions des Évêques de 1918 à 1924 (7 fardes).
- Carton 78 Réunions des Évêques de 1925 et Correspondance avec les Évêques de 1906-1925.
- Carton 84 Université Catholique de Louvain.
- farde «Correspondance de Mgr Ladeuze».
- farde «Varia».
- Carton 85 Université Catholique de Louvain (après la guerre).
- farde «Correspondances diverses en relation avec l'Université Catholique de Louvain».
- Carton 89 Correspondance avec le Saint-Siège et la Nonciature.
- farde «Saint-Siège».
- farde «Rapports avec la Nonciature».
- farde «Correspondance avec le Souverain Pontife».
- Carton 91 Correspondance. 1907-1925.
- Carton 110 Correspondance entre Mercier et le Saint-Siège pendant la guerre.

2. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE BRUGES

- B 295-296 bis Joannes Faict (1864-1894) - Briefwisseling.
- B 301-302 Petrus De Brabendere (1894-1895).
- B 574 G.F. Waffelaert (Bisschop van Brugge 1895-1931) - Brieven. Correspondentie.
- B 575 G.F. Waffelaert (Bisschop van Brugge 1895-1931) - Brieven en documenten over bepaalde onderwerpen.
- B 578 H. Lamiroy (Bisschop van Brugge 1931-1952) - Brieven.
- C 500 Universiteit te Leuven; Universiteit Douai; Algemeen Seminarie.

3. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE GAND

Fonds Mgr E. Seghers

- 2 Briefwisseling. Eigen en van vicarissen.
- 2.6.: Kardinaal Mercier.
- 2.7.: Nuntiatur te Brussel.
- 3 Bestuur van het Bisdom.
- 3.4.: Universiteit Leuven.

Fonds Antoine Stillemans

- 7 Ontvangen correspondentie.
- 56c.: Correspondentie met Kardinaal van Mechelen 1890-1916.
- 56d.: Correspondentie met Nuntius 1896-1916.

XII

BIBLIOGRAPHIE

- 17 Universiteit Leuven.
- 131.: Rapporten van de Rector aan de Bisschoppen 1893-1914.
- 144.: Monseigneur Abeloos 1890.
- 145.: Monseigneur Hebbelynck 1890-1903.
- 146.: Monseigneur Ladeuze 1900-1903.

4. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

Fonds de Montpellier

- 8 Correspondance avec la Nonciature. Université de Louvain. Papiers
Lupus/Malou.

Fonds Doutreloux

- 6 Réunions des Évêques 1880-1897.
7 Université de Louvain.
Supplément 5 Correspondance avec les Évêques belges. Réunions des Évêques. Université
de Louvain.

Fonds Rutten

- 17 Réunions des Évêques. Université de Louvain.
37 Oeuvres féminines.
43 Oeuvres pour la jeunesse.
57 Relations avec Rome, le Nonce et les autres Évêques.

5. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR

Documents non classés:

- Vers 1920. Dossier de diverses questions relatives à l'enseignement.
- Important dossier scolaire.
- Oeuvres (dont Oeuvres féminines).
- Université de Louvain. Correspondance des Évêques avec le recteur et
importants documents relatifs à l'Université (1833-1900).

III. ARCHIVES PERSONNELLES CONSERVÉES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

1. SÉMINAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Papiers G. Kurth

Documents en voie de classement dont nous avons pu voir la correspondance avec la com-
tesse de Villermont, Simon Deploige et Mgr Mercier.

2. INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE

Archives de Mgr Leclercq

Divers dossiers non classés.

Archives de Mgr Mercier

- 11 Correspondance (1908-1911) (5 fardes).
12 Correspondance (1912-1914) (4 fardes).
13 Correspondance (1917-1927) (3 fardes).

- 73-73bis Papiers S. Deploige: correspondance (surtout avec Mercier), notes de lectures, notices sur des collègues, etc.
- farde 1: Lettres de D. Mercier à S. Deploige (1892-1914).
- farde 2: Correspondance de S. Deploige (1891-1919).

IV. ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

1. *Papiers Henri Jaspar*

- 6 Correspondance Cardinal Mercier. 1917-1924.
7 Correspondance Autorités Religieuses. 1927-1932.

2. *Papiers Prosper Poullet*

- 121 Correspondance concernant l'enseignement supérieur, 1911-1914.
129 Correspondance concernant l'enseignement supérieur belge et son corps enseignant à l'étranger, 1914-1918.
158¹ Correspondance de Mgr Ladeuze.
158² Correspondance de Mgr Rutten.

3. *Archives F. Schollaert et J. Helleputte*

Papiers Helleputte

- 234 Feminisme.
442 Universiteit Leuven.
443 Hooger onderwijs voor vrouwen.

V. BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Papiers Louis Frank

- II/7791 Correspondance et notes diverses.
II/7792 Correspondance, coupures de presse et documents divers.
II/7793 Dossier relatif au prix Guimard, correspondance et notes diverses.

VI. ARCHIVES ROYALES

Nous avons sollicité une autorisation de consultation de ces archives à la suite de la découverte, dans les Archives de l'Archevêché de Malines, d'une note de Mgr Pieraerts (aumônier de la Cour) adressée au cardinal Mercier et relative à une intervention de la Reine dans la question de l'enseignement supérieur féminin⁷. Il nous a été répondu qu'aucun document des Archives Royales appartenant aux notes de Mgr Pieraerts ou au fonds de la Reine Élisabeth, ne faisait allusion à cette intervention.

⁷ ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES, *Fonds Mercier*, Carton 65, farde «Correspondance avec la Famille Royale», Lettre de Pieraerts à Mercier, 15 mars 1922.

VII. ARCHIVES PRIVÉES

Papiers de Missiessy

Ces documents, contenant la correspondance de Marie de Villermont, notamment avec F. Dessain (secrétaire de Mgr Mercier), G. Kurth et la revue *La Femme Belge*, ont été conservés jusqu'il y a peu dans un dépôt privé, dépôt qu'ils ont quitté à une date et pour une destination inconnues^{*}.

B. Sources imprimées

I. PUBLICATIONS OFFICIELLES

Annales parlementaires. Chambre des Représentants. Sessions ordinaires, 1874-1875; 1875-1876; 1886-1887; 1889-1890; 1912-1913; 1919-1920; et 1920-1921.

Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge, Bruxelles, 1881-1932; Gand, 1933-1939; et Bruxelles, s.d. (pour l'année 1940).

L. BAUWENS, *Code l'enseignement supérieur*, Bruxelles, 1934.

Bulletin du Ministère de l'Instruction publique, part. II, *Circulaires, décisions et avis*, t. III, 1880, p. 58-59.

Bulletin du Ministère des Sciences et des Arts, part. II, *Circulaires et dépêches*, t. XIX, 1926 (pour l'année 1925), p. 113-120.

Fondation Universitaire. Bureau de statistique universitaire. Rapport annuel, Bruxelles, s.d. (pour les années 1936-1937 à 1939-1940).

Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. Rapport triennal, Bruxelles, 1879-1928 (pour les périodes triennales 1874-1876 à 1919-1921).

II. PUBLICATIONS D'ORGANISMES PRIVÉS OU SEMI-PRIVÉS

Actes du VI^e Congrès Catholique de Malines, 5 vol., Bruxelles, s.d.

Annuaire Catholique de Belgique, Bruxelles, 1928, 1931-1932, et [1948].

Annuaire de l'Université Catholique de Louvain, Tongres, s.d. (6 vol. couvrant les années 1920-1921 à 1940-1941).

Bulletin de la Ligue de l'enseignement, année 1878-1879, p. 105-119.

Congrès Catholique. Malines 23-26 septembre 1909. Rapports. Section féminine, Oeuvres Religieuses, Charitables, Sociales et Économiques, Bruxelles, s.d.

École Supérieure de Jeunes Filles sous le patronage de l'Université de Louvain, Bruxelles, 1919-1923 (pour les années 1919-1920 à 1923-1924).

Université Libre de Bruxelles. Rapport sur l'année académique, Bruxelles, 1881-1947 (pour les années 1880-1881 à 1944-1945).

Université Catholique de Louvain. Programme des cours, Louvain, 1920-1939 (pour les années 1920-1921 à 1939-1940).

^{*} Cfr A. SIMON, *Inventaires d'archives (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, n° 14), Louvain-Paris, 1960, p. 17-21. La lettre que nous avons envoyée au propriétaire renseigné par l'auteur nous est revenue avec la mention d'usage: «N'habite pas à l'adresse indiquée».

Université de Gand. Ouverture solennelle des cours. Rapport sur la situation de l'Université, Gand, 1883-1923 (pour les années 1882-1883 à 1922-1923)—Universiteit te Gent. Plechtige opening der leergangen, Gand, 1924-1940 (pour les années 1923-1924 à 1939-1940).

Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Discours et Rapport, Liège, 1882-1940 (pour les années 1881-1882 à 1939-1940).

III. PRESSE

I. Journaux

L'Avenir du Luxembourg (5-25 mai 1920).
Le Bien Public (20 janvier - 15 février 1920; 5-25 mai 1920).
L'Étoile Belge (5-25 mai 1920).
La Gazette du Centre (5-25 mai 1920).
Gazet van Antwerpen (5-25 mai 1920).
L'Indépendance Belge (13 avril - 4 novembre 1920).
Le Journal de Bruxelles (20 janvier - 15 février 1913).
La Libre Belgique (13 avril - 4 novembre 1920).
La Métropole (20 janvier - 15 février 1913).
La Meuse (5-25 mai 1920).
La Nation Belge (5-25 mai 1920).
Le Patriote (20 janvier - 15 février 1920).
Le Peuple (13 avril - 4 novembre 1920).
Le Soir (5-25 mai 1920).
De Standaard (5-25 mai 1920).
Vers l'Avenir (5-25 mai 1920).
Le XX^e Siècle (20 janvier - 15 février 1913; 5-25 mai 1920).
Het Volk (20 janvier - 15 février 1913; 5-25 mai 1920).

2. Revues

Aujourd'hui et Demain. Organe de la Ligue Constance Teichmann (15 novembre 1916 - 15 mai 1921).
L'Avant-Garde. Organe Officiel des Étudiants de Louvain (28 octobre 1909 - 20 novembre 1920).
Bulletin de la Fédération des Femmes Catholiques Belges (mars 1919).
Le Féminisme Chrétien de Belgique (1^{er} novembre 1905 - mai 1921).
La Femme Belge. Revue de Questions Morales, Sociales, Littéraires et Artistiques (1^{er} novembre 1913 - 1^{er} juin 1921).
La Femme à la Campagne (2 mai 1920 - 2 mai 1921).
La Femme Wallonne. Bulletin de l'Oeuvre des femmes de Wallonie (mai 1920 - mai 1921).
Le Flambeau (20 mai 1920 - 15 mai 1921).
Le Journal des Mères (15 mai 1920 - 15 mai 1921).
La Ligue des Femmes. Organe du Mouvement Social Féminin et des Ligues Ouvrières de Belgique (mai 1920 - mai 1921).
L'Ouvrière. Organe du Mouvement Syndical Féminin Chrétien de Belgique (mai 1920 - mai 1921).
Le Patriote Illustré (9 mai - 26 décembre 1920).

- , *L'Université de Louvain (1425-1927). A propos des Fêtes du Cinquième Centenaire de l'Alma Mater (Études Religieuses, n° 175)*, Liège, 1927.
- , *L'Université de Louvain (1425-1940)*, Bruxelles, 1945.
- , *L'Université de Louvain. Son origine, son histoire, son organisation. 1425-1953*, Bruxelles, 1953.
- J. VAN GINNEKEN, *Bij het honderste Lustrum der Leuvensche Universiteit*, dans *Studiën. Tijdschrift voor godsdienst, wetenschap en letteren*, nouv. sér., t. LIX, (vol. CVIII), 2^e semestre 1927, p. 81-96.
- E. VLIEBERGH, *Hooger onderwijs voor katholieke vrouwen*, dans *Dietsche warande en belfort*, 1^{er} semestre 1913, p. 293-305.
- A. WASSEIGE, *De l'exercice de la médecine par les femmes. Discours inaugural prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 19 octobre 1886*, dans *Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Discours et Rapport*, Liège, 1886, p. 5-27.

V. MÉMOIRES ET SOUVENIRS

- J. ANCELET-HUSTACHE, *Lycéenne, en 1905*, Paris, 1981.
- M. FIRKET, *La première femme à l'Université de Liège*, dans *Liège Université*, 1980, n° 9, mai, p. 2, col. 1-3.
- A. MASSON, *Souvenirs d'anciens. Louvain 1919*, dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Amis de l'Université de Louvain*, année 1954, n° 2, p. 61-64.
- L. DEGRELLE, *Les grandes farces de Louvain*, Louvain, 1930.
- D. FERRATA, *Mémoires*, 3 vol., Rome, 1920.
- C. GERMAIN et C. PANAFIEU, *La mémoire des femmes. Sept témoignages de femmes nées avec le siècle*, Paris, 1982.

VI. ÉDITIONS DE DOCUMENTS

- Le problème féminin (Les enseignements pontificaux. Présentation et tables par les moines de Solesmes)*, Tournai, 1953.
- A. SIMON, *Instructions aux nonces de Bruxelles (1835-1899)*, dans *Analecta Vaticano Belgica*, 2^e sér., section C, *Nonciature de Bruxelles*, t. IV, Bruxelles-Rome, 1961.
- , *Réunions des Évêques de Belgique. 1868-1883. Procès-verbaux (Cahiers du Centre inter-universitaire d'histoire contemporaine, n° 17)*, Louvain-Paris, 1961.

II^e Partie: TRAVAUX

I. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

1. BIBLIOGRAPHIES

- Alma Mater Lovaniensis. Gids voor den Hoogstudent aan de Katholieke Universiteit te Leuven*, Louvain, 1942, p. 181-182.
- M.-A. ARNOULD et J. DHONDT, *Le travail historique en Belgique, (1944-1947)*, dans *Revue du Nord*, t. XXIX, 1947, p. 301-321, et t. XXX, 1948, p. 77-96. — *Travail historique en Belgique. 1947-1949, ibid.*, t. XXXII, 1950, p. 60-80, 177-192 et 247-271.
- É. BACHA et R. DUPIÉREUX, *Périodiques belges. Répertoire par titres et par sujets*, Bruxelles, 1928.
- Bibliographie Annuelle de l'Histoire de France. Année 1955 sv.*, Paris, 1956 sv.
- Bibliographie de Belgique*, t. I-LXVI, Bruxelles, 1875-1940.
- Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*, 4 vol. parus, Bruxelles, 1958-1972.
- Bibliographie de l'éducation française*, dans *Histoire de l'éducation*, n° 4 sv., août 1979 sv. (la bibliographie paraît toujours dans le numéro d'août et porte sur les titres parus trois ans auparavant).
- Bibliographie Nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications. 1830-1880*, 4 vol., Bruxelles, 1886-1910.
- Bibliographie sur le travail des femmes (1861-1965) (Bureau international du travail. Contributions bibliographiques, n° 26)*, Genève, 1970.
- K. BLOCKX et E. VAN EIL, *De theologische faculteit. 1919-1969*, dans *Annua Nuntia Lovaniensa*, 1970, p. 17-23.
- H. BOSLY, C. MARMOL, C. GOOSSENS et J. LIMPENS, *Répertoire bibliographique du Droit belge (1919-1945)*, Liège, 1947.
- Bulletin d'histoire de Belgique*, dans *Revue du Nord*, t. XXXV sv., 1953 sv.
- Bulletin critique d'histoire de Belgique*, 5 vol., Gand, 1967-1971 (pour les années 1960-1965 à 1969-1971). — *Bulletin critique d'histoire de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg*, 3 vol., Gand, 1972-1976 (pour les années 1972 à 1975).
- La condition féminine. Bibliographie sélective. Livres et articles de périodiques disponibles dans plusieurs bibliothèques belges*, t. II, Bruxelles, 1975, p. 841-851 et 853-861.
- J. COPPENS, *Bibliographie sur l'Université de Louvain*, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, t. XXVIII, 1952, p. 119-202 et 589-600.
- A. COSEMANS et T. HEYSE, *Contribution à la bibliographie dynastique et nationale*, t. IV, *Règne d'Albert (1909-1934) (Cahiers belges et congolais, n° 32-33 et 35-36)*, 4 vol., Bruxelles, 1959-1961.
- Critical Chronical of the Belgian contemporary History*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. X sv., 1979 sv.
- J. DE BELDER et J. HANNES, *Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1865-1914 (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 38)*, Louvain-Paris, 1965.
- L. de SCHAEZTEN et J. COPPENS, *Université Catholique de Louvain. Bibliographie Académique*, t. IV, 1914-1934, Louvain, 1937. — J. COPPENS et C. VERVOORT, *Université Catholique de Louvain. Bibliographie Académique*, t. VII, 1934-1954, 2 vol., Louvain, 1954.

- D. DEWEERDT, *Bibliographie rétrospective des publications officielles de la Belgique. 1794-1914 (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 30)*, Louvain-Paris, 1963.
- J. DHONDT et S. VERVAECK, *Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 13)*, 2^e éd., Louvain-Paris, 1964.
- Les femmes. Guide bibliographique établi par la bibliothèque de documentation française*, 2 vol., Paris, s.d.
- La Femme et la Société. Un demi-siècle de publications (Bibliothèque du Parlement. Dossier Documentaire, n° 8)*, Bruxelles, 1975.
- M. GUILBERT, N. LOWIT et M.-H. ZYLBERBERG-HOCQUART, *Travail et condition féminine (bibliographie commentée)*, s.l., 1977.
- P. JUIF et F. DOVERO, *Manuel bibliographique des sciences de l'éducation*, Paris, 1968.
- E. KOLMER, *Catholic Women Religious and Women's History: A Survey of the Literature*, dans *American Quarterly*, t. XXX, p. 639-651.
- Leuven, dans L. DE WACHTER, *Repertorium van de vlaamse gouwen en gemeenten*, t. III et IV, Anvers, 1945 et 1957, p. 280-295 et 162-167.
- E. NATALIS, *Un quart de siècle de littérature pédagogique. Essais bibliographiques. 1945-1970*, Gembloux, 1971.
- J. PAQUET, *Bibliographie des universités de Belgique (Université de Louvain)* dans *Bibliographie internationale de l'histoire des universités*, t. I, Genève, 1973, p. 101-164.
- Paedagogica belgica*, sous la dir. de R.-L. PLANCKE, t. I sv., Gand, 1951 sv.
- Paedagogica historica*, sous la dir. de R.-L. PLANCKE, t. I sv., Gand, 1961 sv.
- R.-L. PLANCKE, *De historische paedagogiek van België. Overzicht en bibliographie*, Anvers, 1950.
- Un quart de siècle de recherche historique en Belgique. 1944-1968*, sous la dir. de J.A. VAN HOUTTE, Louvain-Paris, 1970.
- Revue d'histoire ecclésiastique. Bibliographie*, 1950 sv.
- E. STARK et E. HASSINGER, *Bibliographie zur Universitätsgeschichte. Verzeichnis der im Gebiet der Bundesrepublik Deutschland 1945-1971 veröffentlichten Literatur (Freiburger Beiträge zur Wissenschafts- und Universitätsgeschichte, n° 1)*, Fribourg-Munich, 1974.

2. INVENTAIRES D'ARCHIVES ET CATALOGUES D'EXPOSITIONS

- Archives de l'Archevêché de Malines. Fonds Mercier. Inventaire*, Malines, s.d. (dactylographié).
- Archives de l'Évêché de Namur. Inventaire*, 2 vol., Namur, s.d. (manuscrit).
- Bibliothèque Royale. Liste des acquisitions de la V^e Section, sér. II, n° 7791-7793*, Bruxelles, s.d. (*Papiers Louis Frank*).
- J. BUCHET et J. ROEGERS, *Inventaire des Archives de l'Administration Centrale conservées aux Halles universitaires*, Louvain, s.d. (dactylographié).
- L. COLLIN, *Bisschoppelijk archief Gent. Inventaris Fonds Mgr E. Seghers*, Gand, 1978 (dactylographié).
- , *Bisschoppelijk archief Gent. Inventaris van het Fonds Antoine Stillemans. 1832-1916*, Gand, 1977 (dactylographié).
- A. COSEMANS, *Archief. Fr. Schollaert en J. Helleputte. Inventaris*, Bruxelles, 1949 (manuscrit).
- , *Rapport sur les archives de l'histoire contemporaine conservées dans les dépôts publics (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 1)*, Louvain-Paris, 1957, p. 11-19.

- , *Rapport sur les archives d'hommes politiques*, *ibid.*, p. 20-22.
- A. DEBLON, *Les archives de l'Évêché de Liège. Aperçu des fonds et collections*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XLVIII, 1977, p. 615-629.
- A. DEBLON, P. GÉRIN et L. PLUYMERS, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des fonds modernes (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 85)*, Louvain-Paris, 1978.
- D. de STOBBELEIR, *Archives de famille entrées aux Archives de l'État en Belgique de 1950 au 30 juin 1972*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XVI, 1974, p. 280-320.
- D. de STOBBELEIR et E. PERSOONS, *Guide des Archives en Belgique*, Bruxelles, 1972.
- C. DE VLEESCHAUER, *Inventaris van het archief van de Koninklijke Bibliotheek Albert I te Brussel*, Bruxelles, 1979.
- A. d'HAENENS, *État du département des archives et Mss. de la Bibliothèque de l'U.C.L. au premier octobre 1968*, Louvain, s.d. (dactylographié).
- Een eeuw vlaamse - studentenbeweging te Leuven. Catalogus van de tentoonstelling 16 februari - 2 april 1976*, Louvain, 1976.
- De la Faculté des arts à la Faculté de philosophie et lettres. Des siècles d'histoire. Catalogue de l'exposition 4-15 mars 1980*, Louvain-la-Neuve, 1980.
- H. HAAG, *Les archives personnelles des anciens ministres belges (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 29)*, Louvain-Paris, 1963.
- , *Les archives privées (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 1)*, Louvain-Paris, 1957, p. 26-28.
- Inventaire sommaire des Archives de l'Administration Centrale (Halles universitaires)*, Louvain, s.d. (dactylographié)
- [B. JANSSENS de BISTHOVEN], *Inventaris van het bisschoppelijk archief te Brugge*, 2 vol., Bruges, 1964 (dactylographié).
- Leuven. Stedelijk Museum. 550 jaar Universiteit Leuven. 31 januari - 25 april 1976*, Lembeke, 1976.
- Louvain. Musée Communal. 550 ans de vie universitaire à Louvain. 31 janvier - 25 avril 1976*, Lembeke, 1976.
- E. LEJOUR, *Les archives de famille. Liste des archives de famille conservées dans les Archives de l'État*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. XXI, 1950, p. 11-27 et 163-183.
- J. NICODÈME, *Répertoire des inventaires des archives conservées en Belgique, parus avant le 1^{er} janvier 1969 (Archives et Bibliothèques de Belgique, n° spécial)*, Bruxelles, 1970.
- F. SATORIUS, *Catalogue des journaux et périodiques conservés aux Archives de l'Université Libre de Bruxelles*, t. I, A-K (*Archives et Bibliothèques de Belgique. Catalogues*, n° 1), Bruxelles, 1973, et t. II, L-Z (*Université Libre de Bruxelles. Service des Archives*), Bruxelles, 1975.
- A. SIMON, *Évêques de la Belgique indépendante. 1830-1940. Sources d'Archives (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 21)*, Louvain-Paris, 1961.
- , *Inventaires d'archives (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 3)*, Louvain-Paris, 1957.
- , *Inventaires d'archives (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 5)*, Louvain-Paris, 1958.
- , *Inventaires d'archives (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 14)*, Louvain-Paris, 1960.
- , *Notes sur les archives ecclésiastiques (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 2)*, Louvain-Paris, 1957.

- É. VANDEWOUDE, *Les Archives Royales à Bruxelles*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XXXVIII, 1967, p. 176-192.
- M. VAN HAEGENDOREN, *Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Aperçu des fonds et inventaires*, Bruxelles, 1955.
- L. VAN MEERBEECK, *Inventaire des Papiers Ch. de Broqueville*, Bruxelles, s.d. (dactylographié).
- , *Inventaire des Papiers Poulet*, Bruxelles, 1946 (dactylographié).

3. BIOGRAPHIES ET INSTRUMENTS BIOGRAPHIQUES⁹

- Annuaire Complet du Clergé Belge et Répertoire des Établissements Religieux*, t. XV, XX et XXXIV, Bruxelles, 1907, 1912 et 1926.
- R. AUBERT, *Dupanloup*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIV, Paris, 1960, col. 1070-1122.
- A. BAUDRILLART, *Vie de Mgr d'Hulst*, 2^e éd., 2 vol., Paris, 1912.
- Biographie Nationale*, 28 vol., Bruxelles, 1866-1944, et *Supplément*, 15 vol., Bruxelles, 1957-1984.
- A. DELOGE, *Gabrielle Petit. Sa vie et son œuvre*, Bruxelles, 1922.
- K. KRUISBERGHS, *In memoriam Z. Exc. J.-H. Van Cauwenbergh, Ere-vice-Rector van de Universiteit*, dans *Onze Alma Mater*, t. IV, n° 3, 1950, p. 8-9.
- L.T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Annuaire de l'Académie Royale de Belgique*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 119-153.
- L. LEVAUX, *Le Père Lebbe*, Bruxelles, 1948.
- Liber Memorialis. L'Université de Liège de 1867 à 1935. Notices biographiques*, sous la dir. de L. HALKIN, 3 vol., Liège, 1936.
- Mélanges Auguste Pelzer (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^e sér., t. XXVI)*, Louvain, 1947, p. 1-6.
- L. NEUJEAN, *Victoire Cappe*, Mémoire inédit de l'École Catholique de Service Social, Bruxelles, 1950.
- B.A. ROOSE, *De wijze vrouw van Vlaanderen. Het leven van Marie-Elisabeth Belpaire*, Anvers, 1948.
- J. SCHOONJANS, *Femmes belges*, Bruxelles, 1952.
- H. SCHROOTEN, *De sociale en politieke actie van Mej. M. Belpaire tijdens de Eerste Wereld-Oorlog (1914-1918)*, Anvers - Amsterdam, 1978.
- A. SIMON, *Le Cardinal Mercier (Notre Passé)*, Bruxelles, 1960.
- C. TERLINDEN, *Éloge Funèbre de Madame Haps, Fondatrice de l'École Supérieure de Jeunes Filles et Présidente du Comité de Direction de l'École, prononcé à la Séance Académique du 8 mai 1939*, s.l.n.d.
- G. THIELEMANS-DE BACKER, *Maria Baers, haar leven en werk*, Anvers, 1961.
- P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge. 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969.

4. DICTIONNAIRES

- A. HOUET, *Dictionnaire moderne, géographique, administratif, statistique des communes belges*, Bruxelles, [1950].
- J. VAN der SCHAAR, *Woordenboek van voornamen*, Utrecht - Anvers, 1964.

⁹ Nous n'avons pas repris ici les titres de notices nécrologiques relatives au personnel académique de l'Université qui ont paru régulièrement dans l'*Annuaire de l'Université Catholique de Louvain*.

II. OUVRAGES ET ARTICLES D'INTRODUCTION ET DE MÉTHODE

- J.-M. AUBERT, *La Femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, 1975.
- K. de CLERCK, *Twintig jaar historische pedagogiek in België*, dans *Persoon en Gemeenschap. Tijdschrift voor opvoeding en onderwijs*, t. XXIV, 1971, p. 210-214.
- M. DE VROEDE, *Actuele tendensen in het onderzoek betreffende de geschiedenis van het onderwijs*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. IX, 1978, p. 289-304.
- D. DE WEERDT, *Vrouwengeschiedenis en vrouwenstudies*, dans *Socialistische Standpunten*, t. XXX, n° 2, 1983, p. 44-53.
- Éducation des filles. Enseignement des femmes* (Pénélope. Pour l'histoire des femmes, Cahier n° 2), Paris, 1980.
- P. GÉRIN, *Nouvelle initiation à la documentation écrite contemporaine*, Liège, 1982.
- J. HEFFER, J.-L. ROBERT et P. SALY, *Outils statistiques pour les historiens* (Publications de la Sorbonne, Série Initiation, n° 1), Paris, 1981.
- Une histoire des femmes est-elle possible?*, sous la dir. de M. PERROT, Marseilles-Paris, 1984.
- A. LIORZOU, *Initiation pratique à la statistique*, Paris, 1956.
- J. MARCZEWSKI, *Introduction à l'histoire quantitative*, Genève, 1965.
- E. MORICE et F. CHARTIER, *Méthode statistique*, 2 vol., Paris, 1954.
- La quantification en histoire* (Travaux du Centre National de Recherches Logiques), éd. par G. KURGAN et P. MOUREAUX, Bruxelles, 1973.

III. TRAVAUX

I. HISTOIRE DE LA FEMME

- M. ALBISTUR et D. ARMOGATHE, *Histoire du féminisme français du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, 1977.
- G. BAETEMAN et J.P. LAUWERS, *Le statut de la femme dans le droit belge depuis le Code civil*, dans *La Femme* (Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, t. XII), Bruxelles, 1962, p. 577-603.
- P. BAIRIN, *Le travail des femmes dans les mines de la province de Liège (1849-1859)*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1976.
- B. BALIEU, *La question du travail des femmes pendant les années 1867 à 1870*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1972.
- J. BARTIER, *Un siècle d'enseignement féminin. Le Lycée royal Gatti de Gamond et sa fondatrice*, Bruxelles, 1964.
- B.J. BAUDART, *Isabelle Gatti de Gamond et l'origine de l'enseignement secondaire des jeunes filles en Belgique*, Bruxelles, 1949.
- L. BOEHM, *Von den Anfängen des akademischen Frauenstudiums in Deutschland. Zugleich ein Kapitel aus der Geschichte der Ludwig - Maximilians - Universität München*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. LXXVII, 1958, p. 298-327.
- P. BOËL et C. DUCHÊNE, *Le Féminisme en Belgique. 1892-1914*, Bruxelles, 1955.

- R. BOUDENS, *Vijftig jaar meisjesstudenten in Leuven*, dans *De Maand*, t. XIII, 1970, p. 313-314.
- P. BRANCA, *Women in Europe since 1750*, Londres, 1978.
- E. BRAULT, *La franc-maçonnerie et l'émancipation des femmes (Histoire et Tradition)*, Paris, 1953.
- A. BRIBOSIA, *Le vote des femmes en Belgique et les partis politiques de 1892 à 1902*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1969-1970.
- B. BRIOT, «*L'Illustration Européenne*» (1870-1880). *Analyse thématique: l'image de la femme*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain-la-Neuve, 1982.
- M. BRUWIER, *Le Socialisme et les Femmes, dans 1885-1985. Du parti ouvrier belge au parti socialiste. Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du P.O.B. par l'Institut Émile Vandervelde*, Bruxelles, 1985, p. 309-336.
- M. BRUWIER et M.-L. PIROTTE, *Le rôle de la loge «Les Amis Philanthropes» dans la création du «Droit Humain» en Belgique. 1910-1912*, dans *Visages de la franc-maçonnerie belge du XVIII^e au XX^e siècle (Laïcité. Série «Recherches», n° 4)*, sous la dir. de H. HASQUIN, Bruxelles, 1983, p. 257-273.
- M.T. BULCIOLU, *L'école saint-simonienne et la femme. Notes et documents pour une histoire du rôle de la femme dans la société saint-simonienne. 1828-1833 (Études sur l'égalité*, sous la dir. de C. ROSSO), Pise, 1980.
- M. CAPELLE, *Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées. Enquête relative aux étudiantes des années 1920-21 à 1947-48*, dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, t. XXII, n° 1, janvier-mars 1958, p. 9-64.
- D. CYFER-DIDERICH, *La femme diplômée d'université*, dans *XX^e semaine sociale universitaire sur la condition sociale de la femme*, Bruxelles, 1956, p. 75-92.
- C. DANGOTTE, *La première femme médecin belge: Isala Van Diest (1842-1916)*, dans *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, t. V, 1967, p. 77-85.
- F. de BUEGER-VAN LIERDE, *A l'origine du mouvement féministe en Belgique: «L'Affaire Popelin»*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. L, 1972, p. 1128-1187.
- , *Louis Frank, pionnier du mouvement féministe belge*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. IV, 1973, p. 377-392.
- K. de CLERCK et M. VAN DER AUWERA, *De stichting van de rijksnormaalschool te Brugge. Kort verhaal van een lange lijdensweg (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek)*, Gand, 1982.
- Y. DELATOUR, *Le travail des femmes pendant la première guerre mondiale et ses conséquences sur l'évolution de leur rôle dans la société*, dans *Francia*, t. II, 1974, p. 482-501.
- M. del CARMEN RIOS, *Les libéraux et la question de l'enseignement moyen public pour jeunes filles en Belgique entre 1865 et 1880*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1967.
- M. DELCOURT, *Une page de l'histoire universitaire liégeoise. Louis Trasenster et l'admission des femmes à l'Université*, dans *La Vie Wallonne*, t. VI, 1926, p. 173-180.
- Démographie historique et condition féminine*, dans *Annales de démographie historique*, 1981, p. 9-320.
- M. DE MUYTER, *L'image de la femme à travers la presse féminine en Belgique (1836-1850)*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1977.

- M. DE NEEF, *Meisjesstudenten te Leuven tussen de beide wereldoorlogen. Een socio-kulturele studie van de eerste generaties vrouwelijke studenten aan de Katholieke Universiteit te Leuven. 1920-1940*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Leuven, 1983.
- R. DESMED, *Examen du problème de l'émancipation de la femme par la Loge «Les Amis Philanthropes» vers 1860*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1977, p. 386-413.
- A. DESPY-MEYER, *Les femmes et l'enseignement supérieur: l'Université Libre de Bruxelles de 1880 à 1914* (Université Libre de Bruxelles. Service des Archives, Études et Monographies, sér. in-8°, n° 1), Bruxelles, 1980.
- D. DE THYSEBAERT, *Le Congrès de Malines de 1936. Étude de l'idée de famille et des méthodes de diffusion des idées*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1977.
- D. DEWEERDT, *De bevrijding van de vrouw lag in het stemrecht...*, dans *Socialistische Standpunten*, t. XVII, 1970, p. 70-77.
- , *En de vrouwen? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België. 1830-1960*, Gand, 1980.
- , *De historische aanloop tot de vrouwenemancipatie*, dans *Nationale Vrouwenraad van België. Nederlandstalige afdeling*, 1978, n° 1, p. 6-32.
- , *Vrouwen vertegenwoordigd in het hart van de socialistische werking?*, dans *Socialistische Standpunten*, t. XXV, 1978, p. 38-48.
- , *Zoé, Isabelle, Louise et les autres...*, dans *Vies de Femmes. 1830-1980*, Bruxelles, 1980, p. 15-41.
- J. DHONDT, *Les femmes et la première Internationale en Belgique*, dans *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, p. 239-250.
- G.H. DUMONT, *La femme belge et le travail (1830-1980)*, *ibid.*, p. 59-71.
- E.T. EATON, *The Belgian Leagues of Christian Working-Class Women*, Washington, 1954.
- Éducation et images de la femme chrétienne en France au début du XX^e siècle. Entretiens de la Combe de Lancey (Isère), 8, 9, 10 octobre 1878 à l'occasion du centenaire de la mort de Mgr Dupanloup* (Publications de l'Université Jean Moulin), sous la dir. de F. MAYEUR et J. GADILLE, Lyon, 1980.
- Les études des femmes dans les universités suisses*, Zurich - Leipzig - Stuttgart, 1928.
- S.D. FELDMAN, *Women in America Higher Education. A Historical Perspective*, dans *Escape from the Dall's House. Women in Graduate and Professional School Education. A report prepared for the Carnegie Commission on Higher Education*, s.l., 1974.
- La Femme* (Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, t. XI-XII), Bruxelles, 1962.
- I. GÉRARD et J. LAMBOTTE, *150 ans de Vie Féminine*, Bruxelles, 1979.
- P. GÉRIN, *Louise Van den Plas et les débuts du «Féminisme Chrétien de Belgique»*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. I, 1969, p. 254-278.
- A. HAUWEL, *A propos d'un anniversaire*, dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, t. XXVII, 1955, p. 26-28.
- , *Vrouwenemancipatie in België*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [1^e éd.], t. XI, Zeist-Anvers, 1956, p. 309-316 et 364.
- Histoire mondiale de la femme*, sous la dir. de P. GRIMAL, t. IV, *Sociétés modernes et contemporaines*, Paris, 1974.
- Histoire des femmes du Nord*, dans *Revue du Nord*, t. LXIII, n° 250, juillet-septembre 1981.

- D. KEYMOLEN, *Beroepsarbeid voor vrouwen van betere stand in België omstreeks 1860. Een bijdrage tot de mentaliteits- en onderwijsgeschiedenis* (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1981.
- , *Feminisme in België. De eerste vrouwelijke artsen (1873-1914)*, dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. XC, 1975, p. 38-58.
- , *De historiek van de vrouwenemancipatie in België* (Instituut voor Politieke Vorming), Bruxelles, 1981.
- , *Isala Van Diest, arts en feministe*, dans *Spiegel historiael*, t. X, 1975, p. 304-309.
- , *Vrouwenarbeid in België van ca. 1860 tot 1914* (Dossiers Geschiedenis, n° 3), Louvain, 1977.
- , *Vrouwenemancipatie. 1844-1914*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [2^e éd.], t. XIII, Haarlem, 1977, p. 66-76 et 542.
- D. KEYMOLEN, G. CASTERMANS et M. SMETS, *De geschiedenis geweld aangedaan. De strijd voor het Vrouwenstemrecht. 1886-1948* (Instituut voor Politieke Vorming), Anvers-Amsterdam, 1981.
- B. LACOMBLE-MASEREEL, *Les premières étudiantes à l'Université de Liège. Années académiques 1881-1882 à 1919-1920* (Commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège. Documents et Mémoires, fasc. XIV), Liège, 1980.
- C. LEPLAE, *Les femmes universitaires. Étude préliminaire des diplômées de l'Université de Louvain*, dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, t. XVI, n° 7, novembre 1950, p. 19-65.
- F. MAYEUR, *Les catholiques libéraux et l'éducation des femmes*, dans *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle. Actes du colloque international d'histoire religieuse de Grenoble des 30 septembre - 3 octobre 1971*, Grenoble, 1974, p. 421-440.
- , *Dupanloup et Victor Duruy, le sens d'une polémique*, dans *Mgr Dupanloup et les problèmes politiques de son temps. Actes du Colloque d'Orléans. 17-18 novembre 1978* (Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, n° hors série), Orléans, 1980, p. 49-63.
- , *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, 1979.
- , *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, 1977.
- S. MOUGNE, *L'Académie de Stanislas et les femmes* (Mémoires de l'Académie Stanislas, sér. 7, t. VII), Nancy, 1977-1978, p. 249-272.
- F. PEEMANS, *La femme belge employée de l'État (fin du XIX^e siècle ± 1950): espace de travail et espace sociologique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LVIII, 1980, p. 864-893.
- , *Les femmes et le pouvoir. Traditions et évolutions*, *ibid.*, t. LX, 1982, p. 355-368.
- H. PEEMANS-POULLET, *De evolutie van bescherming van de vrouwenarbeid*, dans *Orientatie. Sociaal recht en personeelsbeleid*, t. VI, n° 10, décembre 1975, p. 293-309.
- M. POULAIN et D. TABUTIN, *La surmortalité des petites filles en Belgique au XIX^e siècle et début du XX^e siècle*, dans *Annales de démographie historique*, 1981, p. 105-118.
- R. REZSOHAZY, *Histoire de l'action sociale féminine chrétienne en Belgique*, s.l., 1959 (inédit).
- H. ROLLET, *La condition de la femme dans l'Église. Ces femmes qui ont fait l'Église*, Paris, 1975.
- F. SÉNÉPART, *L'éligibilité et le suffrage féminins vus par la presse francophone belge: journaux politiques, revues d'intérêt général et revues féministes ou féminines (mars 1919 à octobre 1921)*, Mémoire de licence inédit en Histoire, 2 vol., Louvain, 1979.

- A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *De eerste generaties meisjesstudenten aan de Rijksuniversiteit te Gent (1882/1883 tot 1929/1930) (Uit het verleden van de R.U.G., n° 13)*, Gand, 1982.
- É. SULLEROT, *Histoire et sociologie du travail féminin. Essai*, Paris, 1968.
- M. TOURNIER, *L'accès des femmes aux études universitaires en France et en Allemagne (1867-1967). Contribution à l'étude de l'enseignement féminin en France et en Allemagne durant ces 100 dernières années*, Thèse de 3^e cycle, Paris V, 1972.
- , *Women and Access to University in France and Germany (1861-1967)*, dans *Comparative Education* (Oxford), t. IX, 1973, p. 107-117.
- F. VAN LIERDE, *La «Ligue belge du droit des femmes». 1892-1897*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1971.
- R. VAN NUFFEL, *Zoé Gatti de Gamond, l'Enseignement et la Religion*, dans *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon* (Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, n° 3), Bruxelles, 1975.
- A. VEERKAMP, *Introduction des jeunes filles à l'Institut Catholique*, dans *Institut Catholique de Paris. Le livre du centenaire. 1875-1975*, Paris, 1975, p. 220-222.
- H. VERBANCK, *Laatslaapstertje ontwaakt (1913-1914). De Katholieke Vlaamse Meisjesbeweging: stichting en eerste groeijaren*, dans *Wetenschappelijke Tijdingen op het gebied van de geschiedenis van de Vlaamse Beweging*, t. XL, n° 2, avril - mai - juin 1981, col. 83-98.
- , *De Katholieke Vlaamse Meisjesbeweging in de oorlogsjaren (1914-1918)*, *ibid.*, t. XL, n° 4, octobre - novembre - décembre 1981, col. 229-238.
- M. VERBEKE, *Rijksmiddelbaar onderwijs voor meisjes: 100 jaar geleden een werkelijkheid* (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1982.
- , *Vrouwen en gemeentepolitiek. Een situatieschets, gevolgd door tien gesprekken met vrouwelijk schepenen van onderwijs* (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1982.
- Vies de Femmes. 1830-1980*, Bruxelles, 1980 (Catalogue de l'exposition organisée par la Banque Bruxelles-Lambert à Bruxelles du 16 octobre au 30 novembre 1980, dans le cadre «Europalia 80 - Belgique 150»).
- XXV^e semaine sociale universitaire sur la condition sociale de la femme du 17 octobre au 22 octobre 1955*, Bruxelles, 1956.
- U. VON GERSDORFF, *Frauenarbeit und Frauenemanzipation im Ersten Weltkrieg*, dans *Francia*, t. II, 1974, p. 502-523.
- Vrouwen in de geschiedenis (Elcker-Ik Leuven)*, s.l.n.d.
- J. WATSON, *Higher Education for Women in the United States. A Historical Perspectives*, dans *Education Studies. Journal of Foundation of Education*, t. VIII, 1977-1978, p. 133-146.
- P. WYNANTS, *L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)*, dans *La Revue nouvelle*, t. LXXVII, n° 1, janvier 1983, p. 69-76.
- J.L. YERNAUX, *Les taux féminins d'activité. Leur évolution en Belgique. 1866-1966*, dans *Revue belge de Sécurité sociale*, t.VI, 1964, p. 1102-1129.

2. HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

- C. ANSIAU, *La loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain-la-Neuve, 1982.
- C.J. BARRY, *The Catholic University of America. 1903-1909. The Rectorship of Denis J. O'Connel*, Washington, 1950.
- A. BEGUIN, *Recherche sur la démocratisation à l'Université de Louvain. Section francophone*, Mémoire de licence inédit en Sociologie, Louvain, 1969.
- G. BRAIVE, *Histoire des Facultés universitaires Saint-Louis. Des origines à 1918 (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. Travaux et Recherches n° 3)*, Bruxelles 1985.
- Les cent cinquante ans de l'Université Libre de Bruxelles (1834-1984)*, sous la dir. de A. UYTTEBROUCK et A. DESPY-MEYER, Bruxelles, 1984.
- R. CLÉMENS, *Les études universitaires à Liège*, Liège, 1949.
- L. COETSIER, *De evolutie van de studentenbevolking, het onderwijzend en wetenschappelijk personeel van de Rijksuniversiteit te Gent (Mededelingen van het Laboratorium voor toegepaste psychologie en de Dienst voor Studietoelagen bij de Rijksuniversiteit te Gent, n° 29)*, Gand, 1967.
- C. DAMIEN, *La loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1972.
- K. de CLERCK, *Momenten uit de geschiedenis van het belgische onderwijs*, 2^e éd., Anvers, 1969.
- S. DE COSTER, *La naissance et le développement du Lycée É Jacqmain*, dans *Cahiers bruxellois*, t. XV-XVI, 1970-1971, p. 347-375.
- I. DE LANOO, *Stratifikatie problemen en de demokratisering van het universitair onderwijs. Een onderzoek naar de demokratiseringstendenzen bij de Leuvense studenten. 1934-1966*, Anvers, 1969.
- V. DENIS, *Université Catholique de Louvain, 1425-1958*, Louvain, 1958.
- M. DE PAEPE, *De toelatingsvoorwaarden tot de universiteit in België. Een historisch overzicht*, dans *Onze Alma Mater. Driemaandelijks tijdschrift van Vlaamse Leergangen te Leuven*, t. XXXIX, n° 2, 1985, p. 119-150.
- F. DETHIER, *L'enseignement universitaire dans les provinces wallonnes*, dans *La Wallonie. Le Pays et les hommes. Lettres - arts - culture*, sous la dir. de R. LEJEUNE et J. STIENNON, t. IV, *Compléments*, Bruxelles, 1981, p. 253-270.
- M. DE VROEDE, *Onderwijs. 1840-1878*, et *Onderwijs. 1878-1914*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [2^e éd.], t. XIII, Haarlem, 1977, p. 111-125, et 328-351 (p. 548-549, et 549-550 pour la bibliographie).
- X. DE WAEPENAERE, M. VAN MEERBEECK-DEBRUYNE et F. BASTIEN-VANHAUWENHUYSE, *150 jaar Ten Doorn. 1832-1982. Onze-Lieve-Vrouw-ten-Doorninstituut*, Eekloo, 1982.
- B. DONNAY, *La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1979.
- R. DUMOULIN, *Liber Memorialis. L'Université de Liège de 1936 à 1966*, t. I, *Notices historiques*, Liège, 1967.
- M. FLORKIN et L.-E. HALKIN, *Chronique de l'Université de Liège*, Liège, 1967.
- L. GOBLET d'ALVIELLA, *1884-1909. L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, Bruxelles, 1909.

- P. HARSIN, *L'Université de Liège. 1817-1935. Introduction et annexes du Liber Memorialis 1867-1935*, Gembloux, 1936.
- M. HERESWITHA, *De vervlaamsing van het onderwijs in het Heilig - Graf te Turnhout*, dans *Taxandria*, nouv. ser., t. XLVIII, 1976, p. 247-257.
- P.E. HOGAN, *The Catholic University of America, 1896-1903. The Rectorship of Thomas J. Conaty*, Washington, 1949.
- Hoofdmomenten uit de ontwikkeling van gentse Rijksuniversiteit (1817-1967)*, tiré à part de *De Brug*, octobre 1967.
- Institut Catholique de Paris. Le livre du centenaire. 1875-1975*, Paris, 1975.
- Institut Saint-Louis. Bruxelles. Liber Memorialis. 75^e anniversaire. 1858-1933*, Bruxelles, s.d.
- É. IOSSA, *La loi du 20 mai 1876 ou la libre collation des grades académiques accordée aux universités*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1968.
- S. LANGER-BROUWIR, *Analyse de l'évolution de la population des diplômées de l'Université de Liège*, dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, t. XXXIII, n° 2, 1961, p. 3-58.
- J. LEJEUNE, 1817-1967. *L'Université de Liège*, dans *La vie liégeoise*, t. VI, n° 11, novembre 1967, p. 3-14.
- C. LEPLAE, *Recrutement et mobilité sociale des universitaires*, dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales de l'Université de Louvain*, t. XII, n° 7, octobre 1946, p. 7-75.
- Liège et son Université*, Liège, 1965.
- M. MICHEL, *La population des porteurs d'un diplôme belge d'enseignement supérieur résidant en Belgique*, dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, t. XXXIX, n° 1, janvier-mars 1925, p. 3-25.
- J. NUTTIN, *L'Institut de Psychologie et de Pédagogie à l'Université de Louvain. Avec un aperçu historique sur l'École de Pédagogie. 1923-1944*, Louvain, 1945.
- Rijksuniversiteit Gent, 1817-1967*, sous la dir. de R.-L. PLANCKE, Gand, 1967.
- J.M. SAUTER, *The American College of Louvain. 1857-1898*, Louvain, 1959.
- A. SIMON, *La Faculté Universitaire Saint-Louis à Bruxelles*, dans *Belgique. Enseignement Supérieur. 1900-1950*, Bruxelles, 1951, p. 163-170.
- , *L'Université Catholique de Louvain*, dans *Un siècle de l'Église Catholique en Belgique. 1830-1930*, sous la dir. de C. JOSET, t. II, Paris-Courtrai-Bruxelles, 1941, p. 29-121.
- C. SOETENS et P. SAUVAGE, *Les années 30 aux Facultés Saint-Louis (Facultés Universitaires Saint-Louis. Centre d'Histoire contemporaine)*, Bruxelles, 1985.
- Université de Bruxelles. 1909-1934*, Bruxelles, 1934.
- Université Libre de Bruxelles. 1834-1959*, Bruxelles, 1959.
- L'Université de Louvain. 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1975.
- L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université Libre de Bruxelles. Notices historiques faites à la demande du Conseil d'Administration*, Bruxelles, 1884.
- L.J. VANDEWIELE, *Geschiedenis van het farmaceutisch onderwijs aan de Rijksuniversiteit te Gent. 1849-1969 (Werken uitgegeven door het Rectoraat van de Rijksuniversiteit te Gent, n° 27)*, Gand, 1970.
- F. VAN KALKEN, A. KLUYSKENS, P. HARSIN et L. van der ESSEN, *Histoire des universités belges*, Bruxelles, 1954.
- R. VAN STANTBERGEN, *Aspects législatifs et réglementaires de l'évolution de l'enseignement moyen en Belgique (1850-1975)*, dans *Cahiers de Clio*, t. XLIII-XLIV, 1975, p. 15-29.

3. OUVRAGES GÉNÉRAUX ET AUTRES

- Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [1^e éd.], t. XI-XII, Zeist-Anvers, 1956-1958, et [2^e éd.], t. XIII, Haarlem, 1977.
- J. ART, *Les Réunions des Evêques de Belgique (1884-1900) vues à travers les archives de la Nonciature de Bruxelles*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. L, 1981, p. 197 sv.
- R. AUBERT, *150 ans de Vie des Églises*, Bruxelles, 1979.
- , *L'Église catholique de la crise de 1848 à la première guerre mondiale et Le demi-siècle qui a préparé Vatican II*, dans *Nouvelle Histoire de l'Église*, sous la dir. de R. AUBERT, M.D. KNOWLES et L.J. ROGIER, t. V, Paris, 1975, p. 7-218, et 583-689.
- , *L'historien et la presse*, Cours de licence inédit en Histoire, Louvain, 1979.
- J. BARTIER, F. BAUDHUIN, H. HAAG, J.-H. PIRENNE, J. STENGERS, É. WANTY et J. WILLEQUET, *Histoire de la Belgique contemporaine. 1914-1970*, Bruxelles, 1975.
- 150 jaar Katholieke Arbeidersbeweging in België*, sous la dir. de H. SCHOLL, 3 vol., Bruxelles, 1963-1967.
- B. S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale de la Belgique*, Bruxelles, 1956.
- Colloque «Sources de l'histoire religieuse de la Belgique» (Bruxelles, 30 nov. - 2 déc. 1967). *Époque contemporaine (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 54)*, Louvain-Paris, 1968.
- É de MOREAU, *Belgique*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, Paris, 1934, col. 520-756 (col. 711-753 pour la période contemporaine).
- M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België in de 19de en 20ste eeuw*, t. III, *De periodieken. 1896-1914*, 2 vol., Gand-Louvain, 1976-1978.
- Histoire de la Fédération belge du droit humain*, t. I, *Des origines à la guerre de 1940-1945*, Bruxelles, 1978.
- Histoire de la Wallonie (Univers de la France et des pays francophones)*, sous la dir. de L. GÉNICOT, Toulouse, 1973.
- T. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België, van 1789 tot heden*, 4^e éd., t. I, *Van 1789 tot 1944*, Amsterdam - Bruxelles, 1978.
- H. PIRENNE, *Histoire de la Belgique des origines à nos jours*, t. IV, *De la révolution de 1830 à la fin de la première guerre mondiale*, Bruxelles, 1952.
- Un siècle de l'Église catholique en Belgique. 1830-1930*, sous la dir. de C. JOSET, 2 vol., Paris-Courtrai-Bruxelles, 1932.
- A. SIMON, *Le parti catholique belge. 1830-1945 (Notre Passé)*, Bruxelles, 1958.
- N. TOUBEAU, *Essai d'étude des publications féministes belges et françaises de la fin du 19^e siècle à 1914*, Mémoire inédit de l'Institut Supérieur d'Études Sociales de l'État, Bruxelles, 1974.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<i>A.A.C.C.H.U.:</i>	<i>Archives de l'Administration Centrale conservées aux Halles universitaires.</i>
<i>A.A.C.(H.U.):</i>	<i>Archives de l'Administration Centrale (Halles universitaires).</i>
<i>A.A.M.:</i>	ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.
<i>A.U.C.L.:</i>	<i>Annuaire de l'Université Catholique de Louvain.</i>
<i>A.U.L.:</i>	ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.
<i>P.M.L.:</i>	<i>Papiers Mgr Ladeuze.</i>

INTRODUCTION

L'accès des jeunes filles aux universités, et notamment à l'Université de Louvain, s'inscrit dans l'histoire générale de la femme, histoire qu'il nous faut ici esquisser à grands traits, de façon à situer notre propos dans son contexte¹. De ce point de vue, on notera qu'à l'heure actuelle, l'évolution de la condition de la femme en Belgique nous est principalement connue à travers les efforts déployés par le féminisme pour remédier à la situation d'infériorité dans laquelle était maintenu le «deuxième sexe»². On ne s'étonnera guère, par conséquent, de ce que l'histoire de cette condition s'identifie ici, pour une bonne part, à l'histoire de ce féminisme et de ses victoires³.

La situation de la femme dans la société belge vers les années 1860, années qui précédèrent de peu les premières réalisations menées en vue d'améliorer son sort, était assurément peu enviable. Elle était tributaire

¹ Nous ne nous attacherons guère, dans les pages qui suivent, à l'évolution de la condition féminine à l'étranger, laquelle ne présente pas grand intérêt du point de vue de cette introduction. A ce propos, on verra surtout l'*Histoire mondiale de la femme*, sous la dir. de P. GRIMAL, t. IV, *Sociétés modernes et contemporaines*, Paris, 1974, qui, de tous les ouvrages consultés (cfr bibliographie), reste le meilleur point de départ.

² D'une façon générale, voir: P. BOËL, et C. DUCHÈNE, *Le Féminisme en Belgique. 1892-1914*, Bruxelles, 1955; D. DEWEERDT, *Zoé, Isabelle, Louise et les autres...*, dans *Vies de Femmes. 1830-1980*, Bruxelles, 1980, p. 15-41 (catalogue de l'exposition organisée par la Banque Bruxelles Lambert à Bruxelles du 16 octobre au 30 novembre 1980, dans le cadre «Europalia 80-Belgique 150»); A. HAUWEL, *Vrouwenemancipatie in België*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [1^{re} éd.], t. XI, Zeist-Anvers, 1956, p. 309-316 et 364; D. KEYMOLEN, *Vrouwenemancipatie in België. 1844-1914* dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden* [2^e éd.], t. XIII, Haarlem, 1977, p. 66-76 et 542; K. PIETERS, *Vrouwen in België. (1830-1960)*, dans *Vrouwen in geschiedenis*, s.l.n.d., (éd. Elker-Ik Leuven), p. 41-51. Dans une certaine mesure, ces travaux s'effacent devant un essai de synthèse récent: D. DEWEERDT, *En de vrouwen? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België. 1830-1960*, Gand, 1980, dont on trouvera une présentation en français dans: F. PEEMANS, *Les femmes et le pouvoir. Traditions et évolutions*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LX, 1982, p. 355-368.

³ Cette introduction s'inspire naturellement des travaux généraux indiqués ci-dessus en note 2. Afin de ne pas surcharger inutilement les pages qui suivent, nous y renvoyons ici une fois pour toutes, en n'indiquant en note que les travaux traitant d'aspects particuliers de la question.

des conceptions de la bourgeoisie suivant lesquelles la femme était un être physiquement et intellectuellement inférieur à l'homme, et dont la sphère d'activité se limitait au foyer. Épouse et mère, c'est à ces deux aspects que se résumait l'image idéale de la femme dans la représentation bourgeoise. La seule activité extérieure qui lui fût alors reconnue comme légitime consistait dans la pratique de la charité, à moins qu'elle n'exerçât un de ces rares métiers concédés au «sexe»: écrivain, sage-femme, etc.⁴

Solution idéologique à l'incompatibilité entre le travail ménager et professionnel imposé par le nouveau régime de production industrielle⁵, ces conceptions trouvent leur expression la plus achevée dans la condition juridique de la femme. Considérée comme un être mineur, la femme n'avait aucune participation à la gestion des intérêts publics. En matière civile, son statut était tributaire de sa situation matrimoniale: si la célibataire majeure et la veuve jouissaient de la capacité civile à peu près complète, la femme mariée, juridiquement incapable, était soumise, dans sa personne, ses activités, ses biens, et ses enfants, à la puissance maritale⁶.

Du point de vue économique également, la femme était victime de discriminations. Exclue de la plupart des emplois publics et administratifs⁷, toute une série de professions lui étaient, de droit ou de fait, interdites, tandis que dans les carrières ouvertes à tous, elle ne pouvait accéder qu'à certains emplois subalternes, et généralement, très mal rétribués. Particulièrement sombre était la condition de l'ouvrière qui, en plus des infortunes de son sexe, était victime des inégalités inhérentes à sa classe sociale⁸. Le travail féminin était pourtant considérable parce qu'il répondait à une nécessité économique en fournissant aux femmes isolées certaines ressources et en permettant aux femmes mariées de compenser quelque peu l'insuffisance des salaires masculins⁹.

⁴ Sur la condition de la femme vers les années 1860 et les représentations mentales qui la sous-tendent, voir également: D. KEYMOLEN, *Beroepsarbeid voor vrouwen van betere stand in België omstreeks 1860. Een bijdrage tot de mentaliteits- en onderwijsgeschiedenis*, (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1981.

⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁶ Sur la condition juridique de la femme, voir aussi: G. BAETEMAN et J.P. LAUWERS, *Le statut de la femme dans le droit belge depuis le Code civil*, dans *La femme (Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, t. XII), Bruxelles, 1962, p. 577-603.

⁷ Sur la femme dans les services publics, voir plus spécialement: F. PEEMANS, *La femme belge employée de l'État (fin XIX^e siècle - ± 1950): espace de travail et espace sociologique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LVIII, 1980, p. 864-893.

⁸ Sur le travail féminin, voir également: G.H. DUMONT et J. WALGRAVE, *La femme belge et le travail (1830-1930)*, dans *Vies de Femmes...*, p. 59-65; D. KEYMOLEN, *Vrouwennarbeid in België van ca. 1860 tot 1914 (Dossiers geschiedenis, n° 3)*, Louvain, 1977, spécialement p. 12-15.

⁹ Cfr J.L. YERNAUX, *Les taux féminins d'activité. Leur évolution en Belgique. 1866-1962*, dans *Revue belge de Sécurité sociale*, t. VI, 1964, p. 1102-1129.

En matière d'enseignement enfin, la place de la femme étant au foyer, on ne s'était guère préoccupé de sa formation intellectuelle¹⁰. Au niveau des pouvoirs publics, seul l'enseignement primaire avait, vers 1860, fait l'objet de quelque attention dans le cadre de la loi de 1842 autorisant la création éventuelle d'écoles de filles, tandis que la loi de 1850 sur l'enseignement moyen ignorait complètement la question¹¹. Pour le reste, il existait certes un important enseignement libre, tant primaire que moyen ou professionnel et normal, mais qui, tout en atteignant probablement parfois un niveau «honorable», ne soutenait guère la comparaison avec l'enseignement masculin correspondant. S'il est vrai que certaines congrégations religieuses féminines avaient déjà acquis une certaine réputation dans le domaine de l'éducation intellectuelle¹², la plupart se contentaient d'enseigner, sans méthodes particulières, les «arts d'agrément» et la religion. En fait, le plus haut niveau d'instruction auquel les femmes pouvaient aspirer était celui atteint par les écoles normales d'institutrices, elles aussi privées¹³.

C'est dans ce dernier domaine de l'enseignement, précisément, que furent réalisés les premiers efforts en vue d'améliorer la condition féminine. Dès les années 1830, en effet, une publiciste socialiste, Zoé Gatti de

¹⁰ L'histoire de l'enseignement féminin belge reste largement à écrire... D'une façon générale, outre les synthèses relatives à l'histoire de la femme (cfr note 2, p. 1) et de l'enseignement (notamment: M. DE VROEDE, *Onderwijs. 1840-1878*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, [2^e éd.], t. XIII, Haarlem, 1977, p. 111-125 et 548-549), voir surtout: D. DEWEERDT, *En de vrouwen...*, p. 37-46, qui nous paraît la synthèse la plus utile pour l'instant.

¹¹ Sur la situation de l'enseignement féminin vers 1860, voir plus spécialement: J. BARTIER, *Un siècle d'enseignement féminin. Le Lycée royal Gatti de Gamond et sa fondatrice*, Bruxelles, 1964, p. 1-3; B.J. BAUDART, *Isabelle Gatti de Gamond et l'origine de l'enseignement secondaire des jeunes filles en Belgique*, Bruxelles, 1949, p. 49-51; M. VERBEKE, *Rijksmiddelbaar onderwijs voor meisjes: 100 jaar geleden een werkelijkheid* (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1982, p. 20-27. En ce qui concerne l'enseignement primaire, voir: P. WYNANTS, *L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)*, dans *La Revue nouvelle*, t. LXXVII, n° 1, janvier 1983, p. 69-76.

¹² La situation en Belgique est assez mal connue mais, en France tout au moins, les établissements dirigés par les Religieuses du Sacré-Cœur et de l'Assomption notamment, avaient déjà atteint un certain niveau de ce point de vue (cfr F. MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, 1979, p. 35-41).

¹³ Les deux premières écoles normales primaires pour femmes de l'État furent créées par la loi du 29 mai 1866, l'une à Liège, et l'autre à Gand (cfr notamment K. DE CLERCK et M. VAN DER AUWERA, *De stichting van de rijksnormaalschool te Brugge. Kort verhaal van een lange lijdensweg* (Centrum voor de Studie van de Historische Pedagogiek), Gand, 1982, p. 26-27).

Gamond¹⁴, avait déjà établi un diagnostic lucide de l'inégalité de la femme dans la société et préconisé son émancipation au départ d'une solide instruction¹⁵. Son ambitieux programme fut ensuite repris par sa fille, Isabelle Gatti de Gamond¹⁶, et efficacement mis en œuvre, dans les années 1860, grâce au concours de certains libéraux inquiets de l'influence prépondérante de l'Église en matière d'enseignement, et qui souhaitaient l'organisation d'un enseignement secondaire féminin plus conforme à leurs conceptions philosophiques et pédagogiques¹⁷. En octobre 1864, en effet, Isabelle obtint de la Ville de Bruxelles l'ouverture d'une école moyenne pour filles dont l'enseignement comportait toutes les disciplines modernes

¹⁴ Zoé Gatti de Gamond (1806-1854), militante féministe de la première heure, elle œuvra toute sa vie pour améliorer la condition de la femme belge, et ce, sous l'influence de Fourier et Saint-Simon (sur le saint-simonisme, d'où sortit un grand nombre de féministes de la première génération, voir: M.T. BULCIOLU, *L'école saint-simonienne et la femme. Notes et documents pour une histoire du rôle de la femme dans la société saint-simonienne. 1828-1833* (Études sur l'égalité, sous la dir. de C. ROSSO), Pise, 1980, qui fournit un bon point de départ bibliographique). Première inspectrice belge d'établissements d'enseignement pour filles, elle travailla notamment à l'amélioration des programmes et à la publication de manuels scolaires adaptés (cfr R.-O.J. VAN NUFFEL, *Gatti de Gamond [Zoé-Charlotte]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXVIII, Bruxelles, 1973-1974, col. 241-250; A. WAUTERS, *Gamond [Zoé-Charlotte de]*, *ibid.*, t. VII, Bruxelles, 1883, col. 474-481. Dans une moindre mesure, voir également: R. VAN NUFFEL, *Zoé Gatti de Gamond, l'Enseignement et la Religion, dans L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Alois Simon* (Publications de Facultés Universitaires Saint-Louis, n° 3), Bruxelles, 1975.

¹⁵ Voir son recueil d'articles: *De la condition sociale des femmes au XIX^e siècle et de leur éducation publique et privée*, Bruxelles, 1834.

¹⁶ Isabelle Gatti de Gamond (1839-1905), militante féministe et socialiste, elle concrétisa certains projets de sa mère, Zoé Gatti de Gamond, en fondant la revue *Éducation de la femme* (1862), en organisant et dirigeant la première école moyenne publique pour filles (1864), et en animant des *Cahiers féministes* d'inspiration socialiste (1896) (outre J. BARTIER, *op. cit.*, *passim* et B.J. BAUDART, *op. cit.*, p. 9-30, voir: S. DE COSTER, *Gatti de Gamond [Isabelle]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXI, Bruxelles, 1962, col. 377-383).

¹⁷ Sur leurs désirs de réformes, voir J. BARTIER, *op. cit.*, p. 2-3; B.J. BAUDART, *op. cit.*, p. 45-48. On notera que c'est également vers 1860, dans le cadre de l'étude du problème de l'enseignement obligatoire et laïque par le Grand Orient de Belgique, que la Loge bruxelloise «Les Amis Philanthropes» débattit de la question de l'enseignement féminin. Ces débats ne furent vraisemblablement pas étrangers aux réalisations d'Isabelle Gatti de Gamond en 1864 (cfr R. DESMED, *Examen du problème de l'émancipation de la femme par la Loge «Les Amis Philanthropes» vers 1860*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1977, p. 386-413 et spécialement p. 412-413). D'une façon générale, il semble bien que le rôle joué par une partie de la franc-maçonnerie dans l'émancipation de la femme belge ait été essentiel (sur cet aspect du problème qui échappe quelque peu au profane que nous sommes, voir: *Histoire de la Fédération Belge du Droit Humain*, t.I, *Des origines à la guerre de 1940-1945*, Bruxelles, 1978, et plus spécialement p. 23-37, et mise au point dans: M. BRUWIER et M.-L. PIROTTE, *Le rôle de la loge «Les Amis Philanthropes» dans la création du «Droit Humain» en Belgique. 1910-1912*, dans *Visages de la franc-maçonnerie belge du XVIII^e au XX^e siècle* (Laïcité, Série «Recherches», n° 4), sous la dir. de H. HASQUIN, Bruxelles, 1983, p. 257-273.

et qui visait à éduquer les étudiantes dans le sens d'une plus grande autonomie¹⁸. Bien que l'œuvre nouvelle déchaînât de violentes critiques et fût l'objet de diverses manœuvres de la part des catholiques qui lui reprochaient d'être fondée sur le principe de la «liberté de conscience» (la religion ne figurait pas au programme alors qu'y figurait un cours de sciences, inutile, selon eux, à des jeunes filles), l'école prospéra rapidement et eut certainement une influence décisive sur l'enseignement féminin¹⁹.

Dans les années qui suivirent, le «Cours d'Éducation» fondé par Isabelle Gatti de Gamond servit de modèle à toute une série d'écoles moyennes communales pour filles qui virent le jour, la plupart du temps à l'initiative de libéraux, dans les grandes villes du pays, tandis que les établissements religieux qui ne s'étaient pas encore engagés dans la voie de réformes, furent probablement amenés, en réaction à ces nouveaux concurrents, à élargir leurs programmes et parfaire leurs méthodes. Au niveau gouvernemental par ailleurs, les libéraux cherchèrent également à développer ce mouvement en proposant, dès 1870, l'inscription au budget de l'État d'un crédit destiné à subventionner les établissements communaux féminins²⁰. L'arrivée des catholiques au pouvoir les en empêcha et reporta leur action aux environs des années 1880: en 1878, ces établissements devinrent subsidiables, en 1879, fut créée la première section officielle pour régentes à Liège, et en 1881, l'enseignement moyen féminin reçut son cadre légal, tandis que l'État créait ses propres écoles moyennes féminines²¹.

L'action entamée par Isabelle Gatti de Gamond en 1864 avait donc eu certains effets, mais il était trop tôt pour que son projet d'émancipation par l'instruction puisse porter pleinement ses fruits. Au cours des années 1880-1882, comme nous le verrons de façon détaillée²², les femmes

¹⁸ Sur l'histoire et l'enseignement de l'école, voir: J. BARTIER, *op. cit.*, p. 6-21; B. J. BAUDART, *op. cit.*, p. 53-80.

¹⁹ Ce succès pourrait paraître étonnant dans la mesure où en France, les «cours secondaires de jeunes filles» créés par Victor Duruy (1811-1894) à partir de 1867 sur le modèle de l'école d'Isabelle Gatti de Gamond, ne connurent que peu de succès. Il est vrai qu'ici, l'initiative de V. Duruy fut la cible des attaques décidées des catholiques, l'épiscopat en tête, lequel dénonçait dans cet enseignement, une tentative délibérée «d'arracher la femme à l'Église» (cfr F. MAYEUR, *op. cit.*, p. 113-138, et dans une moindre mesure, ID., *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, 1977, p. 9-26).

²⁰ Sur l'action déterminante des libéraux en matière d'enseignement secondaire féminin, voir: M. del CARMEN RIOS, *Les libéraux et la question de l'enseignement moyen public pour jeunes filles en Belgique entre 1865 et 1880*, Mémoire de licence inédit en Sciences historiques, Louvain, 1967.

²¹ Sur la loi de 1881 en tant que telle, voir: C. DAMIEN, *La loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1972. Les créations de l'État en matière d'écoles moyennes féminines furent cependant limitées: alors que la loi avait prévu la mise sur pied d'un minimum de 50 établissements, 28 le furent effectivement, dont 21 par reprises d'institutions communales (cfr M. VERBEKE, *op. cit.*, p. 41-52).

²² Cfr *infra*, p. 18-20.

furent admises successivement aux universités de Bruxelles, Liège et Gand, mais l'on n'était guère prêt dans l'opinion, comme l'indique «l'Affaire Popelin», à les voir s'aventurer dans des études et des professions jugées incompatibles avec leur nature et leur vocation propre²³. Diplômée en droit de l'Université Libre de Bruxelles en 1888, la première juriste belge, Marie Popelin, se vit en effet interdire l'accès à la profession d'avocat²⁴. Bien qu'en principe, aucune disposition législative n'interdît aux femmes l'accès au barreau, les mentalités y étaient hostiles et sa demande se mua bientôt en «Affaire Popelin», qui fut évoquée sans succès devant la Cour d'appel de Bruxelles le 3 décembre 1888 et devant la Cour de cassation le 11 novembre 1889. Ces refus cependant, s'ils écartèrent pour longtemps les femmes de la carrière juridique, eurent néanmoins pour effet la naissance du premier mouvement féministe belge.

«L'Affaire Popelin» avait eu un très large écho dans le pays et dès 1892, Marie Popelin et Louis Frank, l'avocat qui l'avait défendue dans sa requête²⁵, fondèrent la première société féministe belge, la *Ligue belge du droit des femmes*²⁶. Celle-ci poursuivait trois objectifs: abolir la puissance maritale et fonder le droit de la famille sur le principe de l'égalité des époux; concéder aux femmes le droit d'user de toutes leurs facultés et leur ouvrir l'ensemble des professions; leur reconnaître une part dans la gestion des intérêts publics. Il ne s'agissait là, bien sûr, que d'un programme idéal, et dans l'immédiat, la *Ligue* concentra surtout ses efforts sur l'obtention de réformes juridiques limitées, visant à atténuer quelque peu l'inégalité de la femme sur le plan du droit.

²³ Sur cette «affaire», voir également: F. DE BUEGER-VAN LIERDE, *A l'origine du mouvement féministe en Belgique: «L'Affaire Popelin»*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. L, 1972, p. 1128-1137.

²⁴ Marie Popelin (1846-1913), avait débuté sa carrière dans l'enseignement secondaire, au «Cours d'Éducation» d'Isabelle Gatti de Gamond tout d'abord (1864), ensuite comme directrice de l'École moyenne de Mons (1875) et de Laeken (1882). Relevée de ses fonctions en 1883, elle mit ses loisirs forcés à profit pour se lancer dans les études de droit. N'ayant pas été autorisée à porter la toge en 1888-1889, elle s'engagea activement dans le combat féministe, mais elle mourut en 1913 sans avoir pu réaliser son rêve (cfr F. DE BUEGER-VAN LIERDE, *Popelin [Marie]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1976, col. 733-742).

²⁵ Avocat, Louis Frank (1864-1917) consacra son existence aux causes féministe et pacifiste (au début du XX^e siècle). Co-fondateur de la *Ligue* en avril 1892, dont il fut rapidement écarté, il publia une série de travaux juridiques en faveur de réformes féminines et fonda notamment, en 1896, l'*Office féministe universel* (outre ID., *Louis Frank, pionnier du mouvement féministe belge*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. IV, 1973, p. 377-392, voir ID., *Frank [Louis-Théophile]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1976, col. 372-378).

²⁶ Sur la *Ligue*, sa fondation et son action dans les premières années, voir: F. VAN LIERDE, *La «Ligue belge du droit des femmes». 1892-1897*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1971.

En 1897, une seconde association féministe vit le jour, la *Société belge pour l'amélioration du sort de la femme*, organisée de façon à toucher un public que l'accent juridique des travaux de la *Ligue* rebutait, et qui, avec d'autres groupements féminins qui s'étaient fondés entre temps, créa, en 1905, le *Conseil national des femmes*. Bien que celui-ci se voulût représentatif de l'ensemble des groupements féminins, il ne parvint cependant jamais à rallier les mouvements socialistes et catholiques qui s'étaient par ailleurs développés à partir de 1886 et 1892.

Dans les milieux socialistes²⁷, le premier groupement féminin solidement implanté fut le *Club de propagande socialiste pour femmes*, créé à Gand en 1886 au départ des coopératives du «Vooruit», et qui, outre les objectifs socio-politiques du mouvement socialiste, défendait l'égalité de la femme dans la famille, en politique et dans le domaine des salaires et du travail. Il fut suivi par toute une série de groupements qui se créèrent en pays flamand et à Bruxelles, et qui furent regroupés en 1901 en une *Fédération nationale des femmes socialistes*. En Wallonie cependant, celle-ci ne parvint que très laborieusement à s'implanter: après quelques activités sporadiques à Huy et à Seraing notamment, il fallut attendre 1910 pour voir se fonder la première *Ligue des femmes socialistes*, à Liège. Dans l'ensemble cependant, ces associations dont les objectifs théoriques étaient sans doute très avancés, ne purent donner toute leur mesure en matière d'égalité de la femme: en développant leur action au sein du parti, où elles étaient minoritaires, elles durent souvent mettre un frein à leurs revendications spécifiquement féminines, au nom de l'intérêt général du mouvement socialiste. Bien que le P.O.B. se soit de plus en plus clairement prononcé, à partir de 1885, pour l'égalité civile et politique des femmes, le progrès de l'idée socialiste dans l'opinion importait davantage que la satisfaction des revendications féminines.

Dans les milieux catholiques, sur lesquels il nous faut davantage nous arrêter ici, l'organisation des femmes chrétiennes débuta en 1892, en partie à la suite d'une prise de conscience féminine, mais surtout, dans une perspective religieuse et «sociale». Cette organisation était en outre orientée vers l'idéal de la femme au foyer et fortement stimulée par les progrès des associations socialistes. C'est dans cette perspective que furent fondées, en 1892 à Gand, l'*Antisocialistische vrouwenbond*, et en 1893 à Bruxelles, la *Ligue des femmes chrétiennes*, associations charitables œuvrant à l'amélioration de la condition matérielle et religieuse des

²⁷ Sur les organisations féminines socialistes, auxquelles nous ne nous attachons guère ici, voir, pour plus de détails: M. BRUWIER, *Le Socialisme et les Femmes*, dans 1885-1985. *Du parti ouvrier belge au parti socialiste. Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du P.O.B. par l'Institut Émile Vandervelde*, Bruxelles, 1985, p. 309-336; D. DEWEERDT, *De bevrijding van de vrouw lag in het stemrecht*, dans *Socialistische Standpunten*, t. XVII, 1970, p. 38-48; et ID., *Vrouwen vertegenwoordigd in het hart van de socialistische werking?*, *ibid.*, t. XXV, 1978, p. 38-48.

travailleuses²⁸. Quant aux idées féministes, l'apparition d'associations catholiques s'en réclamant était difficilement concevable, eu égard à leur attachement quasi viscéral aux principes de la puissance maritale et de la subordination de la femme dans la famille, principes considérés presque comme des articles de foi²⁹. Inspirée par l'exemple français cependant, Louise Van Den Plas réussit à fonder, en 1902, le *Féminisme Chrétien de Belgique* dont le but était de rallier les catholiques aux idées féministes ne lésant pas «la constitution catholique de la famille», et d'obtenir des pouvoirs publics une législation plus «équitable» envers la femme³⁰. Cet exemple fut imité quelques années plus tard, en 1910, avec la création par Marie-Élisabeth Belpaire d'une *Ligue Constance Teichmann* à Anvers, ligue qui se voulait la branche flamande du mouvement de Louise Van Den Plas³¹. Entre temps par ailleurs, s'étaient créées des *gildes paysannes*, à partir de 1906, et des *ligues ouvrières féminines chrétiennes*, à partir de 1908, qui se développèrent au départ de Liège et d'Anvers sous l'impul-

²⁸ Sur les associations féminines chrétiennes, voir: E.T. EATON, *The Belgian Leagues of Christian working-class women*, Washington, 1954; R. REZSOHAZY, *Histoire de l'action sociale féminine chrétienne de Belgique*, s.l., 1959 (travail inédit).

²⁹ Sur l'attitude de l'Église en général dans la question féminine, voir, à défaut d'autre chose: J.-M. AUBERT, *La Femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, 1975; H. ROLLET, *La condition de la femme dans l'Église. Ces femmes qui ont fait l'Église*, Paris, 1975. En l'absence d'étude approfondie, divers documents font clairement ressortir les principes de soumission de la femme défendus par les catholiques. Citons, à titre d'exemple, les documents pontificaux jusqu'à la seconde guerre mondiale, qui sont tous de la même inspiration que l'encyclique *Arcanum* du 10 février 1880 dans laquelle Léon XIII rappelait que «l'homme est le chef de la famille et la tête de la femme» (cfr *Le problème féminin (Les enseignements pontificaux. Présentation et tables par les moines de Solesmes)*, Tournai, 1953, et pour la Belgique en particulier, l'inimitable F.X. GODTS, auteur d'*Erreurs et crimes en fait d'éducation. Le féminisme condamné par des principes de théologie et de philosophie*, Roulers-Bruxelles-Amsterdam-Paris, 1903, dont le titre, à lui seul, est déjà tout un programme...

³⁰ Cfr P. GÉRIN, *Louise Van Den Plas et les débuts du «Féminisme Chrétien de Belgique»*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. I, 1969, p. 254-278. Louise Van Den Plas (1877-1968), était arrivée au féminisme à la lecture de Louis Frank (cfr *supra*, p. 6). Mise en contact avec les associations féministes belges, elle y fit la connaissance du *Féminisme Chrétien de France* et fonda, en 1902, un mouvement identique en Belgique. Par la suite, elle assura la direction du mouvement, et à partir de 1905, celle de la revue du même nom, jusqu'en février 1940, moment où l'association fut dissoute (*ibid.*).

³¹ Marie-Élisabeth Belpaire (1853-1948), femme d'œuvres catholique, elle fut amenée à s'intéresser aux problèmes féminins à travers les questions sociale et flamande qui la préoccupèrent assez tôt. En matière d'action féminine, outre la création de la *Ligue Constance Teichmann*, elle se consacra surtout à l'amélioration de l'enseignement féminin catholique d'Anvers qui, sous son impulsion, connut un développement considérable de 1874 à 1919 (cfr B.A. ROOSE, *De wijze vrouw van Vlaanderen. Het leven van Marie-Elisabeth Belpaire*, Anvers, 1948 et H. SCHROOTEN, *De sociale en politieke actie van Mej. M. Belpaire tijdens de Eerste wereldoorlog 1914-1918*, Anvers-Amsterdam 1978).

sion de Victoire Cappe et Maria Baers, mais qui n'eurent jamais la moindre perspective féministe³².

A la veille de la première guerre, l'organisation des femmes avait donc considérablement progressé, mais les réformes obtenues étaient encore peu nombreuses et de portée limitée. A côté des améliorations apportées à la condition des travailleuses par les associations professionnelles dans le domaine de l'éducation et du travail, les groupements féministes obtinrent tout juste le vote d'une série de lois améliorant quelque peu la condition juridique des femmes³³. Pour le reste, leur action n'eut guère de succès. Dans le domaine juridique, il ne fut guère touché au sacro-saint principe de la puissance maritale. En matière de droits politiques, la question du suffrage féminin fut certes très agitée dès 1892, mais sans résultat, parce que, débattue dans le cadre de la problématique du suffrage universel, elle devint en fait un élément de marchandage entre les partis³⁴. Dans le domaine du travail, la revendication unanime «à travail égal, salaire égal» n'eut pas d'écho et les campagnes menées en faveur de l'accès des femmes aux professions libérales, notamment au barreau, échouèrent. Dans le domaine de l'enseignement enfin, si l'enseignement moyen, tant officiel que catholique, connut un certain développement à partir de 1864, les faiblesses du système éducatif féminin se firent cruellement ressentir lorsque les jeunes filles furent admises aux universités de Bruxelles, Liège et Gand dans les années 1880.

En cette matière en effet, l'absence d'enseignement secondaire supérieur rendait très théorique l'accès des jeunes filles au cycle supérieur faute de formation suffisante. Ce fut encore plus vrai en 1890, lorsque cette situation de fait fut aggravée par des dispositions légales. Si la loi sur l'enseignement supérieur de 1876³⁵ avait laissé entièrement libre l'accès à

³² Sur Victoire Cappe (1886-1927) et Maria Baers (1883-1959), pionnières des syndicats féminins chrétiens en Belgique, voir: L. NEUJEAN, *Victoire Cappe*, Mémoire inédit de l'École Catholique de Service Social, Bruxelles, 1950, et G. THIELEMANS-DE BACKER, *Maria Baers, haar leven en werk*, Anvers, 1961.

³³ Lois des 10 février et 10 mars 1900, des 7 janvier et 31 mars 1908, du 9 juin 1909 et du 3 mai 1910 autorisant l'épargne et l'encaissement personnel du salaire de la femme mariée, et reconnaissant à la femme le droit de témoigner dans les actes d'état civil, de diriger un conseil de famille, de gérer une tutelle, de procéder à une recherche de paternité, et d'être élue aux Conseils de prud'hommes.

³⁴ Sur le suffrage féminin, outre l'ouvrage général de D. KEYMOLEN, G. CASTERMANS et M. SMETS, *De geschiedenis geweld aangedaan, De strijd voor het Vrouwenstemrecht. 1886-1948* (Instituut voor Politieke Vorming), Anvers-Amsterdam, 1981, voir, sur les débuts de la question: A. BRIBOSIA, *Le vote des femmes en Belgique et les partis politiques de 1892 à 1902*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1969-1970.

³⁵ Sur l'accès à l'Université en général, voir: M. DE PAEPE, *De toelatingsvoorwaarden tot de universiteit in België. Een historisch overzicht*, dans *Onze Alma Mater. Driemaandelijks tijdschrift van Vlaamse Leergangen te Leuven*, t. XXXIX, n° 2, 1985, p. 119-150. A propos de cette loi, voir: L. BECKERS, *L'enseignement supérieur en Belgique. Code annoté des dispositions légales et réglementaires précédées d'une notice historique sur la matière*, Bruxelles, 1904, p. xxix-xxv; É. IOSSA, *La loi du 20 mai 1876 ou la libre collation des grades académiques accordée aux universités*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1968.

l'université, celle de 1890 par contre, exigea un certificat d'humanités complètes homologué inaccessible aux jeunes filles, et sans lequel il fallait subir une épreuve d'aptitude devant le Jury d'homologation³⁶. Pour pallier cette situation certes, quelques établissements assurèrent progressivement une préparation à l'examen du Jury, mais cette solution demeurerait tout à fait insuffisante: après l'organisation de «cours supérieurs» à l'école d'Isabelle Gatti de Gamond en 1891³⁷, la création d'un athénée privé pour jeunes filles à Gand en 1907, et la mise sur pied de «cours pour dames» à l'Institut Postula de Liège³⁸, trois établissements catholiques (Instituts des Religieuses Ursulines de Wavre-Notre-Dame, des Sœurs de la Charité d'Eecloo, et Saint-Jacques de Liège) assurèrent également, en 1912-1913, la préparation des jeunes filles à l'université, essentiellement, comme nous le verrons, dans une perspective de concurrence aux établissements publics³⁹.

Pendant la guerre, beaucoup d'hommes étant mobilisés, les femmes jouèrent un rôle important dans la création et le fonctionnement d'organismes d'entraide de toutes sortes, dans le fonctionnement de l'appareil économique, et même, pour certaines d'entre elles, comme Édith Cavell ou Gabrielle Petit par exemple, dans la résistance à l'occupant⁴⁰. Après le conflit, cette attitude leur valut la reconnaissance unanime de leurs ressources «insoupçonnées» et l'obtention de certains droits revendiqués avant 1914, mais non cependant l'égalité⁴¹.

³⁶ Voir les articles 5 à 10 de la loi du 10 avril 1890 (L. BECKERS, *op. cit.*, p. 123-125). Sur la loi en tant que telle, voir également: B. DONNAY, *La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires*, Mémoire de licence inédit en Histoire, Louvain, 1979.

³⁷ Cfr notamment J. BARTIER, *op. cit.*, p. 17-18.

³⁸ Signalé par D. KEYMOLEN, *Feminisme in België. De eerste vrouwelijke artsen. (1873-1914)*, dans *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. XC, 1975, p. 40.

³⁹ Sur ces établissements et les raisons qui les poussèrent à créer des cours préparatoires alors que Louvain n'admettait pas encore d'étudiantes, voir *infra*, p. 26-27, 32-33 et 49-50.

⁴⁰ Édith Cavell (1865-1915), infirmière anglaise qui dirigeait l'école d'infirmière de Berkendael à Bruxelles, elle participa à l'organisation d'un réseau d'évasion pour soldats prisonniers et fut fusillée par les Allemands le 9 octobre 1915 (cfr A. COLLARD, *Cavell [Édith]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXIV, Bruxelles, 1968, col. 163-167). Quant à Gabrielle Petit (1893-1916), demoiselle de magasin à Bruxelles, elle se livra à des activités de renseignements au profit des alliés et connut le même sort qu'Édith Cavell six mois plus tard, le 16 avril 1916 (voir A. DELOGE, *Gabrielle Petit. Sa vie et son œuvre*, Bruxelles, 1922).

⁴¹ Cette conséquence de la guerre a été mise en lumière, pour la France, par Y. DELATOUR, *Le travail des femmes pendant la première guerre mondiale et ses conséquences sur l'évolution de leur rôle dans la Société*, et pour l'Allemagne, par U. von GERSDORFF, *Frauenarbeit und Frauenemanzipation im Ersten Weltkrieg*, deux articles parus dans *Francia*, t. II, 1974, p. 482-501 et 502-523.

Dans le domaine juridique, si une série de lois relatives à la capacité civile furent votées qui complétaient celles accordées au début du siècle⁴², la loi du 20 juillet 1932 sur les droits et devoirs des époux maintint largement le principe de la puissance maritale⁴³. En matière de droits politiques, si la femme obtint, avec les révisions constitutionnelles et les lois de 1919-1921, l'éligibilité à toutes les assemblées représentatives (législatives, provinciales et communales), elle ne se vit reconnaître la capacité d'électrice -à peu de choses près- qu'aux seules consultations communales⁴⁴. Dans le domaine du travail, si l'égalité des traitements fut accordée à certaines catégories de femmes, peu nombreuses (les institutrices par exemple), les femmes eurent un plus large accès aux professions grâce à des mesures légales (comme la loi du 7 avril 1922, par exemple, autorisant la femme à prêter le serment d'avocat), et grâce, surtout, au développement de l'enseignement dont il fallait pourvoir les cadres et qui, d'une certaine manière, légitimait les professions féminines nouvelles auxquelles il préparait. En fait, c'est précisément dans le domaine de l'enseignement que les progrès furent les plus sensibles et durables.

À côté de l'admission des jeunes filles à l'Université de Louvain en 1920 et de la création d'écoles supérieures préparant les jeunes filles aux carrières de comptable (1918), d'assistante sociale (1920), d'infirmière (1921), de kinésithérapeute (1926), etc., l'enseignement secondaire féminin connut enfin un certain développement. Dans l'enseignement catholique, les lycées, et plus encore, les écoles moyennes, se multiplièrent rapidement comme l'atteste la diversification croissante de l'origine scolaire des étudiantes louvanistes au cours de l'entre-deux-guerres⁴⁵. Dans l'enseignement communal également, et parfois dès avant la fin de la guerre, se créèrent des lycées complets pour jeunes filles, notamment à Schaerbeek et Bruxelles (Lycée Émile Jacqmain)⁴⁶. Quant à l'enseignement de l'État enfin, il s'ouvrit davantage aux jeunes filles en 1925, en alignant

⁴² Lois du 7 août 1922 sur le contrat d'emploi, du 16 décembre 1922 sur le témoignage dans les actes authentiques, du 20 mars 1927 rendant à la femme séparée de corps sa pleine capacité juridique, etc.

⁴³ Pour plus de détails, voir: G. BAETEMAN et J.-P. LAUWERS, *op. cit.*, p. 584-591.

⁴⁴ Outre D. KEYMOLEN, G. CASTERMANS et M. SMETS, *op. cit.*, voir également F. SÉNÉPART, *L'éligibilité et le suffrage féminins vus par la presse francophone belge: journaux politiques, revues d'intérêt général et revues féministes ou féminines (mars 1919 à octobre 1921)*, Mémoire de licence inédit en Histoire, 2 vol., Louvain, 1979, et, sur le suffrage communal, M. VERBEKE, *Vrouwen en gemeentepolitiek. Een situatieschets, gevolgd door tien gesprekken met vrouwelijke schepenen van onderwijs* (Centrum voor de Studie van het Historische Pedagogiek), Gand, 1982, p. 8-33.

⁴⁵ Cfr *infra*, p. 139-140.

⁴⁶ Signalé par A. DESPY-MEYER, *Les femmes et l'enseignement supérieur: l'Université Libre de Bruxelles* (Université Libre de Bruxelles. Service des Archives, Études et Monographies, série in-8°, n° 1), Bruxelles, 1980, p. xi, note 20. Voir également: S. DE COSTER, *La naissance et le développement du Lycée É. Jacqmain*, dans *Cahiers bruxellois*, t. XV-XVI, 1970-1971, p. 347-375.

le programme de ses écoles moyennes pour filles sur celles de garçons et en permettant, à celles qui le désiraient, de poursuivre leurs études dans les athénées⁴⁷.

Cette atmosphère, malgré tout favorable, de l'après-guerre s'assombrit cependant rapidement dans les années trente, lorsque la crise économique fit ressentir plus intensément ses conséquences néfastes. Toute une série de mesures discriminatoires furent prises à l'égard des femmes par les ministères catholiques-libéraux C. de Broqueville et G. Theunis, mesures qui reposaient sur l'idée de la nature «accidentelle» du travail féminin⁴⁸: diminution du traitement des femmes fonctionnaires épouses de fonctionnaires (arrêté-loi du 31 mai 1933), priorité des hommes dans les emplois publics (Conseil des Ministres du 12 avril 1934), faculté de contingentement des emplois féminins dans les entreprises industrielles et commerciales (arrêté-loi du 8 décembre 1934), diminution du traitement des institutrices et des agents féminins de l'État (arrêtés-lois des 23 et 28 janvier 1935), etc. Bien que la plupart de ces mesures aient été rapportées peu de temps après, il est vrai, sous un gouvernement tripartite comprenant les socialistes et dont la moyenne d'âge était sensiblement moins élevée que les précédents⁴⁹, on était loin encore d'une égalité simplement élémentaire entre l'homme et la femme.

Ce qui frappe, dans l'esquisse que nous venons de dessiner à gros traits, c'est finalement la persistance de l'idéal féminin hérité du XIX^e siècle et réduisant la femme à sa seule «vocation» d'épouse et de mère. En fait, avec des nuances notables selon les différents groupes philosophiques il est vrai, cette conception a fait partie intégrante des mentalités jusqu'en 1940 au moins. Les progrès les plus importants réalisés dans la condition féminine avant la seconde guerre, et qui concernent précisément, d'après nous, le domaine de l'enseignement, l'ont été en conformité avec cette représentation de la femme. Le développement de l'enseignement féminin cependant, en permettant aux femmes de mettre en valeur leurs facultés et de faire preuve de leurs capacités, a largement contribué, par un lent travail souterrain sur les esprits, à l'éclatement des cadres mentaux, opéré probablement en 1968, et à leur remodelage dans le sens de l'égalité.

⁴⁷ Cfr la circulaire ministérielle du 20 septembre 1925, dans *Bulletin du Ministère des Sciences et des Arts*, part. II, *Circulaires et dépêches*, t. XIX, 1925, (paru en 1926), p. 113-120.

⁴⁸ Cfr T. LUYCK, *Politieke geschiedenis van België*, 4^e éd., t. I, Amsterdam-Bruxelles, 1978, p. 341-347 et 347-350.

⁴⁹ Sous le Ministère Van Zeeland (cfr *ibid.*, p. 350-355).

PREMIÈRE PARTIE

**LOUVAIN ET LES JEUNES FILLES DE 1890 A 1920:
LES ALÉAS D'UNE DÉCISION**

CHAPITRE I

LES ANTÉCÉDENTS FÉMININS DANS LE DOMAINE UNIVERSITAIRE

1. LA FEMME ET L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE A L'ÉTRANGER

L'accès des jeunes filles aux universités étrangères est assez malaisé à retracer faute d'informations précises et cohérentes. A l'examen des ouvrages traitant de la question, un lecteur non averti ne peut qu'être surpris par la diversité des renseignements fournis¹. En fait, cette diversité, si elle traduit parfois des contradictions réelles, tient, le plus souvent, à la notion même d'accès à l'université. Selon que l'on retient, pour point de départ de la «féminisation» des universités, l'accès des jeunes filles à l'examen de fin d'études secondaires ouvrant les portes des facultés, l'autorisation de suivre certains cours ou l'ensemble de ceux-ci, la faculté d'obtenir un diplôme ou l'obtention effective de celui-ci, la reconnaissance légale des études universitaires féminines, etc., on situe plus ou moins loin dans le temps la satisfaction des revendications féminines en matière d'enseignement supérieur... Quoi qu'il en soit, nous n'avons eu d'autre ambition ici, que de fournir au lecteur quelques points de repère commodes.

C'est aux États-Unis, tout d'abord, que les jeunes filles furent admises, sinon aux universités, du moins aux écoles supérieures délivrant des titres équivalents. La première diplômée «universitaire» de l'époque contemporaine semble avoir été une Anglaise, Élisabeth Blackwell, qui conquit son doctorat en médecine sur le nouveau continent en 1849. Si nous ne possédons guère de renseignements précis quant au développement ulté-

¹ La plupart des travaux récents s'appuient sur quelques travaux-sources qui ne s'accordent pas toujours, à première vue, sur les faits et les dates: E. CHARRIER, *L'évolution intellectuelle féminine*, Paris, 1931; M. LIPINSKA, *Histoire des femmes médecins*, Paris, 1900; ID., *Les femmes et le progrès des études médicales*, Paris, 1930; L. TRASENSTER, *L'enseignement moyen et supérieur pour les femmes. Discours inaugural prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 16 octobre 1883*, dans *Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Discours et Rapport*, Liège, 1883, p. 5-49; ID., *L'enseignement supérieur pour les femmes*, *ibid.*, Liège, 1882, p. 5-51.

rieur des études supérieures féminines dans ce pays², tout indique cependant que le nombre d'étudiantes y crût régulièrement dès les années 1850, non pas tant par la «féminisation» des universités (qui ne semble avoir débuté qu'aux environs des années 1870), que par la création de collèges universitaires féminins³.

Sur le continent, il fallut attendre le début des années 1860 pour voir la France et la Suisse s'engager, sensiblement en même temps, dans la voie tracée outre-Atlantique. En France, le mouvement des femmes vers les universités s'amorça en 1861, lorsque Julie Daubié obtint de présenter le baccalauréat à Lyon après avoir été écartée à Paris. La première diplômée y fut Emma Chenu, qui conquist sa licence ès lettres en 1868⁴. Quant à la Suisse, les jeunes filles purent y mener à bien des études supérieures dès 1864 à Zurich et dès 1872 à Berne. Genève suivit peu de temps après, ainsi que Lausanne en 1890. Ces deux pays devinrent ainsi pour un temps, le refuge universitaire des jeunes filles européennes en quête d'un diplôme et qui ne trouvaient pas, dans leur pays respectif, le moyen de satisfaire leurs ambitions⁵.

En Angleterre, l'Université de Cambridge fut la première à s'ouvrir quelque peu aux revendications féminines en matière intellectuelle. En 1869, des étudiantes furent autorisées à y suivre des cours, mais à la condition d'avoir obtenu l'autorisation des professeurs concernés et d'être accompagnées d'un «chaperon» si le public était mixte. Dès 1873, trois jeunes filles réussirent le *Tripes* ou examen final sanctionnant quatre années d'étu-

² Nous avons repéré deux études susceptibles de nous renseigner (S.D. FELDMAN, *Women in America Higher Education. A Historical Perspective*, dans *Escape from the Dall's House. Women in Graduate and Professional School Education. A Report prepared for the Carnegie Commission on Higher Education*, s.l., 1974, et J. WATSON, *Higher Education for Women in the United States. A Historical Perspectives*, dans *Education Studies. Journal of Foundation of Education*, t. VIII, 1977-1978, p. 133-146, mais que nous n'avons pu consulter.

³ Cfr [I.] GATTI de GAMOND, *L'instruction supérieure de la femme. Une expérience sociologique en Angleterre*, dans *Revue Universitaire*, t. I, 1891, p. 117-118; L. TRASENS-TER, *L'enseignement moyen et supérieur...*, p. 14-21; ID., *L'enseignement supérieur...*, p. 20-22.

⁴ Outre M. ALBISTUR et D. ARMOGATE, *Histoire du féminisme français du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, 1977, p. 393, et *Histoire mondiale...*, p. 158-159, voir: M. TOURNIER, *L'accès des femmes aux études universitaires en France et en Allemagne (1867-1967). Contribution à l'étude de l'enseignement féminin en France et en Allemagne durant ces 100 dernières années*, Thèse de 3^e cycle, Paris V, 1972, p. 24-31, dont on trouvera une synthèse dans ID., *Women and Access to University in France and Germany (1861-1967)*, dans *Comparative Education* (Oxford), t. IX, octobre 1973, p. 107-117, spécialement p. 107. Signalons qu'une série de recherches particulières ont paru, comme par exemple S. MOUGNE, *L'Académie de Stanislas et les femmes (Mémoires de l'Académie Stanislas, sér. 7, t. VII)*, Nancy, 1977-1978, p. 249-272, mais qui sont d'accès difficile en Belgique.

⁵ *Les études des femmes dans les universités suisses*, Zurich-Leipzig-Stuttgart, 1928, passim.

des. L'exemple de Cambridge fut imité par Oxford en 1879 et peu à peu, les universités de province admirent également des étudiantes, aux cours puis aux examens. Cependant, si les Anglaises avaient obtenu dès 1869 la faculté de se présenter à l'examen final, elles demeurèrent très longtemps exclues de la collation des titres universitaires correspondants. Ce n'est qu'en 1921, en effet, que Cambridge et Oxford se décidèrent à décerner des *degrees* aux femmes, malgré le fait qu'à l'Université de Londres (corps examinateur mais non enseignant), des étudiantes aient pu obtenir des diplômes dès 1878. Par ailleurs, ce n'est qu'en 1948 que les diplômées anglaises purent bénéficier de l'ensemble des droits et privilèges attachés normalement à leurs titres⁶.

Dans les années 1870, plusieurs États se rallièrent également au principe des études universitaires féminines. Les pays scandinaves tout d'abord, où les Suédoises furent les premières, en 1870, à pouvoir légalement assister aux cours et conquérir des diplômes, suivies des Danoises en 1875 et des Norvégiennes en 1884⁷. Les Pays-Bas ensuite, où l'Université de Groningue admit sa première étudiante en 1871 et délivra son premier diplôme en 1878, suivie des Universités d'Utrecht, d'Amsterdam et de Leyde (cette dernière ayant inscrit ses premières étudiantes en 1883). L'Italie enfin, où un règlement de 1876 autorisa les jeunes filles à fréquenter les universités dans les mêmes conditions que les jeunes gens, et où une femme obtint pour la première fois un diplôme en 1878 à Bologne⁸.

Vint alors, comme nous allons le voir, le tour de la Belgique dans les années 1880 et, plus tardivement, de l'Allemagne. Dans ce dernier pays, Fribourg et Heidelberg furent les premières universités à admettre régulièrement des étudiantes en 1900, suivies de Munich en 1903, puis progressivement des autres universités, celle d'Iena fermant la marche en 1909. Avant cela, certaines universités telle que Leipzig avaient admis des auditrices dès 1870, mais cette pratique fut très vite interdite par la plupart des gouvernements locaux. Un changement ne s'amorça qu'en 1893 lorsque les femmes obtinrent de présenter l'*arbiturium* qui ouvrait l'accès aux facultés et qu'à la suite de cela, les universités recommencèrent à admettre des auditrices, notamment à Berlin et Göttingen en 1895⁹.

⁶ Outre [I.] GATTI de GAMOND, *op. cit.*, *passim*, et *Histoire mondiale...*, p. 221-224, voir: P. BRANCA, *Women in Europe since 1750*, Londres, 1978, p. 62-63 et 174.

⁷ Cfr notamment *ibid.*, p. 174.

⁸ Voir notamment L. TRASENSTER, *L'enseignement supérieur...*, p. 24 et ID., *L'enseignement moyen et supérieur...*, p. 24.

⁹ Cfr *Histoire mondiale...*, p. 273-275; M. TOURNIER, *L'accès des femmes...*, p. 32-34; ID., *Women and Access...*, p. 107. Il existe en outre de nombreux articles relatifs aux études universitaires féminines de telle ou telle université. Il s'agit souvent cependant, d'articles de circonstances publiés dans des revues locales et qui de ce fait, sont difficilement accessibles en Belgique. Nous avons néanmoins pu consulter L. BOEHM, *Von den Anfängen des Akademischen Frauenstudiums in Deutschland. Zugleich ein Kapitel aus der Geschichte der Ludwig-Maximilians-Universität München*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. LXXVII, 1958, p. 298-327, qui fournit une bonne synthèse de la question pour l'Allemagne, et dont les notes renvoient abondamment aux études disponibles lors de la parution.

2. L'ACCÈS DES FEMMES AUX UNIVERSITÉS EN BELGIQUE

En Belgique, la première candidate aux études universitaires fut une certaine Isala Van Diest qui, après avoir terminé des études secondaires complètes en Suisse, sollicita, en 1873, son inscription à la Faculté de médecine de l'Université de Louvain¹⁰. Bien qu'elle ait obtenu l'appui de différents professeurs, le recteur, Mgr Namèche¹¹, refusa catégoriquement d'accéder à sa demande et lui offrit tout juste, à titre de compensation, de suivre certains cours d'obstétrique. Ne se sentant aucune vocation pour l'art des accouchements, la jeune fille déclina l'offre qui lui était faite et partit conquérir son diplôme en Suisse¹². Sur le plan des études universitaires féminines, cette tentative n'eut aucune conséquence, pas plus du reste que l'enquête parlementaire de 1875 relative à l'exercice de certaines branches de la médecine par les femmes, enquête qui fut une occasion, pour les universités, de se prononcer sur l'accès des jeunes filles à leurs auditoires.

Cette enquête, en réalité, fut menée parallèlement aux débats relatifs au projet de loi sur l'enseignement supérieur du 16 février 1875¹³. Certains libéraux ayant proposé d'ouvrir aux femmes certaines branches de la médecine, sans condition de titre, de façon à pouvoir leur assurer certains débouchés professionnels, il fut décidé de consulter les universités et l'Académie royale de médecine sur le bien-fondé de cette pratique médicale de seconde catégorie¹⁴. Ainsi interrogées en tant qu'autorités en matière de *pratique*

¹⁰ Sur cette première tentative, voir: C. DANGOTTE, *La première femme médecin belge: Isala Van Diest (1842-1916)*, dans *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, t. V, 1967, p. 77-85; D. KEYMOLEN, *Féminisme in België...*, p. 41; ID., *Isala Van Diest, arts en feministe*, dans *Spiegel historiael*, t. X, 1975, p. 304-309.

¹¹ Mgr Alexandre-Joseph Namèche (1811-1893) fut nommé vice-recteur à Louvain en 1855 et assumait les fonctions rectorales de 1872 à 1881 (CARTUYVELS, *Notice sur Monseigneur Namèche, recteur émérite de l'Université Catholique de Louvain*, dans *A.U.C.L. 1894*, p. lxxvii-cvii).

¹² Par la suite, Isala Van Diest (1842-1916) conquist son doctorat en 1877 et obtint la reconnaissance de son diplôme en Belgique l'année suivante. Elle dut cependant attendre 1884 avant de recevoir l'autorisation de pratiquer la médecine dans notre pays (C. DANGOTTE, *op. cit.*, p. 80-84, et D. KEYMOLEN, *Isala Van Diest...*, p. 305-309).

¹³ Sur cette loi dont nous avons déjà parlé (cfr ci-dessus, p. 9) et ses préparatifs, voir: L. BECKERS, *op. cit.*, p. xxiv-xxv, et É. IOSSA, *op. cit.*, *passim*.

¹⁴ Sur cette enquête, voir: D. KEYMOLEN, *Féminisme in België...*, p. 40-45, qui a étudié très minutieusement tous les documents disponibles. En fait, la question de la pratique limitée de la médecine par les femmes fut posée à la suite d'une intervention relative à la reconnaissance des titres médicaux étrangers: cette reconnaissance ne valait que pour les étrangers, ce qui excluait la femme belge ayant conquis un diplôme à l'étranger du bénéfice de cette mesure (cfr *Annales parlementaires. Chambre des Représentants. Session de 1874-1875. Séance du 19 février 1875*, Bruxelles, 1875, p. 429-432).

médicale, certaines institutions se prononcèrent néanmoins au sujet de l'accès des femmes aux universités: les Universités de Liège et de Bruxelles, parce qu'en toute hypothèse, la pratique de la médecine par les femmes, même limitée, ne pouvait se concevoir que dans le cadre d'une formation complète, et l'Académie de médecine, parce qu'elle avait constaté qu'il n'y avait pas d'obstacle légal à ce que les femmes conquièrent des grades, et par là, accèdent à la profession. Si à Liège, le Conseil académique se montra résolument favorable à la femme universitaire¹⁵, à Bruxelles, la Faculté de médecine, moins favorable à une pratique féminine de la médecine, suggéra que dans cette hypothèse, l'on crée une université spéciale pour femmes afin d'éviter l'obstacle de la mixité¹⁶. Quant à l'Académie de médecine, étant hostile à ce que les femmes pratiquassent l'art de guérir, elle songeait à leur fermer les portes des universités de façon à leur barrer plus sûrement l'accès à la profession médicale...¹⁷

Les choses en restèrent là jusqu'à ce que l'Université Libre de Bruxelles se décide à admettre les jeunes filles en 1880, mais non sans avoir quelque peu hésité au départ¹⁸. Lorsqu'à la rentrée de 1878-1879, en effet, Emma Leclercq sollicita une première fois son inscription à l'Université, les différentes facultés interrogées sur la question se prononcèrent de façon plutôt négative sur cette première candidature féminine: celle de lettres la jugeait prématurée tandis que celle de droit y était franchement hostile; celle de médecine, bien que toujours réticente quant à la mixité, estimait ne pouvoir y donner suite qu'à la condition -irréalisable à l'époque- d'exiger un certificat d'humanités complètes; l'école polytechnique y était également favorable, mais à la même condition; et finalement, seule la Faculté des sciences la défendait de façon positive, estimant qu'une université libre se devait de favoriser cette nouveauté propice à l'extension du recrutement universitaire. Elle eut cependant plus de chance lorsque deux ans plus tard, en 1880, elle sollicita à nouveau son inscription au rôle de l'Université, et que, sans plus de discussion aucune cette fois, le Conseil d'administra-

¹⁵ Voir également: M. DELCOURT, *Une page de l'histoire universitaire liégeoise. Louis Träsenster et l'admission des femmes à l'université*, dans *La Vie Wallonne*, t. VI, 1926, p. 173-180.

¹⁶ Voir également A. DESPY-MEYER, *op. cit.*, p. VII et VIII.

¹⁷ A. Gand, le Conseil académique n'étant pas parvenu à se prononcer sur la pratique médicale féminine, il n'envisagea pas l'accès des femmes aux universités. Pour Louvain, on ignore tout de la réponse faite aux parlementaires, les archives ayant disparu, vraisemblablement dans l'incendie de 1914 (cfr D. KEYMOLEN, *Féminisme in België...*, p. 42-43).

¹⁸ Sur l'épisode de l'admission des étudiantes à l'Université de Bruxelles, voir surtout: A. DESPY-MEYER, *op. cit.*, p. IX-X. Simple mention est faite de l'événement dans: GOBLET D'ALVIELLA, 1884-1909. *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, Bruxelles, 1909, p. 43-44, et L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université Libre de Bruxelles. Notices historiques faites à la demande du Conseil d'administration*, Bruxelles, 1884, p. 135. On trouvera un bon résumé des faits dans: *Les cent cinquante ans de l'Université Libre de Bruxelles (1834-1984)*, sous la dir. de A. UYTTEBROUCK et A. DESPY-MEYER, Bruxelles, 1984, p. 17-18.

tion lui donna satisfaction. Il est vrai qu'entre temps, la jeune femme avait obtenu un avis favorable de la Commission d'entérinement des diplômes concernant sa demande d'admission devant le Jury central, fait qui créait un précédent moral et administratif très important¹⁹.

Après l'université de Bruxelles, ce fut au tour des universités de l'État à admettre des étudiantes. A la rentrée académique suivante, en 1881-1882, l'Université de Liège inscrit ses premières étudiantes, apparemment, sans qu'il soit nécessaire au Conseil académique de débattre à nouveau de la question²⁰. Était-ce en raison du caractère définitif des résolutions du Conseil académique lors de l'enquête parlementaire de 1875 ou, de façon plus proche, de celles émises par ce même Conseil en février 1881 sur le libre accès des femmes aux professions libérales, et ce dans le cadre de la révision de la loi de 1876²¹? C'est d'autant plus difficile à dire que, dans son discours de rentrée, le recteur précisa que c'était la *première fois* qu'une pareille demande avait été adressée à l'Université et que celle-ci n'avait eu aucune raison de refuser, affirmations qui laissent supposer qu'entre 1875 et février 1881, la même demande eut reçu la même réponse²²... Quoi qu'il en soit, l'Université de Gand suivit le mouvement l'année d'après, en 1882-1883, avec l'inscription de l'unique étudiante de la première promotion, Sidonie Verhelst, dans des circonstances dont nous ignorons tout²³.

La situation créée à la suite de ces premières admissions cependant, était quelque peu confuse eu égard au fait que, d'une certaine manière, les universités n'étaient devenues des établissements mixtes qu'en «vertu

¹⁹ On trouvera cet avis rendu le 12 mai 1880 dans le *Bulletin du Ministère de l'Instruction Publique*, part. II, *Circulaires, décisions et avis*, t. III, 1880, p. 180-181. Si aucun document n'atteste l'existence d'un lien de causalité entre l'avis de la Commission et la décision de Bruxelles, tous les auteurs s'accordent à ce sujet (cfr notamment P. BOËL et C. DUCHÈNE, *op. cit.*, p. 35; M. DELCOURT, *op. cit.*, p. 35; A. DESPY-MEYER, *op. cit.*, p. x; A. HAUWEL, *op. cit.*, p. 312; D. KEYMOLEN, *Féminisme in België...*, p. 46).

²⁰ Voir surtout: B. LACOMBLE-MASEREEL, *Les premières étudiantes à l'Université de Liège. Années académiques 1881-1882 à 1919-1920* (Commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège, *Documents et Mémoires*, fasc. XIV), Liège, 1980; p. 29-44. Simple mention de la première inscription est faite dans P. HARSIN, *L'Université de Liège. 1817-1935. Introduction et annexes du Liber Memorialis 1867-1935*, Gembloux, 1936, p. 52. On trouvera quelques détails intéressants dans: M. FIRKET, *La première femme à l'Université de Liège*, dans *Liège Université*, mai 1980, n° 9, p. 2, col. 1-3.

²¹ D. CYFER-DIDERICH, *La femme diplômée d'université*, dans *XXV^e Semaine sociale universitaire sur la condition sociale de la femme*, Bruxelles, 1956, p. 75 et A. HAUWEL, *A propos d'un anniversaire*, dans *Bulletin trimestriel. Association des Amis de l'Université de Liège*, t. XXVII, 1955, p. 26, penchent pour la première solution, mais ils ignorent les débats académiques de 1881 (cfr B. LACOMBLE-MASEREEL, *op. cit.*, p. 33-34).

²² L. TRASENSTER, *L'enseignement supérieur...*, p. 29.

²³ Sur les premières admissions féminines à Gand voir: A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *De eerste generaties meisjesstudenten aan de Rijksuniversiteit te Gent (1882/1883 tot 1929/1930)* (*Uit het verleden van de R.U.G.*, n° 13), Gand, 1982, spécialement p. 33-37.

du silence de la loi»²⁴. Bien que ce vide juridique ait été temporairement comblé par l'avis de la Commission d'entérinement des diplômes, tout n'était pas résolu pour autant. Il ne s'agissait, après tout, que d'un simple avis administratif, toujours susceptible d'être révisé par le législateur. C'est sans doute pourquoi différentes voix s'élevaient pour réclamer une clarification dans le cadre de la révision de la loi de 1876²⁵, notamment celle du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, qui avait proposé que la nouvelle loi reconnaisse explicitement le droit des femmes en ce domaine²⁶. Mais ces voix n'avaient pas été entendues et le nouveau projet de loi sur l'enseignement supérieur déposé au Parlement le 10 décembre 1886²⁷ par le Ministre catholique J.-J. Thonissen²⁸, ignorait toujours la question.

Ce n'est qu'indirectement à nouveau que le problème des étudiantes universitaires fut pris en considération lors des discussions du projet qui débutèrent en octobre 1889²⁹. Ce dernier en effet, avait supprimé l'article 43 de la loi de 1876 sans le remplacer par une autre disposition relative à la femme médecin et tenant compte de la fréquentation des universités par les femmes. C'est pourquoi, dans une perspective professionnelle, l'opposition libérale proposa un amendement reconnaissant aux femmes le droit de conquérir tous les grades et surtout, en vue de remplacer l'article 43, celui d'exercer toutes les professions y afférentes³⁰. Par la suite, et pour des raisons pragmatiques, il ne fut plus question que de les autoriser à exercer la médecine et la pharmacie, mais toujours en leur reconnaissant l'accès à tous les grades³¹. Après quelques discussions centrées sur les

²⁴ A. WASSEIGE, *De l'exercice de la médecine par les femmes. Discours inaugural prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 29 octobre 1886*, dans *Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Discours et Rapport*, Liège, 1886, p. 24.

²⁵ La loi de 1876 n'était que provisoire et aurait dû, en principe, être révisée dans le courant de l'année 1880. Elle ne fut cependant revue qu'en 1890 après avoir été prorogée à huit reprises (cfr L. BECKERS, *op. cit.*, p. xxv-xxvii, et É IOSSA, *op. cit.*, p. 139-140).

²⁶ Cfr *Exposé des motifs du projet de loi sur la collation des grandes académiques et le programme des examens universitaires* (Documents parlementaires. Chambre des Représentants. Session de 1886-1887, n° 42), Bruxelles, 1886, p. 37-38.

²⁷ Cfr note 25 ci-dessus et *Documents parlementaires. Chambre des représentants. Session de 1886-1887. Séance du 10 décembre 1886*, Bruxelles, 1886, p. 36.

²⁸ Jean-Joseph Thonissen (1816-1891), juriste, professeur de droit criminel à l'Université de Louvain à partir de 1848, il commença une carrière politique en 1863 en se faisant élire député de l'arrondissement de Hasselt à la Chambre. Réélu jusqu'à sa mort, il fut en outre choisi comme Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en 1884, tâche qu'il exerça jusqu'en 1887 (cfr C. TERLINDEN, *Thonissen [Jean-Joseph]*, dans *Biographie Nationale*, t. XXVIII, Bruxelles, 1930-1932, col. 112-119 qui renvoie aux autres notices).

²⁹ Cfr L. BECKERS, *op. cit.*, p. xxvii, et É IOSSA, *op. cit.*, p. 139.

³⁰ *Annales parlementaires. Chambre des Représentants. Session de 1889-1890, Séance du 26 novembre 1889*, Bruxelles, 1889, p. 74-75.

³¹ *Ibid.*, *Séance du 29 janvier 1890*, Bruxelles 1890, p. 488-492. A ce moment, Marie Popelin venait d'être écartée du barreau (cfr F. DE BUEGER-VAN LIERDE, *A l'origine...*, p. 1135-1136) et une partie de l'opposition limita ses propositions à ces deux disciplines de façon à obtenir plus sûrement gain de cause (cfr D. KEYMOLEN, *Féminisme in België...*, p.49).

professions libérales, l'amendement fut accepté et devint l'article 52 de la loi du 10 avril 1890³².

La loi de 1890 mettait ainsi un point final aux débats sur l'accès des femmes aux universités du point de vue juridique. Il ne serait plus question désormais que de leur permettre de jouir effectivement de ce droit en développant l'enseignement secondaire et l'accès aux professions «universitaires». Ce ne serait chose faite, et très modestement encore, qu'après la première guerre mondiale³³.

³² Cfr L. BECKERS, *op. cit.*, p.149.

³³ Cfr ci-dessus, p. 10-12.

CHAPITRE II

L'ADMISSION DES ÉTUDIANTES A LOUVAIN EN 1920: LA SOLUTION D'UNE QUESTION RESTÉE TRENTE ANNÉES SANS RÉPONSE

A Louvain, la question de l'admission d'étudiantes ne fut jamais sérieusement envisagée par les autorités avant les années 1912-1913. Jusque-là, le problème avait été abordé, indirectement ou incidemment, à plusieurs reprises, mais sans qu'il fût réellement question de prendre une décision. Il fallut attendre 1912 pour que le problème se constitue progressivement en enjeu et fasse, à la demande de Mgr Ladeuze¹, l'objet d'un premier examen officiel des évêques en juillet 1913. Visiblement, l'idée de voir des jeunes filles pénétrer dans les auditoires louvanistes n'enthousiasmait guère ces derniers qui, jusqu'à l'éclatement de la première guerre, remirent sans cesse leur décision. Au lendemain de l'armistice qui permit à l'assemblée épiscopale de se réunir à nouveau², les évêques ne semblaient pas avoir sensiblement modifié leur attitude: il fallut toute la persévérance de Mgr Ladeuze, pour qu'après deux discussions quelque peu hésitantes l'épiscopat se décide enfin, en 1920, à admettre sans restrictions des étudiantes à Louvain.

1. DE 1890 A 1912: LA QUESTION DEMEURE «RÉSERVÉE»

L'admission des jeunes filles dans les universités belges ne semble pas, au départ, avoir grandement ému les autorités académiques. Il fallut, en effet, attendre dix ans après les premières inscriptions féminines à Bruxelles, Liège et Gand pour voir le problème timidement évoqué à Louvain. Il est vrai qu'eu égard au chiffre dérisoire atteint par ces inscriptions au

¹ Paulin Ladeuze (1870-1940), commença sa carrière académique comme professeur de patrologie et d'exégèse du Nouveau Testament en 1898, avant de succéder comme recteur à Mgr Hebbelynck en 1909, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort en février 1940 (cfr L.T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 119-153, qui renvoie aux principales notices biographiques).

² Pendant la première guerre, les évêques avaient suspendu leurs réunions et l'Université de Louvain, comme toutes les universités belges, avait provisoirement fermé ses portes (cfr *L'Université de Louvain. 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1975, p. 241).

cours des années 1880³, le silence des responsables louvanistes n'avait rien d'étonnant. Dans un monde catholique peu enclin à concevoir spontanément que les femmes fréquentent les universités, le fait que quelques étudiantes se livrent à des études supérieures n'était guère susceptible de retenir l'attention.

La première allusion à d'éventuelles étudiantes louvanistes eut pour cadre un Conseil rectoral de juin 1890⁴, au cours duquel la Faculté de médecine, par la voix de son doyen, s'enquit auprès du recteur, Mgr Abeloos⁵, de l'opportunité d'admettre des jeunes filles aux études de pharmacie. Les raisons de cette interrogation n'apparaissent pas dans les documents, mais nous pouvons imaginer qu'il s'était agi pour la Faculté de faire part au Conseil des inquiétudes qu'avait pu susciter chez elle la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur votée le 10 avril précédent. En reconnaissant aux femmes le droit de conquérir des grades et surtout, celui d'exercer la médecine et la pharmacie⁶, cette loi risquait, en effet, de multiplier les candidates aux études médicales. Nous pouvons dès lors penser que l'intervention de la Faculté, portant précisément sur ces études⁷ et faite peu de temps après le vote de la loi, faisait allusion à ce risque, l'idée étant alors que le nombre d'étudiantes augmentant, il ne fallait plus laisser à d'autres institutions le monopole de leur formation⁸.

A la différence de Mgr Namèche, qui avait statué seul sur le sort d'Isala Van Diest en 1873⁹, Mgr Abeloos décida cette fois de soumettre la question à l'attention des évêques¹⁰. Nous ignorons ce qu'il advint réellement

³ Jusqu'à l'année académique 1890-1891, 83 jeunes filles (dont 20 étrangères) entreprirent des études à Bruxelles, 59 (dont 9 étrangères) à Liège, et 22 (dont 1 étrangère) à Gand (cfr A. DESPY-MEYER *op. cit.*, Tabl. I et II, B. LACOMBLE-MASEREEL, *op. cit.*, p. 73, et A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, p. 39).

⁴ A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 juin 1890.

⁵ Jean-Baptiste Abeloos (1836-1906), après avoir été professeur d'exégèse au grand séminaire de Malines (1867-1876), curé de Duffel (1876-1883), puis vicaire général de Malines il succéda comme recteur à Mgr C. Pieraerts en janvier 1887. A la suite d'un conflit avec Mgr Mercier concernant l'Institut supérieur de philosophie, il démissionna de ses fonctions en 1898 (cfr *Oraison funèbre prononcée par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université, aux funérailles de Mgr J.B. Abeloos... le premier mars 1906*, dans A.U.C.L. 1907, p. xxxix-xlvii).

⁶ Cfr *supra*, p. 21.

⁷ Le fait que seules les études de pharmacie aient été envisagées par la Faculté, pourrait s'expliquer par le souvenir du refus signifié à Isala Van Diest en 1873, de faire ses études de médecine à Louvain (cfr *supra*, p. 18).

⁸ Comme nous le verrons, cette idée de la nécessité d'admettre des jeunes filles à Louvain dès lors que le mouvement des femmes vers les universités belges s'accroîtrait, reviendra de façon constante par la suite.

⁹ Cfr *supra*, p. 18.

¹⁰ A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 juin 1890.

de la proposition facultaire¹¹, mais nous savons néanmoins qu'elle n'obtint jamais de réponse dans le cadre des Conseils rectoraux et que, lorsqu'en 1894 la faculté renouvela sa demande, Mgr Abeloos lui répondit immédiatement que la question était «réservée»¹². Comme par la suite les évêques ne semblent pas avoir jamais débattu de cette proposition de la Faculté de médecine, nous pouvons admettre qu'en 1890, à supposer qu'ils aient effectivement envisagé le problème, ils se soient contentés d'en prendre acte sans juger utile de se prononcer, le refus allant de soi.

A cette époque du reste, comme le signale en 1913 un professeur de Louvain, É. Vliebergh, la mise à l'étude de cette question eut été «impossible» et une réponse positive encore davantage¹³. Même dans les milieux «féministes» catholiques, on ne se montrait guère encore favorable aux études universitaires féminines. Ainsi, dans son ouvrage consacré à l'étude du féminisme du point de vue chrétien paru en 1900, Marie de Villermont se déclarait toujours hostile à la fréquentation des universités par les femmes¹⁴. Si elle reconnaissait la nécessité d'une meilleure formation intellectuelle des jeunes filles, elle estimait néanmoins que le but de cette formation devait être avant tout de mieux préparer les femmes à leur vocation d'épouse et de mère. Dans cette perspective, les études universitaires féminines étaient jugées non seulement inutiles, mais encore dangereuses. Inutiles, parce que disproportionnées par rapport au but poursuivi, et dangereuses, parce que susceptibles précisément, de détourner les femmes de

¹¹ Nous n'avons trouvé aucune trace de cette proposition au niveau des discussions épiscopales. Les fardes consacrées aux réunions des évêques de 1890 à 1892 ont disparu des A.A.M., et avec elles, les documents annexes souvent riches en renseignements «officiels». Les procès-verbaux des réunions de ces années n'y font pas allusion (cfr ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, *Fonds Doutreloup*, n° 6, Réunions des évêques 1880-1897), ni les rapports rectoraux (cfr A.U.L., *Fonds Van Waeyenbergh*, «Archives des Évêques (1840-1909)», n° X2 I, 4 fardes pour les années 1890-1892). Il est néanmoins possible que les évêques en aient débattu de façon informelle.

¹² *Ibid.*, A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1830-1932. Séance du 10 décembre 1884. Pour être précis, il faut signaler que la Faculté ne demandait plus l'accès aux études de pharmacie, mais simplement la faculté de «suivre les cours».

¹³ E. VLIEBERGH, *Hooger onderwijs voor katholieke vrouwen*, dans *Dietsche warande en belfort*, 1^{er} semestre 1913, p. 293 - Jean-Émile Vliebergh (1872-1925), débuta sa carrière à Louvain comme professeur à l'École supérieure de commerce en 1902. Par la suite, il fut également chargé de divers enseignements, à l'Institut agronomique, à l'École de sciences politiques et sociales et, à partir de 1907, à la Faculté de droit (cfr *Lijkrede uitgesproken door den Heer Van Dievoet, professor aan de Fakulteit der Rechten, den 6 januari 1925, op de begrafenis van den Heer Jan-Emiel Vliebergh...*, dans A.U.C.L. 1920-1926, p. ccxxx-cxxxiii).

¹⁴ M. DE VILLERMONT, *Le mouvement féministe. Ses causes. Son avenir. Solution chrétienne* (Sciences et Religion, n° 124-125), Paris, 2 vol., 1900, spécialement le chapitre de conclusion consacré à la question de l'éducation (vol. 2, p. 60-63) - Marie de Villermont (1858-1925), fut probablement une des premières femmes d'œuvres catholiques en Belgique, à s'intéresser de façon très modérée aux réformes préconisées par les féministes (cfr P. GÉRIN, *op. cit.*, p. 256).

leur vocation. D'une part, parce que ces études, exclusivement axées sur la raison, risquaient de «pervertir» la psychologie féminine, naturellement orientée vers les choses du cœur. D'autre part, parce que ces études conduisaient à l'exercice de professions et d'activités incompatibles avec les responsabilités du foyer¹⁵. En fait, c'est cette conception de la nature et de la vocation de la femme qui, fondamentalement, fut le principal obstacle à une prise en considération du problème à Louvain, et plus tard, à sa solution rapide.

Quelques années plus tard, en 1906, il semble que Mgr Mercier¹⁶, d'après ses notes préparatoires à la réunion des évêques de juillet, ait songé à s'entretenir avec l'épiscopat de la «préparation des jeunes filles à l'enseignement supérieur»¹⁷. Cette «préparation» cependant, ne visait pas «l'enseignement supérieur» à Louvain. L'idée de Mercier, en rédigeant ses notes sur ce point, trouvait vraisemblablement son origine dans une affaire qu'il avait eue à traiter peu de temps auparavant dans son diocèse. Vers la fin de l'année scolaire 1906, en effet, et dans un contexte où l'Université de Louvain n'était pas envisagée, le directeur de l'Institut des Religieuses Ursu-

¹⁵ Ces idées se retrouvent chez la plupart des auteurs catholiques belges intéressés aux problèmes féminins de cette époque (voir notamment, à titre d'exemple: S. DEPLOIGE, *L'Émancipation des Femmes*, Louvain, 1902, p. 23-36 et F.X. GODTS, *op. cit.*, p. 242-280). Elles se situent dans la perspective indiquée par Mgr Dupanloup (1802-1878) qui, dès 1866-1867, avait déjà attiré l'attention sur la nécessité d'une meilleure préparation intellectuelle des jeunes filles, «afin de les détourner de la frivolité et de leur permettre une union d'esprit avec leur mari» (cfr R. AUBERT, *Dupanloup*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIV, Paris, 1960, col. 1070-1112, spécialement col. 1091-1092 et 1101). L'éducation préconisée par l'évêque d'Orléans n'était donc pas de nature universitaire et restait largement tributaire de sa conception de la femme comme épouse et mère (sur les idées de Mgr Dupanloup et de ses successeurs, voir également: F. MAYEUR, *Dupanloup et Victor Duruy, le sens d'une polémique*, dans *Mgr Dupanloup et les problèmes politiques de son temps. Actes du colloque d'Orléans. 17-18 novembre 1978 (Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, n° hors série)*, Orléans, 1980, p. 49-63; ID., *Les catholiques libéraux et l'éducation des femmes*, dans *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle. Actes du Colloque international d'histoire religieuse de Grenoble des 30 septembre - 3 octobre 1971*, Grenoble, 1974, p. 421-440; *Éducation et image de la femme chrétienne en France au début du XX^e siècle. Entretiens de La Combe de Lancey (Isère) 8, 9, 10 octobre 1978 à l'occasion du centenaire de la mort de Mgr Dupanloup (Publications de l'Université Jean Moulin)*, sous la dir. de F. MAYEUR et J. GADILLE, Lyon, 1980, spécialement p. 15-78).

¹⁶ Archevêque de Malines de 1906 à 1926, Désiré Mercier (1857-1926) fut d'abord professeur de philosophie au petit séminaire de Malines (1877) et à Louvain (1882), où il fut le fondateur de l'Institut supérieur de philosophie (1888) (sur Mgr Mercier, au sujet duquel il existe de nombreuses biographies, voir notamment: A. SIMON, *Le Cardinal Mercier (Notre Passé)*, Bruxelles, 1960).

¹⁷ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 75, farde «Réunion des Évêques de juillet 1906», Notes préparatoires à la réunion.

lines de Wavre-Notre-Dame¹⁸, l'abbé J. Op de Beeck¹⁹, s'était ouvert à lui de son désir de créer un cours pré-universitaire pour jeunes filles²⁰. Suite aux sollicitations dont il était l'objet de la part de familles catholiques, et sur les conseils de personnalités importantes appartenant au milieu de l'enseignement et au monde politique, ce dernier estimait souhaitable de pouvoir préparer à l'université les jeunes filles catholiques qui désiraient conquérir un diplôme à Bruxelles, Liège ou Gand. Comme aucun établissement libre féminin ne dispensait d'enseignement pré-universitaire, en effet, ces jeunes filles se voyaient «condamnées» à faire toutes leurs études, du secondaire au supérieur, dans un «milieu dangereux pour leurs mœurs et leur foi»²¹. En créant le cours préparatoire en question, on assurerait au moins à ces dernières un minimum de formation chrétienne...

Le problème posé (et auquel Mercier songeait sans doute en préparant la réunion de juillet 1906) était donc certes celui de la femme universitaire catholique, mais non celui de l'étudiante louvaniste. Une chose était d'admettre que les jeunes filles catholiques se livrent à des études universitaires à Bruxelles, Liège et Gand, et que, dans une perspective de «moins mal», on les y prépare, une autre était de concevoir positivement qu'on les admette à Louvain. A l'époque en tout cas, il y avait entre ces deux attitudes, un pas que ni le directeur des Ursulines, ni Mercier, ne semblent avoir songé à franchir. Nous pouvons bien sûr supposer que si Mercier avait envisagé de traiter du problème des cours secondaires de Wavre-Notre-Dame avec les évêques, c'est que l'ouverture de ces cours «risquait», à brève échéance, de poser la question des étudiantes louvanistes. Cependant, il ne devait encore s'agir pour lui que d'être éclairé sur cette ouverture à la lumière de ce «risque», et non de débattre du problème des étudiantes de Louvain en tant que tel. Les évêques furent-ils saisis de ce problème et si oui, en quels termes en débattirent-ils? Nous l'ignorons²². Mais nous savons néanmoins que Mercier n'autorisa pas dans l'immédiat, l'ouver-

¹⁸ Sur cet établissement, voir: *L'Enseignement Catholique en Belgique et aux Missions*, s.l.n.d., p. 493-498, et *Un siècle d'enseignement libre (La revue catholique des idées et des faits*, n° spécial, Bruxelles, 1932), p. 499-503.

¹⁹ Que nous avons identifié, grâce à l'*Annuaire Complet du Clergé Belge et Répertoire des Établissements Religieux*, t. XV, Bruxelles, 1907, p. 363.

²⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 75, farde «Réunion des Évêques de juillet 1907», Lettre de J. Op De Beeck à Mercier, s.d. C'est par erreur à notre avis, que cette lettre a été classée en juillet 1907. Les éléments internes permettent de la situer, avec certitude, entre 1906 et avril 1907 (avant le cardinalat) et, avec grande probabilité, à la fin de l'année scolaire 1906.

²¹ Le «milieu» en question, au niveau secondaire, était celui offert par les cours préparatoires de Bruxelles et de Liège, c'est-à-dire par l'Institut Gatti de Gamond et l'Institut Postula.

²² *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques de juillet 1906». Nous n'avons trouvé aucune trace de ce problème dans les autres documents consacrés à cette réunion. Comme la question n'apparaît que dans des notes personnelles de Mercier et non dans un document officiel tel l'ordre du jour de la réunion, par exemple, il est impossible de savoir si Mercier en fit effectivement part aux évêques.

ture du cours de Wavre-Notre-Dame²³ et qu'il ne fut pas question, à la suite de cette affaire, d'envisager l'admission d'étudiantes à Louvain.

Dans son premier rapport annuel sur la situation de l'Université, Mgr Ladeuze fit à son tour allusion, en 1910, à l'admission d'étudiantes. Signalant avoir reçu deux demandes d'inscription féminine au cours de l'année écoulée, il n'en conclut cependant pas à l'opportunité d'un débat sur cette question: «Diverses circonstances qui, dans d'autres pays amènent les catholiques à se montrer favorables à cette admission n'existent pas en Belgique et il serait à craindre à cause de la nature particulière de la vie estudiantine à Louvain, que cette admission n'y donnât lieu à de gros inconvénients»²⁴. Sa vision du problème, en 1910, semble avoir été la suivante: en matière d'étudiantes universitaires, les catholiques ne devaient tenir compte que des possibilités d'études qui étaient offertes par ailleurs à celles-ci, et comme en Belgique ces possibilités étaient minimales, faute d'un enseignement secondaire suffisant, les catholiques belges n'avaient aucune raison de s'y arrêter, d'autant qu'à Louvain, le caractère spécifiquement universitaire de la ville poserait avec plus d'acuité encore qu'ailleurs, les problèmes découlant de la mixité.

Cette position cependant, toute négative qu'elle fût, n'en amorçait pas moins un changement de «climat» préfigurant le rapport de 1913, et cela en envisageant enfin clairement l'hypothèse d'étudiantes. On ne peut évidemment s'empêcher de s'interroger sur les raisons de ce changement. Il semble tout d'abord, que celui-ci ne soit pas étranger au changement de recteur: en 1910, Mgr Ladeuze, homme à l'intelligence particulièrement vive et perspicace, venait d'être nommé recteur, et c'est dans son premier rapport aux évêques que d'emblée, il évoqua le problème. Il semble ensuite, que les deux demandes d'admission dont Mgr Ladeuze avait fait état dans son rapport aux évêques, aient été le fait de religieuses canadiennes venues expressément à Louvain pour y étudier la médecine, ce qui, aux yeux d'un ecclésiastique, pouvait donner plus de poids à ces demandes et à la problématique à laquelle elles renvoyaient²⁵. Il semble enfin, que se soit développé, précisément à cette époque, un vaste courant favorable aux études universitaires féminines chez les catholiques du monde entier, mouvement auquel, du reste, Mgr Ladeuze fait explicitement référence dans son rapport.

²³ Comme nous le verrons, l'Institut n'ouvrit de cours préparatoires qu'en 1912 (cfr *infra*, p. 32-34).

²⁴ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques du 25 au 26 juillet 1910», Rapport de Mgr Ladeuze sur la situation de l'Université (1909-1910), p. 40.

²⁵ Le journal étudiant *L'Avant-Garde* du 7 mai 1919 (t. XIX, n° 10, p. 1, col. 4) signale «l'histoire de ces deux religieuses canadiennes qui vinrent à Louvain il y a dix ans, pour étudier la médecine... et qui furent stupéfaites quand elles connurent le règlement». Si, comme nous le pensons, l'on peut prendre au sérieux les indications chronologiques de cet article, l'événement se situe probablement au cours de l'année 1909-1910.

En Belgique, ce mouvement semble surtout s'être développé au cours des deux années qui suivirent, en 1911-1912, comme en témoignent de nombreux articles favorables aux femmes universitaires parus dans la presse catholique²⁶. *Le Bien Public* consacra ainsi plusieurs articles à la situation des études universitaires féminines à l'étranger, en France (27 mai 1911), en Allemagne (16 novembre 1911), ... et en Belgique (10 janvier 1913), articles qui constituaient autant de plaidoyers en faveur des étudiantes²⁷. Dans la même perspective, *Le XX^e Siècle*, dans un article du 1er avril 1912, reconnut que l'on commençait «à se préoccuper de l'utilité qu'il y avait de donner aux jeunes filles une formation intellectuelle plus élevée», tandis que le *Journal de Bruxelles* du 2 septembre 1911, dans un article tardif (trop tardif pour que l'on n'y prête pas attention) consacré au congrès des catholiques allemands de Fribourg/Br. en ... 1909, se fit largement l'écho des débats de l'assemblée favorables aux étudiantes universitaires. Cette «effervescence» de la presse catholique cependant, dont nous n'avons donné ici que quelques échantillons, semble bien n'avoir été que la réaction belge d'un mouvement qui s'était d'abord développé à l'étranger, où les catholiques se ralliaient partout aux études universitaires féminines. C'est vers 1909-1910 en effet, que des jeunes filles furent sans doute régulièrement admises à l'Institut Catholique de Paris, à l'Université Catholique de Washington, aux Facultés Catholiques de Lille, de Lyon, etc.²⁸, faits qui font l'objet des articles belges cités et que Mgr Ladeuze, à en juger par ses papiers personnels, suivait de très près²⁹.

Toujours est-il que, si en 1910, Mgr Ladeuze avait estimé que la situation belge n'était pas inquiétante du point de vue des étudiantes universitaires, il dut certainement réviser son jugement au cours des deux années suivantes, notamment en raison du caractère inéluctable du développement de l'enseignement secondaire féminin qui s'amorçait, et qui lèverait le seul véritable obstacle à la multiplication des candidates aux études supérieures. Ainsi, c'est très probablement parce qu'il était bien conscient de cette

²⁶ Cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», fardes «Enseignement universitaire» et «Lycées pour jeunes filles», qui «regorgent» de coupures de presse à ce sujet (sans références précises aux pages et colonnes). Sans avoir dépouillé systématiquement la presse catholique de l'époque, nous pouvons néanmoins raisonnablement situer ce «mouvement» en 1911-1912: outre que c'est ce qu'indiquent les coupures de presse de Mgr Ladeuze, une enquête systématique menée dans *Le Féminisme Chrétien de Belgique* -que l'on peut considérer comme référence solide en la matière- confirme clairement cette hypothèse.

²⁷ L'article du 10 janvier 1913 sur la Belgique était, en fait, un compte rendu favorable d'une conférence donnée aux Extensions universitaires catholiques pour dames à Gand, par un professeur catholique de l'Université de Gand, et qui consistait en une défense vigoureuse des étudiantes catholiques.

²⁸ *Ibid.*, fardes «Enseignement universitaire», une série d'articles de revues internationales d'éducation sur ces admissions. En ce qui concerne l'Institut Catholique de Paris et l'Université Catholique de Washington, cfr *infra*, p. 39.

²⁹ *Ibid.*

problématique que C. Van Overbergh³⁰, dans un article pour *Le Féminisme Chrétien de Belgique* de février 1912³¹, centra son plaidoyer en faveur des étudiantes universitaires sur l'enseignement secondaire. Après avoir pris clairement la défense des femmes qui soit par «vocation», soit par «dévouement», soit par «impérieuse nécessité», désiraient faire des études universitaires, il déplora à cette occasion le fait que «La Belgique ne possède même pas un «athénée» pour jeunes filles » et le fait que «comme l'Université de Louvain n'admet[tait] pas jusqu[e]('ici) [-là] les étudiantes, on ne trouve guère d'établissements d'éducation catholiques qui donnent... l'instruction appropriée». Dans sa conclusion cependant, il se montra très optimiste en signalant que la «Commission de Réforme de l'Enseignement moyen du degré supérieur» se préoccupait du problème et qu'elle ne reculerait pas devant les solutions nécessaires. Il ne serait plus possible, pour les autorités, d'ignorer longtemps encore le problème des étudiantes universitaires.

2. DE 1912 A 1913:

LA QUESTION SE CONSTITUE EN ENJEU DE DÉCISION

En juillet 1913, Mgr Ladeuze consacra une partie de son rapport annuel à l'étude de la «Question de l'admission des jeunes filles à l'Université Catholique» et demanda que cette question fasse «au moins» l'objet d'un examen³². Au niveau officiel de l'assemblée épiscopale, ce rapport constituait la première évocation explicite du problème depuis juillet 1910, et fut le point de départ d'une réflexion au terme de laquelle Louvain finit par admettre des étudiantes en octobre 1920. Officieusement cependant, ce rapport n'était lui-même que l'aboutissement de diverses démarches entreprises à l'insu de l'assemblée dès le début de l'année 1912³³.

³⁰ Cyrille Van Overbergh (1866-1959), homme politique catholique qui devint plus tard vice-président (1932-1936) puis président (1936-1952) du Groupe catholique, était à l'époque (1911-1912), Secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, ce qui donne tout son poids à sa prise de position (cfr P. VAN MOLLE, *Le Parlement Belge. 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969, p. 359-360).

³¹ T. VII, n° 5, février 1912, p. 1, col. 1-2. Cet article était appuyé par un «historique» de l'instruction féminine depuis le moyen âge, et qui visait à montrer la légitimité, dans l'Eglise, des études supérieures féminines (p. 4-6).

³² A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1913», Rapport de Mgr Ladeuze sur la situation de l'Université (1912-1913), p. 57-66.

³³ Notons que dans les documents de Mgr Ladeuze relatifs à la question des étudiantes (A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin») figure une série de documents imprimés (coupures de presse, articles de revue, etc.) que nous avons déjà eu l'occasion de citer et dont les plus anciens remontent à 1907. Le problème cependant consiste en ce que nous ignorons à quel moment ils furent effectivement rassemblés. Il nous paraît douteux qu'ils aient pu l'être avant l'accession au rectorat de Mgr Ladeuze (1909), à une époque où il n'était encore qu'un «honnête» professeur de théologie n'ayant aucune raison de s'intéresser aux étudiantes. S'il est très vraisemblable qu'ils furent réunis dès 1909-1910, et servirent notamment au rapport rectoral de cette année académique, un doute subsiste néanmoins. Dans notre tentative de reconstituer le lent cheminement de la décision par conséquent, nous ne pouvons nous appuyer sur eux en tant que leur collecte est un fait à part entière du processus.

A. Les antécédents du rapport de Mgr Ladeuze

Parmi les démarches dont nous savons qu'elles présidèrent à l'élaboration du rapport rectoral de 1913 sur les étudiantes (parce qu'on en retrouve des traces claires dans le rapport), et qui couvrent la période de février 1912 à juillet 1913, toutes n'ont visiblement pas la même signification. Dans un premier temps, elles traduisent un désir, chez celui qui les pose, de se forger une conviction, tandis que dans un second temps, elles traduisent la volonté, une fois cette conviction acquise, d'emporter l'adhésion des autorités. Les premières nous renseignent plutôt sur le pourquoi, les raisons du rapport, et les secondes, sur le comment, les arguments développés après coup.

1. A l'origine du rapport Ladeuze: l'amorce d'un développement de l'enseignement secondaire féminin

Les premiers documents datés avec certitude et attestant une prise en considération du problème des étudiantes universitaires, émanent de Mgr Mercier. A deux reprises au moins, au cours des premiers mois de 1912, nous savons qu'il s'en préoccupa. Une première fois à l'occasion de son séjour à Rome (du 25 février au 23 mars 1912) où il dut avoir, à sa demande, un entretien avec Pie X sur la «fréquentation des universités par les femmes»³⁴. Et une seconde fois, à l'occasion d'une correspondance qu'il échangea en mai 1912 avec un certain docteur Crone, de Münster, relative à l'organisation des études universitaires des femmes catholiques dans cette ville³⁵. Les circonstances immédiates dans lesquelles Mercier avait été amené à s'intéresser à la question n'apparaissent pas dans les documents, mais une chose paraît certaine, c'est que son intérêt ne fut pas étranger au rapport Ladeuze. Le fait que le contenu de la lettre du docteur Crone se retrouve intégralement dans ce rapport, indique l'existence d'une certaine complicité entre le recteur et l'archevêque sur la question, mais dont il est difficile de préciser le contenu exact. Nous pouvons imaginer que, pour des raisons qu'il faudrait préciser, Mercier se soit intéressé au problème et qu'après ses consultations, il ait fait part au recteur de ses préoccupations et de ses informations. Mais, inversement, nous pouvons penser également, qu'à la suite d'une prise de conscience qu'il était le mieux placé pour effectuer, Ladeuze, qui ne désirait pas s'engager seul sur un

³⁴ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 41, farde «1912-1914», est conservée une lettre de Mgr Bressan, secrétaire privé de Pie X, sur laquelle Mercier a noté, parmi les problèmes dont il désirait s'entretenir avec le Saint-Père, celui des étudiantes universitaires. Nous savons, grâce à l'amabilité de M. le chanoine R. Aubert, qui nous a signalé l'existence de ce document, quand Mercier séjourna à Rome et quand il eut ses audiences avec le pape (le 3 et le 17 mars), mais nous ignorons naturellement le contenu des discussions qu'il eut à cette occasion.

³⁵ *Ibid.*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques de juillet 1912», Traduction d'une lettre du docteur Crone de Münster en date du 8 mai 1912.

terrain aussi «délicat», se soit ouvert de la question à Mercier (pour voir si elle méritait d'être «approfondie»), lequel procéda alors aux démarches que nous connaissons en vue d'éclairer le recteur. Pour pouvoir trancher ce problème cependant, il est nécessaire d'avoir à l'esprit deux séries d'événements postérieurs: la «question des cours secondaires féminins» qui se posa à l'automne 1912, et la décision de Mgr Ladeuze, en octobre 1912, d'interroger le Conseil rectoral sur le problème des étudiantes.

La question des cours secondaires féminins

Lors de leur réunion d'octobre 1912, les évêques débattirent à nouveau (à supposer qu'ils l'aient fait en 1906) du problème des cours pré-universitaires pour filles, et peut-être même, à cette occasion, des étudiantes louvanistes, mais de façon apparemment indépendante des démarches de Mercier du début de l'année³⁶. A l'origine de cette discussion épiscopale se trouvait, en fait, une affaire relativement compliquée au terme de laquelle Mercier et l'évêque de Gand, Mgr Stillemans³⁷, avaient été amenés à se prononcer, en septembre 1912, sur l'ouverture de cours secondaires supérieurs, l'un à l'Institut des Religieuses Ursulines de Wavre-Notre-Dame, et l'autre à l'Institut Notre-Dame-aux-Épines d'Eecloo³⁸.

Cette affaire trouvait elle-même son point de départ dans une décision de Mgr Stillemans prise à la rentrée scolaire de 1911. A la demande du directeur des Sœurs de la Charité d'Eecloo, il avait «consenti» à ce que l'on prépare à l'université une jeune fille «qui sans cela... aurait été envoyée par ses parents à l'institut Gatti de Gamond»³⁹. Il ne s'agissait que d'une mesure d'exception, mais certains le comprirent autrement. Mal informé, le directeur de Wavre-Notre-Dame qui depuis 1906 au moins, nous l'avons vu, se préoccupait du problème, crut comprendre qu'un cours secondaire s'était ouvert à Eecloo. Il entreprit alors certaines démarches en vue de créer éventuellement un cours semblable dans son établissement⁴⁰. Il ne

³⁶ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques d'octobre 1912», Ordre du jour de la réunion.

³⁷ Sur Antoine Stillemans (1832-1916), évêque de Gand de 1889 à 1916, voir A. SIMON, *Stillemans*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXI, Bruxelles, 1961, col. 671-675.

³⁸ Sur cet Institut, dirigé par les Sœurs de la Charité de Gand, voir: *L'Enseignement Catholique en Belgique...*, p. 420-421, et *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 453-464, ainsi que X. DE WAEPENAERE, M. VAN MEERBEECK-DEBRUYNE et F. BASTIEN-VANHAUWENHUYSE, *150 jaar Ten Doorn. 1832-1982. Onze-Lieve-Vrouw-ten-Doorninstituut*, Eekloo, 1982.

³⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques d'octobre 1912», Lettre de l'évêque de Gand à Mercier, 22 septembre 1912. Cette lettre ne contient aucune allusion explicite à l'Institut d'Eecloo, mais seulement à un certain chanoine Van Reckem, que nous avons identifié comme étant le supérieur général de cet établissement (cfr *Annuaire Complet du Clergé Belge...*, t. XX, Bruxelles, 1912, p. 439).

⁴⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques d'octobre 1912», Lettre de J. Op De Beeck à Mercier, 8 septembre 1912.

s'agissait que de démarches entreprises à titre personnel, mais ici aussi, certains ne l'entendirent pas de cette façon. Mal informé à son tour, le directeur d'Eecloo qui depuis 1911 se préoccupait également du problème, crut comprendre lui aussi qu'un cours secondaire s'était créé à Wavre-Notre-Dame⁴¹. Les deux directeurs étaient ainsi convaincus de ce que l'établissement de l'autre possédait un cours secondaire et tiraient argument de ce fait auprès de leur évêque pour créer un cours semblable dans leur propre institut. A la suite de cela, Mercier et Stillemans échangèrent, en septembre 1912, une correspondance dans laquelle ils firent toute la lumière sur cette affaire. Néanmoins, ayant pris connaissance, après éclaircissements réciproques de ce que tout n'y était que malentendu, ils n'en furent pas moins invités à se prononcer sur la création des deux cours en question⁴².

Ne fallait-il pas effectivement, comme on le leur suggérait, mettre l'enseignement catholique à même de rivaliser avec les établissements laïques? Permettre à l'Institut d'Eecloo de «faire concurrence» à l'athénée pour jeunes filles ouvert par la ville de Gand depuis peu, et à celui de Wavre-Notre-Dame, de «contrebalancer» l'influence de l'Institut Gatti de Gamond qui, depuis 1891 déjà, possédait une section préparatoire⁴³? C'est alors que, à la demande de Mgr Stillemans (et donc indépendamment des démarches de Mercier), le problème des «Lycées pour jeunes filles: accès aux cours universitaires» fut inscrit à l'ordre du jour de la réunion d'octobre⁴⁴. Estimant que la question était importante et regardait tout l'épiscopat, ce dernier désirait en effet entendre l'avis de ses collègues avant de prendre une «résolution définitive». Ponctuellement, il s'agissait pour lui d'être éclairé sur la création du cours d'Eecloo dans une perspective de concurrence à l'enseignement laïque. Mais à l'occasion de sa demande, il en arriva néanmoins à évoquer le problème des étudiantes louvanistes: une des raisons qui justifiait à ses yeux l'examen épiscopal de la question des cours secondaires était précisément qu'elle «entraînera[it] sans doute celle de l'admission de demoiselles à l'Université catholique»⁴⁵...

Si nous sommes bien informé sur l'origine de l'ordre du jour de la réunion des évêques d'octobre 1912 en ce qui concerne les «Lycées pour jeunes filles», nous ignorons tout, par contre, du contenu des discussions à cet égard⁴⁶. Nous savons certes que Mercier et Stillemans autorisèrent

⁴¹ *Ibid.*, Lettre de l'évêque de Gand à Mercier, 22 septembre 1912.

⁴² De cette correspondance, nous n'avons conservé que les lettres reçues par Mercier.

⁴³ *Ibid.*, Lettre de J. Op De Beeck à Mercier, 8 septembre 1912, lettre dont eut connaissance l'évêque de Gand. Les termes placés entre guillemets sont ceux utilisés par le directeur de Wavre-Notre-Dame lui-même.

⁴⁴ *Ibid.*, Ordre du jour de la réunion.

⁴⁵ *Ibid.*, Lettre de l'évêque de Gand à Mercier, 22 septembre 1912, dans laquelle il précisait, qu'à son avis, il serait «difficile de résister à un mouvement qui compt(e)[ait] de jour en jour plus d'adhérents»...

⁴⁶ La farde consacrée à la réunion des évêques d'octobre 1912 (*ibid.*,) ne contient aucune indication à ce sujet.

cette année-là, l'ouverture de cours secondaires à Wavre-Notre-Dame et à Eecloo⁴⁷, mais cela ne nous renseigne guère sur l'attitude de l'assemblée épiscopale. Chaque évêque étant compétent dans son diocèse, rien, en effet, n'empêchait Mercier et Stillemans d'autoriser ces ouvertures malgré un avis négatif de leurs collègues de l'épiscopat. Quant au problème des étudiantes louvanistes auquel l'évêque de Gand avait fait allusion dans sa correspondance avec Malines, il est très difficile de savoir si les évêques en débattirent à cette occasion.

La consultation du Conseil rectoral sur les étudiantes

Très peu de temps après la réunion épiscopale d'octobre, Mgr Ladeuze pria «les doyens de soumettre aux délibérations des Facultés la question de savoir s'il convien[drait] d'admettre les femmes à suivre les cours de l'Université»⁴⁸. Avec cette consultation, Mgr Ladeuze mettait en fait en route -on ne peut guère en douter- une procédure de décision devant logiquement aboutir à un rapport aux évêques. Il ne pouvait s'agir pour lui, c'est notre conviction, d'une simple démarche de consultation visant, par exemple, son édification personnelle. Dans cette hypothèse, en effet, point n'eût été besoin d'avoir recours à une instance officielle dont la consultation impliquait nécessairement certaines suites, logiques dans une telle procédure: il suffisait de s'informer de façon informelle auprès de conseillers sûrs présents dans toutes les facultés et auxquels Mgr Ladeuze recourait fréquemment. A notre avis le véritable problème que pose cette consultation rectorale, consiste dans le rapport qu'elle entretient avec la réunion épiscopale d'octobre, réunion en partie consacrée au problème des cours pré-universitaires, et peut-être, comme le suggère la lettre de l'évêque de Gand, à l'admission des étudiantes à Louvain. La proximité chronologique des deux événements, en effet, suggère l'existence d'un lien de causalité strict entre ceux-ci, mais dont le contenu n'est cependant pas évident.

L'idée qui vient spontanément à l'esprit consiste à penser que cette consultation ait simplement été le fruit d'une décision des évêques qui, lors de leur réunion d'octobre, auraient dans cette hypothèse, sollicité de la part du recteur un rapport détaillé sur le problème. Cette idée ne résiste cependant pas à l'examen, et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il ne nous paraît pas vraisemblable qu'une telle décision, si elle avait été prise, l'ait été sans laisser de traces dans le procès-verbal de la réunion⁴⁹. Ensuite,

⁴⁷ D'après *L'Enseignement Catholique en Belgique...*, p. 420 et 494, des sections d'humanités gréco-latines furent ouvertes à Eecloo et à Wavre-Notre-Dame en 1912, soit vraisemblablement en octobre, au début de l'année scolaire 1912-1913, à la suite de la réunion épiscopale.

⁴⁸ A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 28 octobre 1912.

⁴⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques d'octobre 1912», Procès-verbal de la réunion.

nous ne voyons pas pourquoi, dans cette hypothèse, Mgr Ladeuze éprouva le besoin de se justifier auprès des évêques d'aborder la question des étudiantes dans son rapport, ni pourquoi il adopta un ton «suppliant» en demandant que la question fasse au moins l'objet d'un examen. Enfin, une correction apportée par Mgr Ladeuze au procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de philosophie et lettres consacrée à cette consultation, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. Le secrétaire du Conseil, sans doute conduit par l'idée que la question de l'admission d'étudiantes ne pouvait être posée qu'à la demande des évêques, avait ainsi formulé le problème: «Il [le recteur], à la demande de NN SS les Évêques, les prie [les professeurs] de bien vouloir donner leur avis sur la question de l'admissibilité des femmes». Lors de l'approbation du procès-verbal cependant, Mgr Ladeuze ne put accepter cette formulation et fit expressément supprimer du compte rendu la mention «à la demande de NN SS les Évêques», fait qui indique clairement que ces derniers n'étaient en rien impliqués dans cette consultation⁵⁰...

A la lumière de ces deux séries d'événements, question des cours pré-universitaires (septembre-octobre 1912) d'une part, et consultation rectoriale des facultés (octobre 1912) d'autre part, quel sens attribuer aux démarches de Mercier (février-mars 1912) dont nous savons qu'elles ne furent pas étrangères au rapport Ladeuze (juillet 1913), et plus largement, quel sens attribuer au rapport lui-même? Étant admis que la consultation des facultés marque le début de la rédaction du rapport Ladeuze, et que l'assemblée épiscopale y fut tout à fait étrangère, l'élément central, parmi les rétroactes du rapport, nous semble bien être la question des cours secondaires supérieurs féminins.

En ce qui concerne les démarches entreprises par Mercier à l'hiver 1912, celles-ci n'ont, à notre avis, aucun lien direct avec le rapport Ladeuze, mais bien avec la question des cours pré-universitaires. Comme nous l'avons vu, à l'origine de cette affaire se trouvait une décision de l'évêque de Gand d'autoriser, à la rentrée scolaire de 1911, la préparation universitaire d'une jeune fille à l'Institut d'Eecloo, décision dont nous avons vu également qu'elle avait amené le directeur de Wavre-Notre-Dame à entamer des «préparatifs» en vue de la création d'un cours préparatoire dans son établissement. Or, ces préparatifs supposaient au minimum que Mercier (dont dépendait le directeur de Wavre-Notre-Dame) fût informé de ce qui se préparait. Plus exactement, ces préparatifs devaient probablement consister, entre autres, à obtenir de Mercier une approbation de l'initiative. On peut dès lors très bien concevoir que les consultations de Mercier en février-mars 1912 furent entreprises à la suite d'une démarche du directeur de Wavre-Notre-Dame, directeur qui, fort de la décision supposée définitive de l'évêque de Gand quelque temps auparavant, parvint à ébranler les réti-

⁵⁰ Cfr A.U.L., *Archives de la Faculté de Philosophie et Lettres*, «Registre des délibérations du Conseil facultaire», Séance ordinaire du 9 novembre 1912, point n° 4.

cences de l'archevêque⁵¹. Car réticent, Mercier semble bien l'avoir longtemps été sur le problème des étudiantes: lorsqu'il recevra le rapport du recteur en juillet 1913, la seule chose qu'il songera à faire en cette matière, sera de réclamer les lumières d'un de ses conseillers occasionnels pour savoir quelle attitude adopter⁵², fait inconcevable s'il avait été lui-même à l'origine du rapport⁵³. S'il est donc très douteux que Mercier ait joué un rôle quelconque dans la genèse du rapport Ladeuze, il reste néanmoins alors à expliquer pourquoi les informations résultant de ses démarches s'y retrouvent en partie. Très simplement, à notre avis, par le fait que Mercier ait également consulté le recteur de Louvain sur le problème des cours pré-universitaires (que ce dernier était le mieux placé pour éclairer), recteur auquel il fit parvenir ses informations une fois ses consultations terminées...

Par ailleurs, la décision prise par Ladeuze de consulter les facultés peut très bien s'expliquer également par le problème des cours secondaires, ou plus exactement, par la solution apportée à ce problème par Mercier et Stillemans. Par leur décision prise à l'issue de la réunion épiscopale d'octobre 1912 d'autoriser des cours pré-universitaires dans leur diocèse, ceux-ci donnaient en fait le feu vert à la mise en place, dans l'enseignement libre, d'un enseignement secondaire féminin complet et généralisé, ce qui à terme, conduirait à un développement important des études universitaires féminines en milieux catholiques⁵⁴. Or, entre juillet 1910, moment où le recteur avait estimé que la question des étudiantes ne méritait pas examen parce que la Belgique n'offrait pas de possibilités réelles en la matière, et octobre 1912, moment où en consultant les facultés il met

⁵¹ Rappelons que dans les démarches entreprises par Mercier en 1912, il ne s'agissait pas pour lui d'être éclairé sur l'admission d'étudiantes à Louvain (cela n'apparaît dans aucun document), mais bien sur la «fréquentation des universités par les femmes», ce qui répond tout à fait à la problématique du directeur de Wavre-Notre-Dame (préparer une jeune fille catholique à réaliser des études dans une université non catholique).

⁵² A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1913», Lettre du chanoine D... [illisible] à Mercier, s.d. (entre la réception du rapport et la réunion épiscopale).

⁵³ Notons que si Mercier s'intéressa vivement, dès son installation à Malines, à la question féminine (cfr *ibid.*, Carton n° 61, farde «Oeuvres féminines», Lettre de A. Pelzer à Mercier, 6 juin 1906), ce ne fut jamais que dans une perspective «religieuse et sociale» -traditionnelle pourrait-on dire (cfr *ibid.*, Carton n° 61, lequel contient de nombreux documents relatifs à l'action féminine de Mercier). Dans sa lettre à Mercier, Auguste Pelzer (1876-1958), ancien étudiant de Mercier à Louvain et, à l'époque, aumônier au pensionnat pour jeunes filles de Jupille, envoyait au nouvel archevêque sacré en mars une bibliographie commentée sur le féminisme et la question féminine, que ce dernier lui avait demandée (sur A. Pelzer, voir: *Mélanges Auguste Pelzer (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, 3^e sér., t. XXVI), Louvain, 1947, p. 1-6).

⁵⁴ Ceci ne constitue pas seulement une interprétation personnelle. C'était aussi celle de l'évêque de Gand dans sa correspondance avec Mercier (cfr *supra*, p. 33) d'une part, et celle de Ladeuze, tant dans son rapport de 1913 que dans ses réflexions et interventions ultérieures (cfr *infra*, la suite de ce chapitre), d'autre part.

en route une procédure de décision à ce sujet, le seul événement qui modifie les données de la problématique, c'est bien l'ouverture de cours pré-universitaires catholiques décidée quelques jours avant la consultation rectorale des facultés: avec cette ouverture, les possibilités devenaient, à brève échéance, très réelles...

2. L'élaboration du rapport Ladeuze: des faits quelque peu déformés pour une «bonne cause»

A partir de la consultation rectorale d'octobre 1912, Mgr Ladeuze poursuivit une enquête dont le but n'était pas de fonder sa conviction sur les étudiantes, dès ce moment acquise en ce qui le concerne, mais bien, nous aurons l'occasion de nous en rendre compte, d'accumuler des arguments solides à opposer aux évêques dont il devait bien prévoir les réticences. A cette consultation, préalable indispensable à toute décision importante, les facultés de théologie, de droit, de lettres et d'agronomie répondirent en novembre, et celles de médecine ainsi que l'Institut de philosophie thomiste en décembre. Suivant des modalités propres, toutes se déclarèrent favorables à l'admission d'étudiantes à l'Université.

Lors du Conseil rectoral du 12 novembre 1912, les quatre facultés qui à ce moment avaient délibéré du problème, se prononcèrent d'une seule voix en faveur de l'admission des étudiantes⁵⁵. Leur unanimité se fondait «notamment sur la nécessité de ne pas contraindre les jeunes filles catholiques qui désir[ai]ent aborder l'enseignement supérieur, à se faire admettre dans des établissements neutres ou hostiles à leurs convictions religieuses». Le vice-recteur cependant, Mgr Van Cauwenbergh⁵⁶, évoqua alors les aspects disciplinaires de la question: à son avis, et ce sans doute afin de n'avoir à Louvain que des étudiantes strictement surveillées par leurs parents et d'en exclure celles dont la non-inscription à un programme complet ne garantissait pas le sérieux, «il faudrait n'admettre que les élèves ayant une résidence à Louvain et se faisant inscrire pour tous les cours à suivre en vue de l'obtention d'un grade académique»⁵⁷.

⁵⁵ A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 12 novembre 1912.

⁵⁶ Jan Van Cauwenbergh (1879-1950), qui était recteur de discipline au grand séminaire de Malines depuis 1905, fut nommé vice-recteur à Louvain en 1911. Par la suite, il fut nommé doyen de Louvain en 1918 et vicaire général de Malines en 1920, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort (cfr K. KLUISBERGHS, *In memoriam Z. Exc. J.-M. Van Cauwenbergh, Ere-vice-Rector van de Universiteit, dans Onze Alma Mater. Orgaan van de «Vlaamse Leergangen te Leuven»*, t. IV, n° 3, 1950, p. 8-9).

⁵⁷ Nous ne connaissons pas le contenu des débats facultaires, pas même pour la Faculté de philosophie et lettres, pour laquelle l'on a pourtant conservé les procès-verbaux des réunions facultaires. En fait, le compte rendu de la réunion consacrée aux étudiantes indique juste que «Sur cette question, la Faculté émet, à l'unanimité, un avis favorable» (cfr A.U.L., *Archives de la Faculté de Philosophie et Lettres*, «Registre des délibérations du Conseil facultaire», Séance ordinaire du 9 novembre 1912, point n° 4).

A la réunion suivante du Conseil, le 9 décembre 1912, la Faculté de médecine et l'Institut de philosophie rendirent tous deux un avis également favorable. Le «verdict» de l'Institut de philosophie avait fait l'objet d'un rapport qui fut lu en séance et dont les conclusions étaient les suivantes:

«I. Il y a lieu d'autoriser les femmes à fréquenter les cours, en vue de prendre les grades, légaux et non légaux, qui sont actuellement conférés par l'Université.

II. Il y a lieu d'organiser à l'intention des jeunes filles des cours de haute culture féminine. L'étudiante choisirait une tranche de cours à déterminer. Après deux années d'études, elle subirait un examen sur ces matières, et recevrait un diplôme d'aptitudes supérieures pour sciences et pour lettres».

Après discussions, le Conseil rectoral approuva sans difficultés le second point des conclusions du rapport, mais le premier rencontra que les objections: «quelques membres» en effet, toujours en raison du problème de la mixité, estimèrent «qu'il serait préférable de procéder graduellement et de commencer par admettre seulement les femmes aux cours préparant aux grades légaux»⁵⁸.

En réalité, ce rapport avait été rédigé par le président de l'Institut lui-même, Mgr Deploige⁵⁹, et se fondait sur différents arguments, parfois inattendus⁶⁰.

En ce qui concerne l'accès des jeunes filles à l'Université tout d'abord, étant donné que l'admission des femmes dans les autres universités était un fait, que les parents catholiques se préoccupaient, à juste titre, d'y assurer à leurs filles une formation universitaire, et que le bénéfice social de

⁵⁸ *Ibid.*, A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 décembre 1912.

⁵⁹ Simon Deploige (1868-1927), avait été appelé à Louvain par Désiré Mercier à l'époque où ce dernier créait l'Institut supérieur de philosophie. En 1906, lorsque D. Mercier fut désigné à l'archevêché de Malines, ce fut S. Deploige qui lui succéda comme président de l'Institut à Louvain (cfr M. DEFURNY, *Éloge funèbre de Monseigneur Simon Deploige...*, dans A.U.C.L. 1927-1929, p. lxxxviii-lvi). En 1902, il avait publié à Louvain un ouvrage consacré à *L'Émancipation des Femmes* (op. cit.), dans lequel, tout en se montrant plutôt opposé à la femme universitaire, il ne prenait pas de position bien arrêtée. L'exercice des professions libérales par les femmes, dans la mesure où il était envisageable, devait être apprécié d'après la carrière choisie, d'après la situation matrimoniale (jeune fille, femme mariée, veuve), et de façon générale, d'après la compatibilité de ces professions avec la vocation d'épouse et de mère de la femme (p. 31-32). L'enseignement féminin devait être «encouragé», mais uniquement «dans la mesure où... il lui permett[ai](en)t de pratiquer son devoir d'état» (p. 34)...

⁶⁰ Cfr INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE, *Archives de Mgr Mercier*, n° 12, farde «Correspondance juillet-décembre 1912», les trois brouillons du rapport rédigés par Mgr Deploige (en fait, ces archives contiennent surtout des documents appartenant à Mgr Deploige, lequel avait sans doute hérité des papiers personnels de Mercier lorsqu'il était président de l'Institut et qu'il lui succéda en 1906. Ce sont ces papiers qui constituent le reste du fonds et qui sont sans doute à l'origine de sa désignation).

l'accès des femmes aux professions libérales était reconnu, c'eût été une quadruple erreur de leur interdire plus longtemps l'accès à Louvain: erreur sociale conduisant à mettre les catholiques en situation de «réelle infériorité» par rapport aux laïques; faute religieuse qui obligerait les parents catholiques désirant absolument que leurs filles fassent des études universitaires, à confier celles-ci à «des établissements neutres ou maçonniques»; manquement à la justice vis-à-vis des familles catholiques plus scrupuleuses et qui, plutôt que d'envoyer leurs filles dans ces établissements, renonceraient pour celles-ci à un enseignement auquel elles avaient droit; péché contre la charité enfin, à l'égard des «malheureux» confiés aux sœurs hospitalières -l'argument peut surprendre- et qui seraient privés des «soins éclairés» résultant d'une bonne formation.

En ce qui concerne les cours de haute culture féminine par ailleurs, l'argument reposait sur l'idée qu'il y avait beaucoup de jeunes filles qui, sans vouloir conquérir des grades académiques, désiraient simplement acquérir «une culture supérieure à celle qui leur est dispensée dans les établissements moyens». Il était, par conséquent, souhaitable également de donner satisfaction à leurs aspirations légitimes. Il est important de noter que la formule préconisée (regroupement de cours enseignés à l'Université) ne visait ici qu'à instituer cet enseignement sans frais nouveaux pour la communauté catholique, et n'était absolument pas conçue comme un palliatif aux études universitaires proprement dites.

À la suite de ces avis facultaires, le recteur s'informa également auprès de l'Institut Catholique de Paris et de l'Université Catholique d'Amérique (Washington), qui dès ce moment déjà admettaient des étudiantes⁶¹, sur les modalités pratiques des admissions féminines. Un double inconvénient lui fut signalé dont il fit part au Conseil rectoral le 13 janvier 1913: «l'assistance des femmes aux cours a[vait] généralement pour conséquences, d'une part de diminuer l'attention prêtée aux cours par les auditeurs, et, d'autre part, d'obliger les professeurs d'abaisser le niveau de leur enseignement»⁶². Ces indications cependant, ne troublèrent guère les représentants facultaires du Conseil rectoral, lesquels confirmèrent à cette occasion, les positions adoptées antérieurement⁶³.

⁶¹ À l'Institut Catholique de Paris, les jeunes filles furent admises à suivre régulièrement les cours en 1907 (d'après A. VEERKAMP, *Introduction des jeunes filles à l'Institut Catholique*, dans *Institut Catholique de Paris. Le livre du centenaire. 1875-1975*, Paris, 1975, p. 220-222), ou en 1910 (d'après Mgr Ladeuze dans son rapport de juillet 1913). Sur l'entrée progressive des jeunes filles à l'Université Catholique de Washington, entre 1901 et 1910, voir: C.J. BARRY, *The Catholic University of America. 1903-1909. The Rectorship of Denis J. O'Connell*, Washington, 1950, p. 219-221, et P.E. HOGAN, *The Catholic University of America, 1896-1903. The Rectorship of Thomas J. Conaty*, Washington, 1949, p. 95-100.

⁶² A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 13 janvier 1913.

⁶³ C'est ce que signale Mgr Ladeuze dans son rapport de juillet 1913.

Notons enfin, à propos de ces délibérations rectorales, qu'elles furent à l'origine d'un «incident» qui doit retenir notre attention parce qu'il explique peut-être en partie la lenteur avec laquelle les évêques consentirent, par la suite, à prendre en considération la question des étudiantes. Entre les deux Conseils rectoraux de novembre et de décembre en effet, des «fuites» s'étaient produites qui laissèrent croire, dans un premier temps, qu'une décision favorable était imminente⁶⁴, et même, dans un second temps, qu'une décision favorable avait été prise⁶⁵... Ces rumeurs furent certes rapidement démenties⁶⁶, mais l'opinion sut, et les évêques par la même occasion, que la question était à l'étude à Louvain⁶⁷. A partir de ce moment, on s'attendit à voir cette question tranchée par l'assemblée épiscopale⁶⁸, et l'on chercha, dans certains milieux catholiques, à faire pencher la balance en faveur de l'admission des jeunes filles à Louvain, notamment par voie de presse⁶⁹, ou au contraire, à éviter trop d'empressement dans une pareille

⁶⁴ Le journal étudiant *L'Avant-Garde* du 11 décembre 1912 (t. XIII, n° 228, p. 1, col. 2-4) fut le premier à évoquer cette «décision» en annonçant que «la Faculté de médecine après les Autorités supérieures, (va) [allait] voter l'admission des Femmes aux Études Médicinales (sic).»

⁶⁵ *Le féminisme Chrétien de Belgique*, t. VIII, n° 4, janvier, 1913, p. 2, annonça que «l'Université de Louvain a[vait] enfin ouvert ses portes aux femmes». Dans la presse quotidienne catholique, seul *Le Bien Public* (supplément du 31 janvier-1^{er} février 1913, p. 2, col. 5 - p. 3, col. 1) se fit l'écho de cette nouvelle, sans doute parce qu'il était le premier à avoir eu connaissance de cette rumeur qui, rapidement démentie (cfr *infra* note 66), ne fit pas l'objet d'articles dans les autres journaux (*Le Journal de Bruxelles*, *La Métropole*, *Le Patriote*, *Het Volk* et *Le XX^e Siècle*, dépouillés du 20 janvier au 15 février 1913, ne signalent pas la «nouvelle»).

⁶⁶ En annonçant, à juste titre cette fois, l'admission des étudiantes en 1920, *Le Féminisme Chrétien de Belgique* (t. XI, n° 5, mai 1920, p. 65) fit un bref rappel de ces événements dans lequel il signale qu'en 1913, la «nouvelle» avait très vite été démentie.

⁶⁷ Lors de la réunion du Conseil rectoral qui suivit ces «indiscrétions», le recteur rappela solennellement aux participants que leurs délibérations étaient de nature «privée», et qu'ils étaient tenus à la plus grande discrétion... (Cfr A.U.L., *A.A.C.(H.U.)*, n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 décembre 1912).

⁶⁸ Fait signalé, comme nous le verrons, dans les réactions à la décision de 1920, et qui explique, au moins en partie, la maigreur de celles-ci.

⁶⁹ Dans certains milieux louvanistes, avec l'article du professeur É. Vliebergh (*op. cit.* -cfr *supra*, p. 25 et note 13), milieux des œuvres sociales, avec les articles du directeur des œuvres sociales de Louvain (V. CLAES, *Hooger Onderwijs voor Vrouwen (Vrouwenbond Constance Teichmann*, sér. 1913, n° 9), s.l., 1913, et ID., *Les études universitaires et la femme catholique*, dans *La femme Belge*, t. I, 1913-1914, p. 235-247), milieux féministes enfin, avec l'article de Louise Van Den Plas (*L'Enseignement supérieur pour les femmes catholiques*, dans *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. VIII, n° 8, mai-juin 1913, p. 3-4). Dans ces articles, outre les arguments avancés par les facultés, l'on s'attachait à montrer que les études universitaires n'auraient pas pour conséquence nécessaire d'éloigner les femmes de leur foyer, et qu'au contraire, elles pourraient contribuer à l'entente conjugale. Était également défendue, l'idée que la femme avait droit, comme l'homme, à développer son intelligence et, lorsque la nécessité s'en présentait, d'exercer une profession lucrative correspondant à ses capacités.

affaire⁷⁰. Toute cette effervescence ne dut certainement pas être du goût des évêques, parmi lesquels certains durent avoir le sentiment d'être mis devant un fait accompli, ou tout au moins, d'avoir à trancher prochainement un problème délicat sous la pression de l'opinion publique⁷¹.

Quoiqu'il en soit, après ces consultations de la fin de 1912, Mgr Ladeuze poursuivit son enquête durant le reste de l'année académique, cherchant à rassembler un maximum d'informations sur l'enseignement féminin en Belgique, informations concrètes et susceptibles de donner du poids à son intervention auprès des évêques. Il collectionnera les articles de presse consacrés à cet enseignement féminin, secondaire surtout, et traitant uniquement de ses nouveaux développements. Il multipliera ses lettres de consultations auprès d'informateurs dispersés aux quatre coins du pays, tantôt pour obtenir des chiffres de fréquentation féminine dans les autres universités, tantôt pour connaître la liste des établissements préparant les jeunes filles aux études universitaires, etc.⁷². Dans son rapport, Mgr Ladeuze élaborera alors une synthèse «judicieuse» de ses diverses informations accumulées depuis 1912, synthèse conçue tout entière de façon à emporter l'adhésion des autorités épiscopales. Parmi les différentes démarches entreprises et qui dans l'ensemble ne doivent pas retenir notre attention ici⁷³, trois cependant méritent qu'on s'y arrête quelque peu, précisément parce qu'elles ont une valeur exemplaire quant à la façon «judicieuse» dont le recteur en opéra la synthèse dans son rapport. En fait, ses informations y furent, autant que faire se pouvait, systématiquement expurgées de leurs aspects négatifs, voire carrément «falsifiées».

⁷⁰ Cfr par exemple, A.U.L., *P.M.L.*, Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», Lettre de M. de Villermont à Ladeuze, s.d. (vers novembre 1913): «il y a lieu de bien approfondir cette question avant d'encourager trop fort le mouvement qui se dessine. Il y a de beaux côtés qui éblouissent les idéologues (*sic*), mais la pratique ne sera peut-être pas aussi bienfaisante».

⁷¹ En février 1920, dans une question similaire (il s'agissait d'accorder le patronage de l'Université à la Hoogeschool voor Vrouwen d'Anvers), Mgr Ladeuze qui était favorable au projet, s'adressa en ces termes au directeur de l'établissement: «Il faut absolument qu'aucun journal ne s'occupe de la question... avant qu'elle soit définitivement résolue. D'abord, je dois soumettre cette question au Conseil d'administration de l'Université, c'est-à-dire à nos les Évêques dans leur prochaine réunion (en juillet sans doute). Je n'ai pas de raison de croire que leurs Grandeurs feront aucune difficulté. Mais personne n'aime à se trouver placé devant un fait accompli sur une matière qui relève de sa propre autorité... Recommandez de la discrétion la plus absolue et même, parlez au moins de monde possible de notre propos. J'ai déjà vu, dans nos questions universitaires, échouer plus d'un propos, à cause des indiscretions de ceux qui s'y intéressent» (*ibid.*, farde «Hoogeschool voor Vrouwen», Brouillon d'une lettre de Ladeuze à Janssen, 28 février 1920). Il est difficile de résister à la tentation d'établir un parallélisme entre cette affaire et la question des étudiantes...

⁷² Cfr *ibid.*, fardes «Enseignement universitaire» et «Lycées pour jeunes filles».

⁷³ Dans l'analyse détaillée du rapport ci-dessous, nous préciserons en note, autant que possible, les sources d'information utilisées par le recteur.

Une première démarche intéressante concerne une intervention du Conseil général de l'Université⁷⁴ dans la question des étudiantes, intervention dont Mgr Ladeuze tirera largement argument dans son plaidoyer aux évêques et qu'à notre avis, il avait lui-même suscitée. Lors de sa réunion annuelle du 12 juin 1913 en effet, le Conseil, sur proposition du Ministre Van den Heuvel⁷⁵, avait émis le vœu de voir admettre les jeunes filles à l'Université, mais uniquement aux grades légaux préparant les futurs enseignants de l'enseignement moyen supérieur⁷⁶. Or, quand on connaît le rôle tout à fait «décoratif» du Conseil général, créé uniquement pour répondre aux exigences de la loi sur la personnification civile des universités, il n'est certainement pas déplacé de penser que son intervention lui avait en fait été inspirée par le recteur pour soutenir son rapport auprès des évêques. C'est d'autant plus vraisemblable que c'est à l'instigation du Ministre Van den Heuvel, par ailleurs professeur à l'Université, qu'avait été émis ce vœu, Ministre dont nous savons qu'il entretenait de très bons rapports avec le recteur et qu'il avait eu avec ce dernier une correspondance à propos des étudiantes de l'Université de Bruxelles vers mars 1913⁷⁷.

Une seconde démarche intéressante porte sur les établissements secondaires préparant les jeunes filles à l'université, démarche que dans son rapport, le recteur présentera comme une intervention spontanée de son informateur. Comme nous aurons l'occasion de nous en rendre compte, l'argument essentiel avancé par Mgr Ladeuze dans son rapport concerne le développement de l'enseignement secondaire féminin, qui était réel du reste, mais dans une moindre mesure que ce qu'il le laissera entendre. A l'appui de cet argument, il citera notamment une lettre du secrétaire de la Commission d'homologation des diplômes, un certain A. Hocepiéd, reçue -affirmera-t-il- le jour même de la rédaction de son rapport, et attirant l'attention sur l'augmentation importante du nombre de candidates

⁷⁴ Ce Conseil, créé en 1911 dans le cadre de la loi sur la personnification civile des universités, était habilité, dans ses réunions annuelles, à adresser des vœux relatifs à l'Université aux évêques par l'intermédiaire du recteur. Il se composait de vingt membres: cinq professeurs choisis par leur faculté, cinq anciens étudiants choisis par les évêques parmi les associations d'anciens, cinq membres choisis parmi les bienfaiteurs de l'Université, toujours par les évêques, et cinq «personnalités éminentes du pays», cooptées par le reste du Conseil (cfr *Université de Louvain...*, p. 276). Sur la composition du Conseil à l'époque, voir *A.U.C.L. 1914*, p. 7-8.

⁷⁵ Jules Van den Heuvel (1854-1926), professeur de droit public à Louvain à partir de 1884 et Ministre d'État depuis 1907, il fut également Ministre de la Justice de 1899 à 1907, et Ministre de Belgique près le Saint-Siège de 1915 à 1918 (cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 359-360).

⁷⁶ De cette intervention du Conseil général, nous ne connaissons que ce qu'en dit Mgr Ladeuze dans son rapport.

⁷⁷ Cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «Enseignement universitaire», Une enveloppe contenant des indications statistiques sur les autres universités, et qui comprend les chiffres pour l'Université de Bruxelles fournis à la demande du recteur par le Ministre.

à l'examen d'admission à l'université organisé par le Jury central. Or, il ne s'agissait absolument pas, comme le recteur le laissera entendre dans son rapport, de l'intervention spontanée d'un homme bien informé sur le problème de par sa situation, et qui, effrayé par l'augmentation des candidates, s'était senti obligé d'alerter le recteur sur ces développements dangereux. En fait, peu de temps auparavant, le recteur s'était adressé à une de ses connaissances, le Père Van Ortrooy, afin d'obtenir la liste des établissements catholiques possédant une section gréco-latine. Le Père en question, ne sachant répondre lui-même à cette demande, fit alors suivre la lettre auprès du secrétaire de la Commission d'homologation, lequel fournit aimablement les renseignements désirés, en y ajoutant quelques indications sur le Jury central⁷⁸...

Une troisième et dernière démarche intéressante enfin, porte également sur l'enseignement secondaire féminin, mais cette fois, au niveau de l'État. Toujours dans le cadre du développement de cet enseignement, Mgr Ladeuze fera également allusion, dans son rapport, à une déclaration du «Gouvernement de la Droite» relative à ses projets d'extension des établissements secondaires féminins de l'État. Cette information, le recteur la tenait en fait d'un article du *Patriote* du 21 juin 1913⁷⁹, et qui précisait: «Le gouvernement établira un nouvel athénée royal à Schaerbeek et obtient la faculté de développer l'enseignement moyen de l'État pour filles. Ceci pour répondre aux vœux des familles qui avaient demandé pour leurs jeunes filles la faculté de suivre les cours des athénées, faculté qui présenterait des inconvénients». Cherchant à avoir des éclaircissements sur cette déclaration faite la veille par le Ministre responsable aux groupes parlementaires catholiques, Mgr Ladeuze s'enquit immédiatement auprès du Ministre des Sciences et des Arts lui-même, le catholique P. Pouillet⁸⁰, de ses projets, et en reçut les explications «confidentielles» suivantes: «Ni mon département, ni moi-même n'avons encore de plan arrêté en ce qui concerne l'enseignement moyen pour filles. J'ai simplement voulu, au moment où je puisais 2 millions de plus dans les caisses publiques pour les écoles catholiques, avoir une arme à opposer à l'objection: vous ne vous inquiétez que de l'enseignement privé et vous laissez végéter l'enseignement de l'État. D'autre part, la Ville de Bruxelles a annexé, il y a 30 ans à l'École moyenne de l'État pour filles à Bruxelles une série de cours supérieurs dont les tendances ne cadrent pas toujours avec celles que je désire voir prédominer dans l'enseignement de l'État. La Ville de Bruxelles doit me reconstruire mon École moyenne qui tombe en ruines et je veux saisir cette

⁷⁸ *Ibid.*, farde «Lycées pour jeunes filles», Lettre de A. Hocepied à Ladeuze, 5 juin 1913.

⁷⁹ *Ibid.*, Un article du *Patriote* du 21 juin 1913, sous forme de coupure de presse, et relatant une déclaration gouvernementale du jour précédent (cfr texte complet dans *Le Patriote*, 21 juin 1913, 3^e éd., p. 2).

⁸⁰ Prosper Pouillet (1868-1937), représentant catholique de Louvain à partir de 1908, il fut notamment Ministre des Sciences et des Arts de 1911 à 1918 (cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 276-277).

occasion de séparer son enseignement de celui de l'État. J'ai donc dit à l'échevin Jacqmain que l'État organiserait lui-même ces cours supérieurs dans son École à lui État. Mais je ne pouvais tenir ce langage que si la loi m'en donnait le droit. Vous voyez que nous sommes encore loin d'athénées spéciaux pour jeunes filles. Tout au plus, d'ici à quelques années l'École moyenne de l'État pour filles à Bruxelles, contiendra-t-elle un embryon d'athénée. Me demandera-t-on quelque chose à Gand et à Liège? C'est à Anvers qu'on a demandé pour les jeunes filles l'accès à l'athénée. Or, il n'y a pas d'école moyenne de l'État pour filles à Anvers et je ne pense pas que la Ville d'Anvers me demandera d'en créer une. Elle ne désirera pas payer un tiers des dépenses de fonctionnement, les 2/3 ou les 3/4 des bâtiments et me laisser nommer les professeurs et inspirer les tendances de l'École.»⁸¹. Or, non seulement le recteur ne soufflera mot de ces explications du Ministre, laissant entendre par là que l'enseignement moyen de l'État allait effectivement se développer sous peu, mais encore citera-t-il à l'appui de son propos, les projets scolaires de la Ville d'Anvers dont le Ministre lui avait fait part, laissant supposer ici aussi qu'ils allaient se concrétiser prochainement!

Le rapport de Mgr Ladeuze est donc le dossier de quelqu'un de convaincu de la nécessité d'obtenir l'admission des jeunes filles à Louvain, fût-ce au prix de quelques restrictions mentales... La raison profonde de cette conviction c'est le souci qu'avait le recteur de l'avenir de l'enseignement secondaire féminin catholique. Ce souci, qui transparaît nettement dans son rapport mais sans que l'on sache très bien dans quelle mesure il reflète le fond de sa pensée, ressort clairement de toute une série de documents personnels⁸², et notamment d'une minute de lettre plus tardive (mais qui vaut également pour 1913) où il exprime librement ses conceptions en la matière: «Je travaille moi-même depuis longtemps à obtenir qu'en Belgique aussi on fasse prendre «les degrés universitaires» aux femmes, aux religieuses surtout, qui doivent donner l'enseignement moyen aux jeunes filles, et je voudrais qu'à cet effet elles fussent admises à l'Univ.[ersité] de Louvain. Hélas! jusqu'ici je n'ai pas réussi. Je le regrette pour l'avenir de notre enseignement catholique féminin en Belgique...»⁸³. Plus fondamentalement, ce souci du recteur pour l'enseignement secondaire féminin,

⁸¹ A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «Lycées pour jeunes filles», Lettre de P. Poulet à Ladeuze, 24 juin 1913, dont nous avons reproduit ici l'essentiel en raison de son intérêt exceptionnel, et qui déborde largement notre propos.

⁸² Notamment de ses annotations sur des lettres, coupures de presse, etc. en rapport avec la question des étudiantes, annotations rédigées à sa seule intention et donc peu suspectes de travestir sa pensée pour les besoins de la cause (cfr *ibid.*, Carton «Enseignement féminin» dont de nombreux documents ont été notés en marge par le recteur).

⁸³ Cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», brouillon d'une lettre de Ladeuze à Mère H. de Burlet, février 1920. Il s'agit de la réponse du recteur à une demande d'intervention émanant de la Mère Supérieure des Religieuses du Sacré-Cœur de Londres, dans une affaire d'étudiantes universitaires. Celle-ci

dont nous aurons l'occasion d'analyser plus en détail les tenants et les aboutissants dans la suite de ce chapitre, ne faisait que traduire la conscience aiguë qu'il avait de la nécessité de donner aux femmes catholiques une bonne formation intellectuelle et ce, grâce à un enseignement secondaire de qualité (c'est-à-dire dont les enseignantes eussent été nécessairement des universitaires), et conçu comme ayant pour finalité naturelle de former la personnalité (finalité bien plus importante, à ses yeux, que celle - accessoire- de préparer aux études universitaires, études qu'il considérait pour les jeunes filles comme une situation d'exception, celles préparant à l'enseignement secondaire mises à part).

B. Le rapport de Mgr Ladeuze

Le rapport rectoral de juillet 1913 (en son chapitre consacré à la «Question de l'admission des jeunes filles à l'Université Catholique»), s'il reproduisait dans les détails de son argumentation la disparité des matériaux qui avaient servi à son élaboration, était néanmoins très clair dans son articulation générale. Quatre parties peuvent y être distinguées, qui conduisirent le recteur, après s'être justifié auprès des évêques de son intervention, après avoir situé le problème dans son contexte plus large de la «haute culture» féminine et après avoir débattu des objections et des arguments favorables, à préconiser, au moins dans certaines limites, l'admission d'étudiantes à Louvain.

1. Justification du rapport

Pour justifier son intervention auprès des évêques, Mgr Ladeuze invoqua le fait général que «partout, s'affirm(e)[ait] une tendance à faciliter de plus en plus aux femmes... l'accès aux hautes études», y compris dans les milieux catholiques, et que concrètement, conséquence logique de cette tendance, il recevait «d'assez nombreuses demandes d'admission à Louvain de la part des femmes».

Afin de mieux souligner la réalité de ce développement général des études universitaires féminines, développement tel que la «question ne pouvait pas ne pas se poser un jour à Louvain», le recteur fit référence à un rapport de Mgr Cassartelli, évêque de Salford, présenté au Congrès des Ligues catholiques féminines de Vienne en septembre 1912⁸⁴, et passa en

lui avait demandé de recommander l'enseignement des religieuses auprès de l'Université de Londres, afin que cette dernière consente à agréer le collège que la congrégation venait d'ouvrir à Hammersmith en vue de préparer ses futures enseignantes, religieuses ou laïques, à l'université. Bien que très favorable à ce projet, Mgr Ladeuze se déclara incompétent eu égard à l'inexpérience de l'Université en ce domaine...

⁸⁴ Dans ce rapport, l'idée des études universitaires pour femmes catholiques était présentée comme une nécessité de fait ne devant pas faire l'objet de spéculations théoriques, dès lors que dans les autres milieux, les femmes fréquentaient les universités (on trouvera un compte rendu de ce rapport dans: *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. VIII, n° 4, janvier 1913, p. 2-4).

revue certaines statistiques féminines relatives à la Belgique et à l'étranger témoignant, à ses yeux, d'une certaine inflation de candidates à l'enseignement universitaire⁸⁵. Notons, en ce qui concerne le rapport de Mgr Cassartelli, qu'il ne s'agissait pas seulement, pour Mgr Ladeuze, d'invoquer une autorité épiscopale à l'appui de son plaidoyer: ancien professeur de l'Université avant son accession à l'épiscopat en 1903, Mgr Cassartelli était particulièrement bien écouté à Louvain en raison de ses anciennes attaches avec l'*Alma Mater*⁸⁶.

Quant aux demandes d'admission, qui découlaient de la tendance générale décrite et faisaient en sorte que «La question (doit) [devait] en être au moins examinée», il fit état des sollicitations dont il était l'objet à Louvain. Bien sûr des demandes d'admission individuelles, mais aussi des demandes émanant d'établissements féminins catholiques. Des «démarches» avaient ainsi été entreprises «récemment» auprès de lui par des communautés religieuses qui préparaient ou étaient désireuses de préparer des jeunes filles à l'université (il citait les Sœurs de la Charité, l'Institut Paridaens et les Ursulines)⁸⁷, et le jour même de la rédaction de son rapport, le 15 juillet, il avait reçu, affirmait-il, une demande en ce sens de «la Directrice de l'École moyenne et Institut supérieur pour jeunes filles d'Anvers»⁸⁸.

⁸⁵ Ces indications statistiques provenaient, pour la Belgique, des sources imprimées habituelles (les «rapports» annuels des universités et les *Rapport Triennaux*), complétées par des informations plus explicites obtenues par le recteur auprès de connaissances diverses, et pour l'étranger, d'articles de presse et de revues internationales d'éducation (cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement universitaire», lequel contient toutes les statistiques reproduites dans le rapport).

⁸⁶ Louis Cassartelli (1852-1925) avait fait ses études à Louvain de 1874 à 1884, où il avait conquis un doctorat en langues orientales. Nommé professeur à l'Institut orientaliste en 1900, il n'y exerça ses fonctions que trois ans en raison de sa désignation au siège épiscopal de Salford (cfr A. CARNOY, *Sa Grandeur Mgr Louis-Charles Cassartelli, Évêque de Salford, Professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres*, dans A.U.C.L. 1920-1926, p. xvii-xxxiv).

⁸⁷ Parmi ces trois communautés, deux possédaient un cours secondaire supérieur depuis 1912: celle des Sœurs de la Charité à Eecloo, et celle des Ursulines à Wavre-Notre-Dame (cfr *supra*, p. 34). Quant à l'Institut Paridaens de Louvain, dirigé par les Filles de Marie, il n'en n'ouvrit un qu'en 1917 (cfr *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 544-548, spécialement p. 546).

⁸⁸ Ces deux établissements faisaient partie de l'ensemble scolaire fondé par M.-É. Bel-paire (cfr *supra*, p. 8). A notre avis, seul l'Institut supérieur devait être visé par cette demande. Créé en 1905 dans le prolongement des cours de «l'Extension universitaire pour les Femmes» donnés à Anvers de 1897 à 1904, il cherchait à assurer aux jeunes filles les «bienfaits» d'une bonne culture générale. Il semble cependant, comme l'indique plus loin le recteur dans son rapport, qu'il ait assuré temporairement la préparation de jeunes filles à l'université (cfr *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 123-129, spécialement p. 124 et 126-127).

2. Position du problème

Situant le problème dans son contexte, le recteur estima tout d'abord devoir «rester sur le terrain pratique et considérer l'hypothèse plutôt que la thèse». C'est que pour lui naturellement en dehors des oppositions de principe que l'on pouvait nourrir au sujet des études universitaires féminines, le problème ne s'en posait pas moins au niveau des faits. Cette modalité précisée, il jugea nécessaire de situer la question des étudiantes dans la problématique plus vaste de la «haute culture» féminine, laquelle pouvait poursuivre deux finalités: soit préparer les jeunes filles aux professions libérales, soit simplement «relever la femme au point de vue intellectuel et au point de vue de son influence sociale».

Cette façon de procéder renvoyait en fait aux conceptions que partageaient de nombreux catholiques à l'époque en matière d'éducation féminine. Progressivement depuis Mgr Dupanloup, on s'était convaincu de la nécessité de relever le niveau intellectuel des femmes, mais sans jamais envisager cependant, que ce relèvement puisse s'effectuer par une formation universitaire. Maintenant que la question de l'accès des femmes aux universités se posait *par ailleurs*, quelle attitude fallait-il adopter? Concevoir ce relèvement dans le cadre de l'université ou, tout au contraire, le concrétiser absolument en dehors d'elle? Autrement dit, le relèvement intellectuel des femmes et l'accès de celles-ci aux universités, constituaient-ils un seul et même problème auquel on pouvait apporter une réponse unique, ou bien s'agissait-il de deux problèmes distincts réclamant chacun leur solution propre?

Pour certains catholiques, telle Marie de Villermont qui s'était ouverte de ses conceptions auprès de Mgr Ladeuze vers cette époque⁸⁹, l'université constituait un véritable danger pour les femmes: «Les universités pour les femmes, athénées, cours de droit, de médecine, etc., ne jetteront-ils pas beaucoup de femmes hors de leur vocation naturelle? L'ambition de ces jeunes filles les poussent (*sic*) à rechercher des métiers qui flattent leur amour propre et cela, souvent au détriment de leur bien réel». Et s'il était souhaitable que les femmes soient mieux instruites, ne fallait-il pas qu'elles le soient grâce à un enseignement spécifique: «Certes, pour toutes les femmes une plus sérieuse instruction est désirable, est même nécessaire mais il me semble qu'il la faudrait surtout philosophique, de manière à les préparer, non à faire des discours au barreau ou à la Chambre, mais à bien élever beaucoup d'enfants» (*sic*)⁹⁰. Pour d'autres au contraire, il était tout autant nécessaire d'admettre les jeunes filles à l'université que de contribuer, d'une façon ou d'une autre, à améliorer la formation de celles qui

⁸⁹ A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», Lettre de M. de Villermont à Ladeuze, 8 juillet 1913 ou 1914.

⁹⁰ *Ibid.*

n'envisageaient pas de poursuivre des études supérieures. Telle était la pensée de l'Institut supérieur de philosophie qui avait longuement analysé la problématique dans son rapport⁹¹ et conclu, comme nous l'avons vu, à la double nécessité de l'accès des jeunes filles à l'Université et de la création d'un enseignement supérieur spécifique.

Reprenant largement l'argumentation développée par l'Institut, Mgr Ladeuze s'attacha à défendre cette double nécessité, ou plus exactement, à montrer que la création d'un enseignement supérieur propre aux femmes ne dispenserait pas d'admettre tôt ou tard des étudiantes à Louvain. S'il ne s'agissait que de relèvement intellectuel de la femme, on pourrait offrir aux jeunes filles la possibilité de recevoir un enseignement supérieur non professionnel, soit «à l'Université Catholique, à côté des jeunes gens, par un groupement de cours professés dans les diverses Facultés», soit par «des cours de haute culture non professionnelle, donnés dans un établissement distinct de l'Université, mais par des professeurs de l'Université»⁹². Dans ces deux hypothèses cependant, il fit tout d'abord remarquer -ce qui était un argument de poids lorsqu'on connaît la minceur du budget de l'Université à l'époque- que la création de cet enseignement nécessiterait des moyens financiers très importants que l'Université ne possédait pas. Ensuite, il attira l'attention sur le fait que cet enseignement ne répondrait pas à la question posée par les jeunes filles désirant conquérir un diplôme légal. Et enfin, il affirma que «Si l'Université commen[ce] [çait] de cette façon à s'occuper des jeunes filles, elle sera[it] fatalement amenée à en faire plus»: à l'Institut Catholique de Paris et à l'Université de Münster, l'on avait certes commencé par créer des cours spéciaux à l'intention des jeunes filles seulement, mais il avait fallu se résoudre, après quelques années, à les admettre aux cours réguliers préparant aux diplômes légaux⁹³.

⁹¹ INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE, *Archives de Mgr Mercier*, n° 12, farde «Correspondance juillet-décembre 1912», Version dactylographiée du rapport.

⁹² Notons que cette seconde possibilité de relèvement intellectuel de la femme pouvait apparaître d'autant plus intéressante, dans le cadre d'une solution du problème des étudiantes universitaires, qu'elle évitait en outre le problème de la mixité.

⁹³ Ces informations, le recteur les tenait, pour l'Institut Catholique de Paris, du rapport de l'Institut de philosophie, et pour l'Université de Münster, de Mgr Mercier. A l'Institut Catholique de Paris, s'étaient créés, dès janvier 1897, des cours de haute culture féminine dans la perspective indiquée par Mgr Dupanloup, et ce, de façon à permettre aux femmes catholiques une influence sociale égale à celles formées dans les milieux laïques par l'université (cfr A. BAUDRILLART, *Vie de Mgr d'Hulst*, 2^e éd., t. I, Paris, 1912, p. 445-447). Par la suite, en 1907 ou en 1910, les jeunes filles furent admises aux mêmes cours que les jeunes gens (cfr *supra*, p. 39, note 61). A Münster, s'était créé un institut spécial pour religieuses où les cours étaient donnés par des professeurs de l'Université. A l'époque où le recteur écrivait son rapport cependant, la suppression de cet institut était envisagée au bénéfice de l'Université (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques de juillet 1912», Traduction d'une lettre du dr Crone de Münster en date du 8 mai 1912).

De cette analyse de la problématique, le recteur conclut -ce qui traduisait bien ses intentions en posant le problème de la sorte- qu'il «fa(ut)[llait] donc envisager la question de l'admission des femmes à l'Université Catholique *elle-même* pour y suivre les *mêmes* cours que les jeunes gens⁹⁴. En fait, tout ce «détour» par la problématique générale de l'éducation féminine ne visait qu'à poser clairement le problème sans échappatoire possible, à prévenir la tentation éventuelle des évêques de répondre à la question des étudiantes universitaires par des cours de haute culture.

3. Les arguments du débat sur le plan pratique

Contre les étudiantes louvanistes: la mixité

Selon le recteur, quatre objections pratiques pouvaient être formulées à l'encontre des étudiantes, objections qui se fondaient toutes sur la mixité. Celle-ci pourrait, pensait-on, être dangereuse du point de vue moral et produire une mauvaise impression sur les familles. Elle pourrait également, on l'avait constaté à l'Institut Catholique de Paris et à l'Université de Washington, entraîner une baisse de l'attention aux cours et obliger les professeurs à diminuer le niveau de leur enseignement⁹⁵. Cependant, mis à part le problème de l'attention aux cours jugé «plus sérieux», les autres arguments lui paraissaient de faible portée.

Le danger moral résultant de la «juxtaposition des sexes» tout d'abord, ne pourrait être réel dès lors que «comme ce devrait être bien entendu, on ne recevrait que des étudiantes régulières, obligées toutes d'habiter dans une pédagogie spéciale, et ne pouvant rencontrer les étudiants qu'au cours même». Ensuite, si la présence d'étudiantes pouvait faire mauvaise impression auprès des parents, cette présence n'empêchait toutefois pas «des familles catholiques d'envoyer leurs jeunes gens dans les autres universités, (surtout à Bruxelles), où les jeunes filles (sont) [étaient] admises depuis longtemps». Quant à l'attention aux cours et à la diminution du niveau de l'enseignement enfin, ces dangers ne pouvaient exister que dans la mesure où la présence des femmes était importante, ce qui n'était guère à craindre à Louvain! Pour terminer, le recteur signala également que toutes ces objections avaient été examinées par les facultés et que toutes s'étaient néanmoins prononcées en faveur des étudiantes⁹⁶.

Un argument favorable fondamental: le développement de l'enseignement secondaire féminin

Globalement, l'argumentation développée par Mgr Ladeuze en faveur des étudiantes reposait tout entière sur le développement de l'enseignement secondaire féminin. Ce développement, qui serait d'abord le fait des milieux

⁹⁴ C'est nous qui soulignons.

⁹⁵ Ces indications provenaient de ses consultations de janvier 1913.

⁹⁶ Lors du Conseil rectoral du 13 janvier 1913 (cfr *supra*, p. 39).

non catholiques, aurait en effet une double conséquence. D'une part, il multiplierait les candidates aux études universitaires, rendant ainsi insupportable l'interdiction faite aux femmes catholiques d'étudier à Louvain, et d'autre part, il obligerait les écoles secondaires catholiques à rivaliser avec les établissements laïques dans la préparation des jeunes filles à l'université, ce qui supposait la formation d'un cadre enseignant féminin de niveau universitaire, formation inconcevable en dehors de Louvain. En réalité, les prémisses de cette argumentation étaient, plus fondamentalement, de nature «religieuse». Dès lors que l'enseignement féminin se développait, il s'agissait pour les catholiques de suivre le mouvement sous peine de voir la femme se déchristianiser, et avec elle, tout le reste de la société.

Pour mettre en œuvre concrètement cette argumentation, le recteur commença par citer (dit-il), les deux arguments qu'avaient mis en avant les facultés dans leurs délibérations relatives aux étudiantes. D'une part, la nécessité de «relever le niveau de l'enseignement moyen pour jeunes filles en Belgique par la préparation de maîtresses bien formées», et d'autre part, la nécessité de ne «pas forcer les jeunes filles catholiques qui veulent faire des études universitaires, à s'inscrire dans des établissements neutres ou hostiles à leur foi». Cette présentation cependant, appelle deux commentaires. Le premier, c'est que le relèvement de l'enseignement moyen féminin (le recteur visait ici l'enseignement catholique), n'était pas présenté seulement comme une nécessité découlant du développement de l'enseignement laïque, mais bien également comme répondant à une finalité en soi. Le second, c'est que cette nécessité de relèvement de l'enseignement moyen féminin... n'apparaît dans aucun document relatif aux facultés, et que par conséquent, il faille le considérer comme un «ajout» du recteur. En fait, on peut distinguer, dans ce rapport rectoral, ce qui relève de l'argumentation au sens strict, le recteur essayant d'obtenir à tout prix une décision dont il est convaincu de la nécessité par ailleurs, et ce qui relève plus profondément d'une défense de ses propres convictions, celles qui l'ont amené à fonder sa position. L'idée d'un relèvement de l'enseignement moyen appartient à cette seconde catégorie: indépendamment de la nécessité de «suivre» l'enseignement laïque (argumentation), la création d'un bon enseignement secondaire encadré par des enseignantes universitaires et susceptible de dispenser une solide culture générale, était un bien en soi (conviction).

Dans la seconde partie de son plaidoyer (qui relève surtout de l'argumentation), le recteur fit remarquer «que, si le mouvement qui pousse les femmes vers les carrières libérales se développe moins rapidement en Belgique que dans les pays voisins, l'explication du phénomène se trouve vraisemblablement pour une bonne part dans la grande difficulté qu'elles éprouvent à se préparer à l'admission aux universités par suite de la non-existence chez nous d'athénées ou de collèges d'humanités pour jeunes filles. Si ces athénées s'organisaient, le mouvement s'accentuerait rapidement: les carrières libérales apparaîtraient alors aux jeunes filles comme ouver-

tes pour elles au même titre que pour les jeunes gens». Or, et c'était là son argument essentiel, «petit à petit», on allait «à l'organisation de ces athénées ou collèges». Dans l'enseignement non catholique, l'Institut Gatti de Gamond à Bruxelles et l'Institut Postula à Liège préparaient à l'université. Du côté catholique même, l'Institut Saint-Jacques à Liège, les établissements d'Eecloo et de Wavre-Notre-Dame, ainsi que l'Institut Supérieur pour Jeunes Filles d'Anvers, assuraient également un enseignement pré-universitaire. Enfin, le recteur fit état, non sans les avoir quelque peu déformés, de différents événements qui s'étaient produits et montrant qu'il ne s'agissait que d'un début. Il cita ainsi une lettre inquiétante qu'il avait «reçue» (c'était en fait une réponse à l'une de ses propres lettres) du secrétaire de la Commission d'homologation concernant le nombre de jeunes filles inscrites à l'examen d'admission à l'université, nombre qui avait doublé au cours des deux dernières années, passant ainsi d'une «vingtaine» à une «quarantaine»⁹⁷. Il affirma, laissant supposer à tort la concrétisation du projet, qu'à Anvers, on avait demandé pour les jeunes filles l'accès à l'athénée⁹⁸. Enfin, alors qu'il savait pertinemment bien qu'il s'agissait d'une manœuvre politique, il dit avoir «été frappé par un point de la déclaration faite par le Gouvernement de la Droite» et où ce dernier avait déclaré avoir obtenu «la faculté de développer l'enseignement moyen de l'État pour filles»⁹⁹. Le moins que l'on puisse dire (même s'il est vrai que l'enseignement moyen féminin avait toutes les chances de se développer à terme), c'est que son argument essentiel eût été moins pertinent si le développement de cet enseignement avait été ramené à ses justes proportions!

4. La solution du problème: l'admission des étudiantes limitée aux Facultés de philosophie et lettres et de sciences

Dans sa conclusion, Mgr Ladeuze proposa que l'on admette les jeunes filles seulement aux études préparant à l'enseignement secondaire, tout au moins dans l'immédiat. Il s'appuya à ce propos, sur le vœu émis par le Conseil général de l'Université lors de sa dernière réunion, vœu, nous l'avons vu, plus que probablement inspiré au Conseil par le recteur lui-même¹⁰⁰. L'idée en était que jusque-là, la fréquentation des universités par les femmes était restée très limitée en Belgique et que l'on pouvait estimer qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte à Louvain (sauf précisément, en

⁹⁷ Cfr *supra*, p. 42-43. Non seulement cette lettre était une réponse à l'une de ses lettres à lui, mais encore ne concernait-elle pas les candidates au Jury central!

⁹⁸ *Ibid.*, p. 43-44. Il reprenait ici une information que lui avait livrée le Ministre des Sciences et des Arts fortuitement, et à propos de laquelle ce dernier lui avait expliqué comment il comptait s'y prendre pour que l'athénée en question ne voie jamais le jour...

⁹⁹ *Ibid.* Le Ministre lui avait expliqué également que cette faculté était purement verbale, et qu'elle visait seulement à faire admettre de nouveaux crédits à l'enseignement libre.

¹⁰⁰ Cfr *supra*, p. 42. C'est d'autant plus probable qu'il y a coïncidence stricte entre le contenu de ce vœu, et ce que nous savons par ailleurs de la position de Mgr Ladeuze.

ce qui concerne les études préparant à l'enseignement secondaire): «aux jeunes filles qui nous demandent maintenant l'entrée en vue de se préparer à la médecine, à la pharmacie, au droit, nous pouvons répondre: «Vous êtes des exceptions, et il n'y a pas de raison urgente de prendre en votre faveur une mesure générale qui nous expose à de sérieux inconvénients»¹⁰¹. Cette façon de voir cependant, ne pourrait plus prévaloir le jour où l'on organiserait des athénées pour jeunes filles et où, en conséquence, le nombre d'étudiantes augmenterait certainement: «Ce jour-là, nous ne pourrions plus fermer nos portes aux femmes, à moins de nous résigner à laisser à celles qui auraient été formées dans des milieux universitaires non chrétiens, le privilège d'une plus grande influence dans la vie sociale et aussi des emplois de nature diverse qui ne seraient plus confiés alors qu'à des diplômées d'université, spécialement dans l'enseignement»¹⁰². Et le recteur de conclure, d'une part: «Ne devons-nous pas nous préparer à l'éventualité de l'organisation d'athénées pour jeunes filles, et par conséquent nous mettre à même d'avoir des femmes professeurs catholiques toute préparées pour occuper les places qui s'ouvriraient dans l'enseignement officiel comme dans l'enseignement libre, le jour où cette organisation serait décidée?» (idée qui relevait de «l'argumentation»), et d'autre part: «En tout cas et quoiqu'il arrive [c'est-à-dire indépendamment de la création d'athénées], en admettant les jeunes filles dans les Facultés de philosophie et lettres et des sciences, nous contribuerons à relever l'enseignement catholique des jeunes filles en Belgique, en préparant de bonnes maîtresses pour les Écoles qui existent maintenant: Écoles normales, Écoles moyennes, Instituts» (idée qui traduisait sa «conviction», la motivation essentielle de sa position favorable aux étudiantes louvanistes).

Le recteur était-il opposé aux études universitaires préparant les jeunes filles aux carrières libérales? C'est peu vraisemblable! Dans la suite de son rapport tout d'abord, il laissa discrètement entendre que l'admission d'étudiantes limitée aux facultés de lettres et de sciences déboucherait sur une admission plus large. «Normalement, écrivait-il, il ne fallait admettre à Louvain que ceux et celles qui avaient reçu une préparation «conforme» à l'idéal catholique. Or pour les jeunes filles, c'était là une exigence irréalisable faute d'un enseignement moyen catholique suffisant. Il était donc logique, dans un premier temps, de commencer par former le cadre enseignant des collèges féminins, de façon à permettre par la suite aux jeunes filles de satisfaire à cette exigence, quelles que soient semble-t-il, les études qu'elles choisiraient¹⁰³. De plus, ce serait «une excellente transition» (termes qui renvoyaient nécessairement à une admission ultérieure plus large), eu égard au fait que les premières étudiantes s'inscrivant ainsi à

¹⁰¹ Citation du Conseil général par le recteur.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ On perçoit bien ici que le développement de l'enseignement moyen est conçu comme une sorte de préalable à une généralisation future des études universitaires féminines.

Louvain pour se préparer à l'enseignement, seraient d'abord des «religieuses et des jeunes filles sérieuses». De cette façon, «Les inconvénients que l'on redoute de la juxtaposition des sexes à l'Université, seraient réduits au minimum; nous ménagerions l'esprit public, dans la défiance qu'il peut éprouver en la matière; nos étudiants s'habitueraient à voir des femmes à l'Université et à les respecter».

Par ailleurs, divers documents ultérieurs indiquent que, si le souci principal de Mgr Ladeuze résidait dans l'enseignement moyen féminin, il n'était pas opposé à ce que certaines femmes, des «exceptions», s'engagent dans les professions libérales¹⁰⁴. Sa proposition d'une admission limitée des jeunes filles peut en fait revêtir simultanément plusieurs significations. S'il faut naturellement y voir l'expression authentique de sa propre vision de la problématique féminine dans son ensemble, on peut aussi y reconnaître éventuellement, d'une part, la volonté d'agir progressivement dans une matière délicate en inaugurant la mixité par un «régime transitoire», et d'autre part, un certain sens de la négociation avec les évêques consistant à obtenir d'abord une décision sur ce qui pouvait paraître le plus acceptable à leurs yeux, avec l'espoir que le reste suivrait de lui-même ensuite. Plaide ainsi en faveur d'un «régime transitoire» en matière de mixité, le fait que le recteur termina son rapport en rappelant l'obligation de la pédagogie et en suggérant une autre mesure provisoire destinée à favoriser la bonne intégration des étudiantes: «il faudrait commencer par les admettre en première année d'études seulement, pour écarter celles qui ont déjà passé par d'autres universités et parce que le désordre serait plus à craindre dans des auditoires qui n'ont pas été habitués à voir des femmes dès le début de leur vie universitaire». Pour ce qui est du sens de la négociation, on notera que dans son rapport, le recteur parle tantôt d'une admission aux études préparant à l'enseignement secondaire, tantôt d'une admission aux Facultés de lettres et de sciences. Quand on sait que les premières années de droit et de sciences politiques étaient rattachées à la Faculté de philosophie et lettres comprenant d'ailleurs l'Institut orientaliste et l'École de pédagogie, et que les candidatures en médecine et en pharmacie dépendaient en partie de la Faculté des sciences comprenant de même les Ecoles spéciales, l'Institut agronomique et l'École de brasserie, on peut se demander si le recours à ces deux formulations ne visait pas à entretenir quelque peu la confusion. Admettre les jeunes filles en lettres et en sciences revenait *ipso facto* à les admettre quasi à toutes les études universitaires. Misant peut-être sur la méconnaissance des évêques en matière d'organisation facultaire, il est possible que le recteur ait limité son intervention aux deux facultés de lettres et de sciences pour lesquelles une décision des évêques serait plus facile à obtenir, tout en sachant très bien qu'à brève échéance, cela conduirait presque automatiquement à une admission plus large.

¹⁰⁴ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème à propos de la création, en 1919, d'une École Supérieure de Jeunes Filles à Bruxelles, création dans laquelle le recteur joua un rôle déterminant (cfr *infra*, p. 56-57).

3. DE 1913 A 1920: LE TEMPS D'UNE DÉCISION HÉSITANTE

Lorsqu'ils prirent connaissance du dossier de Mgr Ladeuze, les évêques décidèrent de s'octroyer un certain temps de réflexion avant de statuer sur ses propositions. De ce premier échange de vues en effet, Mercier concluait: «Chaque évêque étudiera pour son compte la question -thèse et hypothèse- de l'admission des filles à l'Université. Nous aurons une réunion nouvelle en octobre ou en novembre pour nous concerter sur la question»¹⁰⁵. Après l'assemblée de juillet, il n'y eut cependant pas de réunion à l'automne comme prévu, mais en janvier 1914 où le problème ne fut à nouveau pas débattu. A la fin du procès-verbal en effet, nous pouvons lire: «Lors de la prochaine réunion, les évêques auront à s'occuper notamment des remarques à faire au projet de codification du droit canonique et de la question de l'enseignement supérieur des jeunes filles»¹⁰⁶...

Lorsque les évêques se réunirent à nouveau, en juillet 1914, le problème fut enfin abordé, mais sans résultat. Bien que le dossier se soit entre temps enrichi d'un nouvel élément plaidant en faveur des étudiantes, les évêques demeurèrent malgré tout très «réservés». Des religieuses de Wavre-Notre-Dame en effet, avaient sollicité de Mercier l'autorisation de présenter l'épreuve d'aptitude à l'enseignement supérieur, autorisation au sujet de laquelle l'archevêque désirait recueillir l'avis de ses collègues¹⁰⁷. C'est que bien entendu, une fois présentée cette épreuve, il était difficilement concevable que les religieuses en question aillent poursuivre leur formation dans une autre université que Louvain! De leurs délibérations pourtant, les évêques conclurent qu'ils «ne pren(n)[ai]ent aucune décision au sujet de l'admission des étudiantes à l'Université de Louvain; ils ne s'oppos[ai]ent pas à ce que dans certaines écoles de religieuses on donne des cours d'humanités gréco-latines aux élèves -mais sans engagement quant à l'admission de ces élèves à l'Université»¹⁰⁸. Apparemment donc, ils acceptaient la création de lycées pour filles et à cette fin, la formation universitaire de religieuses, mais pas à Louvain.

La guerre allait mettre fin pour plusieurs années aux réunions épiscopales et, par voie de conséquence, à l'éventualité d'une décision. Durant le conflit cependant, diverses initiatives furent prises en matière d'enseignement féminin qui annonçaient l'effervescence de l'après-guerre. Dans plusieurs villes du pays, s'organisèrent, notamment à la faveur de l'inactivité forcée des professeurs d'université, des «cours supérieurs» destinés,

¹⁰⁵ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1913», Notes de conclusion de Mercier.

¹⁰⁶ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques du 10 janvier 1914», Procès-verbal de la réunion.

¹⁰⁷ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1914». Une enveloppe désignée par Mercier «Humanités gréco-latines des jeunes filles et des religieuses», et l'ordre du jour manuscrit de Mercier en vue de la réunion.

¹⁰⁸ *Ibid.*, Procès-verbal de la réunion.

dans la perspective indiquée par Mgr Ladeuze en 1913, à assurer aux femmes une meilleure culture générale. En novembre 1915, à Liège tout d'abord, où des cours furent ainsi organisés avec l'approbation épiscopale par un comité de personnalités catholiques (dont plusieurs professeurs de l'Université de Liège), et qui se prolongèrent après la guerre sous l'appellation de «Cours Supérieurs pour jeunes filles»¹⁰⁹. A Anvers ensuite, où furent créés de la même façon des cours de culture générale par les Pères Dominicains, et qui donnèrent naissance, en octobre 1919, à la «Katholieke Vlaamse Hoogschool voor Vrouwen»¹¹⁰. A Louvain enfin, où une «extension universitaire pour dames» vit le jour en 1917 à l'Institut Paridaens, et qui déboucha, en octobre 1919 également, sur la création d'une «École Supérieure de Jeunes Filles» établie rue d'Arlon à Bruxelles¹¹¹. Si ce n'est pas le lieu ici d'étudier l'origine et le développement de ces écoles supérieures de jeunes filles (qui connurent un certain nombre d'imitations, notamment à Gand, Namur et Anvers¹¹²), il est néanmoins nécessaire de s'arrêter quelque peu sur les cours organisés à Louvain en 1917 et sur l'École de la rue d'Arlon ouverte en 1919, parce que Mgr Ladeuze joua un rôle essentiel dans leur création¹¹³.

En ce qui concerne les cours organisés à Louvain pendant la guerre tout d'abord, si l'initiative émanait d'un groupe ecclésiastiques louvanistes, son contenu fut largement inspiré par le recteur. En 1917, ce groupe avait conçu, avec l'aide de professeurs de l'Université, différents projets encore à l'état d'ébauches en matière d'instruction et hésitait, semble-t-il, sur la version à concrétiser: c'est dans ce contexte que Mgr Ladeuze fut invité à intervenir afin d'éclairer la problématique¹¹⁴. Bien qu'il ait dès ce moment appuyé le développement d'une extension universitaire féminine qu'il considérait comme «un bien»¹¹⁵, la priorité allait pour lui à l'enseignement universitaire en tant que tel: «l'institution projetée n'est pas à vrai dire universitaire et ne devra pas être tenue en considération le jour où l'on organiserait des cours pour femmes à l'Univ.[ersité]»¹¹⁶.

¹⁰⁹ *Ibid.*, Carton n° 61, farde «Féminisme. Cours universitaires pour femmes», et A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «Cours supérieurs».

¹¹⁰ Cfr *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 123-129, et A. ROOSE, *op. cit.*, p. 142-147.

¹¹¹ D'une façon générale, voir: *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 76-77, et C. TERLINDEN, *Éloge funèbre de Madame Haps, fondatrice de l'École Supérieure de Jeunes Filles et Présidente du Comité de Direction de l'École, prononcé à la Séance Académique du 8 mai 1939*, s.l.n.d., p. 6-9.

¹¹² Cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», fardes «Cours supérieurs» et «Cours supérieurs à l'Institut Saint-Bavon Gand».

¹¹³ Cfr *ibid.*, farde «Cours supérieurs», Un ensemble de documents classés «1917-1918. Cours pour dames à Paridaens», et farde «École Supérieure de Jeunes Filles».

¹¹⁴ *Ibid.*, *Fonds Van Waeyenbergh*, «Archives Ladeuze (1920-1936)», n° X4 II 15, Journal du recteur à la date du 16 novembre 1916.

¹¹⁵ *Ibid.*, Lettre de Mes Belva et Debaisieux à Ladeuze, 18 février 1918, Notes personnelles de Ladeuze en marge.

¹¹⁶ *Ibid.*, *Fonds Van Waeyenbergh*, «Archives Ladeuze (1920-1936)», n° X4 II 15, Journal du recteur à la date du 11 décembre 1916.

En fait, on retrouve ici la position fondamentale du recteur telle qu'il l'avait déjà développée dans son rapport de 1913. Il considérait surtout le projet comme «destiné à achever la formation générale des femmes et jeunes filles ayant suivi déjà le cycle complet des études moyennes ou normales»¹¹⁷. A propos du programme des cours pour 1918-1919, il notait: «Le rôle propre de la femme est dans la famille. L'infl.[uence] qu'elle peut exercer dans la vie sociale n'est *en règle générale* que la conséq.[uence] ou l'extension de son influence d[an]s la vie familiale. C'est sur son rôle dans la famille qu'il importe de bien instruire la femme. Il y a sous ce rapport une lacune d[an]s l'enseig.[nement] moyen et l'ens.[ignement] supérieur pour jeunes filles. Ne vaudrait-il pas mieux ne pas éparpiller votre programme et le faire tendre à combler la lacune que je viens de dire?»¹¹⁸. On perçoit bien ici, outre la finalité socio-religieuse de l'enseignement féminin, la complémentarité entre enseignement moyen et haute culture, cet enseignement moyen apparaissant comme le préalable indispensable à des cours supérieurs, préalable qui justifiait lui-même l'accès des femmes aux études universitaires préparant à l'enseignement. Il convient de bien remarquer cependant, que les conceptions dont fait ici état le recteur, n'excluent pas l'admission des jeunes filles aux autres études universitaires préparant aux carrières libérales: ce qu'il dit vaut seulement «en règle générale». Entre ces deux catégories d'études universitaires féminines, il y a seulement une différence d'importance: les unes, qui préparent à l'enseignement secondaire, se justifient pleinement en raison de la valeur intrinsèque de cet enseignement pour toutes les jeunes filles, les autres, qui préparent aux carrières libérales, ne valent que pour des exceptions.

Pour ce qui est de la création de l'École Supérieure de Jeunes Filles à Bruxelles, si l'initiative immédiate en revenait à Marie Haps¹¹⁹, en fait, la conception finale lui en avait été largement suggérée par Mgr Ladeuze. Ayant pris conscience au cours de la guerre, de la nécessité d'améliorer l'instruction féminine dans une perspective morale et religieuse, Marie Haps songeait à créer un «institut d'études supérieures» comprenant notamment un «lycée» et une «extension universitaire»¹²⁰. C'est alors qu'elle fut mise

¹¹⁷ *Ibid.*, 16 novembre 1916.

¹¹⁸ *Ibid.*, Programme des cours pour dames à Paridaens pour 1918-1919, projet de réponse de Ladeuze à l'Institut en note. C'est nous qui soulignons.

¹¹⁹ Marie Haps (? - 1939), femme d'œuvre catholique, elle avait créé au début de la première guerre, «l'Œuvre de l'Assistance Discrète» destinée à collecter des fonds pour ravitailler gratuitement les diverses victimes du conflit. Juste après l'armistice, elle fonda à La Panne le «Repos Sainte-Élisabeth» qui cherchait à procurer des vacances à bon marché aux femmes et aux jeunes filles des classes laborieuses. En 1919, elle fonda, avec l'aide de Mgr Ladeuze et l'approbation de Mgr Mercier, l'École Supérieure de Jeunes Filles qu'elle dirigea jusqu'à sa mort en 1939, et qui fut rebaptisée «École Marie Haps» dès 1930 (cfr C. TERLINDEN, *op. cit.*, p. 6-17).

¹²⁰ Cfr A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», Le document désigné par Mgr Ladeuze «Premier projet École Melle Haps».

en contact avec le recteur de Louvain en mai 1918¹²¹, vraisemblablement de façon à situer le nouvel institut dans le prolongement des cours organisés à l'Institut Paridaens¹²². Le lycée auquel elle songeait au départ eût dispensé en trois ans l'enseignement des «humanités gréco-latines modernes ou études préparatoires à l'entrée à l'Université», tandis que l'extension universitaire eût été organisée «à l'usage des jeunes filles qui, ne désirant pas suivre les co(e)urs (*sic*) à l'Université [,] cherch[ai]ent cependant à acquérir une instruction supérieure»¹²³. Marie Haps ne conçut donc pas, à l'origine, son institut comme un palliatif à l'université, mais bien comme «une institution destinée à *seconder* les efforts de l'Université Catholique établissant l'Instruction Féminine Supérieure en Belgique»¹²⁴. Si par la suite, il ne fut plus question que de donner pendant trois ans des cours «universitaires» dispensés par des professeurs de Louvain et destinés à fournir une bonne culture générale, ce fut uniquement en raison de l'intervention de Mgr Ladeuze¹²⁵.

En fait, cette intervention porta essentiellement sur la suppression du lycée envisagé par Marie Haps dans le projet initial, et ce pour deux raisons tout à fait étrangères à la problématique universitaire. La première, c'est que ce lycée, conçu uniquement en vue de préparer à l'université, semblait au recteur dénaturer la finalité des humanités gréco-latines, celles-ci ayant «leurs raisons d'être indép[endammen]t de cette préparation, et pour les jeunes filles qui ne (veulent) [voulai]ent pas aller à l'univ[ersité]»¹²⁶. La seconde semble-t-il, c'est que dans la perspective d'une formation générale, trois années d'études moyennes seraient insuffisantes, et que porter leur nombre à six reviendrait à créer une école moyenne ordinaire faisant double emploi avec celles existantes ou à créer par les congrégations¹²⁷. En aucun cas par conséquent, on ne peut considérer la création de l'École Supérieure de Jeunes Filles comme une tentative, dans le chef des premiers acteurs du projet, d'écarter l'hypothèse des étudiantes universitaires, même s'il est tout à fait exact que cette École répondait mieux aux conceptions catholiques que la fréquentation des universités par les femmes¹²⁸.

¹²¹ Par Mgr Pieraerts, aumônier de la Cour (cfr *ibid.*, Notes récapitulatives de Mgr Ladeuze, et lettre de Mgr Pieraerts à Ladeuze, 2 octobre 1918).

¹²² Cfr C. TERLINDEN, *op. cit.*, p. 8.

¹²³ A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», Premier projet École Melle Haps.

¹²⁴ *Ibid.*, Lettre de Pieraerts à Ladeuze, 2 octobre 1918. C'est nous qui soulignons.

¹²⁵ Sur l'organisation et les programmes de l'École, voir: *École Supérieure de Jeunes Filles sous le patronage de l'Université de Louvain*, t. I sv., 1919-1920 sv.

¹²⁶ A.U.L., P.M.L., Carton «Enseignement féminin», farde «École Supérieure de Jeunes Filles», Premier projet École Melle Haps, notes marginales de Mgr Ladeuze.

¹²⁷ C'est du moins notre interprétation des signes notés par Mgr Ladeuze sur le premier projet de l'Institut à ce propos (*ibid.*). Voir en ce sens: *ibid.*, *Fonds Van Waeyenbergh*, «Archives Ladeuze (1920-1936)», n° X4 II 15, Journal du recteur aux dates des 5 et 12 octobre 1918.

¹²⁸ C'est vrai aussi bien pour Marie Haps, Mgr Pieraerts et Mgr Ladeuze, que pour la *Fédération des Femmes Catholiques Belges* qui intervint dans la question auprès de Mercier: «la création d'un Institut de Culture générale à Bruxelles ne résoud pas encore complète-

S'il est possible que les évêques aient pu concevoir un moment, comme Mercier semble l'avoir fait¹²⁹, que la création d'écoles supérieures de culture générale pouvait dispenser d'admettre des étudiantes à l'Université, les discussions relatives à cette admission furent néanmoins reprises après la guerre parallèlement aux préparatifs en cours concernant l'École Supérieure de Jeunes Filles. Au lendemain de l'armistice en effet, la question des «Lycées pour jeunes fillesaccès à l'enseignement supérieur» devait être débattue dans le cadre des «mesures à prendre d'urgence»¹³⁰, mais il est probable que les problèmes accumulés au cours de la guerre n'en laissèrent pas le temps aux évêques. L'examen du dossier ne fut repris qu'à la fin de l'année académique, en juillet 1919, mais à la demande expresse de Mgr Ladeuze cette fois, qui commençait à s'impatisser («En 1913, la question a été remise à un examen ultérieur. Je crois devoir demander à vos Grandsseurs s'il n'est pas temps de répondre à cet examen»...) ¹³¹.

Il signala avoir reçu «maintes demandes pendant et après la guerre», et fit surtout remarquer que (comme il l'avait prévu en 1913), «les lycées à l'usage des filles se multipli[ai]ent, multipliant les aspirantes aux études universitaires»¹³². Conscient des difficultés rencontrées jusque-là, le recteur fit une proposition susceptible de rencontrer l'objection de la mixité et ne prenant toujours en considération que les études préparant aux carrières professorales dans l'enseignement secondaire. Il suggéra en effet, qu'à défaut «d'admettre les jeunes filles aux cours fréquentés par les jeunes gens (en les obligeant à habiter une pédagogie)», on fasse créer par des religieuses, un collège universitaire féminin à établir aux abords de Louvain et où des professeurs louvanistes de sciences et de lettres pourraient assurer «l'enseignement de ces deux facultés à l'usage des jeunes filles seules». On préparerait ainsi les futures maîtresses de l'enseignement secondaire et l'on permettrait «à celles qui, voulant se lancer dans les professions

ment la question de l'enseignement supérieur des femmes. Il y aura en effet toujours un certain nombre de jeunes filles, qui restera d'ailleurs l'exception, qui devront ou voudront faire des études supérieures, pour se faire une carrière professionnelle, soit de professeur dans les institutions moyennes ou normales, soit même une situation spéciale comme celle de pharmacienne ou peut-être de doctoresse en médecine. Nous pensons qu'il serait utile pour elles de leur ouvrir les cours de l'Université de Louvain...» (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 61, farde «Féminisme. Cours universitaires pour femmes», Lettre de H. de Trooz et P. Halflants à Mercier, 23 mai 1919).

¹²⁹ Dans ses notes préparatoires à la première réunion épiscopale d'après-guerre, Mercier semble s'être demandé si les «Lycées pour jeunes filles» avaient pour but «l'accès à l'enseignement supérieur ou aux carrières libérales» (cfr *Ibid.*, Carton n° 77, farde «Réunion des Évêques du 30 décembre 1918»).

¹³⁰ *Ibid.*, Ordre du jour de la réunion.

¹³¹ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1919», Rapport de Mgr Ladeuze sur la situation de l'Université (1919).

¹³² Le recteur avait, entre autres choses, été informé de l'ouverture prochaine d'un lycée communal à Mons (cfr A.U.L., *P.M.L.*, Carton «Enseignement féminin», farde «Cours supérieurs», Lettre de V. Schollaert à Ladeuze, 3 février 1919).

libérales (médecins, pharmaciens, avocats), devraient plus tard s'inscrire dans les autres universités», de recevoir «au moins une formation scientifique chrétienne»¹³³. C'est naturellement à cette seconde solution que se rallièrent sans enthousiasme les évêques: «On n'est pas d'avis d'admettre les jeunes filles aux cours de l'Université fréquentés par les jeunes gens. Mais l'on tâchera d'obtenir de l'une ou l'autre congrégation religieuse qu'elle établisse à ses frais dans les environs de Louvain, un grand collège où des professeurs de Philosophie et Lettres et de Sciences assureraient l'enseignement de ces deux Facultés à l'usage des jeunes filles seules»¹³⁴.

Compte tenu du caractère détaché de la décision («on tâchera» et surtout, «à ses frais»), l'alternative proposée par le recteur risquait d'attendre longtemps sa concrétisation. Par ailleurs, en février 1920, le doyen de la Faculté de philosophie et lettres se fit l'interprète de son Conseil facultaire en soumettant au Conseil rectoral un nouveau vœu en faveur des étudiantes¹³⁵. C'est avec «insistance» que la Faculté avait demandé au doyen d'intervenir «auprès de Mgr le recteur pour obtenir à bref délai l'admissibilité des femmes aux cours universitaires de Louvain». A l'appui de sa requête pressante, la Faculté avait en fait invoqué, compte tenu de l'admission des jeunes filles dans les autres universités, le développement considérable qu'allait connaître l'enseignement secondaire féminin, et la démonstration apportée par la guerre que «tous les emplois, jusqu'à celui de notaire, peuvent être remplis par des dames»¹³⁶. Après avoir rappelé que toutes les facultés avaient déjà émis pareil souhait en 1913, Mgr Ladeuze s'engagea alors à entreprendre de nouvelles démarches à l'effet d'obtenir sa réalisation¹³⁷.

¹³³ Dans son rapport de 1913, Mgr Ladeuze avait utilisé simultanément deux dénominations pour qualifier l'admission limitée d'étudiantes qu'il préconisait: «admission aux études préparant à l'enseignement secondaire» ou «admission aux Facultés de philosophie et lettres et de sciences». Nous avons fait remarquer l'ambiguïté de cette double qualification, eu égard au fait qu'une admission aux deux facultés en question impliquait également une admission aux Facultés de droit et de médecine (cfr *supra*, p. 53), ambiguïté peut-être destinée à abuser les évêques. D'une certaine manière, cette idée trouve ici une confirmation dans les propos du recteur lui-même.

¹³⁴ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 77, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1919», Procès-verbal de la réunion.

¹³⁵ A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 février 1920.

¹³⁶ *Ibid.*, *Archives de la Faculté de philosophie et lettres*, Registre des délibérations du Conseil facultaire, Séance du 14 janvier 1920. Pour souligner le développement prochain de l'enseignement secondaire féminin, la Faculté affirma que depuis 1913, des lycées communaux s'étaient ouverts à Gand et à Schaerbeek, et que d'autres étaient en formation; que dans l'enseignement libre, les humanités avaient été introduites dans plusieurs écoles et pensionnats; et que dans l'enseignement de l'État enfin, le Conseil de Perfectionnement avait voté à l'unanimité la création de lycées de jeunes filles, leur organisation étant à l'étude.

¹³⁷ *Ibid.*, A.A.C.(H.U.), n° 1, Comptes rendus des séances du Conseil Rectoral. 1890-1932, Séance du 9 février 1920.

Nous ignorons quelle fut l'argumentation utilisée à cette occasion par le recteur, mais elle se révéla cette fois concluante. Lors d'une réunion tenue parallèlement au Concile provincial de Malines des 13 et 14 avril 1920, les évêques se rallièrent enfin à ses propositions¹³⁸ d'admettre des étudiantes aux cours des candidatures de philosophie et lettres et de sciences, en première année d'études, avec obligation d'habiter dans une pédagogie¹³⁹. Par la suite, et dès lors qu'ils avaient «cédé» sur le plan des principes en autorisant l'admission partielle d'étudiantes, c'est sans difficultés qu'en juillet 1920, les évêques approuvèrent la suggestion de Mgr Ladeuze¹⁴⁰ d'étendre le bénéfice de leur décision d'avril à toutes les facultés. L'argument ici avancé par le recteur consistait à dire qu'à un moment où les femmes accédaient en grand nombre à certaines professions, il était nécessaire de pouvoir les y préparer à Louvain: «Ainsi au moment où toutes les Banques et les grandes maisons de Commerce s'emplissent de femmes, il est indiqué de leur ouvrir notre École Supérieure de Commerce. Il en est de même de l'École d'Agriculture, pour préparer des professeurs à l'enseignement agricole qui se développe partout¹⁴¹.

Arrivé au terme de cet exposé relatif à la décision d'admission des jeunes filles, on peut évidemment se demander pourquoi les évêques mirent tant de temps à se rallier à une idée qui avait fait l'unanimité du reste de la communauté universitaire. Les raisons fondamentales, qui ne font que transparaître dans les documents, sont naturellement à notre avis, d'une part, l'incompatibilité entre les études universitaires et la vocation «d'épouse et mère» propre à la femme (thèse), et d'autre part, le problème de la mixité particulièrement aigu à Louvain où la présence de jeunes filles serait peu compatible avec celle des prêtres et des religieux dont on craignait pour la vocation (hypothèse)¹⁴². C'est au nom de la mixité par exemple, que l'Institut supérieur de philosophie avait songé exclure, lors de ses délibérations de 1913, que les femmes soient admises en théologie, et qu'elles fréquentent «concurrentement aux jeunes clercs du séminaire Léon XIII, les cours de l'Institut Supérieur de Philosophie»¹⁴³. C'est pour cette raison qu'un conseiller de Mercier avait estimé préférable, en 1913 toujours, que les jeunes filles catholiques s'inscrivent dans les universités de l'État plutôt qu'à Louvain¹⁴⁴! Enfin, c'est à cette seule raison que la *Fédération des Femmes*

¹³⁸ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 77, farde «Concile provincial de Malines des 13 et 14 avril 1920», Ordre du jour manuscrit de Mercier en vue de la réunion.

¹³⁹ *Ibid.*, Procès-verbal.

¹⁴⁰ *Ibid.*, farde «Réunion des Évêques du 27 au 28 juillet 1920», Procès-verbal.

¹⁴¹ *Ibid.*, Rapport de Mgr Ladeuze sur la situation de l'Université (1919-1920).

¹⁴² A. VEERKAMP, *op. cit.*, p. 220, signale qu'à l'Institut Catholique de Paris, ce problème constituait l'obstacle majeur lorsqu'il fut question d'admettre les jeunes filles aux cours réguliers préparant aux diplômes légaux.

¹⁴³ INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE, *Archives de Mgr Mercier*, n° 12, farde «Correspondance juillet-décembre 1912», Brouillon du rapport rédigé par Mgr Deploige.

¹⁴⁴ A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 76, farde «Réunion des Évêques du 28 au 29 juillet 1913, Lettre du chanoine D... [illisible] à Mercier, s.d.

Catholiques attribuait, dans une lettre à Mgr Mercier de 1919 remarquablement informée par ailleurs sur les discussions en cours, les réticences de «Louvain» en matière d'étudiantes (en fait, réticences des évêques puisque tout le reste de l'Université -et la *Fédération* le savait- était favorable à ces dernières)¹⁴⁵...

Dans ce contexte, il est très vraisemblable que «l'accident» de procédure survenu lors des consultations facultaires de 1913¹⁴⁶, et que la guerre avec ses conséquences positives sur la condition féminine, aient joué dans l'un et l'autre sens auprès des évêques. Ainsi, en ce qui concerne la procédure d'une part, le journal étudiant *L'Avant-Garde* affirmera, dans un article daté de mai 1919, que «l'admission des femmes à l'Université de Louvain avait été décidée en principe longtemps avant la guerre», mais que «la réalisation pratique en a[vait] été paralysée par un malentendu»¹⁴⁷. Or, avant la guerre, seules les facultés avaient «décidé» quelque chose dans ce domaine, et si malentendu il y eut, celui-ci ne pouvait provenir que des évêques. Il s'agit très probablement ici d'une allusion à la réaction des évêques face aux rumeurs qui avaient circulé à l'époque, et dont la feuille étudiante, par ailleurs toujours bien informée, avait vaguement eu connaissance. En ce qui concerne le changement de climat dû à la guerre d'autre part, outre les conséquences de celle-ci sur l'enseignement secondaire, on notera que Mgr Ladeuze lui attribue un certain «rôle» dans la décision lorsqu'il prononce son premier discours inaugural devant un public mixte, discours dans lequel il précise par ailleurs clairement le sens et la portée que cette décision revêt pour les autorités¹⁴⁸:

«A la suite de la guerre, et spécialement à raison des multiples services que, pendant la tourmente, elles ont été appelées à rendre à la chose publique, les femmes se sont ouvert plus large l'accès aux carrières libérales... L'*Alma Mater* de Louvain ne pouvait plus laisser à d'autres le soin de les former. Ce n'est pas cependant que nous souhaitions les voir se précipiter en grand nombre vers des professions dont la plupart sont peu compatibles avec la fonction normale que la nature leur assigne dans la société. Les vocations féminines à un haut enseignement spécialisé, si l'on en excepte celui qui doit préparer les futures maîtresses de l'enseignement moyen des filles, resteront sans doute des vocations exceptionnelles... Le mal auquel il convient de remédier, c'est l'absence de communauté spirituelle, dans

¹⁴⁵ *Ibid.*, Carton n° 61, farde «Féminisme. Cours universitaires pour femmes», Lettre de H. de Trooz et P. Halfants à Mercier, 23 mai 1919.

¹⁴⁶ Suite aux avis favorables des facultés, le bruit avait couru que les jeunes filles étaient admises à Louvain alors que les évêques ignoraient tout des consultations en cours (cfr *supra*, p. 40-41).

¹⁴⁷ *L'Avant-Garde*, t. XIX, n° 10, 7 mai 1919, p. 1, col. 3.

¹⁴⁸ *Discours d'ouverture de l'exercice 1920-1921, prononcé le 19 octobre 1920, après la messe du Saint-Esprit, au Grand Auditoire du Pape Adrien VI, par Mgr P. Ladeuze, recteur Magnifique de l'Université*, dans *A.U.C.L. 1920-1926*, p. 562-563.

notre société, entre l'homme instruit et la femme, l'impuissance de celle-ci à surveiller les progrès de l'éducation de ses fils au delà de l'école primaire, et la diminution de son influence sociale par suite du manque chez elle de connaissances générales».

CHAPITRE III

LES ÉTUDIANTES LOUVANISTES ET L'OPINION

Apparemment, l'arrivée prochaine de jeunes filles à Louvain ne défraya pas la chronique, ni n'émut l'opinion. Ni les milieux parlementaires, parfois prompts à débattre à la Chambre de quelque événement¹, ni les milieux universitaires, pourtant concernés dans une certaine mesure par les décisions épiscopales², ne semblent avoir réagi à ce sujet. La presse par ailleurs, tant périodique que quotidienne, ne fut guère plus prolifique. Officiellement annoncée par communiqué de presse aux journaux et revues catholiques le 12 août 1920³, l'admission des jeunes filles était en fait connue de l'opinion depuis le 5 mai précédent, grâce à des «révélation» du journal étudiant *L'Avant-Garde*⁴. C'est à ce moment, et non à l'annonce officielle de la décision, le 12 août, ou à l'occasion de la rentrée académique, le 19 octobre, que la presse réagit, en termes très discrets, à l'événement⁵.

¹ Nous n'avons trouvé aucune trace des étudiantes dans les *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants*, pourtant dépouillées de façon systématique durant un an à partir des premières réactions (le 5 mai 1920).

² Il est vrai qu'en ce qui concerne les milieux universitaires, il n'existait pas d'organe d'information susceptible de se faire l'écho de leurs sentiments. Les rapports annuels des universités ne s'intéressaient qu'aux problèmes spécifiques de leur établissement tandis que les autres périodiques universitaires, comme la *Revue de l'Université de Bruxelles*, par exemple, ne traitaient que de questions scientifiques. Quant à la *Fédération des Femmes Universitaires*, fondée en 1921, elle ne publia un bulletin qu'à partir de 1923 (sur les périodiques relatifs à l'enseignement fondés avant 1914, voir: M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België in de 19de en 20ste eeuw*, t. III, *De periodieken. 1896-1914*, 2 vol., Gand-Louvain, 1976-1978).

³ Nous avons trouvé le texte de ce communiqué dans tous les organes catholiques consultés pour cette période.

⁴ Cfr *L'Avant-Garde*, t. XX, n° 15, 5 mai 1920, p. 1, col. 1. Sous le titre «Les femmes à l'Université», le journal annonçait: «La question est résolue. A partir d'octobre prochain, l'Université Catholique ouvre ses portes aux jeunes filles désireuses de suivre son enseignement» (sans préciser qu'à ce moment, les évêques n'avaient donné leur accord que pour l'accès des jeunes filles aux seules Facultés de lettres et de sciences).

⁵ C'est ce qui ressort du dépouillement systématique d'un échantillon de quatre journaux (*L'Indépendance Belge*, *La Libre Belgique*, *Le Peuple* et *Le XX^e Siècle*) entrepris du 13 avril au 4 novembre 1920. De ces quatre journaux, seule *La Libre Belgique* qui avait annoncé

Dans la presse quotidienne, les journaux catholiques furent les premiers à annoncer la nouvelle en reprenant les informations divulguées par *L'Avant-Garde* du 5 mai, les uns le 7 mai comme *La Libre Belgique*⁶, les autres le lendemain comme *Le XX^e Siècle*⁷, tandis que deux feuilles, *Le Bien Public* et la *Gazet van Antwerpen*, ne jugèrent pas l'événement digne d'être rapporté⁸. Certains de ces journaux complétèrent les informations du journal étudiant en signalant que la décision avait été prise par les évêques peu avant le Concile de Malines (des 13 et 14 avril 1920)⁹, mais aucun, à l'exception de *La Libre Belgique* du 20 juin, ne prit position sur le fond du problème. De plus, indication qui vaut également pour les quotidiens non catholiques, c'est généralement dans les rubriques destinées aux faits divers de quelque importance (*Petite Chronique*, *En Belgique*, *Nouvelles du jour*, *Échos*, etc.), que la nouvelle fut rapportée.

Dans les jours suivants, outre *La Nation Belge* qui avait signalé le fait à ses lecteurs dès le 7 mai en des termes identiques à *L'Avenir du Luxembourg*¹⁰, les autres journaux non catholiques se firent également l'écho de la décision épiscopale. *La Meuse* et *Le Soir*, tous deux neutres également, signalèrent la décision de Louvain en quelques lignes le 8 mai¹¹, tandis que dans la presse libérale et socialiste, *L'Indépendance Belge* et *Le Peuple* en firent un bref commentaire anodin le 9 et le 10 mai¹², *L'Étoile Belge* et *Vooruit* n'en soufflant mot¹³.

Dans la presse périodique, aucune revue d'intérêt général ne mentionna l'événement, qu'elle soit catholique comme *Le Patriote Illustré* ou *La Revue Générale*¹⁴, libérale comme *Le Flambeau*¹⁵, ou «neutre» comme le *Pour-*

la nouvelle le 7 mai, revint sur le problème par la suite. Il s'agit là, à notre avis, d'une exception: cette réaction tardive s'explique, comme le laisse entendre le contenu de l'article, par le désir qu'avait l'auteur de connaître l'ensemble des réactions de la presse avant de prendre lui-même position. Quoi qu'il en soit, le dépouillement des revues (cfr *infra*), que nous avons vues de mai 1920 à mai 1921, laisse apparaître les mêmes résultats que l'échantillon de quotidiens quant au moment des réactions.

⁶ *L'Avenir du Luxembourg*, 7 mai 1920, p. 2, col. 3; *De Standaard*, 7 mai 1920, p. 1, col. 3; *Vers l'Avenir*, 7 mai 1920, p. 1, col. 4.

⁷ *La Gazette du Centre*, 8 mai 1920, p. 3, col. 2; *Het Volk*, p. 1, col. 1.

⁸ Tous les quotidiens, à l'exception de ceux appartenant à notre échantillon de départ, ont été dépouillés du 5 au 25 mai.

⁹ *L'Avenir du Luxembourg*, *La Gazette du Centre*, *Le XX^e Siècle*.

¹⁰ *La Nation Belge*, 7 mai 1920, p. 1, col. 3.

¹¹ *La Meuse*, 8 mai 1920, p. 2, col. 3, et *Le Soir*, 8 mai 1920, p. 1, col. 3.

¹² *L'Indépendance Belge*, 9 mai 1920, p. 2, col. 6, et *Le Peuple*, 10 mai 1920, p. 1, col. 2-3.

¹³ A propos de ces journaux, nous renvoyons aux travaux habituels dont on trouvera une bibliographie critique dans: R. AUBERT, *L'historien et la presse*, Cours de licence inédit en Histoire, Louvain, 1979.

¹⁴ *Le Patriote Illustré*, t. XXXVI, n° 19-52, 9 mai - 26 décembre 1920, et *La Revue Générale*, t. CIV, n° 5, 15 mai 1920 - t. CV, n° 5, 15 mai 1921.

¹⁵ *Le Flambeau*, t. III, vol. I, n° 5, 20 mai 1920 - t. IV, vol. I, mai 1921.

*quoi Pas?*¹⁶. Quant aux revues féminines d'intérêt général¹⁷, qu'il est parfois très difficile de consulter¹⁸, leurs commentaires sont comparables à ceux de la presse quotidienne¹⁹. Parmi les trois revues catholiques que nous avons pu voir, seul *Le Féminisme Chrétien de Belgique* commenta de façon détaillée la «bonne nouvelle»²⁰, tandis que *La Femme Belge* et *Aujourd'hui et Demain* (catholiques) réagirent très brièvement dans leur rubrique des faits divers²¹. Nous disposions donc de très peu d'éléments pour tenter de caractériser l'état de l'opinion, spécialement pour les milieux libéraux, socialistes et neutres. Dans cette perspective, nous avons analysé les résultats de notre enquête en groupant les réactions en deux ensembles, catholique et non catholique, quitte à essayer de préciser, autant que faire se peut, d'éventuelles nuances par sous-ensembles.

1. L'OPINION CATHOLIQUE

Un premier élément de l'attitude des milieux catholiques, et qui explique en bonne partie le peu de réactions, réside dans le caractère attendu de la décision épiscopale. D'une part, parce que l'on était bien informé, parmi les divers milieux responsables, des négociations en cours²², et d'autre

¹⁶ *Pourquoi Pas?*, t. X, n° 301-335, 7 mai - 31 décembre 1920.

¹⁷ Des sondages effectués dans certaines revues spécialisées pour une période d'un an (mai 1920 - mai 1921), n'ont donné aucun résultat. Parmi *La Femme à la Campagne*, *L'Ouvrière. Organe du Mouvement Syndical Féminin Chrétien de Belgique* et *La Ligue des Femmes. Organe du Mouvement Social Féminin et des Ligues Ouvrières de Belgique*, pour l'opinion catholique, ainsi que *Le Journal des Mères*, pour les revues neutres, seule la revue *La Femme à la Campagne* (6 juin 1920, p. 4), signala l'événement en reproduisant simplement l'article de *L'Avant-Garde* du 5 mai.

¹⁸ Parmi celles mentionnées dans N. TOUBEAU, *Essai d'étude des publications féministes belges et françaises de la fin du 19^e siècle à 1914*, Mémoire inédit de l'Institut Supérieur d'Études Sociales de l'État, s.l., 1974, et dans une moindre mesure, dans É. BACHA et R. DUPIERREUX, *Périodiques belges. Répertoires par titres et par sujets*, Bruxelles, 1928, nous n'avons pu consulter: le *Bulletin de la Fédération des Femmes Catholiques Belges* (catholique), *La Femme Socialiste*, *La Famille Prévoyante*, *De Stem der Vrouw* (socialistes), *L'International Féminin* et *La Femme Wallonne* (neutres).

¹⁹ Sur les revues féminines citées ici, on trouvera des informations détaillées dans: F. SÉNÉPART, *op. cit.*, p. 58-96.

²⁰ Cfr *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. XI, n° 5, mai 1920, p. 65-67.

²¹ Cfr *La Femme Belge*, t. IV, n° 2, juin 1920, p. 133, et *Aujourd'hui et Demain*, t. IV, n° 4, juin 1920, p. 95.

²² Pour ne prendre qu'un exemple, dans sa lettre à Mercier de mai 1919, la *Fédération des Femmes Catholiques Belges* fit état d'un projet de création d'un collège universitaire féminin à Louvain, projet dont les évêques ne prendraient connaissance qu'en juillet! (Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, Carton n° 61, farde «Féminisme. Cours universitaires pour femmes», Lettre de H. de Trooz et P. Halfants à Mercier, 23 mai 1919, et *supra*, p. 58).

part, parce que depuis les rumeurs qui avaient circulé en 1913 à ce sujet, on s'attendait à voir prochainement les évêques trancher favorablement la question²³. Ainsi signala-t-on que la décision «était attendue depuis quel-que temps déjà»²⁴, ou encore rappela-t-on, dans la même perspective, qu'en 1913 déjà, «un communiqué trop hâtif répandit le bruit que la cause était gagnée»²⁵. Ce caractère attendu de la décision cependant, n'explique peut-être pas tout. Il est possible également que la réticence fondamentale qu'éprouvaient toujours la plupart des catholiques à l'égard des études universitaires féminines, ait commandé une certaine réserve de la part de leurs organes de presse. Si dans toutes les réactions en effet, l'admission des étudiantes à Louvain fut présentée comme une «bonne nouvelle», ce fut essentiellement en raison de considérations pratiques du même ordre que celles avancées par Mgr Ladeuze auprès des évêques. Mais sur le plan théorique, comme le montrent quelques rares réactions traitant du fond du problème, les catholiques restaient fondamentalement hostiles aux femmes universitaires.

Positivement, on signala tout d'abord que la nouvelle était particulièrement heureuse «pour les jeunes filles catholiques qui, jusqu'à présent, étaient obligées de conquérir leurs grades à Bruxelles, à Gand ou à Liège»²⁶, d'autant plus que «depuis quelques années le nombre des étudiantes avait augmenté sensiblement»²⁷. On fit ensuite remarquer, qu'en raison de l'évolution de la société en matière de condition féminine, notamment de «l'admission des femmes à l'électorat, au barreau et aux assemblées municipales et législatives», la décision d'admettre des étudiantes à Louvain était devenue «inévitables»²⁸. Enfin, on souligna les effets bénéfiques qu'aurait cette décision sur l'enseignement secondaire catholique pour filles, ce qui semble-t-il, constituait la principale justification de l'admission des étudiantes. D'une part, parce que l'instruction secondaire des jeunes filles serait ainsi plus «soignée», ce qui était heureux en soi, et d'autre part, parce que de cette manière, plus encore à l'avenir que par le passé, l'enseignement congréganiste supporterait aisément toute comparaison avec l'enseignement officiel²⁹.

Négativement, en ce qui concerne les éventuelles difficultés de cette admission, toutes les réactions firent également allusion au problème de la mixité, mais de façon relativement discrète eu égard à l'obligation pour les étudiantes d'habiter en pédagogie. Pour les uns, la pédagogie permettrait bien sûr de faire face «aux dangers dont la vie universitaire n' (est)

²³ Cfr *supra*, p. 40-41.

²⁴ *La Libre Belgique*, 20 juin 1920, p. 2, col. 3.

²⁵ *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. XI, n° 5, mai 1920, p. 65.

²⁶ *Aujourd'hui et Demain*, t. IV, n° 4, 15 juin 1920, p. 95.

²⁷ *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. XI, n° 5, mai 1920, p. 65.

²⁸ *La Libre Belgique*, 20 juin 1920, p. 2, col. 3.

²⁹ *Ibid.*

[était] pas exempte», mais aussi d'apporter un lieu où les jeunes filles puissent étudier dans les meilleures conditions en conservant «leur équilibre moral»³⁰. Pour les autres, qui ne semblaient pas avoir jamais redouté le problème de la mixité, la pédagogie se justifiait surtout parce que «pour bien des jeunes filles», elle remplirait «la condition *sine qua non* requise pour obtenir l'autorisation des parents»³¹.

Pour le reste, mises à part ces considérations d'ordre pratique, rares furent les réflexions qui portèrent sur le fond du problème, c'est-à-dire la légitimité des études universitaires des jeunes filles catholiques. De ce point de vue, en formulant, en termes très prudents du reste, le vœu «que les familles catholiques comprennent le bienfait des études supérieures pour une élite féminine», de façon à ce que la femme devienne «la collaboratrice intelligente de l'homme dans la société et la famille», Louise Van Den Plas n'exprimait certainement pas l'opinion des catholiques en général, mais tout au plus la perception d'une minorité «éclairée» appartenant au milieu féministe³². Si les autres réactions n'envisagèrent pas la décision épiscopale sous l'angle «théorique», c'est bien, à notre avis, que de ce point de vue, il était clair que les études universitaires demeuraient perçues, dans de larges secteurs de l'opinion catholique, comme peu compatibles avec l'idée que l'on s'y faisait de la femme. Plutôt que de s'attacher à des considérations de cet ordre, «évidentes» pour «tous», on préféra souligner les éléments qui rendaient néanmoins la décision épiscopale positive, c'est-à-dire les éléments qui avaient rendu celle-ci «nécessaire».

Le montre, à notre avis, cet article de *La revue catholique des idées et des faits* paru en 1923³³ et qui, bien qu'écrit par deux des premières étudiantes louvanistes³⁴, en principe favorables aux études universitaires féminines, paradoxalement, n'en jugeait pas moins celles-ci foncièrement «anormales».

- Parce que ces études étaient contraires, chez la femme, à sa *psychologie* ainsi qu'à sa *vocation ordinaire*: «Il y a dans l'existence féminine une place toute faite pour le cœur et les missions de dévouement; il n'y en a guère pour le don de soi à ces choses si peu vivantes aux yeux des femmes que sont les livres. En face de ceux-ci, la jeune fille abandonne donc forcée-

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. XI, n° 5, mai 1920, p. 65-66. L'auteur suggérait en outre, que pour les étudiantes plus âgées ayant déjà mené une existence indépendante, on crée un home laïc, suggestion reprise dans *La Femme Belge*, t. IV, n° 2, juin 1920, p. 133.

³² *Le Féminisme Chrétien de Belgique*, t. XI, n° 5, mai 1920, p. 66-67.

³³ J. CAPPE et T. VULHOPP, *Les femmes à l'Université Catholique*, dans *La revue catholique des idées et des faits*, t. II, n° 47, 16 février 1923, p. 8-10.

³⁴ Jeanne Cappe et Tilla Vulhopp s'étaient toutes deux inscrites à Louvain dès 1920, la première venant de l'Université de Liège, à la licence en philosophie thomiste, et la seconde, venant de l'Institut Belpaire d'Anvers, au doctorat en sciences politiques et sociales (cfr A.U.L., A.A.C.[H.U.J], n° 1179, Inscriptions aux cours. Listes et Bulletins: Inscriptions au rôle (1920), numéros d'inscription au rôle 2944 et 3020).

ment ce qu'elle a de plus proprement elle-même, son activité sentimentale, qu'elle remplace par une vie artificielle, égoïste, qui déforme sa mentalité, la déséquilibre en quelque façon».

- Parce que ces études étaient dangereuses du point de vue *moral* («Nous ne savons trop même si la sentimentalité des jeunes filles, mise au régime sec de la pensée, en est préservée de tout écart») et du point de vue *intellectuel* («Il faut... se demander si l'activité intellectuelle de la femme - certainement fort différente de celle de l'homme - est capable de supporter le même entraînement sans nuire au but -également très différent- qu'elle doit poursuivre», à savoir sa «mission bienfaisante» dans la société réclamant, non pas une «spécialisation» des connaissances, mais une «culture générale»).

- Parce que ces études n'étaient pas en rapport avec la constitution *physique* de la femme: «Physiquement... nous ne sommes point bâties pour ce régime de vie entièrement anormal. Ce ne seront ni l'habitude, ni de stupides prétentions d'égalité avec l'homme, qui changeront notre fragilité naturelle, et nous feront supporter sans préjudice ces [études]».

- Enfin, parce que les arguments que l'on pouvait avancer en faveur de ces études, n'étaient guère pertinents, qu'ils soient *religieux* ou *économiques*. Du point de vue religieux en effet: «On alléguerait à tort que la femme trouve à l'Université un renforcement extraordinaire de sa foi et qu'elle assure -religieusement parlant- un apostolat futur d'autant meilleur» car «nous ne pensions point que la vie intérieure de la femme ait tellement à gagner par des études intensives laissant parfois plus de place au dessèchement de l'esprit qu'au développement de la dévotion». Et du point de vue économique: «Il est abusif d'objecter que les nécessités où se trouvent actuellement les femmes d'aspirer aux emplois masculins, les forceront à se spécialiser à l'Université», d'une part, parce que «la plupart des carrières libérales sont encore, sinon encombrées, du moins assez fournies de candidatures masculines pour ne pas faire appel à des diplômes féminins», et d'autre part, parce que «pour assurer à la femme un moyen d'existence tout aussi rémunérateur et plus adapté à ses aptitudes comme à sa part d'influence, il y a, s'offrant à elle, la vie professionnelle avec son apprentissage plus court et ses débouchés plus divers».

Le fait qu'après avoir ainsi condamné les études universitaires féminines sur le plan théorique, les deux étudiantes aient néanmoins conclu leur article en estimant, pour des raisons d'ordre pratique similaires à celles développées dans les autres réactions, que «quand bien même on finirait par comprendre combien le bon sens et la logique s'oppos[ai]ent à ce que l'Université ouvre ses portes trop larges aux femmes, il faudra[it] admettre que quelques-unes les franchissent», montre bien la portée des commentaires positifs développés dans ces autres réactions. En fait, excepté certains milieux «minoritaires» tel que celui du *Féminisme Chrétien*, pour l'opinion catholique comme pour les autorités, il nous semble que les études universitaires féminines demeuraient, en thèse, «condamnables» et que l'admission des étudiantes à Louvain ne se justifiait guère que sur le plan de l'hypothèse, par la nécessité de s'adapter à l'évolution de la société.

2. L'OPINION NON CATHOLIQUE

Dans les milieux non catholiques également, les réactions furent très peu nombreuses. Mis à part deux journaux qui assortirent la nouvelle d'un bref commentaire³⁵, les autres organes de presse se contentèrent de livrer l'information - quand ils le firent - sans rien y ajouter. Il est cependant vrai qu'ici, le fait d'avoir jugé la décision des évêques digne d'être portée à la connaissance du public signifiait quand même, d'une certaine manière, que l'on y avait attaché quelque importance. Si pour la presse catholique, c'était la moindre des choses que de se faire l'écho de l'événement, ce l'était beaucoup moins pour la presse libérale, socialiste ou neutre, dans la mesure où, les femmes étant admises depuis longtemps à Bruxelles, Liège et Gand, leur admission à Louvain n'avait rien d'un fait exceptionnel.

C'est du reste sur cet aspect non surprenant de la décision louvaniste que les quelques réactions que nous possédions insistèrent. Du côté libéral, après avoir rappelé l'admission des jeunes filles à Bruxelles, Liège et Gand dès les années 1880, et le succès croissant des études universitaires féminines, on ajouta que jusque-là, «Seule «l'*Alma Mater*» de Louvain répugnait à suivre cet exemple. Mais [que] vaincue à la fin par le féminisme triomphant, elle se résign(e)[ait]... à l'inévitable»³⁶. Du côté socialiste, c'est également le caractère «retardataire» de la décision des évêques que l'on souligna, en rapportant de façon ironique les «mesures de précaution» prises par «le recteur de l'Université cléricale» (c'est-à-dire l'obligation de la pédagogie)³⁷. Pour le reste, il ne semble pas que l'admission des étudiantes à Louvain ait particulièrement retenu l'attention. Nous n'en voulons pour autre preuve que l'ignorance à ce sujet de Marie Delcourt, fondatrice en 1921 de la *Fédération Belge des Femmes Universitaires*³⁸. Bien que contemporaine de la décision et ayant toutes les raisons, de par ses activités, d'y avoir été sensible, elle situait, dans un article légèrement postérieur de 1926³⁹, l'admission des jeunes filles à Louvain «après la guerre, en 1921 ou 1922»⁴⁰...

Sur base des maigres indices recueillis au cours de notre enquête, il est naturellement très difficile de tirer quelque conclusion solide. En ce

³⁵ *L'Indépendance Belge* et *Le Peuple*.

³⁶ *L'Indépendance Belge*, 9 mai 1920, p. 2, col. 6.

³⁷ *Le Peuple*, 10 mai 1920, p. 1, col. 2-3.

³⁸ Cfr D. DEWEERDT, *En de vrouwen?...*, p. 133.

³⁹ M. DELCOURT, *op. cit.*, p. 177.

⁴⁰ Elle ne fut d'ailleurs pas la seule, par la suite, à commettre une légère erreur de datation. Cette imprécision se retrouve chez un certain nombre d'auteurs non catholiques, et notamment chez P. BOËL et C. DUCHÈNE, *op. cit.*, qui situent la décision en 1912 (p. 128) et ne voient en 1920 qu'une suppression des «restrictions mises à la fréquentation des cours par les femmes» (p. 140).

qui concerne les milieux non catholiques, la faiblesse numérique des réactions autant que les indications recueillies, semblent montrer que l'on y considèrerait la décision de Louvain comme étant dans la logique des choses. Encore faut-il préciser qu'ici aussi, cette attitude, dans la mesure où elle est établie, semble se situer sur le plan pratique. Il est possible, bien que ce soit peu probable, qu'on y ait considéré la décision épiscopale comme logique surtout parce que, de fait, les femmes étaient admises depuis longtemps dans les autres universités. En tout cas, et quoi qu'il en soit des conceptions théoriques que l'on ait pu nourrir à l'égard des études universitaires féminines dans ces milieux, une chose paraît certaine, c'est que pour les catholiques en général, ces études demeuraient, de ce point de vue, largement «suspectes». En ce sens, la décision des évêques d'admettre les jeunes filles à Louvain, aussi tardive qu'elle puisse paraître dans le contexte de la société globale, n'en était pas moins «terriblement hardie» dans le contexte catholique du temps⁴¹.

⁴¹ Cfr A. MASSON, *Souvenirs d'anciens. Louvain 1919*, dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Amis de l'Université de Louvain*, 1954, n° 2, p. 61-64.

CONCLUSION

Encore en 1920, ce qui appartient en propre à tous les catholiques, c'est une conception selon laquelle la vocation spécifique et naturelle de la femme consiste à être, dans la famille, une «épouse et mère». C'est à partir de ce schéma mental commun que s'articulent en fait les différentes positions au sujet des étudiantes universitaires. En tant que partenaire de l'époux et éducatrice de ses *fils* -futurs détenteurs du pouvoir dans la société- la femme occupait pour les catholiques, une position sociale «stratégique», notamment du point de vue religieux. Dès lors que dans les milieux non chrétiens, l'enseignement féminin se développait, ne fallait-il pas, dans une perspective de conservation socio-religieuse autant que pour mettre la femme à même de mieux assumer sa vocation, parfaire l'éducation des jeunes filles?

Pour les uns, la fidélité aux principes féminins tendait à exclure les jeunes filles du bénéfice des études universitaires, parce que celles-ci leur seraient non seulement inutiles, mais encore nuisibles. Afin d'être la compagne de l'homme et le guide éclairé des enfants, point n'était besoin que la femme sache comment plaider au barreau, et moins encore qu'études faisant, l'idée ne lui prenne de plaider effectivement! Une bonne culture générale dispensée par un enseignement spécifiquement féminin suffisait largement. Pour les autres cependant, dont Mgr Ladeuze, le problème s'avérait plus complexe à l'examen. Améliorer la formation générale des femmes était certes essentiel, mais cela ne pouvait bien se concevoir que dans le cadre d'un enseignement solide, c'est-à-dire d'un enseignement moyen complet encadré par un personnel féminin de niveau universitaire. C'est donc par ce biais surtout, et par conséquent en conformité rigoureuse avec l'idéal catholique de la femme, que l'idée des études universitaires féminines devint progressivement défendable, au moins pour les études préparant à l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, s'il est vrai que la préparation des jeunes filles aux carrières libérales ne fut pas systématiquement ignorée des débats (parce qu'en principe, il ne fallait pas en laisser le monopole aux institutions non chrétiennes, ni contraindre les jeunes filles catholiques à étudier dans ces dernières), cette préparation n'apparut dans la problématique que comme une question subsidiaire ne justifiant certainement pas à elle seule l'admission d'étudiantes à Louvain. Outre que l'exercice des professions libérales paraissait beaucoup moins défendable que l'enseignement en regard de la voca-

tion de la femme, on était convaincu que cet exercice ne serait jamais le fait que d'exceptions. En tout cas, dès lors que les études universitaires avaient trouvé leur raison d'être dans le cadre, et même, au nom de l'idéal féminin catholique, les obstacles qui paralysèrent un temps la décision (comme la mixité) ne nous apparaissent guère que comme les avatars passagers d'un choix rendu inéluctable par l'évolution de la société. Dans cette perspective, la décision de 1920 intervint peut-être avec un retard considérable par rapport aux autres universités (quarante ans), mais au moment précis où, grâce au développement de l'enseignement secondaire, les études universitaires féminines cessaient d'être un phénomène marginal pour commencer à se généraliser lentement.

DEUXIÈME PARTIE
LES ÉTUDIANTES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN DE 1920 A 1940
ASPECTS QUANTITATIFS



INTRODUCTION

A la différence des autres universités belges, pour lesquelles, grâce à plusieurs études récentes¹, on dispose de statistiques féminines détaillées suppléant avantageusement aux carences de la documentation imprimée², on ne possédait guère jusqu'ici, de données chiffrées satisfaisantes pour Louvain. Les quelques études quantitatives consacrées aux étudiants louvanistes³ ne permettant pas de pallier les lacunes de l'unique statistique féminine publiée par l'Université⁴, nous avons entrepris ici d'élaborer des listes numériques détaillées au départ des documents d'archives conservés.

D'une façon générale, on peut distinguer deux grands types de statistiques universitaires: celles qui reposent sur les *inscriptions* et celles qui reposent sur les *résultats obtenus*. Dans les deux cas, le premier problème est d'ordre heuristique: il s'agit de trouver des sources fiables permettant de distinguer les sexes, qui contiennent un maximum de données, et qui soient susceptibles de donner lieu à des comptages élaborés sur base de critères variables (de façon à permettre des comparaisons avec les statistiques disponibles par ailleurs). Le second problème est d'ordre méthodologique et il est double. D'une part, il s'agit de mettre au point des méthodes de dépouillement qui tiennent compte de l'imperfection des sources (absence de mention explicite du sexe, caractère abrégé des données et erreurs ou lacunes dans la transcription des renseignements). Et d'autre part, il s'agit, une fois les dépouillements terminés, de préciser concrètement les critères sur lesquels s'appuyer pour opérer les comptages statistiques.

¹ Cfr A. DESPY-MEYER, *op. cit.*, pour les premières étudiantes bruxelloises (1880-1920); B. LACOMBLE-MASEREEL, *op. cit.*, et M. CAPELLE, *Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées. Enquête relative aux étudiantes des années 1920-21 à 1947-48*, dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, t. XXII, n° 1, janvier-mars 1958, p. 9-64, pour les étudiantes liégeoises; et A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, pour les premières étudiantes gantoises.

² Cfr bibliographie. Les statistiques universitaires publiées par les contemporains, lorsqu'elles fournissent des indications relatives aux étudiantes, se contentent de données très générales.

³ Parmi ces études (cfr bibliographie), la seule consacrée expressément aux étudiantes ne fournit que la répartition quinquennale des diplômées par facultés, et uniquement... en indices (C. LEPLAE, *Les femmes universitaires. Étude préliminaire des diplômées de l'Université de Louvain*, dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, t. XVI, n° 7, novembre 1950, p. 19-65).

⁴ L'*Annuaire de l'Université Catholique de Louvain* a publié régulièrement des statistiques étudiantes dont la seule consacrée aux jeunes filles n'indique que la répartition entre Belges et étrangères.

1. SOURCES

En ce qui concerne les inscriptions tout d'abord, le choix d'une source répondant à nos exigences s'est opéré très facilement. Deux séries de documents étaient en fait susceptibles de retenir notre attention: les «Bulletins d'inscription»⁵ d'une part, et les «Registres d'inscriptions au rôle»⁶ d'autre part, qui, élaborés conjointement par le secrétariat des étudiants, constituaient la base de tous les autres documents administratifs⁷. Lors de leur inscription en effet, tous les étudiants devaient obligatoirement et quelle que soit la nature de leur séjour à l'Université, remplir en double exemplaire un bulletin d'inscription et, simultanément, apposer leur signature en regard de leur nom dans le registre d'inscriptions au rôle de l'année, registre dans lequel étaient ensuite transcrits par le secrétariat, les autres renseignements figurant sur les bulletins⁸. Il s'agit donc des sources les plus complètes du point de vue des renseignements fournis et aussi des plus fiables du point de vue de l'enregistrement fidèle de *toutes* les inscriptions.

A peu de chose près⁹, ces deux séries contiennent les mêmes renseignements: les nom et prénom de l'étudiant, ses lieu et date de naissance, les nom, profession et adresse de celui qui exerce sur lui l'autorité parentale, l'établissement et les études antérieurs ainsi que les inscriptions prises avec, implicitement selon la langue dans laquelle ces renseignements sont libellés, le régime linguistique. Pour des raisons théoriques autant que pratiques, c'est sur les registres d'inscriptions que nous nous sommes basé ici. Du point de vue critique, s'il est vrai que les données des registres proviennent d'une transcription des bulletins d'inscription et qu'il faut par ailleurs déplorer la perte du registre de l'année 1935-1936¹⁰, ces registres nous paraissent mieux conservés. Tandis que les bulletins d'inscription cons-

⁵ Cfr A.U.L., A.A.C.(H.U.), n° 1307-1560, Inscriptions aux cours. Listes et Bulletins: Bulletins d'inscription (1920-1939).

⁶ *Ibid.*, n° 1179-1198, Inscriptions aux cours. Listes et Bulletins: Inscriptions au rôle (1920-1939).

⁷ Tous les autres documents mentionnent le numéro d'inscription au rôle.

⁸ Cfr *Annuaire de l'étudiant. 1936-1937*, Louvain, 1936 sv. (la rubrique «Renseignements pratiques-formalités d'inscription»). Pour autant qu'on puisse en juger d'après les documents, cette procédure fut également appliquée durant la période antérieure de l'entre-deux-guerres.

⁹ Les registres possèdent en outre, pour chaque inscription, une série de deux chiffres servant à l'identification des étudiants: un «numéro d'ordre général» (ou numéro d'inscription au rôle), et un «numéro d'inscription» ou un «numéro de recensement» selon que l'étudiant «s'inscrit» (premier séjour à l'Université) ou se «recense» (poursuite d'études déjà commencées antérieurement à l'Université). Les bulletins quant à eux, n'indiquent que le numéro d'ordre général, et par un signe conventionnel, le fait qu'il s'agisse d'une «inscription» ou d'un «recensement».

¹⁰ Perte à laquelle on peut facilement remédier grâce aux registres d'inscriptions par facultés, mais qui sont cependant moins complets.

tituent une masse de feuillets non classés dont certains se sont probablement perdus, les registres d'inscriptions au rôle, précisément parce qu'ils sont conservés sous forme de registres, ont mieux résisté à l'épreuve du temps. Sur le plan pratique par ailleurs, et ce n'est pas négligeable quand on se lance dans des dépouillements aussi fastidieux, les registres offrent des commodités de maniabilité et de lisibilité qui permettent de gagner un temps réel¹¹.

Pour ce qui est des résultats obtenus, le choix s'est opéré tout aussi facilement que pour les inscriptions. Les seuls documents «sexués» que l'on possède en général, consistent en listes nominatives indiquant les prénoms, ce qui ici aussi, réduit l'élection d'une source à un choix binaire: soit le «Fichier des inscriptions aux examens» utilisé à l'époque par le secrétariat des étudiants¹², soit les «Listes d'admissions aux examens» publiées régulièrement par l'Université au départ du fichier¹³. Ces deux séries de documents contiennent également, à peu de chose près¹⁴, les mêmes renseignements: les nom, prénom et lieu de naissance de chaque étudiant, ainsi que l'indication des épreuves réussies avec la mention du résultat obtenu. Les données du choix sont identiques: d'une part, s'il est vrai que les listes publiées ont fait l'objet d'une transcription au départ du fichier, celles-ci, parce qu'elles ont été publiées, nous sont conservées intégralement, tandis que certains éléments du fichier ont pu disparaître à l'occasion de manipulations administratives ultérieures, ou plus simplement, lors du partage linguistique du fichier! D'autre part, sur le plan pratique, les listes publiées fournissent les résultats par année académique, par faculté, par section d'études, etc., ce qui permet une consultation bien plus aisée qu'un fichier reprenant par ordre alphabétique des noms, tous les étudiants ayant subi des examens au cours de l'entre-deux-guerres. C'est donc sur les listes publiées par l'Université que nous nous sommes fondé pour élaborer ici nos statistiques de réussite.

¹¹ Les registres qui fournissent les renseignements sur chaque étudiant par colonnes et à raison de dix étudiants par page, sont beaucoup plus faciles à consulter qu'environ 3500 feuilles volantes pour une année. C'est d'autant plus vrai qu'au départ, il ne s'agit que de lire les prénoms afin de pouvoir repérer les jeunes filles.

¹² Ce fichier a connu les tribulations d'un partage linguistique. Une partie, contenant les récipiendaires néerlandophones, est conservée au Service des Archives de la K.U. Leuven, l'autre partie, contenant les récipiendaires francophones, serait conservée aux Halles universitaires de l'U.C.L.

¹³ *L'Annuaire de l'Université Catholique de Louvain* fournit, pour chaque année académique, une *Liste des étudiants admis aux grades scientifiques par l'Université*, et une *Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du ...*

¹⁴ La seule différence consiste en ce que le fichier reprend tous les étudiants, alors que les listes publiées ne mentionnent que ceux qui ont réussi. De notre point de vue (élaborer des statistiques de réussites), ces deux sources sont équivalentes: quand un étudiant n'apparaît pas dans les listes publiées, c'est qu'il a échoué.

2. MÉTHODES

A. Problèmes de dépouillement

D'une façon générale, nous avons naturellement procédé au dépouillement des sources à l'aide de fiches reprenant chacune tous les renseignements relatifs à une étudiante, et ce, de façon à permettre tout à la fois une multiplicité de classements des étudiantes (par année, par nationalité, etc.), et une confrontation critique des sources (comparaisons des registres d'inscriptions entre eux, des listes d'admissions entre elles et des registres avec les listes).

1. L'identification des étudiantes

Qu'il s'agisse des registres d'inscriptions ou des listes d'admissions aux examens, la principale difficulté consistait à pouvoir repérer toutes les jeunes filles au départ des prénoms, lesquels sont généralement soit féminins, soit masculins. Si le principe est simple en effet, il n'est cependant pas infallible: il faut tenir compte, outre de l'omission éventuelle du prénom dans les registres d'inscriptions, de certains prénoms ambigus s'appliquant indifféremment aux deux sexes (Claude, Camille, etc.), de certains prénoms masculins et féminins qui présentent une orthographe identique à une lettre près et dont l'écriture cursive dans les registres ou la transcription dans les listes, peut amener des confusions (Adiel-Odiel, Léo-Léa, etc.), et enfin, de certains prénoms tout à fait inusités dans nos régions («Zwe-Ping», «Bodan», etc.)¹⁵.

Pour tenter de résoudre ce problème, il était impératif de commencer l'élaboration de notre fichier par le dépouillement des registres d'inscriptions. Si pour les prénoms étrangers en effet, nous avons pu recourir aux lumières de diverses personnes versées en la matière, le seul moyen de préciser le sexe des prénoms «équivoques» ou «unisexes», consistait à recourir à la mention de l'établissement secondaire fréquenté antérieurement et qui, à l'époque, n'était jamais mixte, mention fournie uniquement par les registres. Ayant établi un fichier des établissements secondaires féminins au cours de l'entre-deux-guerres¹⁶, nous avons pu aisément, dans la majo-

¹⁵ Pour les prénoms néerlandais auxquels nous étions moins familiarisé, nous disposions en outre d'un dictionnaire: J. van der SCHAAR, *Woordenboek van voornamen*, Utrecht-Anvers, 1964.

¹⁶ Pour l'enseignement libre, nous nous sommes basé sur les indications contenues dans *Un siècle d'enseignement libre...*, et dans *L'enseignement Catholique en Belgique...*, mais surtout sur les *Annuaire Catholiques de Belgique*, Bruxelles, 1928 et 1931-1932. Pour l'enseignement non catholique, où le problème d'identification des établissements se pose moins (parce que peu d'étudiantes en provenaient et parce que, quand c'était le cas, les registres d'inscriptions indiquaient généralement s'il s'agissait d'un établissement pour filles ou pour garçons), nous avons dû procéder de façon plus pragmatique en nous basant sur les cas connus avec certitude grâce aux registres, et sur les indications contenues dans les travaux relatifs à l'enseignement (notamment M. VERBEKE, *Rijksmiddelbaar onderwijs voor meisjes...*).

rité des cas, attribuer un sexe aux prénoms faisant difficulté dans les registres d'inscriptions, et à partir de là, dépouiller valablement les listes d'admissions n'indiquant que les prénoms.

En ce qui concerne les listes d'admissions cependant, nous ne pouvions pas nous contenter d'un simple dépouillement sur base des fiches constituées au départ des registres d'inscriptions. Cette méthode en effet, eût conduit à répéter les éventuelles omissions faites par distraction dans le repérage des étudiantes dans les registres, et par ailleurs, à ignorer les résultats de certaines étudiantes dont l'année d'études ne correspondait pas à l'inscription prise en début d'année (il faut tenir compte ici de la faculté qu'avaient les étudiants de changer quelque peu d'orientation en cours d'année, ainsi que de certaines imperfections des registres quant à la dénomination des études). En fait, nous avons simplement procédé en deux temps: après avoir dépouillé les listes d'admissions sur base des seuls prénoms (de façon à relever certaines étudiantes non repérées dans les registres ou ayant suivi d'autres études que celles indiquées dans les registres), nous avons recherché des résultats aux étudiantes qui n'en avaient pas à la suite de ce premier dépouillement (de façon à ne pas omettre les résultats des jeunes filles dont le prénom faisait difficulté).

Une fois ces deux dépouillements terminés, nous avons, ultime précaution, cherché à combler systématiquement les éventuelles lacunes dans le repérage des étudiantes dues à notre distraction. La méthode en est simple et se fonde sur la cohérence du «*cursus studiorum*» de chaque étudiante. Dès lors que nous avons omis, pour une année déterminée, de relever une inscription féminine dans les registres d'inscriptions ou un résultat dans les listes d'admissions, cette omission doit nécessairement se traduire (sauf si l'étudiante ne s'est inscrite qu'une seule année à Louvain), par l'absence d'une année d'études dans sa «carrière universitaire», ou par une impossibilité dans le déroulement de ses études (on ne peut pas réussir une seconde candidature sans avoir réussi la première au préalable...). Pour corriger nos omissions par distraction par conséquent, il suffisait simplement de combler les lacunes apparaissant logiquement dans le «cursus» de chaque étudiante¹⁷.

Les seules faiblesses de la méthode mise en œuvre ici ne peuvent en fait découler que de la non-identification de certains prénoms étrangers (ce fut le cas pour les étudiants asiatiques) ou de certains prénoms ambigus pour lesquels la mention de l'établissement secondaire antérieur ne fut d'aucun secours. Le nombre de prénoms faisant ainsi problème étant extrê-

¹⁷ Pour les étudiantes ne s'étant inscrites qu'une seule fois à Louvain, nous avons cherché de la même façon à savoir si elles ne s'étaient pas, malgré tout, inscrites l'année suivante. Notons qu'il n'est pas nécessaire de redépouiller les registres d'inscriptions: il suffit de recourir aux registres d'inscriptions par facultés où il est très aisé de retrouver une étudiante d'après son année d'études, et de là, grâce au numéro d'inscription au rôle, de la retrouver dans le registre au rôle.

mement faible cependant, le nombre de jeunes filles qui ont pu échapper à notre dépouillement ne peut être que négligeable. A titre indicatif, nous pouvons comparer les chiffres globaux d'étudiantes obtenus ici avec ceux fournis par la statistique officielle de l'Université¹⁸ (cfr Tableau I, *infra*).

Tableau I. NOMBRE D'ÉTUDIANTES INSCRITES A LOUVAIN
D'APRÈS LA STATISTIQUE OFFICIELLE ET D'APRÈS NOS DÉPOUILLEMENTS
(1920-1921/1939-1940)

Années	Belges			Étrangères			Totaux		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
1920-21	33	31	-2	6	6	0	39	37	-2
1921-22	46	46	0	5	5	0	51	51	0
1922-23	59	59	0	5	6	+1	64	65	+1
1923-24	80	78	-2	9	11	+2	89	89	0
1924-25	96	97	+1	18	19	+1	114	116	+2
1925-26	100	104	+4	23	23	0	123	127	+4
1926-27	104	114	+10	22	24	+2	126	138	+12
1927-28	127	128	+1	23	23	0	150	151	+1
1928-29	160	161	+1	15	21	+6	175	182	+7
1929-30	188	191	+3	26	31	+5	214	222	+8
1930-31	190	192	+2	34	37	+3	224	229	+5
1931-32	202	203	+1	30	30	0	232	233	+1
1932-33	230	234	+4	33	32	-1	263	266	+3
1933-34	267	267	0	23	28	+5	290	295	+5
1934-35	270	258	-12	22	42	+20	292	300	+8
1935-36	282	273	-9	24	37	+13	306	310	+4
1936-37	291	283	-8	22	35	+13	313	318	+5
1937-38	338	331	-7	25	33	+8	363	364	+1
1938-39	381	370	-11	32	50	+18	413	420	+7
1939-40	421	412	-9	33	52	+19	454	464	+10

I: statistique officielle.

II: nos dépouillements.

III: différences.

¹⁸ Publiée régulièrement dans l'*Annuaire de l'Université Catholique de Louvain*.

Non seulement les chiffres sont très proches, mais il semble de plus que les divergences soient imputables à des erreurs de la statistique officielle¹⁹. Sur vingt totaux annuels calculés au départ de nos dépouillements, deux sont équivalents à ceux de la statistique officielle, dix-sept sont supérieurs et un seul inférieur. Or, comme nous n'avons retenu que les inscriptions qui étaient sans aucun doute possible féminines, les totaux inférieurs de la statistique officielle traduisent nécessairement des omissions de sa part, tandis que le seul total inférieur au nôtre s'explique - nous en avons la preuve - par une double erreur de la statistique officielle²⁰. Même si nos dépouillements n'ont pas été tout à fait exhaustifs du point de vue du repérage des étudiantes, ils offrent néanmoins toutes les garanties qu'on peut en attendre.

2. La restitution des données abrégées

Un second problème que nous avons rencontré lors du dépouillement des registres d'inscriptions au rôle, provient de l'abréviation de certains renseignements à l'occasion de leur transcription au départ des bulletins d'inscription. Deux données étaient ainsi généralement transcrites sous forme d'abréviations dont il était nécessaire de décrypter le code: la mention de l'établissement secondaire fréquenté antérieurement lorsque cet établissement était catholique («Turnhout» ou «S.S. Turn.» par exemple, pour «Institut du Saint-Sépulcre de Turnhout»), et la mention de l'inscription prise («Méde. cand. 1ère année» par exemple, pour désigner, non comme on pourrait le penser, la première année des études de médecine ou «première candidature en sciences naturelles préparatoires à la médecine» enseignée à la Faculté des sciences, mais bien la seconde année des études de médecine ou «première candidature en médecine» enseignée à la Faculté de médecine).

Il n'y avait d'autre solution ici, pour interpréter correctement ces abréviations, que d'établir des listes exhaustives des établissements féminins libres et des années d'études organisées à Louvain pour toute l'entre-deux-guerres. Cela a pu être fait aisément, dans le premier cas, grâce au fichier

¹⁹ On notera qu'il est inutile de faire porter cette comparaison sur les chiffres d'étudiantes belges et étrangères. Tandis que les chiffres de la statistique officielle se basent sur la nationalité au sens juridique du terme, les nôtres, nous le verrons, reposent sur le lieu de naissance... Même si les divergences sont assez faibles, elles ne permettent cependant pas de comparaisons rigoureuses.

²⁰ Par chance, on a conservé les brouillons de la statistique féminine officielle pour les années 1920-1921 à 1927-1928 (cfr A.U.L., A.A.C./H.U.J., n° 1744, fardes «1920-1921» à «1927-1928»). Il appert que le chiffre de 39 a été obtenu en comptant deux fois la même étudiante (Merckx Bertha qui apparaît aux numéros 10 et 37 de la liste), et en comptant une autre étudiante (Knap Marie qui apparaît au numéro 38) qui en 1920-1921, ne s'est inscrite à aucune épreuve (elle ne figure pas, après vérification, dans le registre de l'année), mais a simplement présenté l'examen d'admission aux Écoles spéciales, examen qui n'est par ailleurs jamais assimilé à une inscription (cfr la liste d'admissions aux examens de cette année).

des établissements secondaires constitué pour l'identification de certains prénoms faisant problème, et, dans le second cas, grâce à une liste systématique de toutes les dénominations d'inscriptions ayant pu être prises à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres, liste élaborée à partir des textes légaux et réglementaires²¹.

3. Les problèmes critiques

Un dernier problème enfin, le plus complexe, concerne la valeur des renseignements consignés dans les sources, ou plus exactement, celles-ci n'étant pas parfaites, concerne la faculté de combler les lacunes et de corriger les erreurs.

En ce qui concerne les lacunes tout d'abord, qui dans les registres d'inscriptions apparaissent directement (il manque certains renseignements pour une inscription déterminée), il s'est avéré nécessaire de contrôler systématiquement la valeur des listes d'admissions aux examens, eu égard au fait que l'absence de résultat pour une inscription déterminée pouvait très bien ici ne pas traduire forcément un échec de l'étudiante. Nous avons ainsi rencontré une dizaine d'inscriptions dont le résultat, compte tenu des résultats obtenus aux autres inscriptions de la même étudiante, avait certainement été omis dans ces listes d'admissions, ce qui signifie que d'autres omissions ont pu être faites pour certaines étudiantes dont le «*cursus studiorum*» ne permet pas de le vérifier. Dans la plupart des cas cependant, ces lacunes ont pu être au moins partiellement comblées. Pour les registres d'inscriptions d'une part, nous avons pu, en comparant les renseignements fournis lors des différentes inscriptions d'une même étudiante, trouver les renseignements manquant une année grâce aux renseignements fournis les autres années, tandis que pour les listes d'admissions d'autre part, déceler une lacune signifiait d'emblée la combler en partie: à défaut de savoir avec quelle mention l'étudiante omise dans les listes avait réussi son inscription, au moins savait-on qu'elle l'avait logiquement réussie. Il n'en reste pas moins que tous les problèmes n'ont pu être résolus et qu'il faut bien se contenter de cette situation: outre que certaines omissions dans les listes d'admissions ont forcément dû échapper à notre examen criti-

²¹ Pour les textes légaux en général, voir: K. DE CLERCK, *Momenten uit de geschiedenis van het Belgische Onderwijs*, 2^e éd., Anvers, 1974. Pour les deux lois organiques ayant régi l'enseignement supérieur au cours de l'entre-deux-guerres, voir: L. BECKERS, *op. cit.*, p. 121-151 (pour la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891), et L. BAUWENS, *Code de l'enseignement supérieur*, Bruxelles, 1934 (pour la loi du 21 mai 1929). Pour les textes réglementaires ayant régi les grades scientifiques à Louvain, voir: L. BECKERS, *op. cit.*, p. 415-447 (qui donne la situation en 1909) et les divers «Règlements» (qui permettent de suivre l'évolution jusqu'à la guerre et dont on trouvera les références dans la *Liste des Règlements publiés dans les Annales*, dans *A.U.C.L. 1936-1939*, p. 434-439). Pour les modalités d'application de ces lois et règlements, année par année, voir: *Université Catholique de Louvain. Programme des cours. Année Académique 1920-1921*, Louvain, 1920 sv. (jusqu'en 1939-1940).

que, certaines données comme la profession des parents par exemple, font plus ou moins systématiquement défaut dans les registres d'inscriptions sans qu'il soit possible d'y remédier²².

Plus complexe est le problème des erreurs eu égard au fait que, si dans la constitution concrète de notre fichier, nous nous sommes naturellement heurté à certaines discordances entre les renseignements fournis sur chaque étudiante par les documents successifs la concernant, ces discordances ne traduisent pas forcément des erreurs. S'il est vrai que des contradictions portant sur les données par définition immuables, comme la date de naissance par exemple, traduisent forcément des erreurs de copie de la part de l'auteur des registres d'inscriptions, c'est beaucoup moins évident pour les données qui peuvent varier au cours des études, comme la situation familiale ou la section d'études par exemple²³. Il s'est agi dans chaque cas, d'interpréter la signification des discordances constatées et de ne corriger que les erreurs certaines, lorsque c'était possible: une étudiante mariée une année ne peut s'être fait religieuse l'année suivante, et l'on ne peut avoir présenté les trois premières années d'études en histoire pour terminer la quatrième année avec un second doctorat en chimie²⁴... Certaines erreurs ont certes pu échapper à notre examen critique ou n'être pas corrigées, mais le nombre autant que la nature des erreurs décelées ne permettent pas de mettre en doute la valeur générale des sources, par ailleurs excellente, et cela d'autant plus que nous avons tenu compte des difficultés rencontrées dans l'élaboration de nos statistiques²⁵.

²² Les bulletins d'inscriptions auraient peut-être été plus prolixes à ce sujet, mais, outre que ce n'est pas certain, leur non-classement rend leur consultation impossible pour l'instant.

²³ En ce qui concerne la situation familiale, les discordances peuvent traduire non seulement un changement de situation, mais aussi une perception différente, dans le chef de l'étudiante, du renseignement à fournir: une étudiante orpheline par exemple, renseigne son père décédé et la profession de celui-ci à la rubrique «profession des parents» lors d'une première inscription, et sa mère lors d'une seconde inscription. Pour ce qui est de la section d'études par ailleurs, une étudiante peut très bien passer d'une première année en médecine à une seconde en chimie...

²⁴ On notera à ce propos, que les registres d'inscriptions commettent certaines erreurs systématiques dans l'enregistrement des inscriptions des «bisseurs». Lorsqu'une étudiante a échoué une année autre que la première candidature, elle est parfois inscrite à tort, l'année suivante, dans l'année d'études supérieure. La raison en est très probablement que l'étudiante s'est en fait réinscrite avant de connaître les résultats d'une seconde session ratée.

²⁵ Pour ne prendre qu'un exemple, les erreurs les plus fréquentes, en matière de dates de naissance proviennent d'une mauvaise traduction en chiffres, ce qui, compte tenu des modalités d'élaboration de notre statistique des âges (cfr *infra*, p. 86), n'a aucune incidence: qu'un étudiant né le 15 novembre 1900 soit renseigné en 1920-1921 comme étant né le 15-09-1900 par exemple, ne change rien à notre statistique où il est considéré, dans les deux cas, comme ayant vingt ans.

B. Critères d'élaboration statistique

Sur le plan méthodologique, la définition des unités à prendre en considération pour effectuer les comptages constitue une phase essentielle du travail statistique. Le choix de critères d'élaboration non judicieux peut ruiner tout le crédit de statistiques par ailleurs irréprochables. Qu'il s'agisse des critères généraux d'une part, valables pour toutes les données, ou des critères particuliers d'autre part, propres à chaque donnée. Par ailleurs, indépendamment du caractère plus ou moins judicieux des unités statistiques retenues, le lecteur est en droit de savoir ce que recouvre telle ou telle désignation de tableau, de façon à pouvoir se faire une opinion fondée sur la portée des conclusions qu'on en tire.

1. Les statistiques d'inscriptions

A. Critères généraux

La notion d'inscription

A notre avis, l'unité statistique de base en matière de population universitaire, doit être de préférence l'inscription *principale* prise lors de la *première* inscription à l'université, et par les *nouvelles* étudiantes uniquement. L'inscription principale tout d'abord, de façon à ce que les chiffres d'inscriptions coïncident exactement avec les chiffres d'étudiantes (les inscriptions complémentaires ne sont constantes ni dans le temps, ni pour les différentes universités). Prise lors de la première inscription ensuite, parce qu'en ce qui concerne l'influence éventuelle de variables personnelles sur le choix universitaire (de la situation familiale par exemple), c'est évidemment de la situation au moment de la première inscription qu'il faut tenir compte (les changements ultérieurs n'étant pas susceptibles de remettre en cause le choix premier). Des nouvelles étudiantes uniquement enfin, parce que l'évolution des effectifs universitaires est conditionnée par l'évolution des nombres respectifs d'anciens et de nouveaux étudiants, lesquels n'évoluent pas de la même manière: tandis que le nombre de nouveaux étudiants est fonction des circonstances générales et personnelles qui pèsent sur les étudiants potentiels d'une année déterminée, le nombre d'anciens étudiants lui, est fonction, d'une part, du nombre de nouveaux inscrits des années précédentes (qui varie d'après les circonstances existant ces années), et d'autre part, de la durée des études qui varie elle-même d'après l'orientation choisie (qui est plus ou moins longue), des échecs (qui allongent le séjour à l'université), et des abandons (qui le raccourcissent)²⁶. Ainsi par

²⁶ En principe, une fois engagés dans les études universitaires sur base des conditions existant lors de leur première inscription, les anciens les poursuivent quelle que soit l'évolution ultérieure. Si au cours des études par exemple, les perspectives d'emploi se modifient, l'étudiant ne changera pas d'orientation ni n'arrêtera ses études pour cette raison.

exemple, si nous observons le nombre de nouvelles étudiantes à Louvain en 1934-1935, nous constatons une chute brutale, de l'ordre de 20%, par rapport à l'année précédente, alors que si nous observons le nombre global d'étudiantes cette même année, nous constatons qu'il continue d'augmenter. En fait, la chute du nombre de nouvelles étudiantes a été compensée cette année, par un nombre plus important d'anciennes étudiantes, qui s'explique, comme nous le verrons, par une tendance à l'allongement des études féminines²⁷. Sauf pour ce qui est de la statistique globale (qui présente un intérêt en soi) et pour quelques statistiques particulières permettant des comparaisons (avec d'autres chiffres élaborés sur base de toutes les inscriptions), c'est sur base des premières inscriptions principales des nouvelles étudiantes que nous avons dressé toutes nos statistiques.

La «nationalité»

Dans une perspective herméneutique et, étant entendu que les circonstances conditionnant le choix de faire des études universitaires et ses modalités peuvent varier très sensiblement d'un pays à l'autre, il était naturellement nécessaire d'introduire dans toutes nos statistiques la distinction «Belges-étrangères». A défaut de la mention précise de la nationalité dans les registres d'inscriptions, nous l'avons fait sur base du lieu de naissance, en étant bien conscient de l'imperfection de la méthode. Une rapide comparaison avec les chiffres de la statistique officielle de l'Université cependant (cfr Tableau I, p. 80), et qui eux reposent sur la nationalité au sens juridique du terme, montre qu'il s'agit d'une imperfection mineure. En fait, jusqu'en 1931-1932, les chiffres sont plus ou moins équivalents, et les différences ne s'expliquent que par le fait que globalement, nous obtenons des chiffres de jeunes filles supérieurs à ceux de la statistique officielle, chiffres qui viennent grossir de façon égale le nombre d'étudiantes belges et étrangères. A partir de 1932-1933, nos chiffres d'étudiantes étrangères apparaissent comme surévalués légèrement (l'écart maximum par rapport au total ne dépasse pas 6,6% environ). Il s'agit en fait d'une conséquence de la guerre: au cours des années trente, on voit arriver à l'Université des jeunes filles nées environ dix-huit ans plus tôt, au cours du conflit, à une époque où leurs parents s'étaient exilés dans les pays limitrophes

²⁷ Notons que parmi les nouvelles étudiantes de Louvain, quelques-unes, à partir de 1927-1928, proviennent de l'Institut Saint-Louis de Bruxelles où les jeunes filles furent admises aux candidatures de philosophie et lettres en 1925-1926 (cfr A. SIMON, *La Faculté Universitaire Saint-Louis à Bruxelles*, dans *Belgique. Enseignement supérieur. 1900-1950*, Bruxelles, 1951, p. 169 et surtout C. SOETENS et P. SAUVAGE, *Les années 30 aux Facultés Saint-Louis (Facultés Universitaires Saint-Louis. Centre d'Histoire contemporaine)*, Bruxelles, 1985, p. 3-5). En rigueur, il aurait fallu tenir compte de cet apport particulier dans nos statistiques. Nous ne l'avons pas fait eu égard au nombre très faible d'étudiantes concernées (une dizaine maximum les années importantes): ces étudiantes ont été comptabilisées avec les nouvelles étudiantes de Louvain.

(Grande-Bretagne, France et Pays-Bas) pour échapper à l'occupation et à ses conséquences²⁸.

B. Critères particuliers

Le lieu de naissance

Outre qu'il nous a servi à distinguer dans toutes nos statistiques les Belges des étrangères, le lieu de naissance permettait également de dresser d'autres statistiques plus précises sur l'origine géographique des étudiantes. Pour les Belges tout d'abord, nous avons comptabilisé les étudiantes par provinces (la faiblesse des effectifs féminins n'autorisant pas une statistique plus précise, par exemple par arrondissements), et pour le Brabant, par zones linguistiques, de façon à dresser tout à la fois une statistique par provinces et une statistique par régions linguistiques²⁹. Pour les étrangères ensuite, nous avons naturellement dressé une statistique par pays d'origine, mais en tenant compte des limites politiques de l'époque, eu égard au fait que les conditions générales déterminant le choix de faire des études à Louvain et ses modalités se présentaient de façon semblable dans ces limites et non à l'intérieur des frontières actuelles. Enfin, nous avons également calculé la répartition des étudiantes par provinces et par pays sur base de toutes les inscriptions principales prises, de façon à pouvoir comparer l'origine géographique des jeunes filles avec celle des jeunes gens fournie sur cette base par la statistique officielle.

La date de naissance

La date de naissance permettait de dresser une statistique de l'âge au début des études. Par commodité, et de façon à ne pas tenir compte de certaines erreurs des registres d'inscriptions³⁰, nous avons procédé approximativement en soustrayant de l'année de la première inscription, l'année de naissance, ce qui conduit à commettre une erreur systématique due à la non-coïncidence entre les années civiles et académiques. Ainsi par exemple, toutes les étudiantes nées en 1900 ont été considérées comme ayant vingt ans en 1920-1921, alors qu'en réalité, seules les étudiantes nées d'octobre à décembre 1900 ont eu vingt ans en cours d'année académique, les autres y atteignant en fait l'âge de vingt et un ans. L'âge calculé ici est

²⁸ C'est notamment le cas de filles de professeurs de Louvain qui, les universités ayant fermé leurs portes pendant la première guerre, furent invités à enseigner dans différentes universités étrangères (à Cambridge par exemple).

²⁹ A l'époque, le Brabant comprenait trois arrondissements: Bruxelles, Louvain et Nivelles. Pour définir ici les régions linguistiques, nous avons distingué, au sein de l'ancien arrondissement de Bruxelles, les actuelles «Dix-Neuf Communes» du reste de l'arrondissement, et nous avons considéré comme Bruxelloises les étudiantes originaires de ces communes, comme Flamandes, celles originaires du reste de l'ancien arrondissement de Bruxelles et de celui de Louvain, et comme Wallonnes, celles originaires de l'arrondissement de Nivelles. Par ailleurs, nous n'avons pas tenu compte des régions de Mouscron et des Fourons qui ont depuis changé de région linguistique.

³⁰ Cfr *supra*, p. 83.

donc un âge «fictif» et que l'on peut énoncer, pour éviter la difficulté, en disant qu'il s'agit de «l'âge minimum atteint en cours d'année»³¹.

La situation familiale et l'état religieux

Sous la rubrique «nom, profession et adresse des parents», les registres d'inscriptions consignaient en fait ces renseignements pour «l'autorité» dont relevaient les étudiantes: le père (cas «normal»), la mère (orpheline de père), le tuteur (orpheline de père et mère), l'étudiante elle-même (jeune fille indépendante), l'époux (femme mariée), et/ou la communauté religieuse (étudiante religieuse). Cette rubrique autorisait donc l'élaboration d'une première statistique relative à la situation familiale et à l'état religieux des étudiantes, mais qui s'est révélée assez problématique à l'examen. En principe, il ne fallait tenir compte ici que de la situation familiale et religieuse mentionnée lors de la première inscription, et ce parce que si cette situation jouait un rôle dans le choix des études universitaires, ce ne pouvait être qu'au début des études. Le problème vient de ce que, nous l'avons dit, l'indication ultérieure d'une situation familiale et religieuse par l'étudiante ne traduit pas forcément un changement de situation, mais peut très bien signifier une compréhension différente du renseignement à fournir. Ceci pose un gros problème d'interprétation et jette un doute sur la valeur des situations renseignées comme étant constantes au cours des études par les registres d'inscriptions: dès lors par exemple, que l'on constate qu'une religieuse a parfois omis de signaler son état, il est très possible que certaines religieuses ne se soient jamais déclarées telles tout au long de leurs études...

Faute de mieux, nous avons finalement choisi de dresser notre statistique de la situation familiale sur base de la première inscription, sauf pour ce qui est de la mention de l'état religieux (il devait être excessivement rare qu'une jeune fille prenne le voile en cours d'études), dont nous avons par ailleurs tenu compte pour dresser une statistique distincte de l'état religieux des étudiantes (religieuses-laïques) où les religieuses ont été regroupées par communautés³². Il faut donc considérer, en fonction de ce qui a été dit, que les statistiques établies ici n'ont qu'une valeur indicative, qui privilégient les situations «normales», auxquelles on songe immédiatement lorsqu'on évoque l'idée de parents (père, mère, tuteur), au détriment des autres (indépendantes, mariées, religieuses) que certaines étudiantes ont pu ne pas déclarer.

La profession des parents

En ce qui concerne la profession des parents (en fait ici, la profession du parent désigné), le plus gros problème résidait naturellement dans

³¹ Nous n'avons tenu compte ici, vu leur nombre, des étudiantes provenant de Saint-Louis, à un âge forcément plus avancé que les autres étudiantes.

³² Très souvent en fait, la mention de l'état religieux apparaît en complément de la mention de la situation familiale, ce qui justifie la double statistique dressée ici.

l'adoption d'une typologie adéquate. A défaut d'avoir trouvé un modèle plus pertinent, nous avons finalement choisi de nous baser sur la typologie utilisée par M. Capelle dans son étude relative aux universitaires liégeoises³³ et qui s'est avérée bien adaptée au caractère empirique des données professionnelles recueillies ici. Le principe consiste à grouper les professions en trois grands groupes d'après les études qu'elles supposent. Le premier comprend les professions qui supposent nécessairement la possession d'un diplôme universitaire: agronome, ingénieur, juriste, médecin/dentiste, professeur, vétérinaire, et divers (licencié en sciences commerciales, etc.). Le second comprend les professions qui excluent presque nécessairement la possession d'un tel diplôme: détaillant, cultivateur, instituteur/régent, ouvrier, petit fonctionnaire/employé, artisan (menuisier, tailleur, etc.). Le troisième enfin, comprend les professions qui ne réclament ni n'excluent la possession d'un diplôme universitaire: employé, «enseignant» (sans précision de niveau), fonctionnaire, industriel, mandataire politique, propriétaire (ou rentier)³⁴.

Le lieu de résidence

En ce qui concerne le lieu de résidence, nous avons naturellement procédé de la même façon que lors des comptages par lieux de naissance, en dressant des statistiques par provinces et par régions linguistiques suivant la nationalité (établie ici d'après le lieu de naissance).

L'établissement scolaire fréquenté antérieurement

La mention de l'établissement scolaire fréquenté permettait d'élaborer deux statistiques: l'une, pour toutes les étudiantes, relative au niveau d'enseignement atteint avant le séjour à l'Université, et l'autre, pour les étudiantes belges seulement, relative aux établissements fréquentés proprement dits³⁵. Pour cette dernière, les renseignements fournis devaient porter en principe, soit sur un établissement secondaire, soit sur un établissement supérieur, selon que l'étudiante avait ou non fait d'autres études auparavant. En pratique, la notion d'établissement fréquenté étant généralement interprétée comme renvoyant d'abord aux études secondaires, les étudiantes ayant déjà fait des études supérieures indiquaient tout à la fois l'établissement secondaire et l'établissement supérieur fréquentés. Nous avons donc pu établir deux statistiques relatives aux établissements fréquentés par les étudiantes belges, l'une relative à l'enseignement secondaire pour toutes les étudiantes, et l'autre relative à l'enseignement supérieur pour celles ayant déjà fait des études auparavant.

³³ M. CAPELLE, *op. cit.*, p. 30.

³⁴ A défaut d'une mention de la profession lors de la première inscription, nous avons pris en considération une mention ultérieure. Par ailleurs, lorsqu'il n'y avait pas changement de profession au cours des études, nous avons naturellement tenu compte de la mention la plus explicite.

³⁵ Cette statistique ne se justifiait pas pour les étrangères qui, venant de pays différents, avaient fréquenté une foule d'établissements disparates et inconnus.

La langue d'inscription

A partir de 1926-1927, nous connaissions la langue utilisée par les étudiantes pour remplir leur bulletin d'inscription, transcrit tel quel dans les registres au rôle. Après enquête dans les listes d'admissions aux examens, qui indiquent depuis 1926-1927 également le régime linguistique officiellement choisi par les étudiantes, il s'est avéré que celles ayant choisi le régime néerlandophone étaient précisément celles dont les coordonnées étaient libellées en néerlandais dans les registres au rôle. Nous avons donc pu également dresser une statistique par régimes linguistiques dès l'année 1926-1927.

Les inscriptions prises

Ici, nous avons naturellement dressé tout à la fois une statistique des nouvelles étudiantes et une statistique globale (anciennes et nouvelles étudiantes), parce que cette dernière présente un intérêt en soi et permet des comparaisons avec d'autres statistiques universitaires élaborées sur base de toutes les inscriptions. Nous l'avons fait en détaillant au maximum les inscriptions par facultés, instituts, sections d'études et en distinguant les élèves libres des élèves réguliers, de façon à pouvoir opérer divers regroupements ultérieurs en fonction des besoins. Il faut notamment tenir compte ici du fait que l'organisation des études n'était pas la même qu'aujourd'hui, et que pour rendre les statistiques d'inscriptions intelligibles, il est dès lors préférable de les établir d'après l'organisation actuelle des études à laquelle les esprits sont plus familiarisés.

2. Les statistiques de réussites

En matière de réussites, les mêmes problèmes se sont posés ici qu'à l'occasion de nos comptages d'inscriptions. Nous pouvions élaborer, sur base de critères variables, trois types de statistiques de réussites, elles-mêmes susceptibles de faire l'objet de modes de calculs différents: des statistiques relatives aux diplômes finaux, aux nombres d'admissions aux examens et aux grades obtenus à l'occasion de ces admissions.

A. Critères généraux

En ce qui concerne les critères généraux devant présider à l'élaboration de statistiques de réussites, les problèmes ne se posaient pas exactement dans les mêmes termes que pour les statistiques d'inscriptions. Si la distinction des nationalités (Belges-étrangères) se justifiait également pour des raisons analogues, ce n'était pas tout à fait le cas en ce qui concerne les étudiantes à prendre en considération. Il faut tenir compte de ce que la réussite dans les études peut être fonction, non seulement de certains éléments du contexte existant lors de la première inscription (de la qualité de l'enseignement secondaire reçu, par exemple), mais encore de certains aspects de l'environnement évoluant chaque année ultérieure des études (lorsque la situation économique se dégrade par exemple et que les moyens financiers s'épuisent plus rapidement pour beaucoup, n'abandonne-t-on

pas plus facilement ses études en cas d'échec?). Nous avons donc élaboré toutes nos statistiques de réussites à la fois sur base des nouvelles étudiantes seulement, et globalement, pour toutes les étudiantes. Pour les nouvelles étudiantes, nous l'avons fait en quantifiant les résultats obtenus aux inscriptions régulières et principales tout au long des études, par années de premières inscriptions. Globalement, nous l'avons fait en quantifiant les résultats obtenus aux inscriptions régulières, tant principales que complémentaires, par années d'épreuves³⁶.

B. Critères particuliers

Les diplômes obtenus

Du point de vue des diplômes obtenus, nous n'avons tenu compte ici que des diplômes finaux, sans prendre en considération les diplômes intermédiaires dépourvus de signification réelle (les diplômes de candidature). Nous l'avons fait en distinguant également les diplômes que l'on qualifierait aujourd'hui de «deuxième» et «troisième cycle», lesquels n'ont fait leur apparition légale qu'en 1929. On notera que pour les nouvelles étudiantes, il s'agit de déterminer combien d'étudiantes inscrites pour la première fois en telle année ont obtenu par la suite un diplôme, tandis que globalement, il s'agit de déterminer combien d'étudiantes ont obtenu un diplôme telle année académique.

La réussite des différentes années d'études

Au point de vue des réussites de chaque année d'études, il convient de distinguer la statistique des nouvelles étudiantes de la statistique globale. En ce qui concerne les nouvelles étudiantes, nous l'avons dit, le but était de savoir comment s'étaient comportées les étudiantes inscrites pour la première fois telle année. Il était donc nécessaire de caractériser l'ensemble des résultats obtenus au cours de toutes les études, ce que nous avons fait en distinguant les degrés de réussite (d'après le fait que l'obtention du diplôme final a nécessité plus ou moins d'années supplémentaires par rapport au temps normalement imparti³⁷), les échecs (quand l'étudiante quitte l'Université après avoir raté l'année en cours), et les abandons (quand l'étudiante quitte l'Université après avoir réussi l'année en cours). En ce qui concerne l'ensemble des étudiantes par ailleurs, le but était plu-

³⁶ Pour les nouvelles étudiantes, nous n'avons pris en considération que les inscriptions principales de façon à pouvoir comparer la statistique de réussites avec celle d'inscriptions établie sur cette base, tandis que globalement, nous avons tenu compte de toutes les inscriptions de façon à pouvoir comparer les résultats des jeunes filles aux résultats des jeunes gens connus grâce à la statistique officielle de l'Université. Notons par ailleurs, que ce qui distingue les statistiques globales et de nouvelles étudiantes, c'est que dans un cas on rapporte les résultats d'épreuves à l'année où elles ont été présentées, et dans l'autre, à l'année de la première inscription.

³⁷ La notion d'année supplémentaire effectuée nous paraît plus judicieuse que la notion d'année échouée, parce qu'elle tient compte du fait que certaines étudiantes qui ont raté une année d'études, en présentent deux l'année académique suivante et les réussissent.

CHAPITRE I

ASPECTS DU RECRUTEMENT FÉMININ DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Comme nous l'avons indiqué, les statistiques exprimées en termes de nouvelles étudiantes (ou «recrutement») permettent une bien meilleure analyse des effectifs universitaires que les statistiques globales reprenant les anciennes et les nouvelles étudiantes (ou «population»). C'est à l'analyse de ce recrutement sous ses différents aspects qu'il convient donc de s'attacher en premier lieu, de façon à percevoir certains phénomènes que les chiffres de population dissimulent et ainsi, être bien armé pour découvrir ceux-ci.

1. LE MOUVEMENT GÉNÉRAL

Une première constatation qui s'impose d'emblée à l'examen des chiffres de nouvelles étudiantes (cfr Tableau II, p. 93-95), c'est que la tendance générale du recrutement est à la hausse au cours de l'entre-deux-guerres, tant pour les étudiantes belges qu'étrangères, mais à une hausse qui n'est pas constante et qui n'a pas la même intensité pour les Belges et les étrangères. En reportant ces chiffres sur un graphique (cfr Figure 1, p. 96), différentes constatations peuvent être faites à cet égard.

Si l'on s'attache aux totaux (Belges et étrangères), trois périodes de croissance semblent se dégager: une première période, qui va de 1920-1921 à 1929-1930, et qui correspond, malgré la baisse (apparente¹) de 1921-1922 et la baisse (réelle) de 1925-1926, à une phase de croissance moyenne; une seconde période, qui va de 1930-1931 à 1936-1937, et qui correspond à une phase de stagnation, au recrutement très irrégulier (forte chute en 1930-1931 qui se maintient plus ou moins l'année suivante, puis forte reprise pendant deux ans, suivie d'une nouvelle baisse importante en 1934-1935 qui se maintient à peu près pendant deux ans); et une troisième période enfin, qui va de 1937-1938 à 1939-1940, et qui correspond à une phase de forte croissance.

Si l'on s'attache aux chiffres de recrutement par nationalités; il apparaît que l'évolution générale est essentiellement le fait des étudiantes belges, plus nombreuses: la courbe des totaux épouse parfaitement la courbe

¹ Cfr *infra*, p. 100 et note 8.

tôt de déterminer l'influence éventuelle du contexte social immédiat pour chaque année déterminée. Dans cette perspective, la seule connaissance de l'échec ou de la réussite pouvait suffire, et c'est sur cette base que nous avons dressé la statistique globale.

Les degrés de mérite obtenus

L'élaboration des statistiques des grades obtenus se posait exactement dans les mêmes termes que pour les réussites. Si pour la statistique globale, nous n'avons tenu compte que du grade obtenu une année déterminée, pour la statistique reposant sur les nouvelles étudiantes, il était nécessaire de pouvoir caractériser les résultats de l'ensemble des études. Par commodité, nous avons effectué cette dernière en ne prenant en considération que le grade obtenu lors de l'année terminale, grade que l'on peut considérer comme un bon indicateur des autres grades obtenus antérieurement.

Tableau II. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES LOUVANISTES (1920-1921/1939-1940):
CHIFFRES DÉTAILLÉS

Belges	Totaux
PHILOSOPHIE ET LETTRES	
Philosophie	10
Histoire	34
Classique	122
Romane	68
Germanique	62
Sc. Historiques	2
Arch. et Hist de l'Art	12
Langues Orientales	7
ÉCOLE DE PÉDAGOGIE	86
INSTITUT DE PHILOSOPHIE	14
PHILO ET LETTRES PRÉP. DROIT	6
Droit	57
Notariat	
Sc. Pol. et Soc.	20
ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES	7
ÉCOLE DE COMMERCE	95
SCIENCES	3
Sc. Phys. et Math.	28
Sc. Chimiques	5
Sc. Minérales	
Sc. Biologiques	17
Sc. Géographiques	4
SCIENCES PRÉP. MÉDECINE	
Médecine	142
Pharmacie	259
ÉCOLES SPÉCIALES	2
INSTITUT AGRONOMIQUE	25
INSTITUT PRÉPARATOIRE	33
ÉLÈVES LIBRES	193
TOTAUX	1313

Tableau II (suite)

Étrangères	Totaux
PHILOSOPHIE ET LETTRES	
Philosophie	
Histoire	4
Classique	10
Romane	15
Germanique	3
Sc. Historiques	2
Arch. et Hist de l'Art	
Langues Orientales	2
ÉCOLE DE PÉDAGOGIE	
INSTITUT DE PHILOSOPHIE	16
PHILO ET LETTRES PRÉP. DROIT	9
Droit	1
Notariat	7
Sc. Pol. et Soc.	12
ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES	
ÉCOLE DE COMMERCE	4
SCIENCES	51
Sc. Phys. et Math.	1
Sc. Chimiques	1
Sc. Minérales	3
Sc. Biologiques	
Sc. Géographiques	
SCIENCES PRÉP. MÉDECINE	
Médecine	25
Pharmacie	15
ÉCOLES SPÉCIALES	1
INSTITUT AGRONOMIQUE	12
INSTITUT PRÉPARATOIRE	8
ÉLÈVES LIBRES	49
TOTAUX	251
POURCENTAGES DES TOTAUX	16,2 4,4 4,0 17,5 21,8 27,5 23,7 16,7 15,3 16,1 25,0 16,2 14,1 12,3 22,9 19,5 15,7 13,8 12,2 11,3 100

Tableau II (suite)

Données cumulées	Totaux
PHILOSOPHIE ET LETTRES	
Philosophie	10
Histoire	38
Classique	132
Romane	83
Germanique	65
Sc. Historiques	4
Arch. et Hist de l'Art	14
Langues Orientales	7
ÉCOLE DE PÉDAGOGIE	102
INSTITUT DE PHILOSOPHIE	23
PHILO ET LETTRES PRÉP. DROIT	7
Droit	64
Notariat	
Sc. Pol. et Soc.	32
ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES	11
ÉCOLE DE COMMERCE	146
SCIENCES	4
Sc. Phys. et Math.	29
Sc. Chimiques	8
Sc. Minérales	
Sc. Biologiques	17
Sc. Géographiques	4
SCIENCES PRÉP. MÉDECINE	
Médecine	167
Pharmacie	274
ÉCOLES SPÉCIALES	3
INSTITUT AGRONOMIQUE	37
INSTITUT PRÉPARATOIRE	41
ÉLÈVES LIBRES	242
TOTAUX	1564

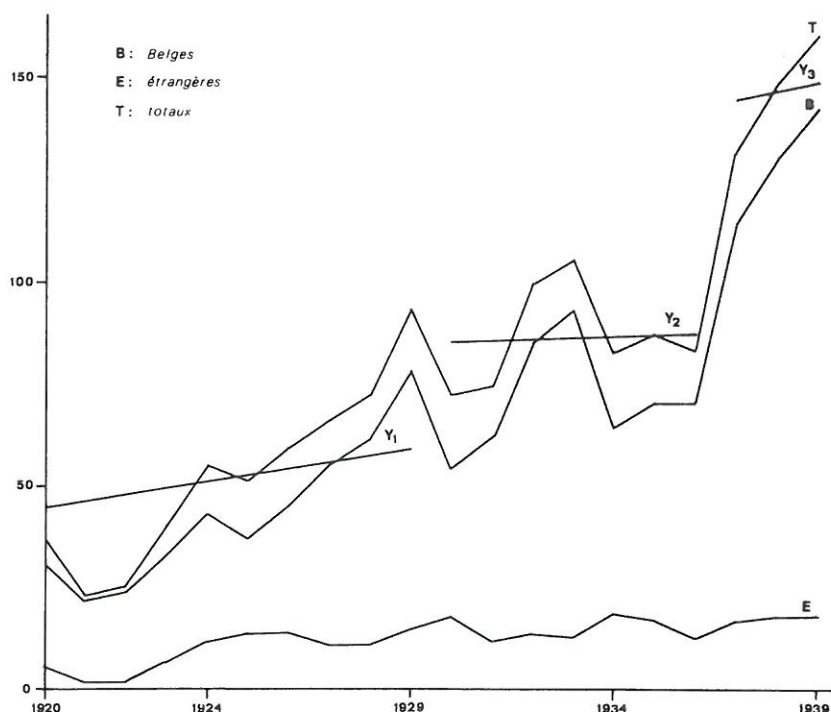


Fig. 1. Évolution du nombre de nouvelles étudiantes à Louvain (1920-1921/1939-1940): mouvement annuel

Droites de tendance:

$$Y_1 = 1,4 X + 44,4 \text{ (X = 0 pour 1920)}$$

$$Y_2 = 0,2 X + 84,9 \text{ (X = 0 pour 1930)}$$

$$Y_3 = 2,0 X + 142,4 \text{ (X = 0 pour 1937)}$$

des étudiantes belges, sauf en 1936-1937 où, tandis que le nombre de Belges augmente, la courbe des totaux suit la tendance à la baisse des étrangères. L'évolution du nombre de Belges et d'étrangères est sensiblement la même, sauf en 1927-1928 et de 1930-1931 à 1935-1936 où les courbes évoluent de façon inverse, mais la tendance à la hausse étant nettement moins marquée chez les étrangères et les variations de moindre amplitude, l'évolution divergente des étrangères ces années est insuffisante pour influencer sur l'évolution globale (sauf précisément en 1936-1937). Bien que l'apport des étrangères ne soit pas négligeable puisqu'il représente en moyenne 16,5 % du total des nouvelles étudiantes², ce sont surtout les étudiantes bel-

² Cfr Tableau II, *supra*. X (moyenne) = 15,6; ET (écart type) = 6,2; CV (coefficient de variation) = 39,9.

ges qui déterminent le recrutement féminin louvaniste, et c'est à elles surtout qu'il faut songer pour rendre compte de l'évolution de ce recrutement.

Pour expliquer l'évolution de ce recrutement, il faut naturellement faire appel au contexte général de l'époque. De ce point de vue, le problème consiste à savoir si les mouvements constatés dans le recrutement féminin s'expliquent par des facteurs généraux, qui valent pour tous les étudiants quel que soit leur sexe, ou bien par des facteurs propres, qui ne valent que pour les jeunes filles. Pour le préciser, il suffit de comparer les chiffres féminins et masculins: si ces chiffres évoluent de la même manière, c'est que les facteurs de variations sont généraux, et inversement, s'ils évoluent de façon divergente, c'est que ces facteurs sont propres à chaque sexe. Nous possédons heureusement ici (ce n'est pas le cas pour les autres données), les chiffres pour les deux sexes qui permettent cette comparaison (cfr Tableau III, p. 98), et que nous avons représentés graphiquement sous forme d'indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100 (cfr Figure 2, p. 99)³.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que les courbes féminine et masculine évoluent sensiblement de la même façon, mais avec certaines différences néanmoins. En ce qui concerne le mouvement de «longue durée» tout d'abord, si la tendance est manifestement à la hausse dans les deux cas, il faut noter que cette tendance est plus marquée pour les jeunes filles que pour les jeunes gens (entre 1920-1921 et 1939-1940, l'indice féminin augmente de 76,9 unités, pour un gain de 28,5 unités seulement de l'indice des jeunes gens). En ce qui concerne la périodisation de la croissance ensuite, si les périodes discernables sont identiques pour les deux sexes, il faut remarquer que pour la seconde période (de 1930-1931 à 1936-1937), la stagnation est nettement moins accentuée pour le recrutement féminin que pour le recrutement masculin: en fait, tandis que le nombre de jeunes filles continue à croître, mais de façon modérée, le nombre de jeunes gens laisse apparaître une tendance, également modérée, mais à la baisse. En ce qui concerne le mouvement annuel enfin, si les variations sont très voisines pour les deux sexes, il faut néanmoins signaler quelques divergences: en 1926-1927 et de 1933-1934 à 1935-1936, le nombre des jeunes filles évolue de façon inverse à celui des jeunes gens, comme le montrent les courbes des p. 96 et 99. L'évolution du recrutement féminin résulte donc à la fois de facteurs généraux, qui valent pour les deux sexes, et de facteurs spécifiques, propres aux jeunes filles.

Pour ce qui est du mouvement de longue durée, l'explication de la tendance générale de hausse pour les deux sexes nous paraît aisée. Elle tient selon toute vraisemblance à l'amélioration générale du niveau de vie de la population: aux étudiants issus de la haute bourgeoisie et qui venaient

³ Nous possédons ces chiffres pour les deux sexes grâce au dernier numéro de recrutement de chaque registre au rôle, qui donne le nombre total de nouveaux étudiants chaque année (cfr *supra*, p. 76 et note 9).

Tableau III. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS
D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940)

Années	Femmes		Hommes		Totaux	
	I	II	I	II	I	II
1920-21		37	23,1	886	71,5	923
1921-22		23	14,3	841	67,9	864
1922-23		25	15,6	848	68,4	873
1923-24		40	25,0	(919)	(74,2)	(?)
1924-25		55	34,3	990	79,9	1045
1925-26		51	31,8	(963)	(77,7)	(?)
1926-27		59	36,8	936	75,6	995
1927-28		66	41,2	968	78,1	1034
1928-29		72	45,0	1116	90,1	1188
1929-30		93	58,1	1168	94,3	1261
1930-31		72	45,0	1069	86,3	1141
1931-32		74	46,2	1154	93,2	1228
1932-33		99	61,8	1182	95,4	1281
1933-34		106	66,2	1009	81,5	1115
1934-35		83	51,8	1042	84,1	1125
1935-36		87	54,3	(994)	(80,2)	(?)
1936-37		83	51,8	947	76,4	1030
1937-38		131	81,8	1086	87,7	1217
1938-39		148	92,5	(1162)	(93,8)	(?)
1939-40		160	100	1238	100	1398

I: chiffre absolu

II: indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice cent

	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
I	4,0	2,6	2,8	?	5,2	?	5,9	6,3	6,1	7,3	6,3	6,0	7,7	9,5	7,3	?	8,0	10,7	?	11,4

I. pourcentages de jeunes filles par rapport aux totaux de nouveaux étudiants

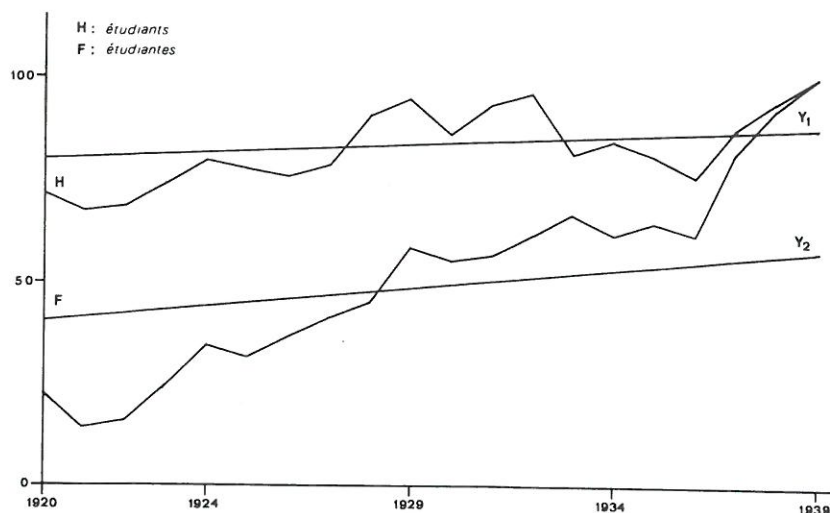


Fig. 2. Évolution du nombre de nouveaux étudiants d'après le sexe en indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100 (1920-1921/1939-1940)

$$Y_1 = 0,9 X + 39,4$$

$$Y_2 = 0,3 X + 79,7$$

à l'Université pour cultiver leur esprit, viennent s'ajouter après la guerre, des étudiants originaires de la moyenne, voire de la petite bourgeoisie, et qui viennent à l'Université pour conquérir un diplôme permettant d'exercer une profession lucrative. Sans que l'on puisse déjà parler de démocratisation des études, la base sociale du recrutement universitaire s'élargit, avec pour conséquence un gonflement des effectifs⁴. Cette explication ne vaut cependant pas entièrement pour les jeunes filles car leur nombre croît proportionnellement beaucoup plus que celui des jeunes gens, ce qui signifie qu'en plus de l'élargissement social du recrutement, un autre phénomène est intervenu sans lequel la tendance à la hausse aurait dû être identique pour les deux sexes. Il s'agit ici, naturellement, de la pénétration dans l'opinion de l'idée de la femme universitaire qui, favorisée par le développement de l'enseignement secondaire féminin⁵ et du travail des femmes⁶, multiplie les candidates aux études supérieures.

⁴ Cfr notamment *L'Université de Louvain...*, p. 387-388.

⁵ Comme nous le verrons, les établissements secondaires dont sont issues les étudiantes se sont considérablement développés au cours de l'entre-deux-guerres (cfr *infra*, p. 139-141).

⁶ Si l'on en juge par les études choisies, les étudiantes semblent de plus en plus attirées par l'université dans une perspective professionnelle; les facultés où le recrutement féminin se développe le plus sont précisément celles qui offrent le plus de débouchés féminins (cfr *infra*, p. 104-105).

Pour ce qui est des périodes de croissance ensuite, il semble bien qu'elles correspondent, pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens, aux mouvements de la conjoncture économique. En principe, l'idée est tout à fait plausible car le niveau de la conjoncture influence, d'une part, le niveau des ressources permettant aux familles de consentir ou non à l'effort financier que supposent les études supérieures et, d'autre part, le niveau de l'emploi qui permet d'espérer ou non exercer une profession lucrative au sortir des études. En pratique en tout cas, ces trois périodes que nous avons distinguées correspondent exactement aux grandes phases du développement économique de l'entre-deux-guerres: de 1920 à 1929, à la reconstruction et à l'expansion qui suivit, de 1930 à 1936, à la Grande Crise, et de 1937 à 1939, à la reprise amorcée à la veille de la seconde guerre⁷. Dans cette perspective, l'inversion des tendances féminines et masculines au cours de la Grande Crise (1930-1936) s'expliquerait simplement, d'une part, par le fait que même en période de crise, l'idée des études universitaires féminines continue de faire son chemin en amenant de nouvelles recrues qui compensent partiellement les pertes dues à la crise, et d'autre part, surtout par le fait que l'origine sociale des étudiantes doit être beaucoup plus «élevée» que celle des étudiants, de telle sorte que les candidates aux études universitaires sont beaucoup moins affectées par la crise que leurs confrères d'origines plus «modestes».

Pour ce qui est du mouvement annuel global enfin, il semble bien que celui-ci soit également fonction du contexte économique (immédiat cette fois), ou plus exactement, que les chutes qu'il enregistre soient directement fonction des crises «économiques» (ou de leurs conséquences psychologiques). Si l'on s'attache en effet à l'analyse des mouvements significatifs de l'évolution annuelle, c'est-à-dire des moments où la tendance générale de hausse se renverse, on constate qu'il s'agit à chaque fois de moments de crises économiques perçues de façon aiguë par le public: excepté la baisse du recrutement en 1921-1922 qui n'est qu'apparente⁸, les autres changements de tendances enregistrés en 1925-1926, 1930-1931 et 1933-1934 (1934-1935 pour les jeunes filles), sont immédiatement consécutifs à la crise

⁷ Sur l'évolution économique de la Belgique au cours de l'entre-deux-guerres, voir notamment: F. BAUDHUIN, *L'évolution économique de 1918 à 1940 (Compléments à l'Histoire de Belgique de 1914 à 1940)*, dans H. PIRENNE, *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, t. IV, Bruxelles, 1952, p. 27-36.

⁸ En fait, la «baisse» enregistrée en 1921-1922 s'explique, tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens, par le gonflement «anormal» du recrutement l'année précédente. Pour les jeunes filles, ce gonflement est dû au fait que, l'année 1920-1921 ayant été la première année d'admission des étudiantes à Louvain, elle vit arriver, en plus des étudiantes «de l'année», un certain nombre de jeunes filles qu'ils n'avaient pu s'inscrire à l'Université les années précédentes (cfr *infra*, p. 118, la moyenne d'âge des nouvelles étudiantes en 1920-1921). Pour les jeunes gens, ce gonflement s'explique par la fermeture des universités pendant la guerre: ceux qui n'avaient pu commencer ou poursuivre leurs études durant le conflit les entamèrent ou les achevèrent après l'armistice, au cours des premières années de la paix retrouvée.

financière qui suivit la victoire modérée de la gauche aux élections de 1925, à la Grande Crise qui se fit sentir en Belgique à partir du milieu de 1930, et qui s'accroît chez nous en juin 1933 à la suite des dévaluations en cascade du dollar et de la livre⁹. Cette explication ne vaut cependant que partiellement pour les jeunes filles dont le comportement est totalement opposé à celui des jeunes gens en 1933-1934 et 1934-1935, et s'explique donc par d'autres facteurs propres aux jeunes filles¹⁰. Lesquels? C'est extrêmement difficile à préciser. Si nous pouvons très vraisemblablement voir dans la chute du nombre de nouvelles étudiantes en 1934-1935, une conséquence psychologique des mesures prises par le gouvernement en 1934 pour limiter le travail féminin¹¹, nous ne voyons guère quel élément pourrait expliquer la hausse importante que connaît le recrutement féminin en 1933-1934, alors que le recrutement masculin diminue fortement suite à la crise de juin 1933.

Quoi qu'il en soit des variations annuelles et de leur explication, ce qui nous semble surtout devoir être retenu ici, c'est que le recrutement féminin présente une tendance à la hausse nettement plus marquée que celui des jeunes gens, et cela, non pas tellement en raison d'un élargissement de sa base sociale, mais bien plutôt en raison du progrès des études universitaires féminines en milieu catholique. Cela ne signifie certes pas que l'on assiste à un ralliement massif des milieux catholiques au principe des études féminines, car le nombre de nouvelles étudiantes reste malgré tout modeste. S'il est vrai, comme l'indique la croissance du pourcentage d'étudiantes au sein du recrutement global (cfr Tableau III, p. 98), que cette tendance à la hausse plus marquée permet aux jeunes filles de «grignoter» lentement leur retard sur les jeunes gens en devenant proportionnellement plus nombreuses chaque année, en 1939-1940, celles-ci ne représentent toujours que 11,4% des nouveaux étudiants. L'opinion catholique s'est donc ouverte toujours davantage aux idées nouvelles concernant les études universitaires féminines, mais cette ouverture est restée malgré tout modérée, surtout si on la compare à celle des autres groupes philosophiques représentés dans les autres universités¹².

⁹ Cfr F. BAUDHUIN, *op. cit.*, p. 27-36.

¹⁰ Les évolutions divergentes en 1926-1927 et 1935-1936 ne sont, à notre avis, pas significatives parce que peu marquées: là où le recrutement masculin diminue légèrement, le recrutement féminin continue d'augmenter, mais dans une moindre mesure, parce qu'il bénéficie d'une tendance à la hausse de longue durée plus marquée.

¹¹ Cfr *supra*, p. 12.

¹² Comme nous le verrons à travers l'évolution des chiffres de population.

2. LE CHOIX DES ÉTUDES

Pour dégager les grandes tendances dans l'évolution des études choisies par les jeunes filles, nous pouvons, plutôt que de nous attacher de suite à l'analyse détaillée par sections d'études (cfr Tableau II, p. 93-95), dresser un tableau synthétique des premières inscriptions par instituts et facultés exprimées en pourcentages des totaux d'inscriptions féminines de chaque année (de façon à pouvoir comparer les scores facultaires des différentes années sur les mêmes bases), tableau dont nous préciserons ensuite les caractères par sections d'études et par nationalités (cfr Tableau IV, p. 103).

La première constatation qui s'impose d'emblée à la lecture de ce tableau, c'est le caractère assez fluctuant du recrutement par instituts et facultés, particulièrement dans les premières années où aucun type d'études ne semble avoir la préférence des étudiantes. Si nous faisons abstraction des élèves libres (qui ne nous renseignent pas à proprement parler sur l'orientation académique des étudiantes), les groupes qui obtiennent le plus de suffrages féminins varient au début d'une année à l'autre: ce sont d'abord les Écoles spéciales et la philosophie et lettres, puis l'École de commerce et la médecine, puis la médecine et l'École de pédagogie, etc. Ce caractère fluctuant du choix des études dans les premières années n'a cependant rien d'étonnant. Outre qu'il faut tenir compte de la faiblesse des effectifs au regard de la théorie statistique, il faut également prendre en considération le fait que, l'admission des étudiantes étant une nouveauté à Louvain, les étudiantes qui y vinrent les premières années appartenaient à des catégories de personnes bien précises et dont les objectifs n'étaient guère représentatifs de la «clientèle» féminine potentielle. Ainsi par exemple, si en 1920-1921 les Écoles spéciales connurent un succès inégalé par la suite auprès des jeunes filles, c'est tout simplement parce que cette année-là, l'Institut du Sacré-Cœur d'Heverlée envoya neuf de ses religieuses étudier à Louvain, religieuses parmi lesquelles six (soit 16,2% des inscrites de l'année) entamèrent des études agronomiques¹³, vraisemblablement dans la perspective de former le cadre enseignant de l'école moyenne agricole qui se créait dans leur communauté¹⁴. Ce type de recrutement cependant, que l'on peut qualifier d'«accidentel», s'amenuisa progressivement pour faire place, le public prenant de plus en plus conscience de la faculté qui lui était donnée d'envoyer des jeunes filles étudier à Louvain, à un recrutement «normal» traduisant davantage les attentes des jeunes filles de l'époque qu'attirait l'aventure universitaire.

¹³ En s'inscrivant, soit au graduat en sciences agronomiques (trois ans), soit au programme spécial préparant à l'examen d'admission de l'Institut agronomique enseigné à l'Institut préparatoire.

¹⁴ Cfr *Un siècle d'enseignement libre...*, p. 588-590, et surtout *L'Enseignement Catholique en Belgique...*, p. 527-532.

Tableau IV. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES LOUVAINISTES (1920-1921/1939-1940):
POURCENTAGES PAR INSTITUTS ET FACULTÉS

Facultés	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	Totaux
Philosophie et Lettres	21,6	8,7	12,0	20,0	7,3	21,6	6,8	15,2	8,3	10,8	16,7	29,7	32,3	25,5	22,9	29,9	25,3	24,4	32,4	30,0	22,6
École de Pédagogie	-	-	-	22,5	5,5	3,9	20,3	12,1	5,6	8,6	8,3		3,0	8,5	16,9	4,6	7,2	2,3	2,7	4,4	6,5
Institut de Philosophie	10,8				5,5			4,6	1,4	1,1		4,1	2,0		3,6		1,2		1,4		1,5
Lettres pr. Droit	8,1	4,4	4,0	5,0	1,8	7,8	1,7	6,1	6,9	7,5	1,4	4,1	8,1	12,3	4,8	5,8	8,4	6,1	11,5	5,0	6,6
École Sc. Politiques								2,8					2,0	5,7				0,8			0,7
École de Commerce	16,2	17,4	20,0	15,0	18,2	13,7	23,7	7,6	13,9	17,2	13,9	13,5	11,1	2,8	4,8	9,2	2,4	2,3	6,1	1,9	9,3
Sciences	2,7	13,0			5,5	2,0		15,2	6,9	3,2	2,8	5,4	3,0	3,8	2,4		3,6	1,5	7,4	3,1	4,0
Sciences pr. Médecine	10,8	13,0	12,0	25,0	20,0	21,6	13,6	16,7	27,8	29,0	25,0	28,4	24,2	31,1	33,7	35,6	36,2	26,0	29,7	43,8	28,2
Écoles Spéciales	24,3	8,7	12,0	5,0	3,6	3,9	8,5	4,6	8,3	3,2	8,3	2,7	3,0	2,8	4,8	3,5	6,0	5,3		6,9	5,2
Élèves Libres	5,4	34,8	40,0	7,5	32,7	25,5	25,4	18,2	18,1	19,4	23,6	12,2	11,1	7,6	6,0	11,5	9,6	31,3	8,8	5,0	15,5

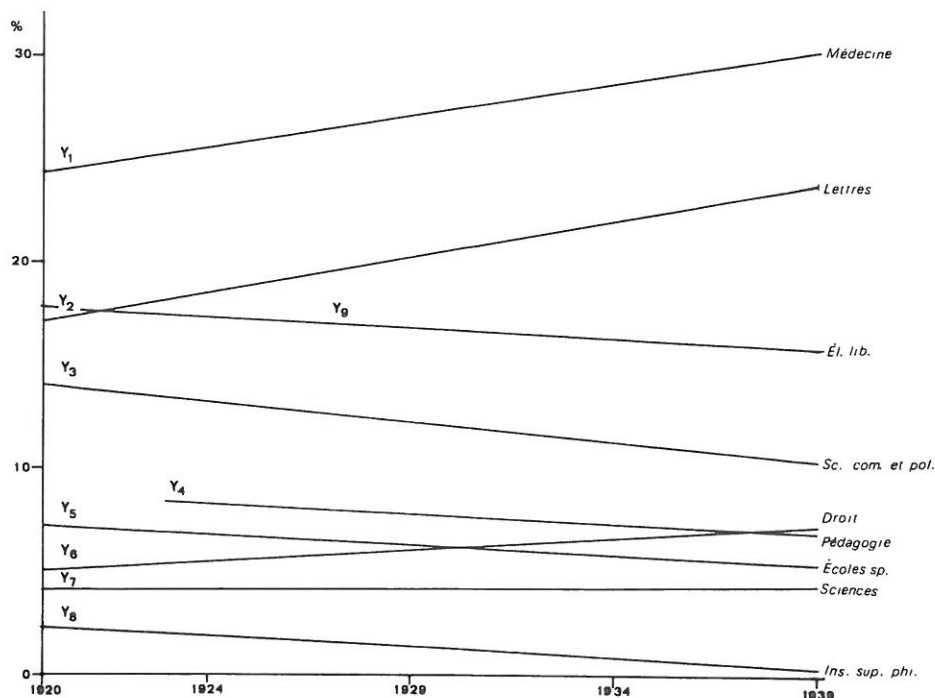


Fig. 3. Évolution du recrutement féminin louvaniste par instituts et facultés en pourcentages des totaux annuels (1920-1921/1939-1940)

Droites de tendance:

$$\begin{aligned}
 Y_1 &= 0,3 X + 24,1 & Y_6 &= -0,1 X + 5 \\
 Y_2 &= 0,3 X + 17,5 & Y_7 &= 4,1 \\
 Y_3 &= -0,2 X + 14,2 & Y_8 &= -0,1 X + 2,3 \\
 Y_4 &= -0,1 X + 8,4 & Y_9 &= -0,1 X + 17,8 \\
 Y_5 &= -0,1 X + 7,3
 \end{aligned}$$

Avec le temps en effet, et au-delà de fluctuations de recrutement de moins en moins sensibles du reste, certaines tendances se dessinent très clairement dans le choix des études. Si l'on représente graphiquement l'évolution des pourcentages respectifs de chaque faculté, les droites de tendance (calculées par la méthode des moindres carrés) font ressortir trois éléments caractéristiques de l'évolution du comportement des jeunes filles en matière d'orientation académique (cfr Figure 3, *supra*). C'est tout d'abord une prédilection croissante pour les études médicales et littéraires. C'est ensuite un engouement assez stable pour les études de droit et de sciences pures, bien que celles-ci deviennent progressivement plus attractives pour les jeunes filles. C'est enfin un désintérêt assez net pour des matières au départ

très appréciées des étudiantes: les cours libres, la pédagogie, les disciplines commerciales, les sciences appliquées et la philosophie thomiste.

D'une façon générale, il semble que ces tendances traduisent un changement global de comportement dans le chef des étudiantes: aux quelques jeunes filles qui viennent à Louvain dans les premières années pour étoffer leur culture générale (élèves libres, philosophie thomiste), pour obtenir rapidement un diplôme universitaire (sciences commerciales), ou pour compléter leur formation d'enseignante (pédagogie et sciences appliquées¹⁵), succèdent des étudiantes de moins en moins attirées par ces études «périphériques» et qui se livrent à des études plus «solides». Il y a sans doute deux raisons corrélatives à ce phénomène. La première réside dans le développement de l'enseignement secondaire féminin. Si les jeunes filles se livrent de plus en plus à des études universitaires plus «solides», c'est bien, peut-être, que le développement de l'enseignement secondaire supérieur leur permet de plus en plus d'aborder des études jusque-là interdites faute de posséder un certificat d'humanités complètes homologué¹⁶, ou plus simplement, faute de formation suffisante. La seconde raison réside dans le fait que les études universitaires féminines, d'abord conçues comme un moyen d'élargir l'horizon intellectuel des femmes, sont de plus en plus envisagées comme le moyen de se procurer le meilleur viatique qui soit pour se prémunir contre les aléas de l'existence: la faculté d'exercer au besoin une profession rémunératrice. Les diplômes de plus en plus convoités en effet, sont ceux conduisant à l'exercice de professions qui offrent certaines garanties d'emploi pour les femmes de l'époque: en ce qui concerne les études médicales, il s'agit des études conduisant à des diplômes «traditionnellement» recherchés par les femmes belges depuis que la loi de 1890 leur en avait explicitement reconnu la jouissance¹⁷, tandis qu'en ce qui concerne les études de lettres, leur succès croissant auprès des jeunes filles doit être mis en rapport avec le développement de l'enseignement secondaire féminin susceptible d'offrir de plus en plus de débouchés aux étudiantes de cette faculté.

Dans une très large mesure, l'analyse des études les plus en vogue auprès des étudiantes au sein de chaque institut ou faculté confirme cette

¹⁵ Beaucoup d'étudiantes en pédagogie n'étaient autres, au début, que des enseignantes du secondaire inférieur venant compléter leur formation en suivant pendant un an les cours du «Certificat d'études pédagogiques», tandis que beaucoup d'inscrites aux Écoles spéciales étaient en fait des religieuses venant suivre le graduat ou la licence en sciences agronomiques en vue d'assurer l'enseignement agricole qui se développait partout à l'époque.

¹⁶ Ce certificat n'était pas indispensable pour les études scientifiques organisées par l'Université (philosophie thomiste), ni pour certaines études où un examen d'admission pouvant tenir lieu de certificat d'études était prévu (sciences commerciales, agronomiques, pédagogiques, etc.).

¹⁷ Cfr A. DESPY-MEYER, *op. cit.*, p. xii-xiii; B. LACOMBLE-MASEREEL, *op. cit.*, p. 148-152; et A. M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, p. 40-45. Sur cet aspect de la loi de 1890, cfr *supra*, p. 21.

influence croissante des considérations professionnelles en matière de choix des études (cfr Tableau II, p. 93-95). Au sein de la Faculté de médecine tout d'abord, ce sont surtout les études de pharmacie qui se développent (274 inscrites de 1920 à 1939, pour seulement 167 en médecine), sans doute parce que de fait, elles permettaient aux femmes d'exercer facilement une profession tout en restant au foyer. Du point de vue des études préparant à l'enseignement ensuite, on notera: que les études de lettres attirent davantage les jeunes filles que celles de sciences, ce qui est conforme aux besoins de l'enseignement des humanités anciennes, plus littéraires que scientifiques; qu'en lettres, c'est la philologie classique qui tend à attirer le plus d'étudiantes, suivie de la philologie romane, de la philologie germanique et de l'histoire, ce qui est conforme à l'importance décroissante de ces disciplines dans le programme des humanités (et par conséquent au nombre décroissant de professeurs nécessaires à leur enseignement)¹⁸; qu'en sciences pures enfin, ce sont les sciences physiques et mathématiques qui tendent à être le plus suivies, ce qui est également conforme à la prépondérance de ces matières dans le programme scientifique des humanités. Toujours dans la même perspective enfin, si dans les études juridiques, ce sont surtout les études de droit qui se développent légèrement, tandis que le notariat reste totalement ignoré, c'est sans doute parce que, malgré le fait que la loi de 1921 ait reconnu aux femmes le droit d'exercer la profession d'avocat, il faudra attendre les années cinquante pour que la loi reconnaisse aux femmes le droit d'exercer la profession de notaire¹⁹.

Terminons en signalant que toutes les considérations que nous venons d'émettre sur base des chiffres globaux (Belges et étrangères), ne valent que parce que ceux-ci sont largement tributaires des étudiantes belges, plus nombreuses, et que par conséquent, les facteurs qui les expliquent sont à rechercher essentiellement dans le contexte belge. Si nous comparons l'évolution du choix des études, globalement, pour les étudiantes belges et pour les étudiantes étrangères (cfr Tableau II, p. 93-95), nous pouvons constater en effet, que l'évolution globale suit de façon très proche l'évolution des étudiantes belges, sans répercuter les quelques particularités de l'évolution du recrutement des étrangères: d'une part, leur attachement pour les études commerciales durant toute l'entre-deux-guerres, et d'autre part, leur préférence, dans les études médicales et littéraires, pour la médecine et la philologie romane, en lieu et place de la pharmacie et de la philologie classique pour les étudiantes belges²⁰.

¹⁸ L'importance de la philologie classique pourrait paraître étonnante, mais il faut tenir compte du fait qu'elle préparait à l'enseignement de deux disciplines importantes à l'époque, le grec et le latin, et à l'enseignement dans les deux cycles des humanités (il n'y a pas de régentat en philologie classique).

¹⁹ Cfr P. BOËL et C. DUCHÈNE, *op. cit.*, p. 154.

²⁰ Ces particularités sont difficiles à expliquer. Si pour la philologie romane, on peut avancer l'idée que ces études rencontrent surtout du succès auprès d'étudiantes désireuses de connaître ou perfectionner la langue française, on ne voit guère ce qui peut expliquer la plus grande attraction qu'exercent la médecine et les sciences commerciales auprès des étudiantes étrangères.

3. L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

A. Les étrangères

Comme nous l'avons vu, le nombre d'étudiantes étrangères (en fait, nées à l'étranger), tend à augmenter en chiffres absolus au cours de l'entre-deux-guerres, mais de façon moins importante que celui des étudiantes belges. Il en résulte qu'en pourcentages des totaux féminins, le nombre d'étrangères tend à diminuer légèrement au cours de la période: malgré une évolution en «dents de scie», les pourcentages d'étrangères tendent à la baisse après un sommet en 1925-1926 (cfr Figure 4, p. 108). Pour savoir ce que recouvre cette évolution globale, il faut naturellement se pencher sur l'apport respectif de chaque pays étranger dont la situation à l'époque peut expliquer une plus ou moins grande «émigration universitaire» (cfr Tableau V, p. 108).

A la lecture de ce tableau, une remarque générale s'impose qui limite la portée des conclusions que l'on peut en tirer: les effectifs pour chaque pays sont extrêmement faibles, et partant, statistiquement non significatifs. Cette remarque faite, la première constatation à laquelle on peut procéder, c'est que, malgré une tendance à la diversification, les pays d'où sont originaires les étrangères sont pour l'essentiel des pays européens au sens large. Font exception à cette règle, quelques étudiantes originaires d'Amérique latine (onze étudiantes pour toute la période et provenant d'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica et du Pérou), d'Amérique du Nord (dix étudiantes des États-Unis et une du Canada), de la Chine (sept étudiantes), et du Moyen-Orient (quatre Turques, une Perse et une Syrienne). Par ailleurs, pour rendre compte de la présence à Louvain d'une majorité d'étrangères, de celles originaires de l'Europe au sens large, il faut à notre sens distinguer trois catégories: les pays de l'Europe occidentale en général, les pays limitrophes de la Belgique et les pays d'Europe orientale.

En ce qui concerne les pays limitrophes (Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, France, Grande-Bretagne et Pays-Bas), et dont la proximité pourrait expliquer la présence d'«ambassadrices» à Louvain, il semble bien qu'il faille faire appel à différents facteurs d'explication qui tiennent à la fois aux conséquences de la Grande Guerre et au mode d'élaboration statistique mis en œuvre ici (sur base du lieu de naissance). Pour l'Allemagne en effet, toutes les étudiantes nées dans ce pays proviennent de la région des cantons rédimés, côté allemand (Aix-la-Chapelle, Eschweiler, etc.), et appartiennent très probablement à des familles établies dans les trois cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith qui furent rattachés à la Belgique à la suite du traité de Versailles. Il s'agirait donc d'étudiantes belges depuis peu et que notre méthode d'identification de la nationalité nous a amené à considérer indûment comme allemandes²¹. Pour le Grand-Duché

²¹ C'est d'autant plus probable que quatre des cinq étudiantes concernées sont nées pendant la guerre et ont donc pu faire toutes leurs études en Belgique.

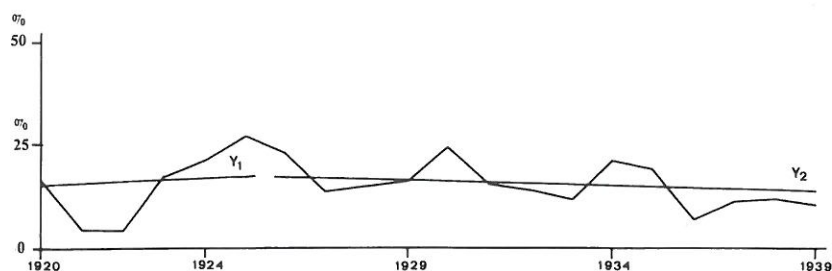


Fig. 4. Évolution du nombre d'étudiantes nées à l'étranger en pourcentages des totaux féminins (1920-1921/1939-1940)

Droites de tendance:

$$Y_1 = 0,3 X + 14,4 \quad (X = 0 \text{ pour } 1920)$$

$$Y_2 = -0,2 X + 17,2 \quad (X = 0 \text{ pour } 1926)$$

Tableau V. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES NÉES A L'ÉTRANGER PAR PAYS DE NAISSANCE (1920-1921/1939-1940)

Pays	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	Totaux
Allemagne										1							1	1	2		5
Argentine							1								1						2
Autriche				2							1		1						3	1	8
Brésil																1		1			3
Bulgarie																1					1
Canada									1												1
Chine						2	3			1				1							7
Colombie									1						1						2
Costa Rica					1							2									3
Egypte																					
Espagne											1				1			2			4
Estonie											1										1
États-Unis	1				1	1				3	1					2				1	10
Finlande											1	1									2
France														1	2	6	3	6	1	6	25
Grand-Duché de Luxembourg		1	1	2	1	2		3		1				1	1				2	3	18
Grande-Bretagne							1			1		1	2	5	6	2	3				23
Grèce																	1				1
Hongrie					1	2		1	1	1				1	2			2			11
Italie									1												1
Lithuanie					1													1			2
Pays-Bas								1				1		2	1	1	3	1	3	2	15
Perse									1												1
Pérou																			1		1
Pologne	1						6	1	1	2	4	1			1			1	1	2	21
Portugal											1				1	1					3
Roumanie	3			1	1	1	1	1	1				3		1			2	1	1	17
Russie				2	4	4	2	2	2	5	6	2	6	1		1	1				38
Suède									1												1
Suisse					1							2		1	1				1		6
Syrie								1													1
Tchécoslovaquie					1							1								1	3
Turquie	1								1				1		1		1				4
Yougoslavie										1						1	1				3
Inconnues					2			1			1	1							1	1	7
Totaux	6	1	1	7	12	14	14	11	11	15	18	12	14	13	19	17	13	17	18	18	251

de Luxembourg ensuite, la présence régulière de jeunes filles de ce pays tout au long de l'entre-deux-guerres tient sans doute à l'absence d'université nationale et aux liens privilégiés tissés avec la Belgique après la première guerre (alors qu'auparavant, le Grand-Duché était plutôt tourné vers l'Allemagne). Pour la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas enfin, on notera que la plupart des étudiantes originaires de ces pays se sont inscrites entre 1934-1935 et 1939-1940, ce qui situe leur naissance au cours du conflit (fait confirmé par les dates de naissance). Or quand on sait que nombre de Belges se réfugièrent, pendant les années de guerre, en Grande-Bretagne (épargnée par les opérations militaires), en France (au sud du front), et aux Pays-Bas (restés neutres), on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit pour une part de filles de réfugiés belges, assimilées ici à des étrangères parce que nées en dehors du territoire national. C'est d'autant plus vraisemblable que pour la France, certaines de ces jeunes filles sont nées à Sainte-Adresse, au Havre, etc., précisément là où s'étaient réfugiés les Ministres et les hauts fonctionnaires en exil, et que pour la Grande-Bretagne, certaines sont en fait des filles de professeurs louvanistes invités par l'Université de Cambridge à la suite de la fermeture de Louvain pendant la guerre²².

Certes, toutes les étudiantes provenant des pays voisins ne sont pas des Belges ignorées par notre statistique, mais pour les autres, l'explication de leur présence à Louvain relève des mêmes facteurs que pour les étudiantes originaires du reste de l'Europe occidentale. Le facteur principal réside très vraisemblablement dans le développement général des études universitaires féminines partout en Europe, sans qu'il faille voir autre chose dans l'apport plus ou moins important de chaque pays, que le résultat de causes particulières extérieures à la problématique universitaire proprement dite: telle étudiante portugaise est la fille du consul de ce pays à Louvain, telle autre la fille d'un important concessionnaire étranger établi à Anvers, etc.

En ce qui concerne les étudiantes provenant d'Europe orientale enfin, si la présence d'étudiantes russes (le plus gros contingent d'étrangères au cours de l'entre-deux-guerres) s'explique par la révolution d'octobre et l'arrivée importante de réfugiés pour lesquels les catholiques belges furent très actifs, l'explication est plus problématique pour les autres pays. A titre d'hypothèse, on peut invoquer le facteur religieux (il existait, par exemple, en Roumanie, des minorités uniates importantes en milieu orthodoxe²³), et le facteur linguistique (il restait encore à l'époque une importante aristocratie francophile dans ces pays).

²² Quelques filles de professeurs sont ainsi nées à Cambridge...

²³ C'est ainsi que nous avons relevé la présence à Louvain de Sœurs Basiliennes originaires de Roumanie, lesquelles ont pu orienter vers l'Université Catholique certaines de leurs anciennes étudiantes.

Pour le reste, les exceptions que constituent les étudiantes d'origine non européenne s'expliquent sans doute par certains attraits que pouvait exercer l'Université sur différentes communautés nationales. Attrait religieux tout d'abord, auprès de populations fort marquées par le catholicisme (en Amérique latine), ou auprès de minorités catholiques ou uniates isolées: catholiques nord-américains minoritaires en milieu anglo-saxon protestant (d'où la création d'un Collège américain à Louvain pour assurer la formation des ecclésiastiques de cette région²⁴), jeunes convertis de Chine où l'activité missionnaire belge était très importante (avec le Père Lebbe notamment²⁵), et communautés uniates bien implantées en monde musulman du Moyen-Orient (les maronites du Liban qui à l'époque, faisait partie de la Syrie). Attrait linguistique ensuite, auprès de communautés chrétiennes marquées par la «civilisation française»: Amérique latine où la haute bourgeoisie avait développé des sentiments très francophiles, et Liban (Syrie) où le mandat français imprimait sa marque sur la communauté chrétienne, tout en commandant de plus en plus une prise de distance à l'égard de la France. Attrait du caractère belge de l'institution enfin, c'est-à-dire de l'appartenance à un petit pays peu suspect de visées impérialistes, visées que redoutait particulièrement la Chine, et qui valut à notre pays toute une série de contrats industriels des plus intéressants. Dans l'ensemble donc, il ne semble pas que la tendance à la baisse de la proportion d'étrangères soit imputable à l'évolution propre de certains pays d'origine des étudiantes étrangères. Il faut sans doute en chercher la raison du côté du contexte économique dont l'orientation générale fut plutôt à la dépression au cours de ces années.

B. Les Belges

Lorsque l'on examine l'origine géographique des étudiantes belges, il apparaît que, si la répartition par *provinces de résidence* fait ressortir certaines constantes (en rapport avec la densité de la population, l'existence d'autres universités et, semble-t-il, le nombre d'établissements secondaires établis dans chaque province), l'origine des étudiantes par *provinces de naissance* est tout à fait aléatoire²⁶. C'est qu'en fait, la notion «d'origine géographique» recouvre des réalités différentes selon le critère pris en considération. En fait, le lieu de naissance nous renseigne plutôt sur l'appartenance à une «communauté culturelle» dont certains traits origi-

²⁴ Sur les débuts de ce Collège, voir: J.M. SAUTER, *The American College of Louvain, 1857-1898*, Louvain, 1959.

²⁵ Sur le Père Lebbe (1877-1940), missionnaire belge en Chine de 1901 à 1940, voir: L. LEVEAU, *Le Père Lebbe*, Bruxelles, 1948, et J. LECLERCQ, *Vie du Père Lebbe*, Bruxelles, 1955, ainsi que les *Cahiers* publiés par le Centre Vincent Lebbe de la Faculté de théologie de l'U.C.L. depuis 1982.

²⁶ Vu son non-intérêt manifeste, nous n'avons pas reproduit ici la statistique des étudiantes belges par provinces de naissance.

naux (le plus ou moins grand attachement religieux par exemple) peuvent influencer sur le choix d'une université²⁷, tandis que le lieu de résidence au moment de s'engager dans l'enseignement supérieur nous éclaire plutôt sur certaines modalités «pratiques» du choix (la plus ou moins grande proximité de l'Université, l'existence d'autres établissements, etc.). Il n'est donc pas surprenant que la statistique par provinces de naissance n'ait fait apparaître aucune corrélation particulière: au sein de la Belgique, les provinces n'ont guère de signification importante en matière d'appartenance culturelle. En réalité, si on peut distinguer des entités culturelles en Belgique, c'est bien au niveau des régions linguistiques, et c'est sur elles que nous nous sommes basé ici pour analyser de façon quelque peu pertinente l'origine des étudiantes par lieux de naissance.

1. Répartition des étudiantes par lieux de naissance: l'appartenance régionale

La répartition des étudiantes par régions linguistiques ne révèle aucune surprise (cfr Tableau VI et Figure 5, p. 112). Au-delà de certaines fluctuations dont la signification tient essentiellement aux heurs et malheurs suscités par la flamandisation de l'Université de Gand, le recrutement par régions linguistiques demeure à peu près dans des proportions constantes: environ 60% des étudiantes sont originaires de la Flandre, 30% de la Wallonie et 10% de Bruxelles. Cette répartition correspond à peu près à celle de la population belge à l'époque, sans doute légèrement accentuée par le facteur religieux: la Wallonie, plus déchristianisée que la Flandre, envoie proportionnellement à sa population un peu moins d'étudiantes à Louvain et inversement. Ceci dit, les conclusions que l'on peut tirer des fluctuations enregistrées dans la proportion de Flamandes et de Wallonnes au cours des années vingt sont du plus vif intérêt. Du point de vue des faits, on constate que la proportion de Flamandes atteint un minimum en 1922-1923, un maximum en 1926-1927, et connaît une forte baisse en 1928-1929, ce qui traduit exactement une évolution inverse à celle constatée pour les chiffres globaux d'étudiantes belges à l'Université de Gand (sauf pour l'année 1922-1923 où le nombre d'étudiantes gantoises n'augmente pas). Il s'agit là des répercussions directes de la flamandisation de l'Université de Gand réalisée, partiellement d'abord en 1923 avec le dédoublement linguistique d'une partie des cours, et totalement ensuite en 1930 avec la suppression de l'enseignement francophone²⁸: à l'occasion des événements qui marquèrent ce processus, les étudiantes louvanistes qu'énervait la lenteur du dédoublement linguistique de leur Université entamé dès 1911, exprimèrent leur impatience en gagnant les bancs de l'Université de

²⁷ C'est du reste pour cette raison qu'en général, on se base sur le lieu de naissance comme critère de la «nationalité» conçue comme l'appartenance à une communauté culturelle spécifique.

²⁸ Cfr A.M. SIMON-VAN DER MEERSCH, *op. cit.*, p. 50-52.

Tableau VI. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES
PAR RÉGIONS LINGUISTIQUES (1920-1921/1939-1940)

Années	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Inconnues		Totaux	
	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
1920-21	2	6,5	19	61,2	10	32,2	0	0	31	100
1921-22	3	13,6	13	59,1	6	27,3	0	0	22	100
1922-23	3	12,5	10	41,7	11	45,8	0	0	24	100
1923-24	4	12,1	19	57,5	9	27,3	1	3,0	33	100
1924-25	2	4,7	29	67,4	10	23,3	2	4,7	43	100
1925-26	4	10,8	24	64,9	9	24,3	0	0	37	100
1926-27	3	6,7	33	73,3	9	20,0	0	0	45	100
1927-28	8	14,6	32	58,2	14	25,5	1	1,8	55	100
1928-29	5	8,2	33	54,1	22	36,1	1	1,6	61	100
1929-30	5	6,4	48	61,5	25	32,1	0	0	78	100
1930-31	5	9,3	35	64,8	14	25,9	0	0	54	100
1931-32	5	8,1	35	56,5	22	35,5	0	0	62	100
1932-33	9	10,5	48	56,5	27	31,8	1	1,2	85	100
1933-34	12	12,9	49	52,7	32	34,4	0	0	93	100
1934-35	11	17,2	37	57,8	16	25,0	0	0	64	100
1935-36	4	5,7	43	61,4	22	31,4	1	1,4	70	100
1936-37	6	8,6	43	61,4	21	30,0	0	0	70	100
1937-38	8	7,0	76	66,7	29	25,4	1	0,9	114	100
1938-39	24	18,5	66	50,8	38	29,2	2	1,5	130	100
1939-40	21	14,8	71	50,0	48	33,8	2	1,4	142	100

I: chiffres absolus.

II: pourcentages.

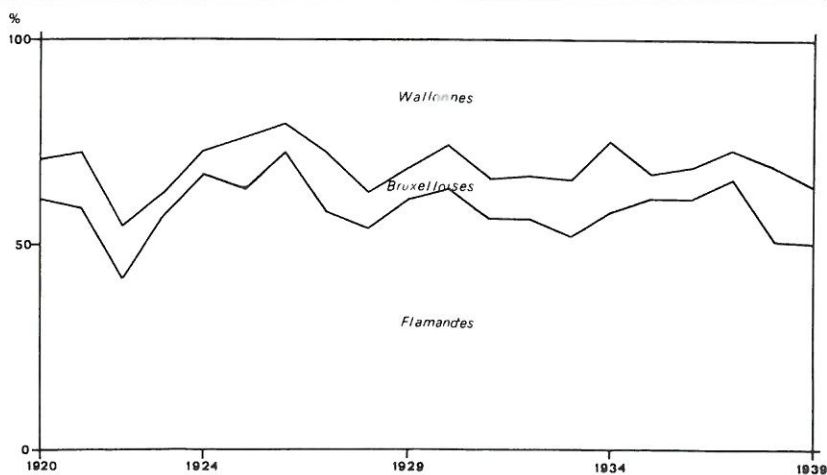


Fig. 5. Évolution des pourcentages d'étudiantes bruxelloises, flamandes et wallonnes (1920-1921/1939-1940)

Gand²⁹ (en 1922-1923, l'arrivée de certaines étudiantes louvanistes à Gand dut y être compensée par les départs de certains fransquillons qui créèrent une «École des Hautes Études» exclusivement francophone en réaction à la flamandisation de leur Université³⁰).

2. *Répartition des étudiantes par lieux de résidence: l'appartenance provinciale*

Si nous nous attachons à l'origine des étudiantes par lieux de résidence, plus représentatifs de leur situation «géographique» au moment d'entamer des études, les choses paraissent moins statiques que pour l'origine par régions linguistiques (cfr Tableau VII, p. 114). Certaines évolutions semblent se dessiner dans la répartition par provinces: il semble que la part du Brabant tend à diminuer tandis que celle du Hainaut tend à augmenter, de même qu'il semble -mais c'est moins évident car les effectifs sont très petits et statistiquement non significatifs- que la part des deux Flandres s'accroît tandis que celles du Limbourg, du Luxembourg et de Namur s'amenuisent. Au-delà de ces tendances, dont la réalité est problématique, et si nous analysons la situation globalement sur toute la période, le Brabant vient largement en tête (son apport représente en moyenne 50% environ), suivi d'Anvers (15%), du Hainaut (10%), de Liège et de la Flandre Occidentale (5%), et des autres provinces (moins de 5%) (cfr Figure 6, p. 115).

A la lecture de ces données, l'on songe tout d'abord à rapprocher l'importance des différentes provinces dans le recrutement féminin de l'importance de leur population. Cependant, si cette explication paraît parfaitement justifiée dans l'ensemble, elle ne vaut certainement pas pour les provinces de Flandre Orientale, de Liège et du Limbourg qui, dans cette hypothèse, devraient occuper une place plus importante. De plus, si nous examinons le détail par arrondissement de la province de Brabant (cfr Tableau VIII, p. 116), nous pouvons constater également que le rapport «nombre d'habitants-recrutement universitaire» ne s'y vérifie que partiellement. Si les arrondissements de Bruxelles (ancien arrondissement excepté les Dix-Neuf Communes) et de Nivelles semblent bien contribuer, au-delà des fluctuations, au recrutement louvaniste en proportion de leur population, ce n'est pas le cas de celui de Louvain qui y contribue davantage, ni le cas des Dix-Neuf Communes qui, plus peuplées que le reste de la province, devraient arriver en tête du classement. Bien que l'évolution qui se dessine aille dans ce sens (l'apport des Dix-Neuf Communes augmente sans cesse tandis que celui de l'arrondissement de Louvain diminue constamment), le facteur population est insuffisant à lui seul pour rendre compte de la répartition des étudiantes par entités de résidence.

²⁹ Cfr *Université de Louvain...*, p. 243-247.

³⁰ Cfr A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, p. 52.

Tableau VII. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES PAR PROVINCES DE RÉSIDENCE (1920-1921/1939-1940)

Années	Anvers		Brabant		Hainaut		Flandre oc.		Flandre or.		Liège		Limbourg		Luxembourg		Namur		Inconnues		Totaux	
	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
1920-21	5	16,1	17	54,8	2	6,5	1	3,2	0	0	2	6,5	2	6,5	2	6,5	0	0	0	0	31	100
1921-22	3	13,6	13	59,1	3	13,6	0	0	0	0	1	4,5	0	0	0	0	1	4,6	1	4,6	22	100
1922-23	4	16,7	12	50,0	3	12,5	1	4,2	1	4,2	2	8,3	0	0	0	0	1	4,2	0	0	24	100
1923-24	7	21,2	12	36,4	2	6,1	3	9,1	4	12,1	2	6,1	2	6,1	0	0	1	3,0	0	6	33	100
1924-25	6	14,0	25	58,1	0	0	3	7,0	5	11,6	3	7,0	1	2,3	0	0	0	0	0	0	43	100
1925-26	4	10,8	17	46,0	3	8,1	3	8,1	3	8,1	2	5,4	3	8,1	1	2,7	0	0	1	2,7	37	100
1926-27	10	22,2	22	48,9	3	6,7	1	2,2	2	4,4	3	6,7	0	0	0	0	1	2,2	3	6,7	45	100
1927-28	6	10,9	37	67,3	2	3,6	3	5,5	4	7,3	2	3,6	1	1,8	0	0	0	0	0	0	55	100
1928-29	8	13,1	28	45,9	7	11,5	2	3,3	9	14,8	1	1,6	1	1,6	0	0	5	8,2	0	0	61	100
1929-30	11	14,1	37	47,4	9	11,5	8	10,3	3	3,9	5	6,4	1	1,3	0	0	3	3,9	1	1,3	78	100
1930-31	11	20,4	24	44,4	5	9,3	1	1,9	4	7,4	5	9,3	3	5,6	0	0	1	1,9	0	0	54	100
1931-32	7	11,3	31	50,0	7	11,3	4	6,5	4	6,5	3	4,8	1	1,6	0	0	4	6,5	1	1,6	62	100
1932-33	13	15,3	37	43,5	16	18,8	2	2,4	2	2,4	4	4,7	6	7,1	2	2,4	2	2,4	1	1,2	85	100
1933-34	8	8,6	44	47,3	10	10,8	5	5,4	6	6,5	4	4,3	6	6,5	2	2,2	5	5,4	3	3,2	93	100
1934-35	10	15,6	32	50,0	8	12,5	4	6,3	2	3,1	4	6,3	2	3,1	0	0	1	1,6	1	1,6	64	100
1935-36	8	11,4	29	41,4	9	12,9	2	2,9	3	4,3	4	5,7	3	4,3	1	1,4	0	0	11	15,7	70	100
1936-37	18	25,7	27	38,6	6	8,6	3	4,3	6	8,6	3	4,3	3	4,3	1	1,4	2	2,9	1	1,4	70	100
1937-38	15	13,2	51	44,7	15	13,2	7	6,1	11	9,7	1	0,9	7	6,1	0	0	4	3,5	3	2,6	114	100
1938-39	19	14,6	65	50,0	17	13,1	8	6,2	0	0	8	6,2	5	3,9	1	0,8	5	3,9	2	1,5	130	100
1939-40	23	16,2	64	45,1	25	17,6	9	6,3	7	4,9	4	2,8	6	4,2	1	0,7	1	0,7	2	1,4	142	100

I: chiffres absolus

II: pourcentages des totaux féminins

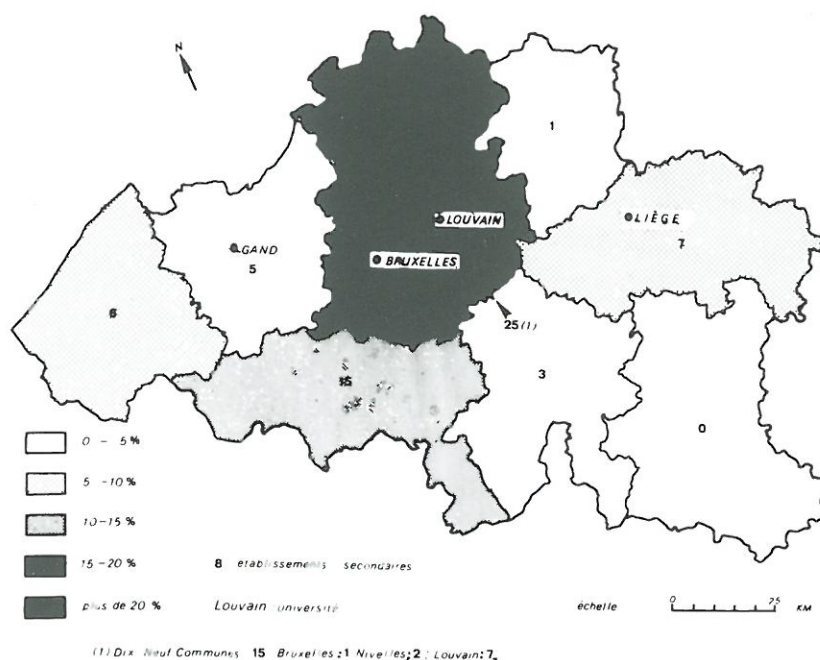


Fig. 6. Répartition des nouvelles étudiantes belges par provinces de résidence (moyennes de 1920-1921 à 1939-1940)

En fait, toute une série de facteurs ont pu jouer (le facteur religieux en rapport avec le milieu rural, urbain ou industriel, par exemple), mais qu'il est difficile de déceler ici compte tenu des entités retenues pour dresser notre statistique (les provinces) et qui s'imposaient eu égard à la faiblesse des effectifs. Deux autres facteurs cependant, semblent être intervenus: la proximité, dans le voisinage du lieu de résidence des étudiantes, d'une université, et l'importance de l'enseignement secondaire dans ce même voisinage. En ce qui concerne la proximité d'une université, il semble bien qu'au-delà des motivations fondamentales qui orientent les futures étudiantes vers tel ou tel établissement (son appartenance philosophique par exemple), certaines considérations plus pratiques ne soient pas étrangères au choix d'une université. Il nous semble clair en effet, que la faiblesse numérique des étudiantes résidant en Flandre Orientale et dans la province de Liège s'explique par l'existence d'une autre université que Louvain dans ces régions (Gand et Liège) de même que la faiblesse des Dix-Neuf Communes et l'importance de l'arrondissement de Louvain dans le recrutement brabançon de l'Université, s'expliquent par la présence, tout près de la résidence de ces étudiantes, de l'Université Libre de Bruxelles

Tableau VIII. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES
RÉSIDENT EN BRABANT PAR «ARRONDISSEMENTS» (1920-1921/1939-1940)

Années	Louvain		Bruxelles		Dix-Neuf communes		Nivelles		Totaux	
	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
1920-21	11	64,7	1	5,9	2	11,8	3	17,6	17	100
1921-22	12	92,3	1	7,7	0	0	0	0	13	100
1922-23	10	83,3	0	0	1	8,3	1	8,3	12	100
1923-24	6	50,0	2	16,7	4	33,3	0	0	12	100
1924-25	24	96,0	0	0	1	4,0	0	0	25	100
1925-26	9	52,9	3	17,7	4	23,5	1	5,9	17	100
1926-27	18	81,8	0	0	4	18,2	0	0	22	100
1927-28	25	67,6	2	5,4	9	24,3	1	2,7	37	100
1928-29	15	53,6	1	3,6	8	28,6	4	14,3	28	100
1929-30	29	78,4	0	0	5	13,5	3	8,1	37	100
1930-31	10	41,7	4	16,7	7	29,2	3	12,5	24	100
1931-32	18	58,1	2	6,5	8	25,8	3	9,7	31	100
1932-33	27	73,0	3	8,1	7	18,9	0	0	37	100
1933-34	23	52,3	5	11,4	11	25,0	5	11,4	44	100
1934-35	18	56,3	0	0	14	43,8	0	0	32	100
1935-36	19	65,5	1	3,5	7	24,1	2	6,9	29	100
1936-37	13	48,2	3	11,1	10	37,0	1	3,7	27	100
1937-38	30	58,8	4	7,8	13	25,5	4	7,8	51	100
1938-39	36	55,4	5	7,7	21	32,3	3	4,6	65	100
1939-40	29	45,3	2	3,1	26	40,6	7	10,9	64	100

I: chiffres absolus.

II: pourcentages des totaux féminins.

et de l'Université Catholique de Louvain. En ce qui concerne l'importance de l'enseignement secondaire ensuite, son rôle dans le recrutement louvainiste nous est suggéré par la situation des provinces de Limbourg et de Namur. Alors qu'aucune de ces deux provinces ne possède d'université et que la population limbourgeoise représente à peu près le double de la population namuroise, la contribution limbourgeoise au recrutement féminin est à peine supérieure à celle de la province de Namur³¹. Ce qui expli-

³¹ Au total, sur 90 étudiantes originaires de ces deux provinces au cours de l'entre-deux-guerres, 53 (soit 58,9 %) sont originaires du Limbourg, et 37 (soit 41,1 %) sont originaires de la province de Namur.

que peut-être cette différence, c'est que le Limbourg ne possède qu'un petit établissement secondaire libre³² (la majorité des étudiantes sortaient de l'enseignement libre³³), alors que la province de Namur en a trois et d'importance³⁴.

4. L'ÂGE AU DÉBUT DES ÉTUDES

L'âge au début des études n'est pas, l'on s'en serait douté, constant dans le temps, ni identique pour les étudiantes belges et étrangères (cfr Tableau IX, p. 118-119). Pour tenter d'en saisir l'évolution, nous pouvons nous baser sur deux caractéristiques différentes des valeurs centrales, la moyenne, qui nous donne une synthèse de tous les âges, et le mode, qui nous donne l'âge le plus fréquent. En termes de moyennes, nous pouvons constater que si l'âge au début des études est assez élevé au cours des premières années (de même que la dispersion caractérisée par les écarts types), surtout chez les étrangères (généralement plus âgées que les Belges), cet âge tend néanmoins à diminuer au cours des années ultérieures (de même que les écarts types). Cette évolution apparaît encore plus clairement en termes de modes, parce que les âges moyens sont en quelque sorte «faussés» par l'apport d'étudiantes très âgées certaines années: l'âge le plus fréquent tend assez vite à s'identifier à l'âge «normal» pour entamer des études supérieures (dix-huit ans) et surtout, les autres âges les plus fréquents tendent à se rapprocher de plus en plus de cet âge «normal» (cfr Figure 7, p. 120)³⁵.

Pour les étudiantes belges, divers éléments peuvent expliquer cet âge plus élevé les premières années avec une tendance à la normalisation par la suite, éléments qui renvoient aux caractéristiques générales des étudiantes aux débuts de leur admission à Louvain. Tout d'abord, le fait que Louvain ayant fermé longtemps ses portes aux femmes, un certain nombre d'entre elles qui n'avaient pu s'inscrire auparavant le firent par la suite, au cours des premières années d'admission, à un âge forcément plus élevé que la normale³⁶. Ensuite, le fait que la préparation aux études supérieures était encore difficile au début des années vingt, et qui fit qu'un certain nombre de jeunes filles ne purent s'inscrire à Louvain qu'après un détour

³² L'Institut des Ursulines d'Hasselt, d'où provient une étudiante seulement pour toute la période.

³³ Cfr *infra*, p. 139.

³⁴ Les Instituts des Sœurs de la Providence (Champion), des Sœurs de Notre-Dame (Namur), et des Filles de Marie (Pesches), trois pensionnats qui dépendaient des maisons mères de grosses congrégations et d'où sortirent 30 étudiantes de Louvain.

³⁵ D'autant que, compte tenu des dispositions légales en matière d'âge minimum de scolarité et de la façon dont nous avons élaboré notre statistique, les âges de 17 et 19 ans peuvent en fait recouvrir des jeunes filles qui ont commencé leur scolarité à un âge «normal» du point de vue réglementaire (5 ans), ou qui ont débuté leurs études à 18 ans (en atteignant l'âge de 19 ans au cours de leur première année d'inscription).

³⁶ cfr *supra*, p. 100, note 8.

Tableau IX. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES
D'APRÈS LEUR ÂGE AU DÉBUT DES ÉTUDES (1920-1921/1939-1940)

Âges	1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
15																		
16					1	1			1	1							1	
17	2		1		3		2		4		7		3	1	2	1	6	1
18	4		7		2		6		3	3	7	1	9	3	11	1	14	1
19	3	2	1		4		5	2	6		6		10	2	10		16	2
20	4	1	3				2		5		1	5	6	1	12	4	6	
21	2		1				5	1	2	4	2	2	6	1	5	2	3	1
22	4			1	3			2	4	2	2	2	1	2	2	1	2	
23			2						1		1	1	1		4		2	
24	2		2		2		3	1	2	1	2	1	1	1	2		1	1
25	2		1		1						2	2			2		2	
26	1		1		2		4		1		1			1			1	2
27			1		1					1	2		2	2	1	1		
28	1				1				2				1		1		1	
29	1	1					2		1				1				1	
30					1		3	1	1						1			1
31							1						1		1			
32					1						1		1				1	
33	1	1			1											1		
34			1						2									
35	2								1								2	
36	1										1							
37									1						1		1	
38																		1
39	1								4		1							
40																	1	
41									1									
42																		
43					1						1							
44																		1
45 ¹																		
Inconnus		1	1						1				2					
Totaux	31	6	22	1	24	1	33	7	43	12	37	14	45	14	55	11	61	11
Moyenne	23,6	24,0	21,4	22,0	23,5	16,0	22,4	22,4	24,6	20,8	22,1	21,5	20,7	21,3	21,0	21,7	21,0	25,6
Mode	20	19	18	22	19	16	19	20,5	19	21	17,5	20	19	18	20	20	19	22,5

B: Belges

E: étrangères

¹ 45 ans et plus.

[illegible]

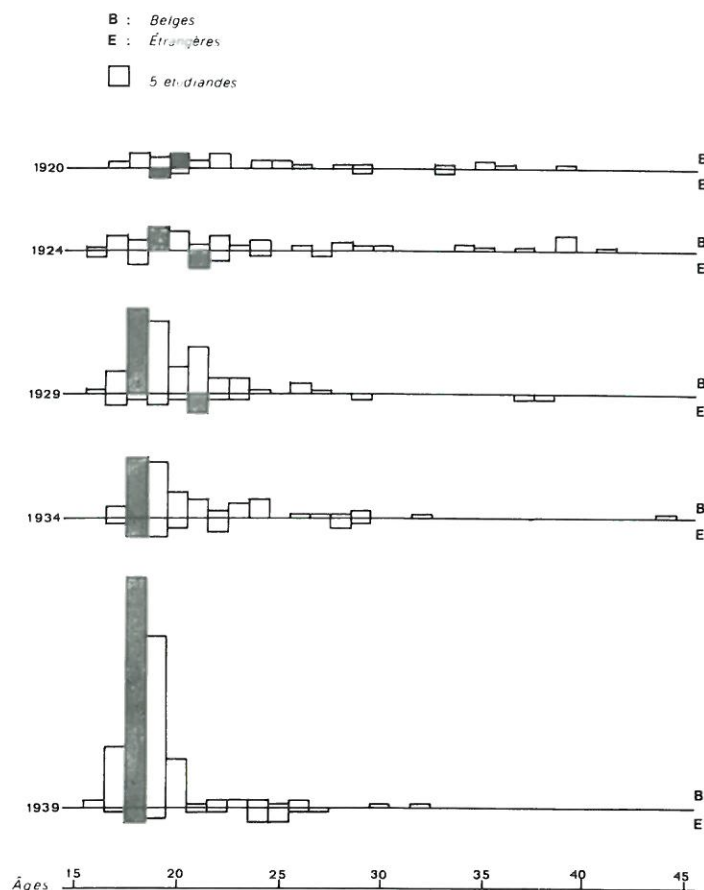


Fig. 7. Diagrammes des âges au début des études (1920-1921/1939-1940)

par une école normale, par le Jury central, par une formation privée plus longue, etc.³⁷. Enfin, le fait qu'un certain nombre des premières étudiantes furent des religieuses dont certaines avaient parfois atteint un âge vénérable (cinquante-quatre ans par exemple, pour l'une d'entre elles)³⁸. Pour

³⁷ Cfr *infra*, p. 136.

³⁸ Cfr *infra*, p. 122. On notera à ce propos que si l'âge moyen des étudiantes belges en 1924-1925 et 1937-1938 fait manifestement exception à la tendance générale de baisse de l'âge au début des études, c'est en raison de l'apport d'étudiantes religieuses âgées ces années (cinq religieuses âgées d'environ 25 ans en 1924-1925, et trente-huit religieuses ayant entre 25 et 40 ans en 1937-1938).

ce qui est des étrangères, et pour autant que la faiblesse de leurs effectifs permette effectivement de constater une diminution de leur âge au début des études, il est possible qu'il faille tenir compte de leur région d'origine. Selon qu'il s'agit d'étudiantes originaires de l'Europe occidentale ou de régions plus lointaines en effet, la notion d'«étudiantes étrangères» ne recouvre peut-être pas les mêmes réalités. Alors que les jeunes filles originaires de l'Europe orientale ou des deux Amériques sont de véritables émigrantes temporaires qui abandonnent leur famille et leur milieu pour une période relativement longue, les étudiantes d'Europe occidentale sont plutôt, nous l'avons vu³⁹, des jeunes filles provenant des frontières de la Belgique ou des filles d'étrangers résidant dans notre pays et qui demeurent en rapport étroit avec leur entourage. L'aspect de véritables «émigrantes» que présentent les étudiantes originaires des régions lointaines, laisse supposer qu'il s'agissait de jeunes filles plus mûres, et donc plus âgées, que leurs consœurs étrangères, et il est dès lors très possible que la diminution de l'âge au début des études de l'ensemble des étrangères, ne fasse que traduire la diminution des étrangères non européennes⁴⁰.

5. LES ÉTUDIANTES RELIGIEUSES

Posséder différents renseignements sur les religieuses inscrites à Louvain présente ici un intérêt certain dans la mesure où celles-ci ne peuvent être purement et simplement assimilées aux autres étudiantes. Elles constituent un groupe homogène, aux objectifs bien déterminés, et ne sont pas représentatives de la population féminine susceptible de faire des études universitaires. Des chiffres d'étudiantes qui se sont déclarées religieuses à l'occasion de l'une de leurs inscriptions (cfr Tableau X, p. 122), il ressort d'une part, que les religieuses étrangères sont très peu nombreuses, et d'autre part, que si le nombre global de religieuses (belges pour la plupart) est très fluctuant, celui-ci demeure relativement modeste au cours de l'entre-deux-guerres (14,5% du total des étudiantes). Notons d'emblée, en ce qui concerne les religieuses étrangères, qu'elles échappent à toute analyse détaillée, dans la mesure où la plupart proviennent de maisons établies dans notre pays: il s'agit en fait de religieuses issues de filiales étrangères de congrégations belges et qui ont été appelées en Belgique par leur maison mère. Si l'on s'en tient aux données globales dès lors, la représentation graphique (cfr Figure 8, p. 123) indique que si le nombre de religieuses tend à augmenter légèrement au cours de l'entre-deux-guerres (chiffres absolus), proportionnellement aux étudiantes laïques, ce nombre tend en fait légèrement à la baisse (pourcentages). Par ailleurs, les fortes fluctuations que l'on constate dans le recrutement religieux ne présentent aucune

³⁹ Cfr *supra*, p. 107-109.

⁴⁰ Cfr Tableau V, p. 108.

122 LES ÉTUDIANTES A LOUVAIN: ASPECTS QUANTITATIFS

Tableau X. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES RELIGIEUSES
(1920-1921/1939-1940)

		1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26	
		B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
	I	11	0	4	0	9	0	4	1	5	0	1	0
	II	35,4	0	18,1	0	37,5	0	12,1	14,2	11,6	0	2,7	0
T	I	11		4		9		5		5		1	
	II	29,7		17,3		36,0		15,0		9,1		2,0	
1926-27		1927-28		1928-29		1929-30		1930-31		1931-32		1932-33	
B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
11	0	16	1	15	1	9	0	9	0	12	3	8	0
24,4	0	29,1	9,1	24,5	9,0	11,5	0	16,6	0	19,3	25,0	9,4	0
11		17		16		9		9		15		8	
18,6		25,7		22,2		9,6		12,5		20,2		8,0	
1933-34		1934-35		1935-36		1936-37		1937-38		1938-39		1939-40	
B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
7	0	13	3	3	1	14	0	38	6	10	4	8	3
7,5	0	20,3	15,7	4,2	5,8	20,0	0	33,3	35,2	7,6	22,2	5,6	16,6
7		16		4		14		44		14		11	
6,6		19,2		4,5		16,8		33,5		9,4		6,8	

I: chiffres absolus
II: pourcentages

B: Belges
E: étrangères

T: totaux

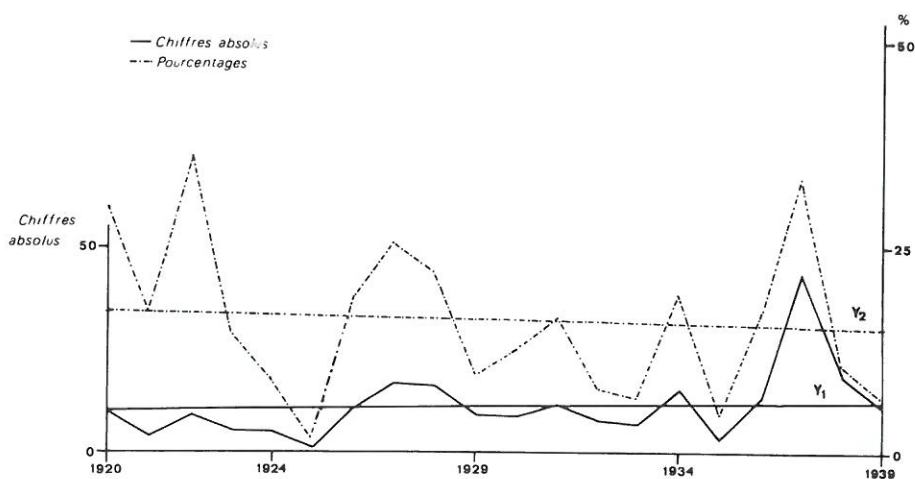


Fig. 8. Évolution du nombre de nouvelles étudiantes (1920-1921/1939-1940)

Droites de tendance:

$$Y_1 = 0,1 X + 10,2$$

$$Y_2 = -0,1 X + 17,3$$

corrélation avec le mouvement du recrutement féminin en général: les pourcentages de religieuses suivent exactement la même évolution que les chiffres absolus, alors que si le nombre de religieuses était fonction des totaux féminins, ces pourcentages devraient être plus ou moins constants. Pour préciser quelque peu le sens de ces observations, il faut en fait recourir à la répartition de ces religieuses par couvents d'origine (cfr Tableau XI, p. 124).

Pour ce qui est de la tendance à la hausse des chiffres absolus tout d'abord, on constate que les religieuses proviennent de quarante-sept maisons différentes au cours de l'entre-deux-guerres, mais que ce n'est que très progressivement qu'on assiste à une diversification des établissements d'origine. Par ailleurs, chaque maison n'envoie généralement des religieuses à Louvain qu'à titre occasionnel. Ainsi, sur quarante-sept maisons représentées, vingt-sept (soit 57,5%) n'y ont envoyé qu'une seule fois une ou des étudiantes, alors qu'il n'y a que cinq grandes maisons qui en ont envoyées régulièrement, à savoir, par ordre d'importance: les Religieuses Annonciades (Heverlée), les Religieuses Ursulines (Wavre-Notre-Dame), les Sœurs de la Charité (Eecloo), les Filles de Marie - Paridaens (Louvain) et les Filles de la Croix (Liège)⁴¹. Il semble bien dès lors que la hausse du

⁴¹ Sur ces quarante-sept maisons représentées par ailleurs, neuf (soit 19,2 %) n'ont envoyé que deux fois des religieuses à Louvain, quatre (soit 8,5 %) en ont envoyé trois fois, et deux (soit 4,2 %) en ont envoyé quatre fois.

nombre de religieuses s'explique surtout par la multiplication des maisons d'origine, multiplication qui renvoie elle-même au développement de l'enseignement secondaire féminin libre. Cette explication par le développement de l'enseignement est d'autant plus vraisemblable que les cinq congrégations qui par ailleurs envoient régulièrement leurs religieuses à Louvain sont aussi les seules qui s'étaient engagées dès avant la fin de la première guerre dans la préparation des jeunes filles à l'université⁴²: ayant pris de l'avance sur leurs «rivaux», elles connaissaient sans doute un développement plus important à tous points de vue.

Pour ce qui est de la tendance à la baisse des pourcentages ensuite, l'analyse des maisons religieuses d'origine ne semble d'aucun secours. En réalité, la baisse traduit simplement le fait que «l'offre» en matière d'étudiantes religieuses n'est pas «extensible»: le recrutement religieux en effet, était irrémédiablement limité par le nombre de vocations, alors que le recrutement laïc pouvait se développer jusqu'à «saturation» de la population féminine en diplômées universitaires. Il est donc normal que, proportionnellement aux étudiantes laïques, le nombre de religieuses ait plutôt tendance à diminuer.

Pour ce qui est des fluctuations du mouvement annuel enfin, il semble bien que l'explication tienne à un trait propre au recrutement religieux, lequel présente un aspect de «planification» forcément inexistant chez les laïques. Ainsi par exemple, constate-t-on que les années où le nombre de religieuses augmente fortement, c'est dû à l'apport de l'une ou l'autre des cinq grandes congrégations importantes du point de vue du recrutement religieux: en 1920-1921, l'importance des religieuses s'explique par la présence de neuf Annonciades qui s'inscrivent presque toutes aux études agronomiques (sans doute pour former le cadre de l'école moyenne agricole qu'elles étaient en train de créer à Heverlée à l'époque⁴³). Dans la même perspective, le nombre record de religieuses enregistré en 1937-1938 est artificiel et s'explique par l'arrivée, sans doute concertée par les maisons, de sœurs originaires de toutes congrégations et qui s'inscrivent toutes comme élèves libres au cours de géographie enseigné à l'École de commerce⁴⁴. A notre avis, il ne faut donc pas attribuer de signification importante aux «gonflements» des effectifs religieux certaines années: les maisons avaient sans doute tendance, plutôt que d'envoyer année par année leurs candidates aux études universitaires à Louvain, à les y envoyer en groupes certaines années seulement, selon leurs besoins.

⁴² Cfr *supra*, p. 46 et 51.

⁴³ Cfr *supra*, p. 102.

⁴⁴ Ce fait ne peut être dû au hasard. Il est possible qu'à l'occasion d'une concertation, certaines congrégations se soient entendues pour envoyer ensemble leurs religieuses prendre contact avec l'Université en vue de la préparation de leurs futures étudiantes, et ce, de façon à garantir la qualité de ce contact?

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que le développement des études féminines à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres fut essentiellement le fait des laïques. Par ailleurs, si la diversification des maisons religieuses d'origine atteste l'extension que connut l'enseignement secondaire féminin libre au cours de cette période, on notera cependant que son développement n'a pu se concrétiser que grâce aux étudiantes laïques qui constituent l'essentiel des inscriptions en philosophie et lettres et en sciences. C'est d'autant plus vrai que parmi les maisons religieuses représentées à Louvain, certaines s'occupaient d'autres activités que l'enseignement (des soins aux malades par exemple), et que quelques unes de leurs religieuses s'inscrivaient à d'autres études que celles préparant à l'enseignement (aux études médicales par exemple).

6. LA SITUATION FAMILIALE DES ÉTUDIANTES

A priori, il n'était pas interdit de penser que la situation familiale des étudiantes ait pu jouer un rôle dans certaines vocations universitaires féminines. A une époque où les études supérieures restaient malgré tout considérées comme de peu d'intérêt pour les jeunes filles, nous pouvions nous demander dans quelle mesure celles qui s'y essayaient ne s'y étaient pas résolues à la suite de circonstances familiales particulières. Nous songeons naturellement ici au fait pour une étudiante, d'avoir connu la condition difficile à l'époque d'une femme seule et sans ressources, soit indirectement, dans le chef d'une mère sans qualification devenue veuve, soit directement, en raison de la perte des deux parents ou de toute autre circonstance l'ayant amenée à subvenir elle-même à ses besoins.

Sous réserve des problèmes critiques que nous avons évoqués⁴⁵, une large majorité d'étudiantes inscrites à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres avaient encore leur père au moment de la première inscription (cfr Tableau XII, p. 127)⁴⁶. Cependant, si nous regroupons les trois situations familiales susceptibles d'avoir suscité des vocations universitaires (orpheline de père, orpheline de père et de mère, et jeune fille indépendante), nous pouvons constater qu'elles concernent des pourcentages d'étudiantes assez fluctuants, mais qui atteignent parfois des niveaux importants (cfr Tableau XIII, p. 128)⁴⁷. De plus, les pourcentages de jeunes filles ayant une situation familiale particulière tendent clairement à la baisse au cours de l'entre-deux-guerres, ce qui peut constituer un indice de cau-

⁴⁵ Cfr *supra*, p. 87.

⁴⁶ Pour les femmes mariées, comme nous connaissions toujours également leur situation familiale, nous les avons comptabilisées à part, en indiquant leur situation familiale autre dans une des cinq catégories prévues.

⁴⁷ Il n'est pas possible ici de tenir compte des étrangères, dont le nombre est insuffisant pour permettre une approche statistique correcte (insuffisance qui explique d'ailleurs la forte irrégularité des pourcentages d'étrangères en situation particulière).

Tableau XII. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES D'APRÈS LEUR SITUATION FAMILIALE
(1920-1921/1939-1940)

«Parents» déclarés	1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29		1929-30	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Père	17	4	12	1	15	1	24	6	30	11	30	10	27	8	34	8	44	6	67	9
Mère	8	1	3		1		2		6		5	2	9	4	5		5	3	2	2
Tuteur	4	1	2		1		2		1		1	1			1		1	1	1	2
Indépendante	1																			
Inconnus	1		5		7		5		6		1		9		2		1		1	2
Totaux	31	6	22	1	24	1	33	7	43	12	37	14	45	14	55	11	61	11	78	15
Femmes mariées									2						1		1			

«Parents» déclarés	1930-31		1931-32		1932-33		1933-34		1934-35		1935-36		1936-37		1937-38		1938-39		1939-40	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Père	43	12	46	7	66	10	75	10	49	15	50	7	48	9	72	9	107	13	125	9
Mère	1	3	5	2	9	3	6	1	3	1	6		7	4	7	1	12	1	9	3
Tuteur	1	1	2		1		3				1	1	1				1			2
Indépendante	2	1					2		1				2							
Inconnus	7	1	9	3	9	1	7	2	11	3	13	9	12		35	6	10	4	8	4
Totaux	54	18	62	12	85	14	93	13	64	19	70	17	70	13	114	17	130	18	142	18
Femmes mariées			2		1		1				2									

B: Belges
 E: étrangers

Tableau XIII. NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES EN SITUATION FAMILIALE PARTICULIÈRE (1920-1921/1939-1940)

Années	Belges		Étrangères		Totaux	
	I	II	I	II	I	II
1920-21	13	42,0	2	33,3	15	40,5
1921-22	5	22,7	0	0	5	21,7
1922-23	2	8,3	0	0	2	8,0
1923-24	4	12,1	0	0	4	10,0
1924-25	7	16,3	0	0	7	12,7
1925-26	6	16,2	4	28,6	10	19,6
1926-27	9	20,0	4	28,6	13	22,0
1927-28	6	10,9	2	18,2	8	12,1
1928-29	7	11,5	5	45,5	12	16,7
1929-30	3	3,8	6	40,0	9	9,7
1930-31	4	7,4	5	27,8	9	12,5
1931-32	7	11,3	2	16,7	9	12,2
1932-33	10	11,8	3	21,4	13	13,1
1933-34	11	11,8	1	7,7	12	11,3
1934-35	4	6,3	1	5,3	5	6,0
1935-36	7	10,0	1	5,9	8	9,2
1936-37	10	14,3	4	30,8	14	16,9
1937-38	7	6,1	2	11,8	9	6,9
1938-39	13	10,0	1	5,6	14	9,5
1939-40	9	6,3	5	27,8	13	8,8

I: chiffres absolus

II: pourcentages des totaux féminins

salité entre situation familiale et études universitaires: au début, alors que les études universitaires féminines étaient encore peu développées, les étudiantes ayant expérimenté la condition de femme seule pouvaient être plus motivées que les autres pour se constituer une situation indépendante, alors que par la suite, les études féminines se développant, elles attirèrent de plus en plus d'étudiantes en situation normale, au même titre que les autres...

Faut-il conclure à l'existence d'un lien de causalité entre situation familiale et études universitaires? C'est assez délicat! Positivement, il faudrait connaître de façon précise la structure de la population féminine dans la société en général par classes d'âges, de façon à pouvoir déterminer dans quelle mesure nos pourcentages offrent des particularités: connaissant chaque année le pourcentage d'orphelines et d'indépendantes par classes d'âges dans la société, nous pourrions préciser si nos chiffres sont conformes aux moyennes nationales, ou au contraire, si ils témoignent d'une «sursaturation» en étudiantes orphelines et indépendantes. Négativement, l'existence d'une corrélation entre l'âge des étudiantes au début des études et les situations particulières n'a aucune signification⁴⁸. Personne n'ignore que plus une étudiante est âgée, plus elle a de «chances» d'être en situation familiale particulière! Dire qu'il y a beaucoup d'étudiantes «isolées» parce qu'il y a beaucoup d'étudiantes âgées, c'est affirmer une tautologie: le problème n'est que déplacé et consiste à expliquer pourquoi il y a beaucoup d'étudiantes âgées certaines années (étudiantes autres que des religieuses ou des étrangères dont la condition explique précisément leur plus grand âge)... Pour le reste, la statistique des situations familiales ne fait apparaître aucun trait remarquable, si ce n'est le nombre dérisoire d'étudiantes mariées (onze pour toute l'entre-deux-guerres).

7. L'ORIGINE SOCIALE DES ÉTUDIANTES

Pour ce qui est de l'origine sociale des étudiantes, malheureusement, force est de constater que notre statistique n'est d'aucun intérêt (cfr Tableau XIV, p. 130-135). La proportion de jeunes filles dont nous ignorons la profession des «parents» oscille entre 18,9 et 62,5% des totaux, ce qui est considérable. De plus, qu'il s'agisse des étudiantes belges, des étrangères ou des données cumulées, aucune évolution ou constante ne se dessine et les observations paraissent contradictoires d'une année à l'autre. C'est vrai même pour les années dont on connaît le mieux la situation professionnelle des parents (plus de 70% de cas connus).

L'évolution prévisible, et qui est aussi celle constatée à Liège pour cette période⁴⁹, était qu'au départ, les professions universitaires soient largement

⁴⁸ Une rapide comparaison entre les pourcentages de situations familiales particulières et les âges au début des études (en termes de moyennes ou de classes d'âges), ne donne aucun résultat.

⁴⁹ Cfr M. CAPELLE, *op. cit.*, p. 28-33.

Tableau XIV. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES PAR CATÉGORIES SOCIALES (1920-1921/1939-1940)

Étudiantes nées en Belgique																				
	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Professions universitaires																				
Agronome								2	2	5	2	3	2	6	1	4	5	6	8	6
Ingénieur	1					1		3	2	3	6	3	2	3	2	2	2	1	7	3
Juriste				2	4	3	2		4	4	3	4	7	5	5	5	4	5	7	6
Médecin - Dentiste	2				2	3														
Pharmacien	1		2		1	2			1	2	3	3	3	6	2	2	3	2	3	5
Professeur		4	1		6	4	3	4	5	3	2	4	5	5	2	2	1	3	4	4
Vétérinaire				1												1	1	1	1	
Divers					1										2					3
Total	4	4	3	7	10	10	5	9	14	17	16	17	19	25	14	14	16	19	30	27
% des cas connus	25,0	40,0	27,3	36,8	50,0	33,3	17,2	27,3	31,8	28,3	39,0	36,2	28,8	37,3	34,2	37,8	55,2	43,2	46,2	47,4
Professions non universitaires																				
Commerçant	2	2	1	1	1	4	4	4	3	8	4	3	9	5	3	3	2	2	5	4
Cultivateur	3					1		1	2				1	1	2				1	1
Instituteur - Régent		1	2			2	3		2	2	2	2	1	4		2		1	4	4
Ouvrier								1		1		1		2	1			1		
Petit fonctionnaire - Employé	1	1	2	1	1	1	4	3	7		7	4	12	10	2	3	1	2	8	2
Artisan	1		1		2	3	3	2	2	1	2	1	4			4	1	4	1	2
Divers																1	1	1	1	
Total	7	1	6	3	4	11	14	11	16	12	15	11	27	22	8	13	5	11	20	13
% des cas connus	43,8	10,0	54,5	15,8	20,0	36,7	48,3	33,3	36,4	20,0	36,6	23,4	40,9	32,8	19,5	35,1	17,2	25,0	30,8	22,8

[illegible]

Tableau XIV (suite)

Données cumulées		1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Professions universitaires																					
Agronome		1						1	2	2	5	3	4	3	6	6	4	5	1		
Ingénieur		2					1		3	2	6	7	3	2	3	3	2	2	6	9	7
Juriste		2			2		3	3		5	4	3	5	8	6	6	6	5	6	7	3
Médecin - Dentiste					4																
Pharmacien		1		2	1		2			1	2	3	5	3	6	2	1	3	3	3	5
Professeur			4	1		6	4	3	4	5	4	2	4	5	7	2	2	2	3	5	4
Vétérinaire		1			1												1	1	1	1	
Divers						1					1				2						3
Total		7	4	3	7	12	10	7	9	15	22	19	21	21	28	21	16	18	21	33	28
% des cas connus		36,8	36,4	25,0	30,4	50,0	28,6	18,4	22,0	30,6	31,4	38,0	38,2	27,6	38,4	39,6	40,0	51,4	42,9	45,2	48,3
Professions non universitaires																					
Commerçant		2	2		1	1	6	4	5	3	9	5	3	10	5	3	3	2	2	5	4
Cultivateur		3				1	1	1	1	2		1		1	1	2			1	1	1
Instituteur - Régent			1		2		2	3	1	2	2	2	2	1	4		2		1	6	4
Ouvrier									1		1		1		2	1			1		
Petit fonctionnaire - Employé		1	1	2		1	2	4	4	7		7	5	13	10	2	3	1	2	8	2
Artisan		1		1		2	3	3	2	2	1	2	1	4		1	4	1	4	1	2
Divers													1				1	1	1	1	
Total		7	1	6	3	4	14	14	14	16	13	17	13	30	22	9	13	5	12	22	13
% des cas connus		36,8	9,1	50,0	13,0	16,7	40,0	36,8	34,1	32,7	18,6	34,0	23,6	39,5	30,1	17,0	32,5	14,3	24,5	30,1	22,4

Autres professions																									
Employé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Enseignant	2	3	1	2	3	13	2	3	5	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonctionnaire	2	3	4	3	6	2	7	4	11	2	5	5	5	6	1	1	3	5	9						
Industriel	2	2	4	3	1	3	3	2	3	2	6	9	6	5	5	5	4								
Mandataire public	1			1	1	1	1	1	4	2	1	1	1	1	1	1	1								
Propriétaire	1			4	1	4	2	5	7	6	2	2	2	2	2	2	2								
Divers			2	1	1	3	4	5	5	7	7	7	6	2	2	2	2								
Total	5	6	3	13	8	10	15	16	34	13	21	24	23	23	10	12	16	17	17						
% des cas connus	26,3	54,5	25,0	56,5	33,3	28,6	39,5	39,0	32,7	48,6	26,0	38,2	31,6	31,5	43,4	25,0	34,3	32,7	23,3	29,3					
Sans professions																									
% des cas connus			1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			2,8	5,3	4,9	4,1	1,4	2,0	1,3	2,5															
Total des cas connus	19	11	12	23	24	35	38	41	49	70	50	55	76	73	53	40	35	49	73	58					
% du total	51,4	47,8	48,0	57,5	43,6	68,6	64,4	62,1	68,1	75,3	69,4	74,3	76,8	68,9	63,9	46,0	42,2	37,4	49,3	36,3					
Total des cas inconnus																									
% du total	18	12	13	17	31	16	21	25	23	23	22	19	23	33	30	47	48	82	75	102					
	48,6	52,2	52,0	42,5	56,4	31,4	35,6	37,9	31,9	24,7	30,5	25,7	23,2	31,1	36,1	54,0	57,8	62,6	50,7	63,8					
Total	37	23	25	40	55	51	59	66	72	93	72	74	99	106	83	87	83	131	148	160					

majoritaires, suivies par les autres professions et, dans une moindre mesure, par les professions non universitaires, et que, par la suite, ces deux derniers groupes tendent à se développer au détriment du premier. Cette évolution se vérifie parfois ici, mais précisément les années où les données socio-professionnelles font le plus défaut⁵⁰. Pour le reste, cette statistique est inutilisable. Ainsi par exemple, s'il est vrai que l'on constate que les filles d'ouvriers sont en nombre dérisoire, ce n'est là un secret pour personne, et tout l'intérêt de notre statistique eût précisément été de pouvoir quantifier rigoureusement leur importance chaque année, de façon à déceler de très légères évolutions éventuelles.

8. L'ORIGINE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTES

A. *Les étrangères*

L'origine scolaire des étrangères n'a d'intérêt, nous l'avons vu, qu'en termes de niveaux scolaires atteints (cfr Tableau XV, p. 137). De ce point de vue, la plupart des étudiantes, et c'est vrai pour toute l'entre-deux-guerres, n'ont pas dépassé le niveau secondaire (75% environ), tandis qu'une minorité a déjà fréquenté une université ou suivi un enseignement supérieur (respectivement 15 et 10% environ). La plupart sont donc des novices qui abordent pour la première fois les études universitaires et dont la raison de séjour à Louvain ne consiste certainement pas en un désir de perfectionnement scientifique, lequel justifie probablement une part de la présence à Louvain de leurs condisciples masculins. C'est d'autant plus vrai que toutes les étrangères ayant déjà fréquenté une autre université auparavant n'y ont pas terminé leurs études et le font à Louvain.

B. *Les Belges*

1. *Établissements supérieurs fréquentés*

La majorité des jeunes filles qui ont déjà fait des études supérieures avant leur séjour à Louvain (et dont le nombre n'est pas négligeable puisqu'il représente en moyenne 11,1% des inscrites), proviennent d'écoles normales, libres pour l'essentiel (cfr Tableau XVI, p. 138). Il s'agit là vraisemblablement d'une particularité du recrutement universitaire féminin de l'époque et qui ne vaut certainement pas seulement pour Louvain. On peut y voir la conséquence d'une difficulté persistante à se préparer normalement à l'université⁵¹, ou un fait de nature psychologique (un certain nombre de jeunes filles hésitaient peut-être à se lancer directement dans l'enseignement universitaire sans avoir obtenu, par la réussite d'un régent, certaines garanties quant à leurs chances de succès). Pour le reste, mises à part quelques étudiantes provenant d'instituts supérieurs de commerce (venant parachever leurs études à Louvain avec une licence du degré supé-

⁵⁰ Ainsi en est-il en 1924-1925, 1930-1931, 1933-1934 et de 1935-1936 à 1939-1940 (pour les chiffres globaux et les données cumulées).

⁵¹ Cfr *supra*, p. 3 et 11-12.

Tableau XV. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES
D'APRÈS LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ATTEINT
(1920-1921/1939-1940)

Années	Niveau				Total
	Secondaire	Supérieur	Universitaire	Inconnu	
1920-21	4	1	0	1	6
1921-22	1	0	0	0	1
1922-23	1	0	0	0	1
1923-24	3	4	0	0	7
1924-25	7	1	3	1	12
1925-26	8	1	4	1	14
1926-27	7	2	2	3	14
1927-28	8	0	2	1	11
1928-29	7	0	2	2	11
1929-30	7	3	5	0	15
1930-31	8	2	3	5	18
1931-32	9	0	1	2	12
1932-33	11	0	0	3	14
1933-34	9	1	1	2	13
1934-35	8	1	4	6	19
1935-36	9	0	0	8	17
1936-37	12	0	0	1	13
1937-38	13	1	1	2	17
1938-39	15	1	2	0	18
1939-40	11	2	2	3	18

rieur), les autres proviennent, soit d'instituts catholiques de haute culture féminine (Instituts Marie Haps et Belpaire) qui assurèrent un temps un enseignement pré-universitaire⁵², soit des autres universités belges qu'elles abandonnaient au profit de Louvain en cours d'études.

⁵² Comme le signale Mgr Ladeuze pour l'Institut Belpaire dans son rapport de 1913 (cfr *supra*, p. 51, et *Le Féminisme Chrétien de Belgique* t. X, n° 5, août 1919, p. 79) pour l'École Supérieure de Jeunes Filles qui précise que l'institution préparera accessoirement à l'université. On notera que si dans les premières années, l'arrivée d'étudiantes provenant de ces établissements s'explique plutôt par l'insuffisance de l'enseignement secondaire féminin, par la suite, il s'agit plutôt d'étudiantes qui ont pris goût aux études dans ces institutions et qui désirent acquérir une véritable formation scientifique.

Tableau XVI. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES D'APRÈS LES ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS FRÉQUENTÉS (1920-1921/1939-1940)

Années	Écoles Normales	Écoles Supérieures Commerce	Institut Belpaire (Anvers)	École Marie Haps (Bruxelles)	Institut Saint-Louis (Bruxelles)	Univ. de Bruxelles	Univ. de Gand	Univ. de Liège	Univ. de Münster	Total	Pourcentage des totaux féminins
1920-21	1		1	1				2		5	16,1
1921-22	3			1						4	18,2
1922-23	2	1								3	12,5
1923-24	3		1	2						7	21,2
1924-25	3	1	1	1		1		1		8	18,6
1925-26	7		1	1						9	24,3
1926-27	7	1								8	17,8
1927-28	4	1		1	6					12	21,8
1928-29	4	2				1	1			8	13,1
1929-30	9			1	6					16	20,5
1930-31	5	1			3			1		10	18,5
1931-32	2	2			3	1		1		9	14,5
1932-33	1	2		1	3				1	8	9,4
1933-34	7	1	2		3					13	14,0
1934-35	2				2			1		5	7,8
1935-36	1									1	1,4
1936-37	6		1							7	10,0
1937-38	16				2					18	15,8
1938-39	4	1			4					9	6,9
1939-40	4	1			6			2		13	9,2

X = 13,2

2. *Écoles secondaires fréquentées*

L'examen préalable des réseaux scolaires fréquentés (cfr Tableau XVII, *infra*) indique tout d'abord, que l'écrasante majorité des étudiantes (entre 80 et 90%) proviennent de l'enseignement catholique (malgré une légère tendance à la baisse surtout sensible en 1939-1940). Il révèle ensuite que les jeunes filles originaires de l'enseignement non catholique, peu nombreuses au départ (3,5% des inscrites en 1920-1921), tendent progressivement à augmenter en nombre (pour atteindre 21,2% en 1939-1940), mais que cette augmentation se fait surtout au détriment des jeunes filles ayant reçu un enseignement «privé». Il apprend enfin que ces dernières, assez nombreuses au départ (10,7% en 1920-1921) tendent précisément à disparaître plus ou moins au cours de l'entre-deux-guerres (0,7% en 1939-1940).

Tableau XVII. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES
D'APRÈS LES RÉSEAUX SCOLAIRES FRÉQUENTÉS (1920-1921/1939-1940)

Années	Catholique		Non Catholique		Études privées		Total cas connus	Total général	% de cas inconnus
	I	II	I	II	I	II			
1920-21	24	85,7	1	3,6	3	10,7	28	31	9,7
1921-22	16	94,1	0	0	1	5,9	17	22	22,7
1922-23	18	90,0	1	5,0	1	5,0	20	24	16,7
1923-24	23	88,5	2	7,7	1	3,8	26	33	21,2
1924-25	24	92,3	0	0	2	7,7	26	43	39,5
1925-26	26	92,9	0	0	2	7,1	28	37	24,3
1926-27	33	94,3	2	5,7	0	0	35	45	22,2
1927-28	43	93,5	3	6,5	0	0	46	55	16,4
1928-29	47	90,4	4	7,7	1	1,9	52	61	14,8
1929-30	50	86,2	7	12,1	1	1,7	58	78	25,6
1930-31	39	92,9	3	7,1	0	0	42	54	22,2
1931-32	45	78,9	12	21,1	0	0	57	62	8,1
1932-33	62	84,9	11	15,1	0	0	73	85	14,1
1933-34	66	81,5	12	14,8	3	3,7	81	93	12,9
1934-35	54	91,5	5	8,5	0	0	59	64	7,8
1935-36	41	78,9	10	19,2	1	1,9	52	70	25,7
1936-37	54	85,7	9	14,3	0	0	63	70	10,0
1937-38	72	87,8	9	11,0	1	1,2	82	114	28,1
1938-39	111	90,2	12	9,8	0	0	123	130	5,3
1939-40	107	78,1	29	21,2	1	0,7	137	142	3,5

I: chiffres absolus

II: pourcentages de cas connus

Si nous nous attachons maintenant à l'analyse détaillée des établissements secondaires fréquentés par les étudiantes avant leur séjour à Louvain, ce qui retient d'emblée l'attention c'est l'importante multiplication des institutions ayant assuré une préparation à l'université. En ce qui concerne l'enseignement catholique dont le rôle est essentiel ici puisque la plupart des étudiantes en proviennent, on passe de cinq institutions ayant formé de futures étudiantes en 1920-1921, à septante-quatre en 1939-1940, et de une à trente-trois en ce qui concerne l'enseignement non catholique (cfr Tableaux XVIII et XIX, p. 141-143). Cette multiplication des établissements cependant, n'a pas la même portée dans l'un et l'autre cas.

Dans l'enseignement catholique, la diversification des établissements secondaires fréquentés traduit simplement la multiplication des cours secondaires supérieurs qui se créent pour répondre aux nouveaux besoins. En fait, et pour autant que nous puissions le vérifier⁵³, la liste des écoles secondaires catholiques progressivement fréquentées par les étudiantes au cours de l'entre-deux-guerres, correspond approximativement à la liste des instituts créés au cours de cette période. Ainsi, dans les premières années, les étudiantes issues de l'enseignement catholique proviennent toutes des instituts qui s'étaient créés avant ou au cours de la première guerre dans une perspective de concurrence à l'enseignement laïque⁵⁴, et ce n'est qu'avec l'ouverture progressive de nouveaux cours d'humanités anciennes que l'origine scolaire des étudiantes se diversifie. Notons à ce sujet cependant, que pour les années où on peut le vérifier, certaines écoles catholiques qui envoient des jeunes filles à Louvain ne possèdent pas de cours complets d'humanités mais sont en fait des écoles normales (c'est le cas, par exemple, de l'Institut des Sœurs de la Providence de Champion avant 1931-1932). Nous pouvons dès lors nous demander si un certain nombre d'étudiantes s'étant déclarées issues d'une école normale, n'avaient pas suivi uniquement les cours de régence correspondant au cycle des humanités...

Dans l'enseignement non catholique, la plupart des établissements d'où sont issues les étudiantes (et qui ont surtout été fréquentés par elles vers la fin de l'entre-deux-guerres), existent ou sont créés dès avant 1925⁵⁵. Si donc ces établissements n'ont surtout été fréquentés par les futures étudiantes que dans les années trente, ce n'est pas qu'ils ne pouvaient l'être auparavant faute d'exister, mais bien faute d'avoir eu la faveur des parents catholiques. Dans cette hypothèse, la multiplication des établissements non

⁵³ Cfr *L'Enseignement Catholique...*, *Un siècle d'enseignement libre...*, et les *Annuaire Catholiques de Belgique* pour 1931-1932 et 1948 (Bruxelles, s.d.).

⁵⁴ Institut Saint-Jacques (Liège), École Sainte-Lutgarde (en fait l'école moyenne fondée à Anvers par M.-É. Belpaire), Institut des Sœurs de la Charité (Eecloo), Institut de Filles de Marie (Louvain), et Institut des Religieuses Ursulines (Wavre-Notre-Dame). Seul l'Institut des Annonciades d'Heverlée fait exception à cette règle.

⁵⁵ Cfr B.J. BAUDART, *op. cit.*, p. 60, M. del CARMEN RIOS, *op. cit.*, p. 75-76, et M. VERBEKE, *Rijksmiddelbaar onderwijs...*, p. 41.

Tableau XIX. RÉPARTITION DES NOUVELLES ÉTUDIANTES BELGES ISSUES DE
L'ENSEIGNEMENT NON CATHOLIQUE PAR ÉTABLISSEMENTS FRÉQUENTÉS
(1920-1921/1939-1940)

Établissements	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Athénées Royaux et Écoles Moyennes de l'État																				
Andenne									1					1						
Anvers										1						1	4			
Ath																			1	
Braine-le-Comte																				
Bruges														1						
Charleroi				2				2		1	1			1		2			1	2
Chimay																			1	
Courtrai																				1
Diest								1	2							3			1	2
Dinant																				1
Forest																	1			
Hasselt									1				1	1	1				2	
Jodoigne										1	1									
La Louvière														1						4
Louvain								1				1	3	4		4		1	1	4
Malines												1	2				2	1	1	
Malmédy												1		1	1					
Molenbeek-Saint-Jean																				2
Mons															1			1	1	2
Namur												1	1				1	1		
Nivelles									1			1		1	1			1	2	2
Soignies																			1	1
Thuin														1						
Tirlemont							1					1	4				1	3	1	3
Tongres																				1
Lycées communaux																				
Anvers																				1
Bruxelles: L. Jacquain														1						1
Bruxelles-Schaerbeek: L. E. Max												1								1
Gand			1					1				1								
Mons										2										
Saint-Gilles							1													
Établissements non identifiés						1	1					1								
École Moyenne (Ixelles)												1							1	
Institut Postula (Liège)		1																		
Totaux	1	0	1	2	0	0	2	3	4	7	3	12	11	12	5	10	9	9	12	29

catholiques fréquentés par les étudiantes louvanistes traduirait simplement une atténuation très relative du clivage confessionnel à la veille de la seconde guerre.

Dans l'ensemble donc, il semble bien que nous puissions conclure que si les études universitaires féminines ont connu une certaine extension à Louvain entre 1920 et 1940, c'est essentiellement grâce au développement des instituts catholiques secondaires supérieurs de jeunes filles. Si ces derniers ne s'étaient pas développés, il est très vraisemblable que la décision d'admettre des étudiantes à Louvain serait restée sans effet au plan pratique, les familles catholiques hésitant à confier leurs jeunes filles à l'enseignement officiel.

9. LE RÉGIME LINGUISTIQUE DES ÉTUDIANTES

Pour terminer cette analyse du recrutement féminin, il nous reste à évoquer ici le régime linguistique, flamand ou français, choisi par les jeunes filles pour faire leurs études à Louvain. Rappelons à ce sujet que Louvain fut précisément la première université belge à autoriser l'enseignement de certains cours en flamand. En 1911, les évêques décidèrent d'apporter un timide commencement de réponse à la question linguistique en acceptant le dédoublement de dix cours (deux par faculté) qui seraient désormais enseignés dans les deux langues. Au cours des deux années suivantes, quatre autres cours furent également dédoublés, de telle sorte qu'en 1920 -plus rien ne fut fait entre temps- il n'y avait toujours que quatorze cours enseignés en flamand. Par la suite, trente-six nouveaux cours furent encore dédoublés en 1921 et 1922 et une trentaine d'autres jusqu'en 1927, mais ce n'est qu'avec la flamandisation totale de l'Université de Gand en 1930 que le mouvement s'accrut: dès 1932, cent trois nouveaux cours flamands étaient créés et cent cinquante-neuf le furent au cours des trois années suivantes. Au terme de cette évolution, toutes les facultés, à l'exception de l'Institut supérieur de philosophie et de la Faculté de théologie, étaient quasi dédoublées.

Si l'Université s'est constamment «flamandisée» depuis 1920-1921, c'est essentiellement grâce à l'inscription au régime néerlandophone d'étudiantes belges, les seules étrangères qui choisissaient de recevoir un enseignement en néerlandais étant des Hollandaises qui habitaient généralement près de la frontière belge (cfr Tableau XX, p. 145). Atteignant 30 % des inscrites à la veille de la seconde guerre mondiale, les jeunes filles néerlandophones (si l'on admet qu'aucune étudiante wallonne ne s'inscrivait au régime flamand), constituaient environ 60 % des étudiantes originaires de Flandre à la même époque (cfr Tableau XXI, p. 146). La proportion de Flamandes francophones demeure donc importante tout au long de l'entre-deux-guerres, même si celle-ci tend à diminuer de façon constante. Il faut sans doute y voir un indice de l'origine sociale des étudiantes: si nous admettons que l'attachement au français était plutôt l'apanage des classes «éle-

Tableau XX. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES
INSCRITES AU RÉGIME LINGUISTIQUE NÉERLANDOPHONE
(1920-1921/1939-1940)

Années	Belges		Étrangères		Totaux	
	I	II	I	II	I	II
1920-21	-	-	-	-	-	-
1921-22	-	-	-	-	-	-
1922-23	-	-	-	-	-	-
1923-24	-	-	-	-	-	-
1924-25	-	-	-	-	-	-
1925-26	-	-	-	-	-	-
1926-27	6	13,3	0	0	6	10,2
1927-28	11	20,0	1	9,1	12	18,2
1928-29	8	13,1	0	0	8	11,1
1929-30	12	15,4	0	0	12	12,9
1930-31	11	20,4	0	0	11	15,3
1931-32	15	24,2	0	0	15	20,3
1932-33	25	29,4	0	0	25	25,3
1933-34	31	33,3	4	30,8	35	33,0
1934-35	18	28,1	2	10,5	20	24,1
1935-36	29	41,4	2	11,8	31	35,6
1936-37	20	28,6	3	23,1	23	27,7
1937-38	54	47,4	1	5,9	55	42,0
1938-39	46	35,4	4	22,2	50	33,7
1939-40	43	30,3	1	5,6	44	27,5

I: chiffres absolus

II: pourcentages des totaux féminins

vées» en Flandre, nous pouvons admettre que ces étudiantes provenaient pour une large part de ces classes sociales au cours de cette période. C'est d'autant plus vrai que si la proportion de Flamandes francophones diminue sans cesse, ce n'est pas forcément suite à une démocratisation du recrutement féminin, mais bien plutôt à un ralliement progressif de la bourgeoisie flamande francophone au mouvement flamand.

Tableau XXI. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ÉTUDIANTES
FLAMANDES INSCRITES AU RÉGIME NÉERLANDAIS (1920-1921/1939-1940)

Années	Néerlandophones	Flamandes	Pourcentages
1920-21	-	19	-
1921-22	-	13	-
1922-23	-	10	-
1923-24	-	19	-
1924-25	-	29	-
1925-26	-	24	-
1926-27	6	33	18,2
1927-28	11	32	34,4
1928-29	8	33	24,2
1929-30	12	48	25,0
1930-31	11	35	31,4
1931-32	15	35	42,9
1932-33	25	48	52,1
1933-34	31	49	63,3
1934-35	18	37	48,6
1935-36	29	43	67,4
1936-37	20	43	46,5
1937-38	54	76	71,1
1938-39	46	66	69,7
1939-40	43	71	60,6

CHAPITRE II

ASPECTS DE LA POPULATION FÉMININE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Bien qu'ils soient les plus intéressants, les chiffres de *recrutement* (nouvelles étudiantes) ne nous ont guère permis de comparer les caractéristiques des étudiantes de Louvain avec celles des jeunes gens de cette université, ni avec celles des jeunes filles et des jeunes gens de Bruxelles, Liège et Gand. Pour le faire, de façon à situer les études universitaires féminines louvanistes dans leur contexte, l'on est bien obligé de recourir aux chiffres de *population* (anciennes et nouvelles étudiantes), les seuls que l'on possède pour les jeunes gens louvanistes et pour les étudiants, jeunes filles et jeunes gens, des autres universités.

Les comparaisons auxquelles nous pouvons ainsi procéder ne sont pas absolument rigoureuses car l'évolution des chiffres de population (anciennes et nouvelles étudiantes) ne suit pas fidèlement l'évolution des chiffres de recrutement (nouvelles étudiantes). Quel que soit le caractère étudié (répartition par nationalités, par facultés, évolution globale, etc.), ce qui fait la différence entre les données exprimées en termes de population et des données exprimées en termes de recrutement, c'est le nombre d'*anciens étudiants*, lequel varie d'après la *durée* des études¹.

Pour ne prendre qu'un exemple de ce fait, nous pouvons comparer ici l'évolution des chiffres globaux de recrutement et de population pour les jeunes filles et les jeunes gens de Louvain, chiffres globaux qui se prêtent plus facilement que les chiffres des autres données à cette comparaison. La représentation graphique des chiffres féminins et masculins de population et de recrutement (cfr Tableau XXIII, p. 152), montre que pour les jeunes filles, aucune des cinq chutes enregistrées par le recrutement (en 1921-1922, 1925-1926, 1930-1931, 1934-1935 et 1936-1937) ne se traduit par une chute correspondante de population, tandis que pour les jeunes

¹ Comme nous l'avons déjà indiqué, la durée des études est elle-même fonction des études proprement dites (qui sont plus ou moins longues), des échecs qui allongent cette durée et des abandons qui la raccourcissent.

Tableau XXII. ÉVOLUTION DE LA POPULATION FÉMININE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1920-1921/1939-1940): CHIFFRES DÉTAILLÉS

Belges	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Philosophie et Lettres	7	8	10	14	12	21	15	18	21	30	30	45	71	73	70	79	80	82	104	128
Lettres prép. Droit	2	1	1	1	1	4	5	2	9	9	5	2	3	10	8	6	8	8	4	8
Lettres prép. Sc. Pol.	1	1	1	1								4	4	1		3	1	1	7	
École de Pédagogie				9	5	7	18	18	12	17	12	9	7	16	20	19	18	12	14	18
Institut de Philosophie	3	1	2	2	3	2	1	3	4	1	2	2	1		2	1	4	6	8	4
Droit				1	1	1	1	7	8	14	9	10	7	10	10	5	6	5	11	16
École de Sc. Politiques		1	2	3	2	2	1	2	1	1	2	3	6	10	6	5	5	5	3	12
École de Commerce	6	6	8	11	8	7	16	14	13	16	18	16	16	12	11	13	12	14	13	11
Sciences	1	6	6	4	8	8	5	17	20	22	20	15	13	15	17	10	12	13	16	16
Sciences prép. Médecine	2	1		7	5	1	5	6	7	14	7	6	7	8	7	6	7	12	10	24
Sciences prép. Pharmacie	1	3	4	4	6	11	7	4	16	25	20	18	28	38	37	36	42	41	56	74
Médecine		3	5	7	19	19	20	22	31	25	39	52	57	57	59	72	69	73	74	85
Écoles Spéciales												3		1						
Institut Agronomique	2	6	7	8	7	7	2	1	2	1	4	2	2	2	3	5	7	7	3	2
Institut Préparatoire	5			1	1	1	2		2	2	3	1	2	1		1	2	6		6
Élèves Libres	1	9	13	7	19	13	17	14	15	14	21	15	10	13	8	12	10	46	45	7
Totaux	31	46	59	78	97	104	114	128	161	191	192	203	234	267	258	273	283	331	370	412

Tableau XXII (suite)

Étrangères	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Philosophie et Lettres	1	2	2	2	2	3	1	2	3	3	4	5	4	5	9	8	8	10	10	12
Lettres prép. Droit							1	1			1	1	1			1	1	1	1	
Lettres prép. Sc. Pol.				1										2	1		1	1	3	2
École de Pédagogie				2	3	2	2	1	1	1	2	2	2	3	5	4	4	1	2	3
Institut de Philosophie	1	1	1	1	1				1	1	1	4	1	1	2	2	2	1	1	1
Droit															1	2	1	3	1	2
École de Sc. Politiques				1	1	1			2	1				1	2	2	2	2	5	2
École de Commerce			1	2	7	10	6	5	6	10	10	9	15	8	9	6	4	2	6	4
Sciences			1				1		2		2	1	1	1	1	2	2	1	6	3
Sciences prép. Médecine	1	1		1	1	1	1	1		1	1		3	1	1	1	2		1	2
Sciences prép. Pharmacie						1	1	3		1	1			2	4	3	3	2	1	1
Médecine			1	1	1	2	6	3	2	5	4	4	3	2	2	1	4	6	9	9
Écoles Spéciales				1	1	1	1													
Institut Agronomique	1	1					3	2	2	3	3	2						1	1	3
Institut Préparatoire	1			1	1		1	1	1		1				1			1	1	2
Élèves Libres	1		1	1	1	2	3	4	2	5	7	2	2	2	4	5	2	1	2	5
Totaux	6	5	6	11	19	23	24	23	21	31	37	30	32	28	42	37	35	33	50	52

Tableau XXII (suite)

Données cumulées	1920-21												1939-40											
	8	10	12	16	14	24	16	20	24	33	34	50	75	78	79	87	88	92	114	140				
Philosophie et Lettres	2	1	1	1	4	5	3	9	9	9	6	3	4	10	8	7	9	9	5	9				
Lettres prép. Droit	1	1	1	2								4	4	3	1	3	1	2	10	2				
Lettres prép. Sc. Pol.				11	8	9	20	19	13	18	14	11	9	19	25	23	22	13	16	21				
École de Pédagogie	4	2	3	3	4	2	1	3	4	2	3	6	2	1	4	3	6	7	9	6				
Institut de Philosophie				1	1	1		7	8	14	9	10	7	10	11	7	7	8	12	17				
Droit		1	2	3	3	3	1	2	3	2	2	3	6	11	8	7	7	7	8	14				
École de Sc. Politiques	6	6	9	13	15	17	22	19	19	26	28	25	31	20	20	19	16	16	19	15				
École de Commerce	1	6	7	4	8	8	6	17	22	22	22	16	14	16	18	12	14	14	22	19				
Sciences	3	2		7	6	2	5	7	7	15	8	6	10	9	8	7	9	12	11	26				
Sciences prép. Médecine	1	3	4	4	6	12	8	7	16	26	21	18	28	40	41	39	45	43	57	75				
Sciences prép. Pharmacie		3	6	8	20	21	26	25	33	30	43	56	60	59	61	73	73	79	83	94				
Médecine				1	1	1	1					3		1					2	1				
Écoles Spéciales	3	7	7	8	7	7	5	3	4	4	4	7	4	2	2	3	5	7	8	4	5			
Institut Agronomique	6			2	1	2	1	2	1	3	2	4	1	1	1	1	1	2	7	1	8			
Institut Préparatoire	2	9	13	8	20	15	20	18	17	19	28	17	12	15	12	17	12	47	47	12				
Élèves Libres																								
Totaux	37	51	65	89	116	127	138	151	182	222	229	233	266	295	300	310	318	364	420	464				

gens, tous les changements dans la tendance de hausse du recrutement se traduisent par un changement identique dans la tendance de hausse de la population² (cfr Figure 9, p. 152). La raison en est très simple (cfr Tableau XXIV, p. 153), c'est que, tandis que le pourcentage d'anciens étudiants tend à demeurer constant au cours de l'entre-deux-guerres (environ 70% de la population masculine), le pourcentage d'anciennes étudiantes tend à augmenter plus ou moins régulièrement (on passe de 55% de la population féminine en 1920-1921, à 65% en 1939-1940). Il en résulte que pour les jeunes gens, les chiffres de population suivent plus ou moins ceux du recrutement, tandis que pour les jeunes filles les chutes de recrutement sont «absorbées» dans les chiffres de population par l'apport «supplémentaire» d'anciennes étudiantes. Ces différences dans les structures des populations féminine et masculine renvoient elles-mêmes à des données plus fondamentales. Alors que la population masculine, plus ancienne, présente des caractères généraux relativement stables, la population féminine, de constitution récente, présente certaines évolutions importantes: dans le choix des études (la préférence des étudiantes va de plus en plus aux études les plus longues comme la médecine et la pharmacie³) et dans les données de réussite (le nombre d'étudiantes qui mènent leurs études à terme tend à augmenter, tandis qu'augmente également le nombre d'années échouées pour mener à bien ces études⁴). Lorsque l'on analyse des chiffres de population sans en connaître la structure par conséquent, il faut être conscient de ce qu'ils peuvent recouvrir des situations très différentes et qu'ils ne fournissent guère qu'une idée approximative de la réalité. En fait, leur intérêt réside surtout dans les comparaisons qu'ils autorisent avec d'autres chiffres de population connus par ailleurs.

² Même si ces changements se prolongent parfois l'année suivante (comme en 1922-1923 par exemple), ou s'ils ne se marquent que l'année d'après seulement (en 1933-1934 par exemple).

³ Cfr *supra*, p. 104-105.

⁴ Cfr *infra*, p. 169 et 173.

Tableau XXIII. CHIFFRES DE POPULATION ET DE RECRUTEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940): INDICES POUR L'ANNÉE 1939-1940 PRISE À L'INDICE 100⁵

Années	Jeunes filles		Jeunes gens	
	I	II	I	II
1920-21	8,0	23,1	77,5	71,6
1921-22	11,0	14,4	77,0	67,9
1922-23	14,0	15,6	76,2	68,5
1923-24	19,2	25,0	78,8	(?)
1924-25	25,0	34,4	79,5	80,0
1925-26	27,4	31,9	77,6	(?)
1926-27	29,7	36,9	78,6	75,6
1927-28	32,5	41,3	82,2	78,2
1928-29	39,2	45,0	86,3	94,1
1929-30	47,8	58,1	90,2	94,3
1930-31	49,4	45,0	89,6	86,3
1931-32	50,2	46,3	92,6	93,2
1932-33	57,3	61,9	96,9	95,5
1933-34	63,6	66,3	98,5	81,5
1934-35	64,7	51,9	96,0	84,2
1935-36	66,8	54,4	92,4	(?)
1936-37	68,5	51,9	91,8	76,5
1937-38	78,5	81,9	94,2	87,7
1938-39	90,5	92,5	98,8	(?)
1939-40	100	100	100	100

I: chiffres de population

II: chiffres de recrutement

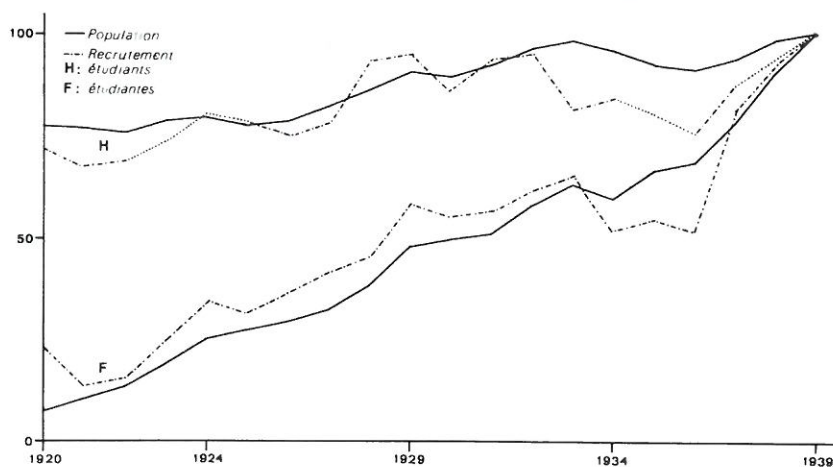


Fig. 9. Évolution comparée des chiffres de population et de recrutement de l'Université de Louvain d'après le sexe (1920-1921/1939-1940): indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100

⁵ Les chiffres masculins proviennent de la statistique officielle de l'Université.

Tableau XXIV. ÉVOLUTION DES POURCENTAGES D'ANCIENS ET DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940)

Années	Jeunes filles		Jeunes gens	
	I	II	I	II
1920-21	0	100	72,4	27,6
1921-22	54,9	45,1	73,7	26,3
1922-23	61,5	38,5	73,2	26,8
1923-24	55,1	44,9	(71,9)	(28,1)
1924-25	52,6	47,4	70,0	30,0
1925-26	59,8	40,2	(70,1)	(29,9)
1926-27	57,3	42,8	71,3	28,7
1927-28	56,3	43,7	71,6	28,4
1928-29	60,4	39,6	68,8	31,2
1929-30	58,1	41,9	68,8	31,2
1930-31	68,6	31,4	71,2	28,8
1931-32	68,2	31,8	69,9	30,1
1932-33	62,8	37,2	70,6	29,4
1933-34	64,1	35,9	75,3	24,7
1934-35	72,3	27,7	73,9	26,1
1935-36	71,9	28,1	(74,0)	(26,0)
1936-37	73,9	26,1	75,1	24,9
1937-38	64,0	36,0	72,2	27,8
1938-39	64,8	35,2	(71,6)	(28,4)
1939-40	65,5	34,5	70,1	29,9

I: anciens étudiants

II: nouveaux étudiants

1. LES JEUNES FILLES ET LES JEUNES GENS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Comparer certaines données relatives aux jeunes filles et aux jeunes gens inscrits à Louvain permet de déterminer dans une certaine mesure quels sont les traits particuliers que présentent les étudiantes par rapport à leurs collègues masculins. Quatre données pour lesquelles nous possédons des renseignements sur les jeunes gens grâce aux statistiques officielles de l'Université⁶, peuvent être soumises ici à des comparaisons: l'évolution globale, la répartition par nationalités, les études choisies et la répartition par provinces de naissance.

A. Le mouvement général

Les populations féminine et masculine louvanistes présentent toutes deux, à l'image de leur recrutement respectif, une tendance générale de hausse mais qui est nettement plus accentuée pour les jeunes filles que pour les jeunes gens (cfr Tableau XXIII et Figure 9, p. 152). Alors que de 1920-1921 à 1939-1940, l'indice féminin fait un bond de 92,0 unités, l'indice masculin n'augmente que de 22,5 unités. Cette tendance à la hausse plus marquée chez les jeunes filles n'est cependant pas suffisante pour leur permettre de combler rapidement leur retard sur les jeunes gens (cfr Tableau XXV, *infra*). Si, au sein de la population globale de l'Université, les jeunes filles deviennent proportionnellement plus nombreuses chaque année, elles ne «grignotent» leur retard sur les jeunes gens qu'à raison d'un gain moyen de 0,5% par an. Ce n'est certes pas négligeable, mais c'est malgré tout très modeste, car en 1939-1940, la population féminine ne représentait toujours que 10,1% du total des étudiants.

Tableau XXV. ÉVOLUTION DE LA POPULATION FÉMININE LOUVANISTE
EN POURCENTAGES DE LA POPULATION GLOBALE (1920-1921/1939-1940)

1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
1,1	1,6	2,0	2,7	3,4	3,8	4,1	4,3	4,8	5,6	5,8	5,7	6,2	6,7	7,0	7,5	7,7	8,5	9,3	10,1

Accroissement annuel moyen 0,5 %

⁶ Pour rappel, ces statistiques ont été publiées régulièrement par les *Annuaire de l'Université Catholique de Louvain*. Pour obtenir les chiffres masculins, il suffit de soustraire les chiffres féminins obtenus ici, des totaux fournis par ces statistiques.

B. L'importance des étrangers

A première vue, l'évolution des populations étrangères féminine et masculine (cfr Tableau XXVI, *infra*), est quelque peu divergente (cfr Figure 10, p. 156). Les chiffres font apparaître, outre des divergences dans le mouvement annuel, des tendances générales différentes: pour les jeunes filles, une tendance à la hausse toute la période malgré une évolution en «dents de scie» et pour les jeunes gens, une tendance à la hausse jusqu'en 1928-1929, suivie d'une tendance à la baisse le reste de l'entre-deux-guerres. En réalité cependant, l'évolution des populations étrangères féminine et masculine suit, à peu de chose près, l'évolution des populations belges respectives, de telle sorte que proportionnellement aux totaux, les pourcentages d'étrangers et d'étrangères évoluent de façon très proche. D'une part, ces pourcentages tendent à devenir équivalents avec le temps, et d'autre part, ils présentent les mêmes tendances générales: tendance à la hausse dans la première décennie de l'entre-deux-guerres (suite à l'interruption de l'émigration universitaire pendant la guerre), et tendance à la baisse dans la seconde (parallèle à la crise mondiale).

Tableau XXVI. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE LOUVANISTE
D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940)

Années	Jeunes filles			Jeunes gens			Totaux		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
1920-21	6	11,5	16,2	137	48,8	4,3	143	42,9	4,4
1921-22	5	9,6	9,8	199	70,8	6,2	204	61,3	6,3
1922-23	6	11,5	9,2	235	83,6	7,4	241	72,4	7,5
1923-24	11	21,2	12,4	287	102,1	8,8	298	89,5	8,9
1924-25	19	36,5	16,4	369	131,3	11,2	388	116,5	11,4
1925-26	23	44,2	18,1	376	133,8	11,7	399	119,8	11,9
1926-27	24	46,2	17,4	398	141,6	12,2	422	126,7	12,4
1927-28	23	44,2	15,2	446	158,7	13,1	469	140,8	13,2
1928-29	21	40,4	11,5	525	186,8	14,7	546	163,9	14,5
1929-30	31	59,6	14,0	522	185,8	13,9	553	166,1	14,0
1930-31	37	71,2	16,2	487	173,3	13,1	524	157,4	13,3
1931-32	30	57,7	12,9	478	170,0	12,4	508	152,6	12,5
1932-33	32	61,5	12,0	509	181,1	12,7	541	162,5	12,6
1933-34	28	53,9	9,5	456	162,3	11,2	484	145,3	11,1
1934-35	42	80,8	14,0	374	133,1	9,4	416	124,9	9,7
1935-36	37	71,2	11,9	355	126,3	9,3	392	117,7	9,5
1936-37	35	67,3	11,0	340	121,0	8,9	375	112,6	9,1
1937-38	33	63,5	9,1	389	138,4	10,0	422	126,7	9,9
1938-39	50	96,2	11,9	378	134,5	9,2	428	128,5	9,5
1939-40	52	100	11,2	281	100	6,8	333	100	7,2

I: chiffres absolus

II: indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100

III: pourcentages des totaux respectifs

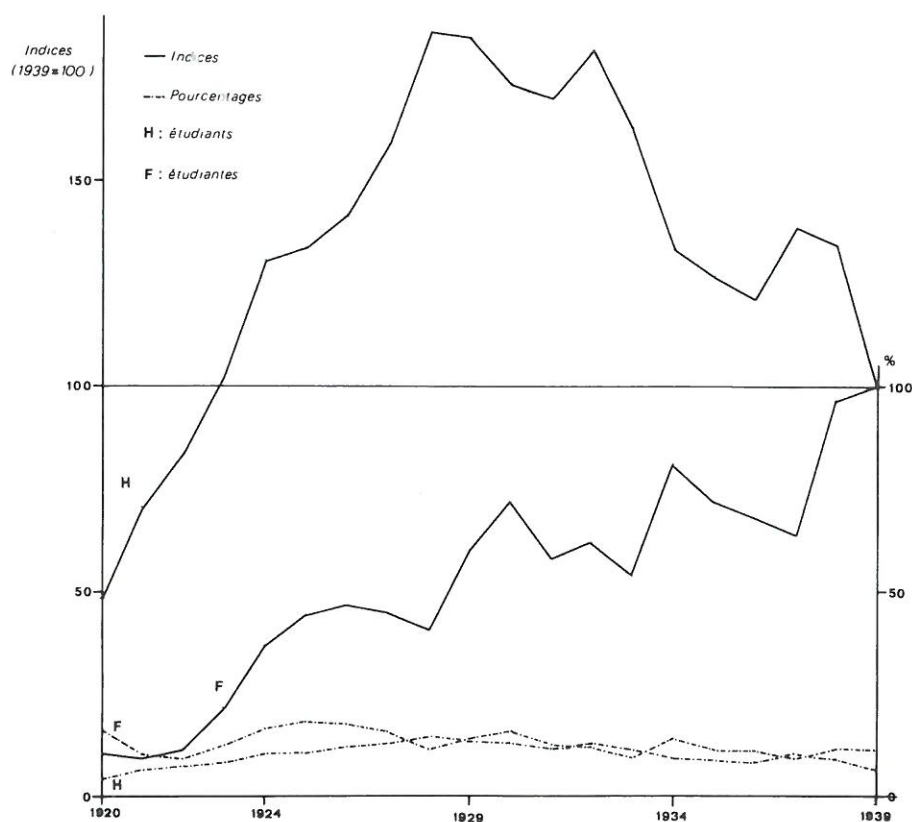


Fig. 10. Évolution de la population étrangère louvaniste d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)

C. Le choix des études

Afin de pouvoir comparer l'orientation académique des jeunes filles et des jeunes gens, nous avons dû regrouper certains groupes d'études que nous avions distingués dans nos statistiques féminines d'après les regroupements opérés par la statistique officielle de l'Université. Cette opération nous a amené à préciser à quelles facultés s'inscrivaient les élèves libres féminins, ce qui nous fournit une bonne occasion de nous pencher ici sur les cours qui attireraient le plus les étudiantes libres (cfr Tableau XXVII, p. 157)⁷. De ce point de vue, c'est à la Faculté de philosophie et lettres que

⁷ C'est précisément parce que peu d'élèves libres séjournent plus d'un an à l'Université, que nous pouvons nous baser ici sur les chiffres de population: ils sont quasi équivalents aux chiffres de recrutement.

Tableau XXVII. RÉPARTITION DES ÉTUDIANTES LIBRES PAR FACULTÉS
(1920-1921/1939-1940)

Années	Lettres	Droit	Sciences	Médecine	École Spéciales	Totaux
1920-21	1		1			2
1921-22	7	1	1			9
1922-23	7	2	1	2		13
1923-24	8					8
1924-25	18		2			20
1925-26	12	3				15
1926-27	12		8			20
1927-28	12	1	5			18
1928-29	15			1	1	17
1929-30	15	2		2		19
1930-31	23	4	1			28
1931-32	16	1				17
1932-33	10	1			1	12
1933-34	9	3	1	1	1	15
1934-35	7	3		2		12
1935-36	12	4	1			17
1936-37	6	5	1			12
1937-38	7	39	1			47
1938-39	9	37			1	47
1939-40	6	2	2	2		12

nous trouvons le plus de jeunes filles inscrites à des cours libres, et ensuite, par ordre décroissant d'importance, aux Facultés de droit, de sciences, de médecine et aux Écoles spéciales. Si dans ces trois dernières «facultés», les cours choisis sont assez variables d'une année à l'autre, en lettres et en droit, ce sont presque toujours les mêmes disciplines qui ont la préférence des étudiantes. En lettres, il s'agit des cours d'histoire de l'art («histoire générale» et «histoire de la musique») et de philosophie thomiste («philosophie morale» et «pseudo-mystiques contemporains»), tandis qu'en droit, il s'agit des cours de géographie et de langues enseignés à l'École de commerce. Il s'agit donc généralement, comme nous pouvions nous y attendre, de cours susceptibles d'étendre la culture générale et à l'occasion desquels très peu de jeunes filles prennent goût à des études suivies⁸.

Ceci dit, en matière d'orientation académique, les études où les jeunes filles sont les plus nombreuses dans l'absolu, sont, par ordre décrois-

⁸ Cfr note 7, p. 156.

sant d'importance, les études de philosophie et lettres, de sciences, de médecine, de droit et de sciences appliquées (cfr Tableau XXVIII, p. 159). Si nous calculons les pourcentages que représentent les inscrites de chaque faculté par rapport aux totaux féminins en effet, nous pouvons constater, au-delà de certaines variations «accidentelles» (notamment dans l'instabilité des premières années), et au-delà de certaines tendances à la baisse (philosophie et lettres, droit, sciences et Écoles spéciales) ou à la hausse (médecine), que cette hiérarchie des études demeure constante au cours de l'entre-deux-guerres. Pour savoir en quoi cette hiérarchie des études choisies par les jeunes filles diffère de celle des jeunes gens, il suffit de comparer les pourcentages d'inscrites dans chaque faculté par rapport aux totaux facultaires (jeunes filles et jeunes gens), avec les pourcentages d'inscrites par rapport aux totaux globaux. Si les jeunes filles choisissent les mêmes études que les jeunes gens en effet, nous devons les retrouver dans chaque faculté au prorata de leur présence globale à l'Université: si en 1920-1921 par exemple, les jeunes filles qui représentent 1,1% de toutes les inscriptions principales, font les mêmes études que les jeunes gens, nous devons les retrouver dans chaque faculté à raison de 1,1% des effectifs. Ce n'est manifestement pas le cas (cfr Tableau XXVIII, p. 159): par rapport aux jeunes gens, les jeunes filles s'inscrivent, de façon constante au cours de l'entre-deux-guerres, beaucoup plus en philosophie et lettres, plus en sciences pures, moins en droit et en médecine, beaucoup moins en sciences appliquées et pas du tout en théologie.

En fait, les facultés où les jeunes filles sont les plus nombreuses en chiffres absolus (philosophie et lettres et sciences -en fait, les études de sciences préparatoires à la médecine⁹), sont aussi celles où les jeunes filles s'inscrivent proportionnellement davantage que les jeunes gens, et inversement (pour le droit, la médecine, les Écoles spéciales et la théologie). Ceci tend à confirmer l'idée que nous avons avancée dans l'explication du recrutement féminin, à savoir que le choix des études était de plus en plus motivé par des considérations professionnelles, même s'il est peu probable qu'un grand nombre de jeunes filles aient effectivement exercé une profession par la suite: si les étudiantes s'inscrivent davantage que les jeunes gens à certaines études, c'est bien que ces études leur offrent proportionnellement plus de débouchés, du moins potentiellement¹⁰.

⁹ En fait, l'importance de la population féminine à la faculté des sciences, qui regroupe ici les études de sciences pures et les premières années d'études de médecine et pharmacie, tient essentiellement aux études de sciences préparatoire à la médecine (cfr Tableau XXII, p. 148-150).

¹⁰ L'idée étant de se prémunir, grâce à un diplôme universitaire, contre les éventuels aléas de l'existence (célibat, veuvage, etc.).

Tableau XXVIII. RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE PAR FACULTÉS (1920-1921/1939-1940)

Années	Lettres			Droit			Sciences			Médecine			Éc. Spéciales			Totaux		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III
1920-21	16	3,8	43,2	6	0,8	16,2	12	2,5	32,4	0	0	0	3	0,4	8,1	37	1,1	100
1921-22	21	4,8	41,2	8	1,2	15,7	12	2,2	23,5	3	0,3	5,9	7	0,9	13,7	51	1,5	100
1922-23	24	5,1	36,9	13	2,1	20,0	12	2,6	18,5	8	0,9	12,3	8	1,1	12,3	65	2,0	100
1923-24	40	8,0	44,9	17	2,7	19,1	15	3,2	16,9	8	0,8	9,0	9	1,2	10,1	89	2,7	100
1924-25	45	7,8	38,8	19	3,0	16,4	24	5,0	20,7	20	2,3	17,2	8	1,1	6,9	116	3,4	100
1925-26	51	11,3	40,2	24	4,1	18,9	23	4,5	18,1	21	2,5	16,5	8	0,9	6,3	127	3,8	100
1926-27	54	10,0	39,1	23	3,6	16,7	29	6,0	21,0	26	3,2	18,8	6	0,8	4,4	138	4,1	100
1927-28	57	10,1	37,4	29	3,9	19,2	36	7,2	23,8	25	3,0	16,6	4	0,4	2,7	151	4,3	100
1928-29	65	11,1	35,7	30	3,8	16,5	45	8,3	24,7	34	3,9	18,7	8	0,9	4,4	182	4,8	100
1929-30	77	12,3	34,7	44	5,0	19,8	63	10,9	28,4	32	3,5	14,4	6	0,7	2,7	222	5,6	100
1930-31	80	12,2	34,9	43	5,1	18,8	52	9,6	22,7	43	4,5	18,8	11	1,4	4,8	229	5,8	100
1931-32	90	12,6	38,6	39	4,5	16,7	40	6,8	17,2	56	5,8	24,0	8	1,0	3,4	233	5,7	100
1932-33	104	13,3	39,1	45	4,9	16,9	52	7,6	19,6	60	5,8	22,6	5	0,7	1,9	266	6,2	100
1933-34	120	15,0	40,7	44	4,6	14,9	66	9,3	22,4	60	5,3	20,3	5	0,7	1,7	295	6,7	100
1934-35	124	15,9	41,3	42	4,5	14,0	67	9,4	22,3	63	5,3	21,0	4	0,7	1,3	300	7,0	100
1935-36	135	17,2	43,6	37	4,7	11,9	59	8,5	19,0	73	5,7	23,6	6	1,2	1,9	310	7,5	100
1936-37	132	16,4	41,5	35	4,8	11,0	69	9,8	21,7	73	5,4	23,0	9	2,0	2,8	318	7,7	100
1937-38	130	14,8	35,7	70	8,9	19,2	70	10,1	19,2	79	5,6	21,7	15	3,8	4,1	364	8,5	100
1938-39	163	15,4	38,8	76	9,7	18,1	90	11,9	21,4	83	5,9	19,8	8	2,0	1,9	420	9,3	100
1939-40	184	16,9	39,7	48	6,7	10,4	122	13,1	26,3	96	6,5	20,7	14	3,3	3,0	464	10,1	100

I: chiffres absolus

II: pourcentages de jeunes filles par rapport aux totaux facultaires

III: pourcentages de jeunes filles par rapport aux totaux féminins

D. L'origine géographique

En ce qui concerne l'origine géographique des étudiants, il n'y a guère que pour les étrangers que des comparaisons entre populations féminine et masculine aient un certain intérêt. La répartition des étudiants belges, pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens, par provinces de naissance en effet, ne laisse apparaître aucune caractéristique particulière quelle que soit la technique d'analyse statistique que l'on utilise. La raison en est que le choix de faire des études à Louvain, ici, dépend essentiellement du lieu de résidence et non du lieu de naissance, lesquels, en raison d'une mobilité géographique assez importante, tant chez les jeunes filles que chez les jeunes gens, ne coïncident guère le plus souvent.

Par ailleurs, même en ce qui concerne les étrangers, il n'est guère aisé de déceler des éléments caractéristiques qui soient propres, les uns aux jeunes filles, les autres aux jeunes gens (cfr Tableau XXIX, p. 161). Mis à part le fait que l'origine géographique des jeunes gens est, comme nous pouvions nous y attendre, plus diversifiée que celle des jeunes filles, il n'y a guère de différence remarquable entre les deux sexes: tandis que les jeunes filles proviennent pour l'essentiel de l'Europe au sens large, les jeunes gens proviennent également, dans une proportion qui n'est pas négligeable, des autres continents, notamment des deux Amériques. Encore que la présence à Louvain d'étudiants nord-américains s'explique, dans une très large mesure, par l'existence d'un Collège américain destiné aux séminaristes de cette région.

2. LOUVAIN ET LES AUTRES UNIVERSITÉS

A. Importance de la population féminine

Du point de vue de l'importance de la population féminine, il semble bien qu'en admettant les jeunes filles une quarantaine d'années après les autres universités, Louvain ait pris en cette matière, un retard difficilement rattrapable dans l'immédiat (cfr Tableau XXX, p. 162). D'une façon générale, l'évolution des populations féminines de Bruxelles, Liège et Gand présente les mêmes caractéristiques qu'à Louvain: la tendance générale y est partout à la hausse (chiffres absolus), et à une hausse qui est plus marquée que celle des populations masculines respectives, puisque partout les jeunes filles tendent à «grignoter» leur retard sur les jeunes gens en devenant proportionnellement plus nombreuses chaque année (pourcentages). De façon plus précise cependant, cette tendance à la hausse est moins importante à Louvain que dans les autres universités. S'il est vrai qu'en chiffres absolus, Louvain a rattrapé Gand dès 1924-1925, Liège en 1938-1939, et

Tableau XXIX. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE LOUVANISTE PAR RÉGIONS DE NAISSANCE (1920-1921/1939-1940)

Années	Pays limitrophes		Europe occidentale		Europe orientale		Afrique		Amérique du Nord		Amérique du Sud		Asie		Océanie		Inconnues		Totaux	
	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
1920-21		53						3	1	30		17		1					6	136
1924-25	2	101	25	39	5	12	7	7	1	40	15	15		39				2	19	369
1929-30	5	98	1	65	16	182	6	3	3	85	32	32		53		1			31	522
1934-35	17	58	8	46	13	153	1	1		46	2	17	1	29	1	8		1	42	358
1939-40	35	135	3	56	11	32	1	1	1	42	2	5		10					52	281

I: jeunes filles
II: jeunes gens

Tableau XXX. ÉVOLUTION DE LA POPULATION FÉMININE
A BRUXELLES, LIÈGE ET GAND (1920-1921/1939-1940)¹¹

Années	Liège		Bruxelles		Gand	
	I	II	I	II	I	II
1920-21	92	3,9	228	9,1	62	4,8
1921-22	120	5,1	262	11,7	82	6,6
1922-23	132	5,5	269	12,7	92	7,0
1923-24	237	8,0	260	13,3	110	7,2
1924-25	298	10,1	295	15,7	112	6,7
1925-26	256	10,4	297	16,4	109	6,6
1926-27	233	10,0	318	17,4	78	4,7
1927-28	264	11,4	370	18,5	83	5,1
1928-29	336	13,6	416	20,5	94	5,6
1929-30	330	13,3	471	21,0	90	5,3
1930-31	340	13,0	491	19,6	81	4,4
1931-32	380	13,8	629	23,0	99	5,2
1932-33	411	14,6	648	23,5	94	5,0
1933-34	441	16,1	634	24,2	105	6,0
1934-35	438	17,1	673	24,5	118	7,7
1935-36	410	17,5	635	22,9	135	9,6
1936-37	365	16,4	639	23,2	122	9,4
1937-38	373	17,3	677	23,1	149	11,2
1938-39	407	17,6	830	25,2	209	14,2
1939-40	413	18,5	829	25,7	199	14,0

I: chiffres absolus

II: pourcentages des totaux

Sources: Bruxelles: *Université Libre de Bruxelles. Rapport sur l'année académique*, Bruxelles, 1921-1946 - Liège: M. CAPELLE, *op. cit.*, p.11 - Gand: A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, p.48 (pour les années 1920-1921 à 1929-1930); *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, Bruxelles, 1932-1935 (pour les années 1930-1931 à 1934-1935); et *Universiteit te Gent. Verslag over den toestand der Universiteit*, Gand, 1936-1940 (pour les années 1935-1936 à 1939-1940).

¹¹ Pour Louvain, cfr Tableau XXII, p. 148-150.

qu'elle tend à rattraper Bruxelles¹², en pourcentages de la population globale cependant, alors que la population féminine de Louvain connaît un accroissement annuel moyen de 0,5%, accroissement identique à celui de Gand, à Bruxelles et à Liège, le gain annuel moyen est de 0,9 et 0,7% (cfr Figure 11, *infra*). Il en résulte qu'en 1939-1940, alors que la population féminine ne représente toujours que 9,1% de la population globale à Louvain, elle est déjà de 14% à Gand, de 18,5% à Liège, et de 25,7% à Bruxelles: non seulement Louvain n'a pas rattrapé son retard sur les autres universités du point de vue féminin, mais encore l'a-t-elle accru (Gand exceptée). Les populations féminines de Bruxelles et Liège sont animées d'une dynamique de croissance plus marquée qu'à Louvain: malgré les progrès accomplis, (à Gand, elle est identique) les familles catholiques restent plus réfractaires que les autres aux études universitaires féminines.

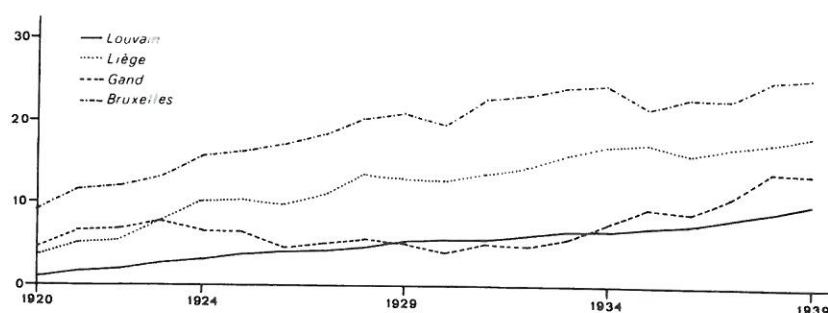


Fig. 11. Évolution de la population féminine à Bruxelles, Liège, Gand et Louvain en pourcentages des totaux (1920-1921/1939-1940)

B. Importance des étrangères

Dans l'appréciation des populations féminines des différentes universités, il faut naturellement tenir compte de l'apport plus ou moins important d'étrangères. De ce point de vue, l'évolution générale est, pour les chiffres que nous possédons, sensiblement la même partout: tendance à

¹² D'autant plus que les chiffres de Bruxelles sont surévalués par rapport à ceux des autres universités, eu égard au fait que «Ces chiffres constatent, selon un usage très anciennement et constamment suivi, celui des inscriptions reçues au secrétariat... Le nombre exact des élèves fréquentant l'Université est un peu moindre que celui des inscriptions, quelques élèves étant amenés... à prendre dans le cours d'une année plusieurs inscriptions» (cfr *Université de Bruxelles. Rapport sur l'année académique 1895-1896*, Bruxelles, 1896, p. 41, note 1). Pour les années 1936-1937 à 1938-1939, nous connaissons les chiffres d'étudiants et les chiffres d'inscriptions: la surévaluation des chiffres d'inscriptions est respectivement de 7,8, 8,5 et 13,6 % (cfr *Université de Bruxelles. Rapport sur l'année académique...*, Bruxelles, 1938-1940).

la hausse au début des années vingt, puis tendance à la baisse par la suite (cfr Figure 12 et Tableau XXXI, p. 165). Il faut cependant noter que si l'apport d'étrangères présente partout sensiblement la même évolution générale, l'importance de cet apport varie sensiblement d'une année à l'autre. En schématisant quelque peu, nous pouvons dire que par rapport à Louvain, cet apport est généralement supérieur partout ailleurs, sauf à Gand au cours des années trente. Ces constatations cependant, ne modifient guère les conclusions que nous avons tirées de l'évolution des effectifs globaux, à savoir que la tendance à la hausse est moins marquée à Louvain qu'ailleurs: comme la proportion d'étrangers est sensiblement la même chez les jeunes filles et les jeunes gens dans chaque université, les pourcentages calculés sur la population globale évoluent de façon similaire à ceux calculés sur la population belge seulement...

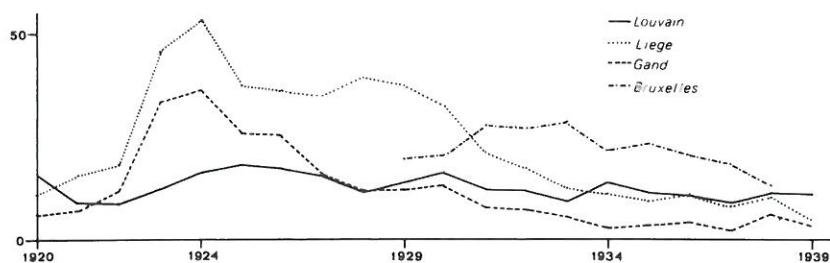


Fig. 12. Évolution de la population étrangère à Bruxelles, Liège, Gand et Louvain en pourcentages des totaux féminins (1920-1921/1939-1940)

Tableau XXXI. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE FÉMININE
À BRUXELLES, LIÈGE ET GAND (1920-1921/1939-1940)¹³

Années	Bruxelles		Liège		Gand	
	I	II	I	II	I	II
1920-21	-	-	10	10,8	4	6,4
1921-22	-	-	19	15,8	6	7,3
1922-23	-	-	24	18,1	11	11,9
1923-24	-	-	108	45,5	37	33,6
1924-25	-	-	159	53,3	40	35,7
1925-26	-	-	95	37,1	28	25,6
1926-27	-	-	85	36,4	20	25,6
1927-28	-	-	93	35,2	13	15,6
1928-29	-	-	132	39,2	11	11,7
1929-30	94	19,9	124	37,5	11	12,2
1930-31	101	20,5	111	32,6	11	13,5
1931-32	171	28,1	85	21,3	8	8,0
1932-33	185	27,5	71	17,2	7	7,4
1933-34	201	31,7	56	12,6	6	5,7
1934-35	149	22,1	52	11,8	4	3,3
1935-36	150	23,6	40	9,7	5	3,7
1936-37	132	20,6	39	10,6	6	4,9
1937-38	131	19,3	32	8,5	4	2,6
1938-39	109	13,1	43	10,5	14	6,6
1939-40	-	-	21	45,0	7	3,5

I: chiffre absolu

II: pourcentages des totaux féminins

Sources: Bruxelles: *Université de Bruxelles. Rapport sur l'année académique*, Bruxelles, 1921-1946 (les renseignements font défaut pour les années 1920-1921 à 1928-1929, et 1939-1940) - Liège: M. CAPELLE, *op. cit.*, p.11 - et Gand: A.M. SIMON-VAN der MEERSCH, *op. cit.*, p.48 (pour les années 1920-1921 à 1929-1930); *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, Bruxelles, 1932-1935 (pour les années 1930-1931 à 1934-1935); et *Universiteit te Gent. Verslag over den toestand der Universiteit*, Gand, 1936-1940 (pour les années 1935-1936 à 1939-1940).

¹³ Pour Louvain, cfr *supra*, Tableau XXII, p. 148-150.

C. Le choix des études

Les tendances qui se dessinent à Bruxelles, Liège et Gand en matière de choix des études, sont les mêmes qu'à Louvain. Si nous cherchons à déterminer, par les mêmes procédés que ceux mis en œuvre pour Louvain, à quelles facultés les jeunes filles sont les plus nombreuses dans les autres universités, et à quelles facultés elles s'inscrivent proportionnellement davantage que les jeunes gens, nous constatons les mêmes faits (cfr Tableau XXXII, *infra*)¹⁴. Les facultés où les jeunes filles sont les plus nombreuses

Tableau XXXII. RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE PAR FACULTÉS AUX UNIVERSITÉS DE BRUXELLES, LIÈGE ET GAND (1920-1921/1939-1940)¹⁵

Facultés	Universités	1920-21			1924-25			1929-30			1934-35			1939-40		
		I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III
Philosophie et Lettres	Bruxelles	67	29,3	18,9	104	35,2	38,3	188	39,9	46,4	304	45,1	47,3	442	53,3	44,7
	Gand	-	-	-	-	-	-	46	55,4	23,4	66	55,9	21,7	108	54,2	23,8
	Liège	-	-	-	-	-	-	101	30,6	32,4	189	43,1	33,7	215	53,3	33,5
Droit	Bruxelles	9	3,9	1,4	52	17,6	15,3	78	16,5	11,2	100	14,8	14,8	78	9,4	13,2
	Gand	-	-	-	-	-	-	6	7,2	3,2	10	8,4	4,6	14	7,0	6,7
	Liège	-	-	-	-	-	-	66	20,0	12,2	48	10,9	10,8	24	5,8	9,2
Sciences	Bruxelles	82	35,9	16,0	98	33,2	23,1	123	26,1	27,8	164	22,8	26,1	200	24,1	26,1
	Gand	-	-	-	-	-	-	11	13,2	9,9	30	25,4	10,3	41	20,6	18,8
	Liège	-	-	-	-	-	-	103	31,2	21,6	109	24,8	23,7	98	23,7	15,5
Médecine	Bruxelles	32	14,0	7,5	41	13,8	9,4	79	16,7	16,7	112	16,6	18,4	107	12,9	16,4
	Gand	-	-	-	-	-	-	15	18,0	8,5	10	8,4	4,4	34	17,0	8,0
	Liège	-	-	-	-	-	-	54	16,3	14,5	99	22,6	16,7	76	18,4	13,9
Écoles Spéciales	Bruxelles	2	0,8	0,4	0	0	0	3	0,6	1,3	3	0,4	1,2	2	0,2	0,9
	Gand	-	-	-	-	-	-	5	5,8	0,8	2	1,6	0,4	2	1,0	1,7
	Liège	-	-	-	-	-	-	6	1,8	0,8	4	0,9	0,8	0	0	0
Totaux	Bruxelles	228	100	9,1	295	100	15,7	471	100	21,0	673	100	24,5	829	100	25,9
	Gand	-	-	-	-	-	-	83	100	4,9	118	100	7,7	199	100	14,0
	Liège	-	-	-	-	-	-	330	100	13,3	438	100	17,1	413	100	18,5

I: chiffres absolus

II: pourcentages des totaux féminins

III: pourcentages des totaux facultaires

Sources: Bruxelles: *Université de Bruxelles. Rapport sur l'année académique*, Bruxelles, 1921-1946 (pour les années 1920-1921 à 1939-1940). Liège: *Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Discours et Rapport*, Liège, 1921-1940 (pour les années 1929-1930 à 1939-1940) - Gand. *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, Bruxelles, 1932-1935 (pour les années 1930-1931 à 1934-1935); et *Universiteit te Gent. Verslag over den toestand der Universiteit*, Gand, 1936-1940 (pour les années 1935-1936 à 1939-1940).

¹⁴ Par commodité, nous n'avons retenu ici que cinq années significatives pour l'ensemble de la période. Les autres années font part ailleurs apparaître les mêmes faits.

¹⁵ Pour Louvain, cfr Tableau XXVIII, p. 159.

dans l'absolu, sont partout, par ordre décroissant d'importance, les Facultés de philosophie et lettres, de sciences, de médecine, de droit et les Écoles spéciales, tandis que les Facultés qui attirent davantage les jeunes filles que les jeunes gens sont partout les Facultés de philosophie et lettres et de sciences (en fait les sciences préparatoires à la médecine et à la pharmacie). Ceci confirme également l'intervention, en matière de choix des études, de considérations professionnelles: les impératifs du marché de l'emploi féminin étant les mêmes partout, il est logique que toutes les étudiantes aient été influencées de la même manière par ces impératifs.

CHAPITRE III

LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTES LOUVANISTES AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

1. LA CARRIÈRE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTES

La majorité des étudiantes inscrites à des études régulières (les «diplômables»), ont conduit leurs études à terme en obtenant un diplôme final, du moins au cours de la période 1920-1921/1934-1935 où les chiffres sont encore significatifs (cfr Tableau XXXIII, p. 169)¹: les pourcentages de diplômées varient autour d'une moyenne de 60% environ, avec un minimum pour la promotion de 1926-1927 (50%) et un maximum pour la promotion 1928-1929 (70%). Au-delà de variations dont l'explication est assez problématique (nous n'avons décelé aucune corrélation avec les autres données d'inscriptions), il s'agit en tout cas de résultats remarquables, et qui ne sont sûrement pas équivalents chez les jeunes gens. Est remarquable également, le nombre d'étudiantes qui arrêtent leurs études alors qu'elles ne sont pas en situation d'échec (environ 10% au cours des quinze années considérées). Ce fait est en réalité la conséquence de la présence des religieuses qui, apparemment, viennent moins à l'Université pour conquérir des diplômes que pour recevoir un minimum de formation supérieure. Il faut sans doute voir dans ce comportement propre aux religieuses, le signe d'une politique congréganiste qui, soit par désir d'optimisation des ressources humaines et financières, soit par crainte de donner aux novices le goût d'une vie indépendante, évite aux religieuses un séjour trop long à l'Université. Quoiqu'il en soit, si les religieuses s'étaient comportées de la même façon que les laïques, il est probable que la courbe des réussites s'en serait trouvée décalée de 10% environ vers le haut, ce qui aurait réduit les échecs véritables aux seuls abandons...

Si nous examinons la ventilation des diplômées par sections d'études, nous pouvons constater qu'elle suit à peu près la ventilation des inscrip-

¹ Au delà de 1934-1935, la proportion de jeunes filles susceptibles d'avoir obtenu leur diplôme après 1939-1940 (terme chronologique de cette étude), devient trop importante pour que l'on puisse se fier aux chiffres obtenus. En ce qui concerne les étrangères, dont les effectifs sont trop petits que pour autoriser une analyse sérieuse, il semble qu'elles se soient comportées de la même façon que les étudiantes belges.

Tableau XXXIII. ÉVOLUTION DES DIPLÔMÉES PAR ANNÉES DE PREMIÈRES INSCRIPTIONS (1920-1921/1939-1940)²

Résultats	1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Diplômées	19	2	9	0	8	0	17	4	17	5	18	2	17	5	31	3	35	3
% des «diplômables»	61,3	40,0	64,3	0	57,1	0	54,8	66,7	65,4	45,5	66,7	18,2	50,0	50,0	66,0	37,5	70,0	33,3
Arrêts	1	1	3	0	0	0	4	0	2	0	4	1	2	0	4	1	5	1
% des «diplômables»	3,2	20,0	21,4	0	0	0	12,9	0	7,7	0	14,8	9,1	5,9	0	8,5	12,5	10,0	11,1
Abandons	11	2	2	1	6	1	10	2	7	6	5	8	15	5	12	4	10	5
% des «diplômables»	35,5	40,0	14,3	100	42,9	100	32,3	33,3	26,9	54,6	18,5	72,7	44,1	50,0	25,5	50,0	20,0	55,6
Total des «diplômables»	31	5	14	1	14	1	31	6	26	11	27	11	34	10	47	8	50	9
% du total annuel	100	83,3	63,6	100	58,3	100	93,9	85,7	60,5	91,7	73,0	78,6	75,6	71,4	85,5	72,7	82,0	81,8
Élèves libres (non «diplômables»)	0	1	8	0	10	0	2	1	17	1	10	3	11	4	8	3	11	2
Inconnues («diplômables» après 1939-1940)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	31	6	22	1	24	1	33	7	43	12	37	14	45	14	55	11	61	11

1929-30	1930-31		1931-32		1932-33		1933-34		1934-35		1935-36		1936-37		1937-38		1938-39		1939-40	
B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	
45	5	28	6	37	4	44	8	42	4	31	10	28	4	14	0	0	1	0	0	
68,2	45,5	59,6	50,0	66,1	40,0	57,9	66,7	54,6	36,4	55,4	58,8	52,8	40,0	37,8	0	0	25,0	0	-	
6	2	6	0	7	2	8	0	12	2	9	3	4	0	9	0	5	2	1	-	
9,1	18,2	12,8	0	12,5	20,0	10,5	0	15,6	18,2	16,1	17,7	7,6	0	24,3	0	35,7	50,0	10,0	-	
15	4	13	6	12	4	24	4	23	5	16	4	21	6	14	7	9	1	9	-	
22,7	36,4	27,7	50,0	21,4	40,0	31,6	33,3	29,9	45,5	28,6	23,5	39,6	60,0	37,8	100	64,3	25,0	90,0	-	
66	11	47	12	56	10	76	12	77	11	56	17	53	10	37	7	14	4	10	-	
84,6	73,3	87,0	66,7	90,3	83,3	89,4	85,7	82,8	84,6	87,5	89,5	75,7	58,8	52,9	53,9	12,3	23,5	7,7	-	
12	4	7	6	6	2	9	2	6	2	2	2	5	5	6	2	39	2	11	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0	12	2	27	4	61	11	109	-	
78	15	55	18	62	12	85	14	93	13	64	19	70	17	70	13	114	17	130	-	

tions (cfr Tableau XXXIV, p. 170-171). Bien que pour des raisons techniques, nous n'ayons pas calculé de pourcentages de diplômées par rapport aux inscriptions prises, une rapide comparaison l'indique clairement³. La seule

² Par «arrêt», nous entendons ici des étudiantes qui ont quitté l'Université après avoir réussi l'année en cours, par opposition à «l'abandon», qui vise les départs motivés par l'échec. Notons que ce Tableau reprend les diplômées, les arrêts et les abandons par années de premières inscriptions, et non globalement pour toutes les étudiantes ayant présenté des examens une année déterminée.

³ C'est en principe très simple, mais assez fastidieux en pratique: il faut tenir compte des quelques élèves libres qui ont pris goût aux études et se sont inscrits par la suite à des études régulières, ainsi que de certaines étudiantes qui ont changé d'orientation en cours d'études.

Tableau XXXIV (suite)

Diplômes (3 ^e cycle)	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40												
Philosophie																																
Histoire																																
Classique													2	1		1																
Romane																																
Germanique											1																					
Sc. Historiques	1																															
Histoire de l'Art																																
Langues Orientales																																
Sciences Pédagogiques																																
Philosophie Thomiste																																
Droit																																
Notariat																																
Sc. Politiques																																
Sc. Physiques/Mathématiques	1												1																			
Sc. Chimiques																																
Sc. Minérales										3				1																		
Sc. Biologiques/Botaniques																																
Sc. Géographiques																																
Médecine																																
Pharmacie																																
Ingénieur																																
Agronome																																
Sc. Commerciales	1	1	1	3	2	2	1	2	1	3	1	3	4	1	1	1																
TOTAUX	1	0	3	0	1	4	3	3	0	8	2	5	1	3	1	7	3	7	5	4	2	9	2	7	0	3	1	3	0	0	0	0

nuance à apporter réside dans le fait que ces pourcentages doivent être quelque peu inférieurs en philosophie et lettres et en sciences pures qu'ailleurs, parce que l'on y retrouve beaucoup de religieuses se préparant à l'enseignement secondaire, et que celles-ci arrêtent souvent leur études en cours de cycle⁴. Au niveau des diplômes de troisième cycle, le nombre d'étudiantes qui prolongent leurs études est dérisoire. La raison en est surtout qu'avant 1929, année où le législateur organisa le système des licences-doctorats comme nous l'entendons aujourd'hui⁵, il n'existait que très peu de diplômes de troisième cycle au sens d'aujourd'hui. Excepté certains diplômes scientifiques (en théologie ou en pharmacie par exemple), les autres diplômes de troisième cycle ne visaient pas la spécialisation ni la production d'une thèse originale (ainsi par exemple, les études de sciences morales et historiques comprenaient deux candidatures, une licence et un doctorat, soit trois cycles, mais en quatre années d'études comme la licence actuelle). Ce n'est qu'en 1929 qu'apparaît le doctorat dans sa conception actuelle, de même que l'agrégation de l'enseignement moyen supérieur à laquelle s'inscrivent la plupart des étudiantes de lettres et de sciences.

Ceci dit, le nombre important de diplômées ne signifie pas nécessairement que les étudiantes aient toutes été de brillants éléments. Il faut également tenir compte ici du temps mis pour obtenir un diplôme et du degré de mérite obtenu à cette occasion. En ce qui concerne la durée des études, les étudiantes semblent également faire preuve d'un excellent comportement (cfr Tableau XXXV, p. 173), la grosse majorité des étudiantes réussissent à obtenir un diplôme dans les délais normalement impartis (75% en moyenne de 1920-1921 à 1934-1935). Il n'y a cependant là rien d'étonnant dès lors que l'on s'attache exclusivement aux étudiantes ayant obtenu un diplôme: les échecs sont surtout le fait des étudiantes qui ont abandonné leurs études et qui n'apparaissent pas dans notre statistique. On notera par ailleurs que c'est précisément l'année où il y a le moins de diplômées par rapport aux inscrites (en 1926-1927), que les étudiantes réussissent le plus sans année supplémentaire, ce qui suggère davantage une sélection plus rigoureuse dans le chef des examinateurs, qu'une promotion d'étudiantes de meilleure valeur que les autres années. Pour ce qui est des degrés de mérite obtenus en année terminale par ailleurs, leurs moyennes calculées en points (cfr Tableau XXXVI, p. 174)⁶, confirment les données antérieures: elles oscillent autour d'une moyenne générale de quatorze environ pour les années 1920-1921 à 1934-1935.

⁴ Ce n'est vrai que pour les études préparant à l'enseignement secondaire. L'exercice des autres professions auxquelles conduisaient les autres études était souvent strictement réglementé (la médecine et la pharmacie par exemple), notamment du point de vue de la possession d'un diplôme.

⁵ Cfr L. BAUWENS, *op. cit.*

⁶ A raison de 12 points pour une satisfaction, de 14 pour une distinction, de 16 pour une grande distinction et de 18 pour une plus grande distinction.

Tableau XXXV. RÉPARTITION DES DIPLÔMÉES D'APRÈS LE NOMBRE D'ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES
POUR OBTENIR UN DIPLÔME (1920-1921/1939-1940)

Années sup- plémentaires	1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29		1929-30	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Aucune	13	1	7	0	8	0	15	4	9	4	12	1	15	5	23	1	22	3	33	5
Une année	6	0	2	0	0	0	2	0	8	1	5	0	2	0	6	2	10	0	10	0
Deux années	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	2	0	2	0
Trois années	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Total	19	2	9	0	8	0	17	4	17	5	18	2	17	5	31	3	35	3	45	5
% sans échec	68,4	50,0	77,8	-	100	-	88,2	100	52,9	80,0	66,7	50,0	88,2	100	74,2	33,3	62,9	100	73,3	100
B: Belges																				
E: étrangères																				
Années sup- plémentaires	1930-31		1931-32		1932-33		1933-34		1934-35		1935-36		1936-37		1937-38		1938-39		1939-40	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Aucune	19	5	29	2	32	7	32	4	23	9	22	4	14	0	0	1	0	0	-	-
Une année	8	1	5	2	9	0	8	0	8	0	6	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Deux années	1	0	2	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Trois années	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Total	28	6	37	4	44	8	42	4	31	10	28	4	14	0	0	1	0	0	-	-
% sans échec	67,9	83,3	78,4	50,0	72,7	87,5	76,1	100	74,2	90,0	78,6	100	100	-	-	100	-	-	-	-

Tableau XXXVI. RÉPARTITION DES DIPLÔMÉES D'APRÈS LE GRADE OBTENU EN ANNÉE TERMINALE (1920-1921/1939-1940)

grade de der- nière année	1920-21		1921-22		1922-23		1923-24		1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29		1929-30	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Satisfaction	6	0	3	0	3	0	6	2	6	3	8	2	6	5	12	1	15	3	14	2
Distinction	6	0	3	0	3	0	6	1	5	1	7	0	7	0	9	1	11	0	19	1
Gde distinc.	5	2	3	0	2	0	4	1	3	1	2	0	3	0	10	1	4	0	8	2
Plus gde dis.	2	0	0	0	0	0	1	0	3	0	1	0	1	0	0	0	5	0	4	0
Total	19	2	9	0	8	0	17	4	17	5	18	2	17	5	31	3	35	3	45	5
Points (sur 20)	14,3	16,0	14,0	-	13,8	-	14,0	13,5	14,4	13,2	13,6	12,0	13,9	12,0	13,9	14,0	13,9	12,0	14,1	14,0
B: Belges																				
E: étrangères																				

grade de der- nière année	1930-31		1931-32		1932-33		1933-34		1934-35		1935-36		1936-37		1937-38		1938-39		1939-40	
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E
Satisfaction	9	4	17	4	12	3	23	1	12	2	11	3	5	0	1	0	0	-	-	-
Distinction	10	1	12	0	19	2	13	2	9	5	10	0	3	0	0	0	0	-	-	-
Gde distinc.	7	1	7	0	9	2	8	1	6	3	5	0	5	0	0	0	0	-	-	-
Plus gde dis.	2	0	1	0	4	1	3	0	4	0	2	1	1	0	0	0	0	-	-	-
Total	28	6	37	4	44	8	42	4	31	10	28	4	14	0	1	0	0	-	-	-
Points (sur 20)	14,1	13,0	13,6	12,0	14,2	14,3	13,8	14,0	14,1	14,2	13,9	13,5	14,3	-	13,0	-	-	-	-	-

2. LE COMPORTEMENT DES ÉTUDIANTES AU FIL DES ANS

L'analyse des résultats obtenus chaque année par l'ensemble des étudiantes (anciennes et nouvelles), présente surtout un intérêt comparatif: rapporter les scores féminins en matière d'admissions aux examens et de grades obtenus aux résultats masculins connus grâce à la statistique officielle de l'Université. Du point de vue des admissions, il ne semble pas que l'on puisse dégager des chiffres quelque conclusion intéressante (cfr Tableau XXXVII, p. 176). Tant en chiffres absolus qu'en pourcentages des inscriptions, les chiffres d'admissions semblent fluctuer de façon aléatoire et divergente pour les deux sexes⁷. En matière de grades obtenus par contre, certaines tendances se dessinent clairement. Si nous synthétisons les différents grades obtenus en points⁸, il apparaît, d'une part, que les scores tant féminins que masculins tendent régulièrement à la baisse au cours de l'entre-deux-guerres, et d'autre part, que les scores féminins demeurent toujours supérieurs aux scores masculins, même si cette supériorité tend à s'amenuiser avec le temps (cfr Tableau XXXVIII, p. 177). Deux grandes hypothèses peuvent rendre compte de la baisse des scores, tant féminins que masculins: ou bien celle-ci traduit une diminution du niveau des étudiants qu'il faut elle-même expliquer, ou bien elle traduit, à l'inverse, une augmentation des exigences dans le chef des examinateurs. En l'absence d'autres indications, il est naturellement très difficile de se prononcer. A l'appui de la première hypothèse, nous pourrions invoquer la démocratisation relative des études universitaires qui aurait fait en sorte d'amener à l'université des éléments un peu moins doués qu'auparavant, tandis qu'à l'appui de la seconde, négativement, nous pourrions invoquer le fait que, pour les jeunes filles en tout cas, le niveau de l'enseignement secondaire s'est très certainement amélioré au cours de l'entre-deux-guerres. Quant à la supériorité, de moins en moins sensible cependant, des résultats féminins, elle semble imputable à la plus grande sélection qui existait, de fait, pour les premières candidates aux études universitaires. Dans les premières années, l'idée des études universitaires féminines étant encore peu développée et l'enseignement secondaire mal organisé, seules se risquaient dans l'aventure universitaire les jeunes filles les plus motivées et les plus douées, alors que par la suite, les études féminines entrant dans les mœurs et l'enseignement secondaire se développant, l'université apparut de moins en moins réservée à quelques élues aux qualités exceptionnelles.

⁷ Cela tient peut-être au fait que pour les jeunes filles, les chiffres d'admissions portent sur toutes les épreuves (principales et complémentaires), alors que les inscriptions prises en considération pour calculer les pourcentages de réussites ne consistent que dans les inscriptions principales. Dans la mesure où le nombre d'inscriptions complémentaires et les admissions à ces inscriptions ne sont pas constants, toute notre statistique peut s'en trouver faussée.

⁸ Cfr *supra*, note 6.

Tableau XXXVII. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADMISSIONS AUX EXAMENS
D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940)

Années	Femmes		Hommes ¹		Totaux	
	I	II	I	II	I	II
1920-21	29	78,4	2168	67,5	2197	67,6
1921-22	34	66,7	2075	65,0	2109	65,0
1922-23	39	60,0	2011	63,6	2050	63,6
1923-24	67	75,3	1954	59,8	2021	60,2
1924-25	63	54,3	1896	57,5	1959	57,4
1925-26	70	55,1	1930	60,0	2000	59,8
1926-27	63	45,7	1989	61,1	2052	60,4
1927-28	80	53,0	1987	58,3	2067	58,1
1928-29	136	74,7	2040	57,0	2176	57,8
1929-30	143	64,4	2153	57,6	2296	57,9
1930-31	149	65,1	2213	59,6	2362	59,9
1931-32	174	74,7	2221	57,8	2395	58,8
1932-33	182	68,4	2487	61,9	2669	62,3
1933-34	198	67,1	2541	62,2	2739	62,6
1934-35	204	68,0	2537	63,7	2741	64,0
1935-36	214	69,0	2441	63,7	2655	64,1
1936-37	237	74,5	2518	66,1	2755	66,7
1937-38	216	59,3	2573	65,9	2791	65,4
1938-39	273	65,0	2715	66,3	2988	66,1
1939-40	312	67,2	3014	72,7	3326	72,2

I: chiffres absolus

II: pourcentages des inscriptions respectives

¹ Non comprises les admissions à la Faculté de théologie, dont les jeunes filles semblent avoir été exclues, au moins *de facto*.

TABLEAU XXXVIII. ÉVOLUTION DES GRADES OBTENUS D'APRÈS LE SEXE (1920-1921/1939-1940)

Années	Satisfaction			Distinction			Gde distinction			Plus gde distinc.			Cote moyenne		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
1920-21	11	1264	1275	11	566	577	5	285	290	2	53	55	13,9	13,2	13,2
1921-22	13	1206	1219	11	543	554	5	250	255	5	76	81	14,1	13,2	13,2
1922-23	17	1184	1201	12	532	544	9	246	255	1	49	50	13,7	13,2	13,2
1923-24	21	1215	1236	25	491	516	19	194	213	2	54	56	14,1	13,1	13,1
1924-25	24	1261	1285	18	419	437	16	177	193	5	39	44	14,1	12,9	13,0
1925-26	26	1139	1165	21	524	545	17	200	217	6	67	73	14,1	13,2	13,2
1926-27	29	1258	1287	16	468	484	17	217	234	1	46	47	13,7	13,1	13,1
1927-28	45	1285	1330	17	477	494	13	179	192	5	46	51	13,5	12,8	13,0
1928-29	78	1328	1406	33	493	526	20	180	200	5	39	44	13,3	13,0	13,0
1929-30	75	1441	1516	44	506	550	22	170	192	2	36	38	13,3	12,9	12,9
1930-31	70	1522	1592	51	479	530	23	172	195	5	40	45	13,5	12,9	12,9
1931-32	90	1523	1613	46	495	541	27	165	192	11	38	49	13,5	12,9	12,9
1932-33	103	1712	1815	55	516	571	19	210	229	5	49	54	13,2	12,9	12,9
1933-34	115	1729	1844	52	544	596	25	214	239	6	54	60	13,2	12,9	12,9
1934-35	116	1786	1902	59	534	593	22	177	199	7	40	47	13,2	12,8	12,8
1935-36	114	1671	1785	60	518	578	34	214	248	6	38	44	13,4	12,9	12,9
1936-37	129	1726	1855	58	539	597	41	212	253	9	41	50	13,4	12,9	12,9
1937-38	109	1747	1856	71	547	618	31	228	259	5	53	58	13,4	12,9	12,9
1938-39	170	1903	2073	67	535	602	29	241	270	7	36	43	13,1	12,8	12,9
1939-40	195	2010	2205	79	671	750	28	267	295	10	66	76	13,1	12,9	12,9

F: étudiantes

H: étudiantes

T: totaux

CONCLUSION

Le recrutement féminin tend à augmenter plus ou moins régulièrement à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres: de trente-sept étudiantes inscrites en 1925-1926, on passe à cent soixante en 1939-1940, soit environ quatre fois plus. Ce recrutement est surtout le fait des étudiantes belges, parmi lesquelles les étudiantes originaires des provinces flamandes sont la majorité (60% environ), suivies de celles originaires des provinces wallonnes (30% environ), et de Bruxelles (10% environ). Les étrangères, dont la proportion augmente jusqu'en 1925-1926 pour tendre ensuite à décroître malgré leur pourcentage assez important certaines années, proviennent surtout du continent européen au sens large, plutôt de sa partie orientale les dix premières années et de sa partie occidentale les dix années suivantes.

D'une façon générale, ce développement plus ou moins régulier du recrutement féminin est conditionné, tout comme celui des jeunes gens, par l'évolution de la conjoncture économique, laquelle détermine les ressources des familles et les perspectives d'emploi au sortir des études. Pour le recrutement féminin cependant, le niveau atteint par cette conjoncture joue plus comme une condition de possibilité que comme un moteur, en ce sens qu'il se fait sentir négativement, au moment des crises, mais pas positivement, au moment des reprises: il permet sans doute l'augmentation du nombre d'étudiantes mais ne la provoque pas. En outre, il semble être influencé par certains facteurs propres aux jeunes filles qui ne sont guère aisés à mettre en lumière, comme par exemple les mesures gouvernementales prises en 1934 contre le travail féminin et qui expliquent probablement la chute du recrutement féminin en 1934-1935. Fondamentalement, si le nombre d'étudiantes ne cesse de croître à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres (à l'exception de quelques années), c'est certes parce que la situation économique le permet, mais surtout parce que l'idée des études universitaires féminines progresse dans l'opinion catholique. Sur le plan pratique cependant, le progrès de cette idée ne serait rien s'il n'était soutenu par le développement de l'enseignement secondaire supérieur libre des jeunes filles, auquel reste très attachée la plupart des familles catholiques. L'analyse de la répartition des étudiantes par provinces de résidence en effet, tend à montrer qu'en plus de l'importance de la population d'une région et de la présence à proximité de celle-ci d'une autre université que Louvain, l'existence d'établissements secondaires supé-

rieurs catholiques pour jeunes filles en plus ou moins grand nombre, détermine également la part plus ou moins importante de cette région au recrutement louvaniste.

Entre 1920-1921 et 1939-1940, ce qui évolue également à Louvain, autant que le volume du recrutement féminin, c'est le profil de l'étudiante. En simplifiant quelque peu les choses, nous pouvons dire qu'en 1920-1921, l'étudiante était assez souvent une étrangère (une fois sur six) ou une religieuse (une fois sur trois). Faute d'enseignement libre préparatoire suffisamment développé, elle avait assez fréquemment fait des études privées (une fois sur dix) et, indépendamment du problème de cet enseignement, elle avait, assez fréquemment également, fait un détour par une école normale ou un autre établissement supérieur avant son séjour à Louvain (une fois sur six). Pour toutes ces raisons, et aussi parce que l'admission des jeunes filles était nouvelle et qu'elle permettait à certaines d'entre elles qui n'en avaient jamais eu l'occasion auparavant, de s'inscrire à Louvain, rare était l'étudiante qui n'avait pas dépassé l'âge «normal» (dix-huit ans) pour entamer des études universitaires (une étudiante sur six). Sur l'origine sociale des étudiantes, nous sommes assez mal renseigné mais à en juger par le régime linguistique choisi par les étudiantes originaires du pays flamand en 1926-1927 encore, elle devait assurément être assez élevée: une étudiante sur six seulement choisit l'enseignement en langue néerlandaise, langue qui était l'apanage des «classes populaires» en Flandres. Notons qu'en ce qui concerne la situation familiale, le fait qu'une étudiante sur deux ait été orpheline ou indépendante explique peut-être une partie du recrutement féminin dans les premières années: ayant connu la situation d'une femme seule sans qualification, ces étudiantes s'inscrivaient peut-être davantage à l'université que les autres de façon à se prémunir contre les aléas de l'existence.

En 1939-1940, bien des choses ont changé par rapport aux premières années. L'étudiante «type» est assez «rarement» une étrangère (une sur dix), et plus rarement encore une religieuse (une sur quinze). Il n'y a plus qu'une étudiante sur cent qui ait fait des études privées et une sur neuf qui ait fait des études supérieures avant son séjour à Louvain. Pour toutes ces raisons et parce que l'admission des étudiantes à Louvain est maintenant chose ancienne, il n'est plus rare du tout qu'une étudiante ait l'âge «habituel» au début des études universitaires: une étudiante sur deux n'a pas dépassé l'âge de dix-huit ans. Toujours à en juger par le régime linguistique choisi par les étudiantes originaires du pays flamand, l'origine sociale des jeunes filles s'est quelque peu «démocratisée» puisqu'il n'y a plus guère qu'une étudiante sur deux à peine qui fait ses études en français (il est vrai qu'il faut également tenir compte ici des progrès du mouvement flamand...). En ce qui concerne la situation familiale des étudiantes enfin, en 1939-1940, il n'y a plus qu'une étudiante sur dix qui ait connu une situation familiale particulière, ce qui doit être sans doute la proportion normale.



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Cette étude ne constitue qu'une première ébauche de l'histoire des étudiantes aux débuts de leur admission à Louvain. Son apport demeure, faute de mieux, essentiellement événementiel: enchaînement des faits qui conduisirent aux décisions épiscopales de 1920 d'une part, mise en lumière des caractéristiques statistiques offertes par la population féminine de l'Université au cours de l'entre-deux-guerres d'autre part. Sans revenir ici sur les conclusions détaillées de chacune des deux parties qui composent ce travail, notons simplement que nous aurions aimé nous situer davantage sur le terrain de l'histoire des mentalités dont relève plus ou moins, à notre sens, tout ce qui touche à l'évolution contemporaine de la condition féminine. Pour diverses raisons, ce ne fut guère possible.

Si notre analyse de la décision épiscopale de 1920 s'inscrit quelque peu dans cette histoire des mentalités (les diverses positions sur la fréquentation de l'Université Catholique par les femmes n'apparaissent guère que comme des interprétations divergentes d'une même représentation traditionnelle de la «femme-épouse-mère»), il eût été souhaitable d'explicitier la genèse de cette représentation. Mais pareil souhait suppose des investigations nombreuses sur des aspects divers de la condition féminine et menées pour une période beaucoup plus vaste que celle limitée à la seule accession des femmes aux universités.

Par ailleurs, l'étude statistique à laquelle nous nous sommes livré dans la seconde partie de ce travail, ne se prête guère à une analyse fine de l'évolution éventuelle des cadres mentaux catholiques en matière féminine. Les tendances qu'on y décèle, par exemple, en matière d'effectifs globaux (à la hausse), ou de choix des études (de plus en plus marqué par les possibilités du marché de l'emploi féminin), ne signifient pas nécessairement un changement de mentalité: il se peut très bien que la plupart des étudiantes aient continué à aborder les études supérieures dans une perspective de simple culture générale et que leurs préférences pour des études offrant davantage de débouchés ne fassent que traduire leur désir de se prémunir contre certains aléas de l'existence (célibat forcé, veuvage, etc.). Des investigations complémentaires (notamment en ce qui concerne la vie post-

universitaire des étudiantes) seraient ici nécessaires pour préciser le sens de certaines observations statistiques¹.

Enfin, il reste à analyser tout ce qui a trait à la vie des étudiantes à Louvain au cours de l'entre-deux-guerres: l'attitude à leur égard du reste de la communauté universitaire (autorités académiques, professeurs et étudiants), leurs conditions de vie en pédagogies, leur participation aux activités universitaires et para-universitaires, etc. Cette analyse qualitative devrait permettre d'enrichir considérablement notre image de la femme en milieu catholique à l'époque et ce qui la sous-tend, et à travers l'évolution des menus faits de la vie universitaire, de cerner les facteurs qui contribuèrent au remodelage de la représentation féminine traditionnelle. Nous espérons pouvoir nous y atteler prochainement.

¹ Nous préparons actuellement un article consacré à la vie professionnelle des anciennes étudiantes louvanistes de l'entre-deux-guerres. En précisant les pourcentages d'étudiantes qui ont exercé une activité professionnelle à la suite de leurs études, les pourcentages de celles qui n'en ont exercée que jusqu'au mariage, ou à la suite du décès du conjoint, etc, nous serons, dans une certaine mesure, éclairé sur les intentions qui les animaient en entreprenant des études universitaires.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES¹

- Abeloos (J.-B.): 24 et n. 5, 25.
 Aubert (R.): vii, 31 n. 34.
 Baers (M.): 9 et n. 32.
 Belpaire (M.-É.): 8 et n. 31, 46 n. 88.
 Blackwell (É.): 15.
 Bressan (G.): 31 n. 34.
 Capelle (M.): 88.
 Cappe (J.): 67 n. 34.
 Cappe (V.): 9 et n. 32.
 Cassartelli (L.): 45, 46 et n. 86.
 Cavell (É.): 10 et n. 40.
 Chenu (E.): 16.
 Crone (D.): 31.
 Daubié (J.): 16.
 Delcourt (M.): 69.
 Deploige (S.): xii, 38 et n. 59 et 60.
 Dessain (F.): xiv.
 de Villermont (M.): vii et n. 5, xii, xiv, 25 et n. 14, 47.
 Dupanloup (F.): 26 n. 15, 47, 48 n. 93.
 Duruy (V.): 5 n. 19.
 Élisabeth (Reine des Belges): vii, xiii.
 Frank (L.): vii, 6 et n. 25, 8 n. 30.
 Fourier (C.): 4 n. 14.
 Gatti de Gamond (I.): 4 et n. 16 et 17, 5 et n. 19, 6 n. 24, 10.
 Gatti de Gamond (Z.): 3, 4 n. 14 et 16.
 Haps (M.): 56 et n. 119, 57 et n. 128.
 Hebbelynck (A.): 23 n. 1.
 Helleputte (J.): vii.
 Hocepied (A.): 42.
 Jacquemain (É.): 44.
 Jaspas (H.): vii.
 Knap (M.): 81 n. 20.
 Kurth (G.): vii et n. 5, xiv.
 Ladeuze (P.): vi, 23 et n. 1, 28, 29 et n. 26, 30 et n. 33, 31, 32, 34, 35, 36 et n. 54, 37, 39 n. 63, 41 et n. 71, 42 et n. 76, 43, 44, 45 et n. 83, 46, 47, 48, 49, 51 et n. 100, 53, 54, 55, 56 et n. 119, 57 et n. 127 et 128, 58, 59 et n. 133, 60, 61, 66, 71, 137 n. 52.
 Lebbe (V.): 110 et n. 25.
 Leclercq (E.): 19.
 Leclercq (J.): vi.
 Léon XIII: 8 n. 29.
 Mercier (D. J.): vi, vii, xii, xiii, xiv, 24 n. 5, 26 et n. 16, 27 et n. 22, 31 et n. 34, 32, 33 et n. 42, 34, 35, 36 et n. 51, 53 et 54, 38 n. 59 et 60, 48 n. 93, 54, 57 et n. 128, 58 et n. 129, 60, 61, 65 n. 22.
 Merckx (B.): 81 n. 20.
 Namèche (A.): 18 et n. 11, 24.
 Op de Beeck (J.): 27.
 Pelzer (A.): 36 n. 53.
 Petit (G.): 10 et n. 40.
 Pie X: 31 et n. 34.
 Pieraerts (E.): xiii, 57 n. 121 et 128.
 Pieraerts (C.): 24 n. 5.
 Popelin (M.): 6 et n. 24, 21 n. 31.
 Pouillet (P.): vii, 43 et n. 80.
 Roegiers (J.): viii.
 Saint-Simon: 4 n. 14.
 Stillemans (A.): 32 et n. 37, 33, 34, 36.
 Thonissen (J.-J.): 21 et n. 28.
 Van Cauwenbergh (J.): 37 et n. 56.
 Van den Heuvel (J.): 42 et n. 75.
 Van Den Plas (L.): 8 et n. 30, 40 et n. 69, 67.
 Van Diest (I.): 18 et n. 12, 24 et n. 7.
 Van Ortroij (P.): 43.
 Van Overbergh (C.): 30 et n. 30.
 Van Reckem (J.): 32 n. 39.
 Verhelst (S.): 20.
 Vliebergh (É.): 25 et n. 13, 40 n. 69.
 Vulhopp (T.): 67 n. 34.

¹ Les chiffres précédés du sigle «n.» renvoient aux notes.

LISTE DES TABLEAUX

I.	Nombre d'étudiantes inscrites à Louvain d'après la statistique officielle et d'après nos dépouillements (1920-1921/1939-1940)	80
II.	Évolution du nombre de nouvelles étudiantes louvanistes (1920-1921/1939-1940): chiffres détaillés	93
III.	Évolution du nombre de nouveaux étudiants d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	98
IV.	Évolution du nombre de nouvelles étudiantes louvanistes (1920-1921/1939-1940): pourcentages par instituts et facultés	103
V.	Répartition des nouvelles étudiantes nées à l'étranger par pays de naissance (1920-1921/1939-1940)	108
VI.	Répartition des nouvelles étudiantes belges par régions linguistiques (1920-1921/1939-1940)	112
VII.	Répartition des nouvelles étudiantes belges par provinces de résidence (1920-1921/1939-1940)	114
VIII.	Répartition des nouvelles étudiantes belges résidant en Brabant par «arrondissements» (1920-1921/1939-1940)	116
IX.	Répartition des nouvelles étudiantes d'après leur âge au début des études (1920-1921/1939-1940)	118
X.	Évolution du nombre de nouvelles étudiantes religieuses (1920-1921/1939-1940)	122
XI.	Répartition des nouvelles étudiantes religieuses par couvents (1920-1921/1939-1940)	124
XII.	Répartition des nouvelles étudiantes d'après leur situation familiale (1920-1921/1939-1940)	127
XIII.	Nombre de nouvelles étudiantes en situation familiale particulière (1920-1921/1939-1940)	128
XIV.	Répartition des nouvelles étudiantes par catégories sociales (1920-1921/1939-1940)	130
XV.	Répartition des nouvelles étudiantes étrangères d'après le niveau d'enseignement atteint (1920-1921/1939-1940)	137
XVI.	Répartition des nouvelles étudiantes belges d'après les établissements supérieurs fréquentés (1920-1921/1939-1940)	138
XVII.	Répartition des nouvelles étudiantes belges d'après les réseaux scolaires fréquentés (1920-1921/1939-1940)	139
XVIII.	Répartition des nouvelles étudiantes belges issues de l'enseignement catholique par établissements fréquentés (1920-1921/1939-1940)	141
XIX.	Répartition des nouvelles étudiantes belges issues de l'enseignement non catholique par établissements fréquentés (1920-1921/1939-1940)	143
XX.	Évolution du nombre de nouvelles étudiantes inscrites au régime linguistique néerlandophone (1920-1921/1939-1940)	145
XXI.	Évolution du nombre de nouvelles étudiantes flamandes inscrites au régime néerlandais (1920-1921/1939-1940)	146
XXII.	Évolution de la population féminine de l'Université de Louvain (1920-1921/1939-1940): chiffres détaillés	148

XXIII.	Chiffres de population et de recrutement de l'Université de Louvain d'après le sexe (1920-1921/1939-1940): indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100	152
XXIV.	Évolution des pourcentages d'anciens et de nouveaux étudiants d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	153
XXV.	Évolution de la population féminine louvaniste en pourcentages de la population globale (1920-1921/1939-1940)	154
XXVI.	Évolution de la population étrangère louvaniste d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	155
XXVII.	Répartition des étudiantes libres par facultés (1920-1921/1939-1940)	157
XXVIII.	Répartition de la population féminine par facultés (1920-1921/1939-1940)	159
XXIX.	Répartition de la population étrangère louvaniste par régions de naissance (1920-1921/1939-1940)	161
XXX.	Évolution de la population féminine à Bruxelles, Liège et Gand (1920-1921/1939-1940)	162
XXXI.	Évolution de la population étrangère féminine à Bruxelles, Liège et Gand (1920-1921/1939-1940)	165
XXXII.	Répartition de la population féminine par facultés aux Universités de Bruxelles, Liège et Gand (1920-1921/1939-1940)	166
XXXIII.	Évolution des diplômées par années de premières inscriptions (1920-1921/1939-1940)	169
XXXIV.	Répartition des diplômées par sections d'études (1920-1921/1939-1940)	170
XXXV.	Répartition des diplômées d'après le nombre d'années supplémentaires effectuées pour obtenir un diplôme (1920-1921/1939-1940)	173
XXXVI.	Répartition des diplômées d'après le grade obtenu en année terminale (1920-1921/1939-1940)	174
XXXVII.	Évolution du nombre d'admissions aux examens d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	176
XXXVIII.	Évolution des grades obtenus d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	177

LISTE DES FIGURES

1. Évolution du nombre de nouvelles étudiantes à Louvain (1920-1921/1939-1940): mouvement annuel	96
2. Évolution du nombre de nouveaux étudiants d'après le sexe en indices pour l'année 1939-1940 prise à l'indice 100 (1920-1921/1939-1940)	99
3. Évolution du recrutement féminin louvaniste par instituts et facultés en pourcentages des totaux annuels 1920-1921/1939-1940)	104
4. Évolution du nombre d'étudiantes nées à l'étranger en pourcentages des totaux féminins (1920-1921/1939-1940)	108
5. Évolution des pourcentages d'étudiantes bruxelloises, flamandes et wallonnes (1920-1921/1939-1940)	112
6. Répartition des nouvelles étudiantes belges par provinces de résidence (moyennes de 1920-1921/1939-1940)	115
7. Diagrammes des âges au début des études (1920-1921/1939-1940)	120
8. Évolution du nombre de nouvelles étudiantes (1920-1921/1939-1940)	123
9. Évolution comparée des chiffres de population et de recrutement de l'Université de Louvain d'après le sexe (1920-1921/1939-1940): indices pour l'année 1939-1940 prise à l'index 100	152
10. Évolution de la population étrangère louvaniste d'après le sexe (1920-1921/1939-1940)	156
11. Évolution de la population féminine à Bruxelles, Liège, Gand et Louvain en pourcentages des totaux (1920-1921/1939-1940)	163
12. Évolution de la population étrangère à Bruxelles, Liège, Gand et Louvain en pourcentages des totaux féminins (1920-1921/1939-1940)	164

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	V
BIBLIOGRAPHIE	IX
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XXXI
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE. LOUVAIN ET LES JEUNES FILLES DE 1890 A 1920: LES ALÉAS D'UNE DÉCISION.....	13
CHAPITRE I. LES ANTÉCÉDENTS FÉMININS DANS LE DOMAINE UNIVERSITAIRE	15
1. La femme et l'enseignement universitaire à l'étranger.....	15
2. L'accès des femmes aux universités en Belgique.....	18
CHAPITRE II. L'ADMISSION DES ÉTUDIANTES A LOUVAIN EN 1920: LA SOLUTION D'UNE QUESTION RESTÉE TRENTÉ ANNÉES SANS RÉPONSE.....	23
1. De 1890 à 1912: la question demeure «réservée».....	23
2. De 1912 à 1913: la question se constitue en enjeu de décision	30
A. Les antécédents du rapport de Mgr Ladeuze.....	31
1. A l'origine du rapport Ladeuze: l'amorce d'un développement de l'enseignement secondaire.....	31
2. L'élaboration du rapport Ladeuze: des faits quelque peu déformés pour une «bonne cause»	37
B. Le rapport de Mgr Ladeuze.....	45
1. Justification du rapport.....	45
2. Position du problème.....	47
3. Les arguments du débat sur le plan pratique.....	49
4. La solution du problème: l'admission des étudiantes limitée aux Facultés de philosophie et lettres et de sciences	51
3. De 1913 à 1920: le temps d'une décision hésitante.....	54

CHAPITRE III. LES ÉTUDIANTES LOUVANISTES ET L'OPINION....	63
1. L'opinion catholique.....	65
2. L'opinion non catholique.....	69
CONCLUSION.....	71
DEUXIÈME PARTIE. LES ÉTUDIANTES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN DE 1920 A 1940. ASPECTS QUANTITATIFS.....	73
INTRODUCTION.....	75
1. Sources.....	76
2. Méthodes.....	78
A. Problèmes de dépouillement.....	78
1. L'identification des étudiantes.....	78
2. La restitution des données abrégées.....	81
3. Les problèmes critiques.....	84
B. Critères d'élaboration statistique.....	84
1. Les statistiques d'inscriptions.....	84
A. Critères généraux.....	84
B. Critères particuliers.....	86
2. Les statistiques de réussites.....	89
A. Critères généraux.....	89
B. Critères particuliers.....	90
CHAPITRE I. ASPECTS DU RECRUTEMENT FÉMININ DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES.....	92
1. Le mouvement général.....	92
2. Le choix des études.....	102
3. L'origine géographique.....	107
A. Les étrangères.....	107
B. Les Belges.....	110
1. Répartition des étudiantes par lieux de naissance: l'appartenance régionale.....	111
2. Répartition des étudiantes par lieux de résidence: l'appartenance provinciale.....	113
4. L'âge au début des études.....	117
5. Les étudiantes religieuses.....	121
6. La situation familiale des étudiantes.....	126
7. L'origine sociale des étudiantes.....	129

	193
8. L'origine scolaire des étudiantes.....	136
A. Les étrangères.....	136
B. Les Belges.....	136
1. Établissements supérieurs fréquentés.....	136
2. Écoles secondaires fréquentées.....	139
9. Le régime linguistique des étudiantes.....	144
CHAPITRE II. ASPECTS DE LA POPULATION FÉMININE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES.....	147
1. Les jeunes filles et les jeunes gens à l'université de Louvain	154
A. Le mouvement général.....	154
B. L'importance des étrangers.....	155
C. Le choix des études.....	156
D. L'origine géographique.....	160
2. Louvain et les autres universités.....	160
A. Importance de la population féminine.....	160
B. Importance des étrangers.....	163
C. Le choix des études.....	166
CHAPITRE III. LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTES LOUVANIS- TES AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES.....	168
1. La carrière universitaire des étudiantes.....	168
2. Le comportement des étudiantes au fil des ans.....	175
CONCLUSION.....	178
CONCLUSIONS GÉNÉRALES.....	183
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	185
LISTE DES TABLEAUX.....	187
LISTE DES FIGURES.....	189
TABLE DES MATIÈRES.....	191



- XIV. Section de philologie romane. III.**
M. FRANCARD, *Aspects de la phonologie générative du français contemporain*, Louvain, 1975, 192 p. 400 FB
- XV. Institut de formation et de recherches en littérature. I.**
Problèmes littéraires de la traduction. Textes des conférences présentées au cours d'un séminaire organisé pendant l'année académique 1973-1974, Louvain, 1975, 123 p. 360 FB
- XVI. Section d'histoire. I.**
Lettres de Turgot à la duchesse d'Enville (1764-74 et 1777-80). Édition critique préparée par les étudiants en histoire de l'Université Catholique de Louvain sous la direction de J. RUWET, avec la collaboration de M. P. DEPOUHON-NINNIN et P. SERVAIS, Louvain, 1976, XXI + 215 p. 600 FB
- XVII. Section d'histoire. II.**
L. d'ARRAS d'HAUDRECY, M. DORBAN et M.S. DUPONT-BOUCHAT, *La criminalité en Wallonie sous l'Ancien Régime. Trois essais*, Louvain, 1976, 175 p. 500 FB
- XVIII. Section de philologie romane. IV.**
M. F. RENARD, *Conversazione in Sicilia. De l'indifférence à l'écriture?*
M. BOUTIQUE, *L'imaginaire du premier Montale*. A. DOISON, *Syntaxe italienne des titres de journaux*, Louvain, 1977, 252 p. 600 FB
- XIX. Section d'histoire. III.**
J. RUWET et Y. WELLEMANS, *L'analphabétisme en Belgique (XVIII^e et XIX^e siècles). Travaux d'étudiants dirigés et présentés par...*, Louvain, 1978, 117 p. 380 FB
- XX. Section de philologie romane. V.**
A. LAHOUSSE, *Le vocabulaire de la cosmétologie en français contemporain*, Louvain, 1978, 127 p. 400 FB
- XXI. Section de philologie romane. VI.**
R. MYLE, *De la symbolique de l'eau dans l'œuvre du Père Surin*, Louvain, 1979, 131 p. 420 FB
- XXII. Section de philologie romane. VII.**
M. MONBALLIN, *Le décor dans l'œuvre romanesque de Henry de Montherlant*, Louvain-la-Neuve, 1979, 169 p. 500 FB
- XXIII. Section d'histoire. IV.**
L. GENICOT, *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, Louvain-la-Neuve, 1980, 120 p. 360 FB
- XXIV. Section de philologie romane. VIII.**
G. JACQUES, *Recherches sur le conte merveilleux. Recueil d'études publié sous la direction de ...*, Louvain-la-Neuve, 1981, 201 p. 600 FB
- XXV. Section d'histoire. V.**
J. RUWET (†), *Pays-Bas et Principauté de Liège aux Temps Modernes. Recueil d'études*, Louvain-la-Neuve, 1981, XXV-219 p. 760 FB
- XXVI. Section d'histoire. VI.**
J. RUWET (†) et C. BRUNEEL, *Le duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime. Atlas de géographie historique*.
Fascicule I. F. MIRGUET, *Introduction*, Louvain-la-Neuve, 1982, 150 p. 500 FB
Fascicule II. F. MIRGUET, avec la collaboration de P. CAMBIER, *Le quartier de Durbuy*, Louvain-la-Neuve, 1982, 125 p., 4 cartes en couleurs et 5 cartes sur calque. 1000 FB
Fascicule III. F. MIRGUET, avec la collaboration de Y. WELLEMANS et de P. CAMBIER, *Le quartier de Marche*, Louvain-la-Neuve, 1983, 88p., 4 cartes en couleurs. 900 FB
Fascicule IV. C. de MOREAU de GERBEHAYE, *Le quartier de La Roche*, Louvain-la-Neuve, 1984, 133 p., 4 cartes en couleurs. 1000 FB
Fascicule V. M. WATELET, avec la collaboration de P. CAMBIER, *Terres franches wallonnes*, Louvain-la-Neuve, 1987, 144 p., 4 cartes en couleurs. 1100 FB

- XXVII. *Centre d'histoire des sciences et des techniques. Sources et travaux. I.*
A. ALLARD, *Maxime Planude. Le grand calcul selon les Indiens. Histoire du texte, édition critique traduite et annotée par ...*, Louvain-la-Neuve, 1981, VIII + 250 p. 800 FB
- XXVIII. *Section de philologie romane. IX.*
A. SEMPOUX, *Il romanzo di Ferrara. Contributi su Giorgio Bassani riuniti a cura di ...*, Louvain-la-Neuve, 1983, 183 p. 700 FB
- XXIX. *Section de philologie romane. X.*
A. VERMEYLEN, *Thérèse d'Avila. Actes du colloque pour le quatrième centenaire de sa mort, organisé en collaboration avec la Faculté de théologie (Louvain-la-Neuve, 10 mars 1982), édités par ...*, Louvain-la-Neuve, 1982, 72 p. 260 FB
- XXX. *Centre d'histoire des sciences et des techniques. Sources et travaux. II.*
R. AUBERT, M. BRUWIER, A. DE VOS, A. LEDERER, E. LOUSBERG, J.M. MUSPRATT, N. RUELENS, A. STERLING, J. VERLEYEN, *Jean-Baptiste Vifquain. Ingénieur, architecte, urbaniste (1789-1854). Colloque d'histoire des sciences IV (1982)*, Louvain-la-Neuve, 1983, XII + 132 p. 460 FB
- XXXI. *Section de philologie romane. XI.*
P. MASSART, J.-L. NICKS et J.-L. TILLEUIL, *La bande dessinée à l'Université... et ailleurs*, Louvain-la-Neuve, 1984, 418 p. 1000 FB
- XXXII. *Section de philologie romane. XII.*
J.-L. PIRE, G.-S. Trebutien, *Louvain-la-Neuve - Caen*, 1985, X + 198 p. 800 FB
- XXXIII. *Section d'histoire. VII.*
L. COURTOIS, *L'introduction des étudiantes à l'Université de Louvain. Les tractations préliminaires (1890-1920). Étude statistique (1920-1940)*, Louvain-la-Neuve, 1987, XXXII + 193 p. 760 FB